



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne :

du financement à l'investissement

Tendances récentes dans le secteur bancaire
en Afrique subsaharienne :
du financement à l'investissement

Mars 2016



Auteurs principaux

Tim Bending, économiste, Banque européenne d'investissement
Angus Downie, directeur des études économiques, Ecobank
Thierry Giordano, économiste, CIRAD
Arthur Minsat, économiste pour l'Afrique, OCDE
Bruno Losch, directeur de recherche, CIRAD
Daniela Marchettini, économiste, Fonds monétaire international, département Afrique
Rodolfo Maino, économiste en chef, Fonds monétaire international, département Afrique
Mauro Mecagni, directeur adjoint, Fonds monétaire international, département Afrique
Oskar Nelvin, économiste, Banque européenne d'investissement
Habil Olaka, directeur exécutif, Association des banquiers, Kenya
Jared Osoro, directeur du Centre de recherche sur les marchés financiers et la politique financière, Association des banquiers du Kenya
Henri-Bernard Solignac-Lecomte, chef d'unité, Centre de développement de l'OCDE
Jean-Philippe Stijns, économiste principal, Banque européenne d'investissement
Stuart Theobald, président, Intellidex

Rédacteurs économistes

Jean-Philippe Stijns, économiste principal, Banque européenne d'investissement

Debora Revoltella, directrice, département Analyses économiques, Banque européenne d'investissement

Soutien éditorial, linguistique et statistique

Unité de traduction française, Banque européenne d'investissement
Polyxeni Kanelliadou, assistante, Banque européenne d'investissement
Magali Vetter, assistante administrative, Banque européenne d'investissement
Céline Micard et Carine Schmit, responsables administratives, Claude Colomer, chef de l'unité française, et son équipe de traducteurs et traductrices, Services linguistiques, Banque européenne d'investissement
Rafal Banaszek, analyste de statistiques et de rapports, Banque européenne d'investissement

Les articles composant le présent document ont été examinés lors d'une table ronde tenue par le département Analyses économiques de la BEI à Luxembourg, dans le contexte de la Journée de l'Afrique que la Banque européenne d'investissement a organisée le 9 juillet 2015, en collaboration avec la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

À propos du département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir sa position, sa stratégie ainsi que ses politiques. Fort de 35 économistes et assistants, le département Analyses économiques est dirigé par Debora Revoltella qui en est la directrice.

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

PRÉFACE

L'Afrique subsaharienne a connu, ces dernières années, de forts taux de croissance économique, d'importantes réformes menées par différents États et une expansion rapide de sa classe moyenne. Les perspectives de développement de l'Afrique subsaharienne restent prometteuses, la croissance réelle des pays qui la composent étant estimée par le FMI à plus de 4 % pour 2015, devançant ainsi celle de toutes les autres régions en développement, hormis la Chine.

Toutefois, ce rythme de croissance sera inférieur au taux moyen annuel de 4,4 % enregistré ces deux dernières décennies, étant donné qu'un net ralentissement dans les pays émergents a fait chuter la demande d'exportations de produits de base issues de la région, avec à la clé des effets négatifs immédiats sur les positions extérieures et la situation budgétaire des pays concernés. De surcroît, compte tenu de la croissance démographique, le FMI prévoit une croissance du PIB réel par habitant de 2,0 % en 2015. De fait, le taux d'expansion démographique relativement élevé nécessite une hausse accélérée du PIB dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, afin de créer suffisamment d'emplois, en particulier pour les jeunes.

La qualité de la croissance économique doit également s'améliorer et la répartition des richesses devenir plus équitable. La pauvreté reste toujours très présente : un Africain subsaharien sur deux continue à vivre avec moins de 1,25 USD par jour. Malgré la croissance, le PIB moyen par habitant de cette région dépasse à peine 1 500 USD par an. Les pays d'Afrique subsaharienne demeurent généralement mal lotis s'agissant des infrastructures, de l'alphabétisation des adultes et de l'espérance de vie.

Hormis quelques exceptions notables, les systèmes financiers d'Afrique subsaharienne continuent d'accuser un retard de développement. Les secteurs bancaires y sont généralement concentrés et le plus souvent inefficaces en matière d'intermédiation financière. Ils sont limités par leur petite taille. La concurrence demeure modeste, même si elle s'intensifie. Selon la base de données de la Banque mondiale sur l'inclusion financière, seuls 34 % des adultes disposaient d'un compte bancaire en Afrique subsaharienne en 2014, contre 24 % en 2011. Par conséquent, l'accès au financement en Afrique subsaharienne, certes en progression, demeure parmi les plus faibles au monde et un des principaux obstacles à l'activité et à la croissance des entreprises, surtout des microentreprises et des PME.

Élément encourageant, les transformations structurelles en cours, notamment l'émergence de groupes bancaires panafricains et de services bancaires mobiles, commencent à stimuler la concurrence, à approfondir les marchés financiers subsahariens et à améliorer l'accès au financement. L'Afrique subsaharienne est un chef de file mondial dans le domaine des comptes d'argent mobile : 2 % des adultes sont titulaires d'un compte d'argent mobile dans le monde, alors qu'ils sont 12 % en Afrique subsaharienne. L'inclusion financière, si elle reste insuffisante, s'améliore rapidement.

Le département Analyses économiques a coordonné la présente étude en vue d'alimenter la table ronde « Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne : du financement à l'investissement ». Cette table ronde, qui s'inscrit dans le droit fil de celle organisée par la BEI en janvier 2013 et intitulée « L'activité bancaire en Afrique subsaharienne – Défis et perspectives », avait pour objectif de faire le point sur l'évolution et les tendances observées dernièrement dans le secteur bancaire de cette région du monde.

Le département Analyses économiques a eu le privilège de coordonner la table ronde de cette année dans le contexte de la Journée de l'Afrique que la Banque européenne d'investissement a organisée le 9 juillet 2015, en collaboration avec la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

La présente étude a pour objectif de soutenir les initiatives de la BEI dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne et d'examiner certains défis et créneaux clés pour l'avenir. Dans le cadre de la seconde édition de cette étude, une enquête a été menée auprès de groupes bancaires panafricains pour recueillir les principales perceptions des banques les mieux placées dans la région en matière de positionnement clé et de marché, afin de contribuer à l'approfondissement du secteur financier, au développement du secteur privé et à l'intégration régionale.

La présente étude est le fruit d'une collaboration avec différentes institutions financières internationales, certaines grandes banques régionales et des analystes du secteur bancaire. Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les institutions et à toutes les personnes ayant généreusement contribué à cette étude, ainsi qu'à l'ensemble des collègues de la BEI qui ont appuyé la publication de cette édition de notre étude.



Debora Revoltella
Directrice
Département analyses économiques

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
JEAN-PHILIPPE STIJNS	
Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne : principaux aspects et enjeux	9
MAURO MECAGNI, DANIELA MARCHETTINI, RODOLFO MAINO	
Le secteur bancaire en Afrique australe.....	43
STUART THEOBALD	
Le secteur bancaire en Afrique de l'Est : de l'expansion transfrontalière à l'intégration réglementaire.....	63
HABIL OLAKA AND JARED OSORO	
Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique centrale et occidentale	79
ANGUS DOWNIE	
Libérer le potentiel des territoires africains.....	95
THIERRY GIORDANO, BRUNO LOSCH, ARTHUR MINSAT, HENRI-BERNARD SOLIGNAC- LECOMTE	
Les groupes bancaires panafricains : caractéristiques et résultats principaux d'une enquête pilote	119
JEAN-PHILIPPE STIJNS	
La BEI en Afrique subsaharienne	147
OSKAR NELVIN AND TIM BENDING	

Introduction

JEAN-PHILIPPE STIJNS

Globalement, la profondeur et la sophistication financière des secteurs bancaires en Afrique subsaharienne demeurent faibles par rapport à la norme mondiale. Les banques de cette région sont habituellement bien capitalisées et rentables, mais elles ont tendance à axer la majeure partie de leur activité de prêt sur le financement de grandes entreprises et de collectivités territoriales. Les PME et les particuliers issus des classes moyenne et populaire demeurent trop souvent exclus du système bancaire officiel. Toutefois, la conclusion fondamentale des sept chapitres de la présente étude est que les secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne ont remarquablement gagné en profondeur ces dernières années et que l'accès aux financements se renforce rapidement. Cette tendance se retrouve dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne, à quelques rares exceptions près. En particulier, cette région est à l'avant-garde mondiale en matière de déploiement de technologies liées aux services bancaires mobiles. Le défi réside dans le fait que les capacités de régulation, de supervision et de résolution ne sont pas encore à la mesure de cette évolution, ce qui entrave la poursuite de l'expansion et soulève des inquiétudes quant au risque systémique.

Dans le premier chapitre, Mauro Mecagni, Daniela Marchettini et Rodolfo Maino soulignent que la libéralisation financière, les réformes et les rehaussements des capacités de régulation et de supervision ont depuis longtemps permis de préparer le terrain pour la transformation du paysage bancaire et financier africain. Ces auteurs constatent que l'essor des groupes bancaires panafricains joue un rôle clé dans cette transformation, en notant que ces banques sont devenues des chefs de file dans le domaine de l'arrangement de prêts syndiqués pour le financement d'infrastructures en Afrique subsaharienne. Ils soulignent toutefois qu'il reste certaines lacunes importantes à combler. Plus particulièrement, alors que les banques d'Afrique subsaharienne détiennent généralement un excédent de liquidités, leur provisionnement pour les prêts non productifs demeure relativement faible. Il y a lieu de mettre en place des collèges de superviseurs pour assurer un contrôle consolidé des groupes bancaires panafricains qui revêtent une importance systémique.

Au deuxième chapitre, Stuart Theobald considère que la plupart des marchés d'Afrique australe continuent à enregistrer, globalement, une croissance rapide. Néanmoins, l'intégration financière multilatérale au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a pris du retard et l'auteur observe qu'aucune perspective claire n'accompagne la proposition de créer une zone monétaire commune. Au troisième chapitre, Habil Olaka et Jared Osoro soulignent que le Kenya et ses banques conduisent l'intégration financière transfrontalière en Afrique de l'Est et que cette intégration n'est pas encore sous-tendue par le programme de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Les auteurs s'attendent cependant à une harmonisation in fine de la supervision de façon à permettre à l'Afrique de l'Est de tirer pleinement profit d'un système financier intégré. Au quatrième chapitre, Angus Downie relève que le secteur bancaire et celui des télécommunications de l'Afrique centrale et occidentale doivent encore parfaire leur convergence avant que les services bancaires mobiles commencent à contribuer sensiblement à l'inclusion financière. C'est précisément dans ces domaines que l'auteur distingue des perspectives de croissance pour les dix prochaines années.

Au cinquième chapitre, Thierry Giordano, Bruno Losch, Arthur Minsat et Henri-Bernard Solignac-Lecomte se penchent sur le contexte économique et social dans lequel l'intégration territoriale pourrait intervenir, ainsi que sur certaines options stratégiques possibles. Il est encourageant de noter que le nombre de personnes actives subvenant aux besoins des inactifs progressera en Afrique ces prochaines décennies, sous l'effet de la baisse des taux de natalité, ce qui contribuera à améliorer les conditions de vie et à stimuler l'épargne et l'investissement. Les auteurs avertissent toutefois qu'une expansion rapide de la population active fera peser une énorme pression sur le marché du

travail en Afrique. Il faudra élaborer des approches adaptées à chaque situation spécifique pour créer suffisamment d'emplois destinés aux jeunes travailleurs et accroître la productivité de façon à répondre aux attentes sociales. Dans ces circonstances, aucune politique sectorielle mise en œuvre de manière isolée ne peut être la panacée. Cependant, l'agriculture demeurera le premier employeur en Afrique et la demande en produits agricoles continuera de croître.

Le sixième chapitre présente les résultats d'une enquête pilote auprès de groupes bancaires panafricains, ainsi que certaines caractéristiques à cet égard. Ces banques panafricaines, qui interviennent par nature dans plusieurs pays, sont capables de réaliser des économies d'échelle. Elles peuvent mettre en œuvre des fonctions à l'échelle du groupe et transférer le savoir-faire ainsi que les compétences et les produits bancaires adaptés au marché local. Les groupes bancaires panafricains sont les mieux placés pour financer les échanges commerciaux et les investissements intra-régionaux dans tous les pays où ils sont implantés. L'essor de ces groupes peut aussi être considéré comme le corollaire financier de l'intégration régionale croissante des échanges commerciaux et des investissements, du fait que ces groupes suivent leurs clients dans le cadre de leurs opérations et entreprises transfrontalières toujours plus nombreuses. Les activités des groupes bancaires panafricains ont pris une telle ampleur que seuls l'Érythrée, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan ne disposent d'aucune filiale ou succursale de l'un au moins des groupes figurant dans l'étude pilote. À court et moyen terme, les groupes bancaires panafricains prévoient de poursuivre l'expansion de leurs activités transfrontalières. Le Ghana, le Kenya et la Tanzanie sont le plus souvent cités comme présentant un potentiel de croissance élevé, suivis par le Nigeria, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie. L'Angola, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie sont le plus souvent nommés comme cibles d'expansion.

Au septième et dernier chapitre, Oskar Nelvin et Tim Bending proposent un bref aperçu des activités de la Banque européenne d'investissement en Afrique, en mettant l'accent sur ses opérations dans le secteur bancaire. La BEI investit dans le développement du secteur financier en Afrique subsaharienne afin de soutenir l'essor du secteur privé et de promouvoir l'accès aux financements pour les entreprises privées, les microentreprises et les PME en particulier. La BEI appuie le développement du secteur financier et l'accès aux financements à la fois via des lignes de crédit intermédiées ciblant des secteurs spécifiques et via des prêts directs au secteur financier. Les intermédiaires locaux sont habitués à accorder des financements à des clients qui sont trop petits pour pouvoir bénéficier de prêts directs de la BEI. Les projets soutenus peuvent également viser notamment le financement de l'extension de réseaux d'agences ou des investissements dans de nouvelles technologies, ou encore l'assistance technique apportée dans des domaines spécialisés, tels que la microfinance. Ces dix dernières années, les lignes de crédit et autres financements de la BEI en faveur de banques régionales ou locales et d'autres institutions financières en Afrique subsaharienne ont atteint plus de 3 milliards d'EUR.

En résumé, il est certain que l'intermédiation financière doit encore beaucoup progresser dans quasiment tous les pays de l'Afrique subsaharienne. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que de grands acteurs comme les groupes bancaires panafricains aient sensiblement accru leurs activités au cours des dernières années, ni à ce que la tendance générale soit à l'intensification continue des activités transfrontalières. Les groupes bancaires panafricains parviennent avec succès à collecter un volume croissant de dépôts, à tel point qu'ils sont devenus des banques d'importance systémique sur de nombreux marchés d'implantation. La clé du renforcement de la résilience et de la transparence des groupes bancaires panafricains repose sur l'amélioration des échanges d'informations entre les autorités réglementaires et les banques transfrontalières.

Les groupes bancaires panafricains eux-mêmes ont à gagner d'un renforcement de la crédibilité de leurs structures de présentation de rapports et de gouvernance. Cela leur permettrait de lever des fonds à plus long terme à des conditions plus favorables et, partant, de proposer à leurs clients les crédits à plus long terme dont ils ont tant besoin. L'enquête pilote réalisée pour l'édition 2015 de

cette étude contribuera, nous l'espérons, à la somme de connaissances accessibles au public sur les groupes bancaires panafricains. Enfin, le passage de réseaux panafricains de filiales à des réseaux panafricains de succursales entraînerait une nette baisse des coûts d'intermédiation. Mais pour que les autorités réglementaires des pays d'origine et d'implantation en Afrique subsaharienne l'autorisent, il faudrait une supervision plus efficace et plus crédible sur une base consolidée. La BEI, aux côtés de l'UE, est un bailleur de fonds des centres d'assistance technique Afritac du FMI.

Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne : principaux aspects et enjeux

MAURO MECAGNI, DANIELA MARCHETTINI ET RODOLFO MAINO¹

Résumé analytique

- L'accélération de la croissance économique en Afrique subsaharienne depuis les années 90 s'est accompagnée d'un élargissement de l'accès aux services financiers, et en particulier à ceux des banques commerciales, qui ont toujours été et demeurent l'épine dorsale des systèmes financiers dans la région. Le secteur bancaire a connu de profonds changements en Afrique subsaharienne au cours des 20 dernières années. La libéralisation financière et les réformes l'accompagnant, les rehaussements de capacité institutionnelle et réglementaire, et plus récemment l'expansion des activités bancaires transfrontalières, avec le développement rapide des réseaux des groupes bancaires panafricains, ont modifié considérablement le paysage bancaire et financier africain.
- La solidité des systèmes bancaires s'est améliorée au fil des ans, mais certains points faibles persistent. La plupart des pays appliquent désormais un ratio minimum d'adéquation des fonds propres après pondération en fonction des risques de 8 % et, en réalité, les ratios dépassent confortablement ce niveau minimum dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Les avancées dans la réduction du rôle des banques détenues par l'État et le renforcement de la supervision ont contribué à réduire l'incidence des crises bancaires systémiques, et les systèmes bancaires de la région ont relativement bien tiré leur épingle du jeu face à la tourmente de la crise financière mondiale. Toutefois, comme l'indiquent les excédents de liquidités, les possibilités de prêt sont limitées et, malgré des améliorations, la qualité des actifs et le provisionnement demeurent relativement faibles. La dollarisation est également une caractéristique persistante dans plusieurs économies qui dépendent des ressources naturelles.
- Les créances transfrontalières des banques internationales rendant compte à la BRI – qui donnent une première estimation du degré d'intégration de l'Afrique subsaharienne dans le système bancaire international – sont restées globalement stables ces dix dernières années. L'exposition des banques internationales prêteuses à l'Afrique subsaharienne est relativement faible en données absolues et par rapport à d'autres régions, mais elle est importante au regard du PIB des pays bénéficiaires. Le rôle de la plupart des principaux bailleurs de fonds européens habituels a diminué et, ces dernières années, les flux de financement bancaire ont été dirigés principalement vers les pays disposant d'abondantes ressources naturelles.

¹ Fonds monétaire international, Département Afrique.

- L'expansion rapide des groupes bancaires panafricains a conduit à la création d'importants réseaux transfrontaliers. Ces banques reprennent à certains égards le rôle des banques européennes et étasuniennes qui dominaient traditionnellement les activités bancaires en Afrique subsaharienne, mais qui se sont retirées ces dernières années, en partie en raison des changements intervenus dans l'environnement réglementaire international. Les banques régionales sont venues combler ce vide et elles sont devenues les principaux acteurs dans les nouveaux groupements et les grands prêts bilatéraux destinés à financer l'aménagement d'infrastructures.
- Plusieurs défis doivent être relevés pour que les groupes bancaires panafricains puissent soutenir une croissance continue sur fond de stabilité financière en Afrique subsaharienne. Font partie des questions les plus urgentes le manque de surveillance réglementaire formelle des sociétés de portefeuille bancaires de l'UEMOA² et leur supervision sur une base consolidée. La coopération en matière de supervision transfrontalière a démarré, mais les efforts de renforcement de la supervision consolidée doivent être intensifiés et des collèges de superviseurs doivent être mis en place pour tous les groupes panafricains systémiques.

1. Introduction^{3,4}

Depuis les années 90, l'Afrique subsaharienne compte parmi les régions à plus forte croissance du monde. Pour la première fois depuis les années 70, un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne profitent d'une longue période de forte croissance économique. Le rythme récent de la croissance marque une rupture nette avec la baisse des niveaux de vie et l'instabilité macroéconomique qu'a connues l'Afrique subsaharienne dans les années 70 et 80, période pendant laquelle la région était à la traîne des pays en développement des autres parties du monde. La croissance s'est accélérée dans le contexte et sous l'effet bénéfique d'un net recul de l'inflation, dont les taux sont passés – d'une manière générale, dans la plupart des économies d'Afrique subsaharienne – sous la barre des 10 %, malgré des vulnérabilités persistantes aux chocs des prix des denrées alimentaires et des carburants (graphique 1 à la page suivante).

Ce retournement des tendances économiques s'est opéré à la faveur – entre autres facteurs clés – de l'amélioration des politiques macroéconomiques dans de nombreux pays : renforcement des situations budgétaires, importance accrue accordée à la maîtrise de l'inflation, libéralisation des contrôles des changes et unification des taux de change, et constitution de réserves en devises pour aider à contenir l'impact négatif des chocs extérieurs. Ces changements dans les politiques internes ont été facilités par les initiatives internationales d'allègement de la dette, qui ont libéré une marge de manœuvre budgétaire

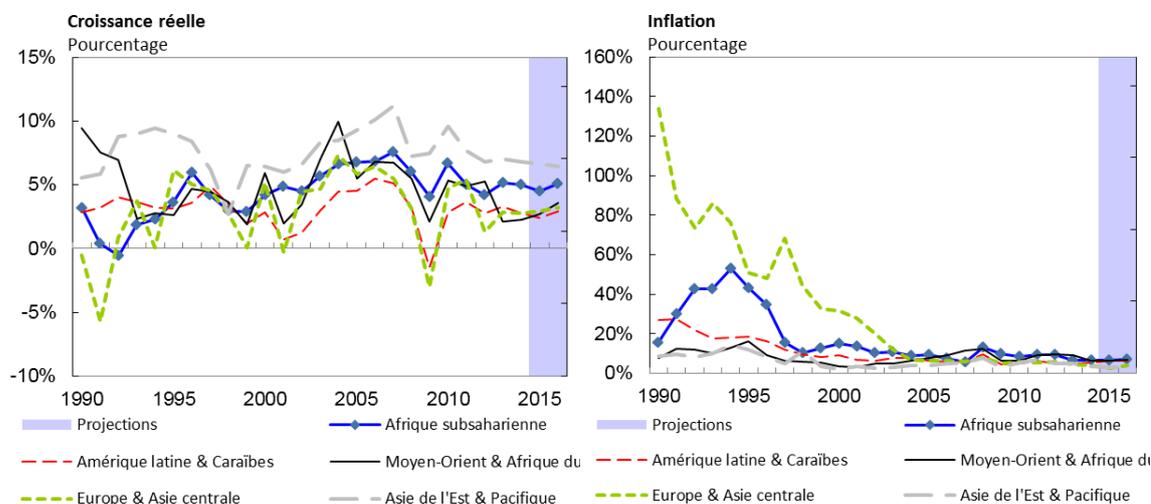
² Union économique et monétaire ouest-africaine.

³ Le présent document a été établi aux fins de la conférence de la Journée de l'Afrique organisée par la BEI à Luxembourg le 9 juillet 2015. Les observations, interprétations et conclusions qui y sont exposées sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Fonds monétaire international ou de son conseil d'administration ou sa direction.

⁴ Les auteurs remercient Anne-Marie Gulde-Wolf pour ses commentaires et suggestions de grande valeur et assument la responsabilité de toute erreur qui subsisterait dans le document. Ejona Fuli a apporté une assistance précieuse dans le travail de recherche et a aidé à compiler les données.

et atténué les pressions en matière de paiements extérieurs dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

Graphique 1 – Afrique subsaharienne : croissance et inflation, 1990-2016



Sources : Perspectives de l'économie mondiale, FMI ; calculs des services du FMI.

L'accélération de la croissance économique s'est accompagnée d'un élargissement de l'accès aux services financiers, et en particulier aux services des banques commerciales, qui ont toujours été et demeurent l'épine dorsale des systèmes financiers dans la région. En effet, comme l'ont fait remarquer Beck et Cull (2013), le secteur bancaire a connu des changements radicaux au cours des 20 dernières années en Afrique subsaharienne. La libéralisation financière et les réformes en la matière, les rehaussements de capacité institutionnelle et réglementaire, et plus récemment l'expansion des activités bancaires transfrontalières, avec le développement rapide des réseaux des groupes bancaires panafricains, ont modifié considérablement le paysage bancaire et financier africain. Autrefois dominés par des institutions d'État et affectés dans leurs opérations par des réglementations restrictives, les systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne sont désormais plus profonds et plus stables, l'incidence des crises bancaires systémiques s'étant fortement réduite ces vingt dernières années. De fait, les systèmes bancaires de la région ont relativement bien tiré leur épingle du jeu face à la tourmente de la crise financière mondiale, malgré des pressions indirectes induites par les liens commerciaux internationaux.

Cependant, en dépit de ces résultats remarquables, des craintes persistent car : les progrès enregistrés pourraient ne pas être suffisants pour soutenir la croissance future ; dans plusieurs pays, les systèmes bancaires manquent toujours de profondeur et d'instruments financiers ; l'inclusion financière – c'est-à-dire l'étendue de l'accès aux services et produits financiers pour la majorité de la population – demeure limitée ; et les défis liés aux coûts élevés, aux courtes durées des prêts et à la concurrence limitée continuent de freiner le développement d'une structure économique concurrentielle et diversifiée dans de nombreux pays de la région.

Dans ce contexte, le présent document a pour vocation de faire le point sur l'évolution du secteur bancaire dans la région, de présenter les défis à relever et d'aborder les politiques appropriées en la matière. Lorsque l'on analyse les tendances pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, il est important de garder à l'esprit la grande diversité qui caractérise les 45 pays de la région, sur le plan de leur démographie, des niveaux de revenu, de la disponibilité de ressources naturelles, de l'accès à des corridors internationaux de transport et du degré de stabilité sociopolitique. Cette diversité a des incidences importantes sur le rythme de la croissance et du développement des systèmes financiers, qui varient considérablement en profondeur, taille, portée et complexité d'un pays à l'autre de la région.

Dans les pages qui suivent, les informations sont organisées comme suit : le chapitre II aborde les faits stylisés et les tendances de l'évolution du secteur bancaire en Afrique subsaharienne et traite de divers aspects comme la taille, la profondeur, la solidité et l'efficacité. Le chapitre III dresse un état des lieux de l'intégration des banques d'Afrique subsaharienne dans le système bancaire international. Le chapitre IV porte sur l'expansion rapide des groupes bancaires panafricains et sur les défis qu'ils posent pour la surveillance transfrontalière. Le chapitre V étudie le rôle des banques d'Afrique subsaharienne dans le financement de l'aménagement d'infrastructures. Enfin, le chapitre VI conclut en examinant les questions relevant de la politique du secteur financier qui sont liées à la nécessité de développer plus avant les marchés bancaires et financiers et de mettre en place une infrastructure financière plus solide.

2. Faits stylisés

Le présent chapitre se réfère à l'environnement macrofinancier décrit dans le chapitre précédent pour dresser un état des lieux des systèmes bancaires dans toute l'Afrique subsaharienne en procédant à une évaluation d'ensemble du développement du secteur financier, de sa profondeur, de sa taille, de sa solidité, et de la propriété du capital.

2.A. PROFONDEUR FINANCIERE

Le secteur bancaire a connu une expansion constante au cours des dix dernières années en Afrique subsaharienne. Grâce notamment aux efforts de réforme (Kasekende, 2010), la profondeur et la couverture des systèmes financiers – mesurées par l'ensemble des indicateurs classiques de développement financier, comme le ratio « crédit au secteur privé/PIB » et le ratio « masse monétaire au sens large (M2)/PIB » – se sont nettement améliorées sur la période allant de 2000 à 2013, en partant toutefois d'un faible niveau (tableau 1 à la page suivante).

Le tableau 1 montre toutefois qu'en moyenne, dans les pays d'Afrique subsaharienne, les systèmes financiers demeurent moins profonds que dans les autres régions du monde en développement.⁵ Ces données reflètent, en particulier, les résultats des PRI d'Afrique subsaharienne, qui affichent un ratio moyen M2/PIB de 45 % pour 2012, contre 65 % ailleurs. Le rattrapage des PFR d'Afrique subsaharienne, en revanche, paraît correspondre

⁵ L'échantillon comprend tous les PFR et PRI pour lesquels des données sont disponibles pour la période 1995-2013. Les PFR et les PRI désignent les pays tels que définis par la Banque mondiale (données de 2014).

globalement à la tendance observée dans les autres régions. Ces données confirment probablement une combinaison de plusieurs facteurs (petite dimension en données absolues, faible diversification économique, faiblesses sur le plan des infrastructures) qui représentent des goulets d'étranglement déterminants pour le développement des marchés financiers africains au-delà d'une certaine taille. Dans le droit fil de ces observations, le ratio M1/M2 a progressivement baissé en Afrique subsaharienne sur les dix dernières années, mais il est resté nettement plus élevé qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (graphique 2 ci-dessous). L'innovation en cours dans les méthodes de paiement en Afrique subsaharienne devrait toutefois permettre de régler certains des problèmes auxquels ces pays restent confrontés, par la mise en place de moyens de paiement autres que les espèces (voir la partie ci-dessous consacrée à l'accès).

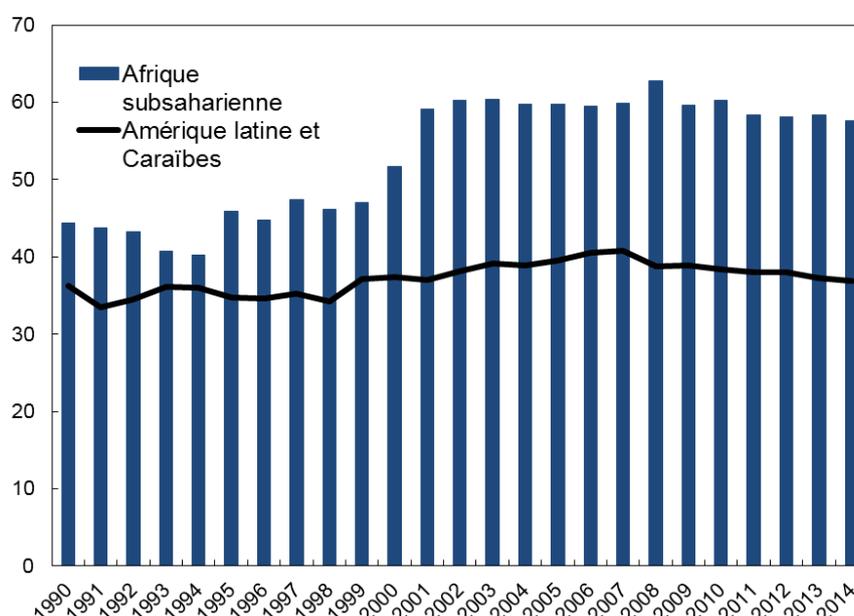
Tableau 1 – Afrique subsaharienne : indicateurs de développement financier par groupe de revenu, 1995-2013

	Moyenne en 1995	Moyenne en 2008	Moyenne en 2013
Crédit sur le marché intérieur issu du secteur financier (en % du PIB)			
PFR AFR	19.9	23.7	27.2
PRI AFR	42.3	48.2	48.6
Autres PFR	24.7	28.8	33.8
Autres PRI	43.2	43.6	60.7
Liquidités et quasi-monnaie (M2) en % du PIB			
PFR AFR	22.9	29.6	34.5
PRI AFR	34.5	40.4	44.9
Autres PFR	28.2	33.2	49.8
Autres PRI	43	50.8	64.6

Sources : statistiques financières internationales, FMI.

Note : PRI – Pays à revenu intermédiaire ; PFR – Pays à faible revenu.

Graphique 2 – Afrique subsaharienne et Amérique latine : ratios M1/M2, 2001-2014

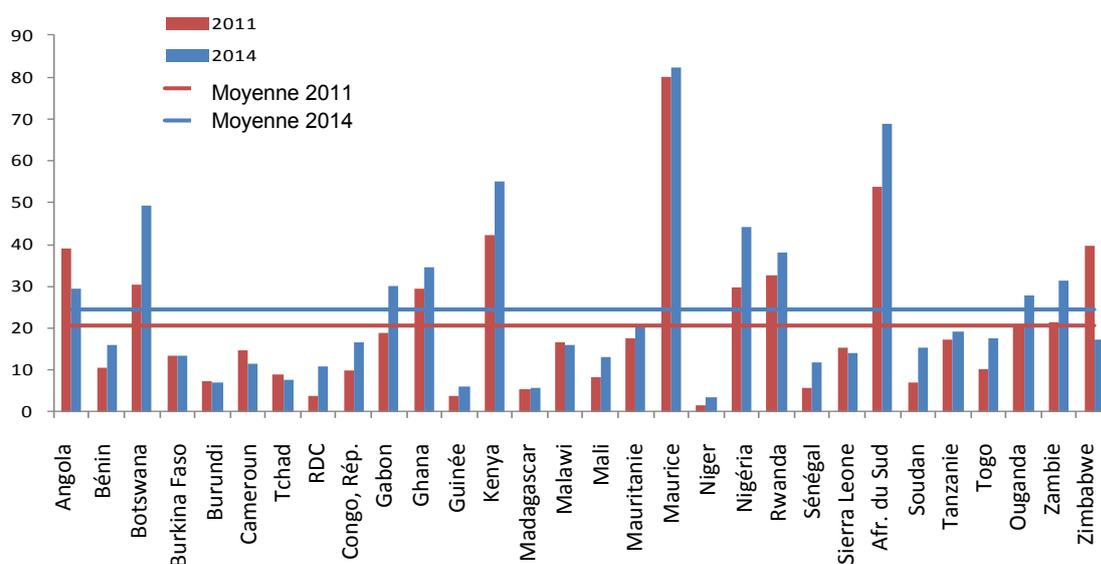


Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale.

2.B. ACCES

L'accès s'est également amélioré ces dernières années. La pénétration des comptes dans les pays d'Afrique subsaharienne a enregistré une hausse remarquable de près de 20 % entre 2011 et 2014, en partant toutefois d'un faible niveau (20,5 % de la population adulte). Le niveau de pénétration des comptes s'est amélioré en Afrique orientale et australe en particulier (graphique 3). Comme indiqué précédemment, ces évolutions favorables ont été facilitées par l'innovation à l'œuvre dans le secteur financier.

**Graphique 3 – Pénétration des comptes dans les pays d'Afrique subsaharienne
(% de la population adulte) :
comparaison 2011-2014**



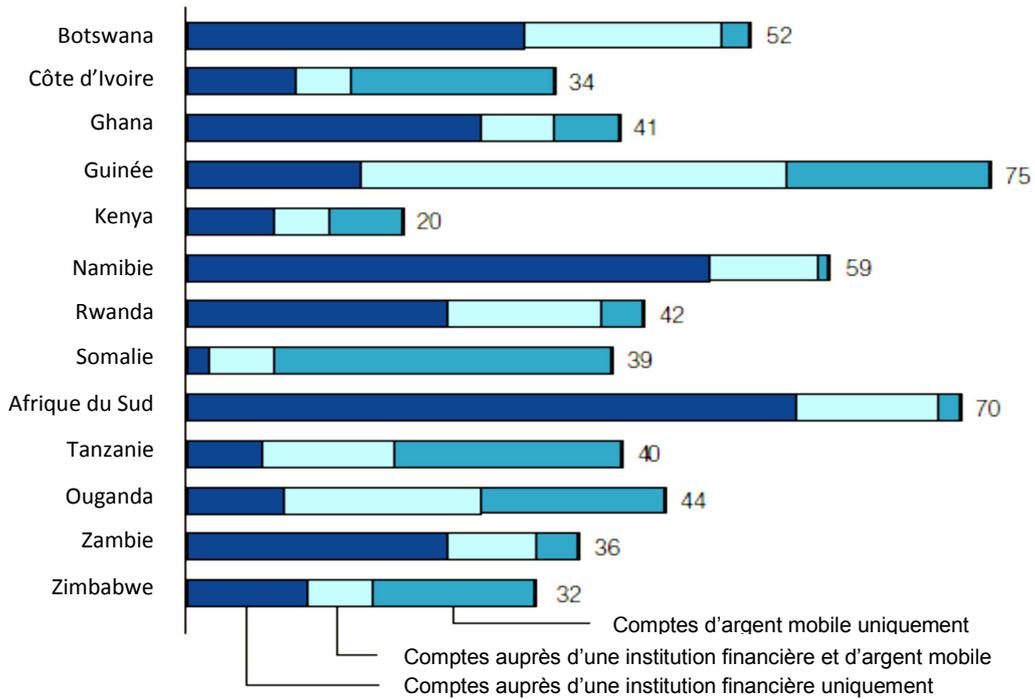
Source : base de données Global Findex, Banque mondiale.

En particulier, avec la pénétration rapide de la téléphonie mobile, la banque mobile s'est rapidement développée en Afrique subsaharienne et a permis d'atteindre des consommateurs dans des zones reculées manquant d'infrastructures de transport efficaces. En Afrique subsaharienne, près d'un tiers des titulaires de compte – soit 12 % de toute la population adulte – affirment posséder un compte d'argent mobile (soit un compte d'argent mobile, soit un compte auprès d'une institution financière). Les comptes d'argent mobile sont particulièrement répandus en Afrique de l'Est, où 20 % des adultes déclarent en posséder un, et 10 % affirment avoir uniquement un compte de ce type (graphique 4 à la page suivante).⁶

Malgré ces améliorations, l'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne reste faible en données absolues, et plus limité que dans les autres régions (graphique 5 à la page suivante).

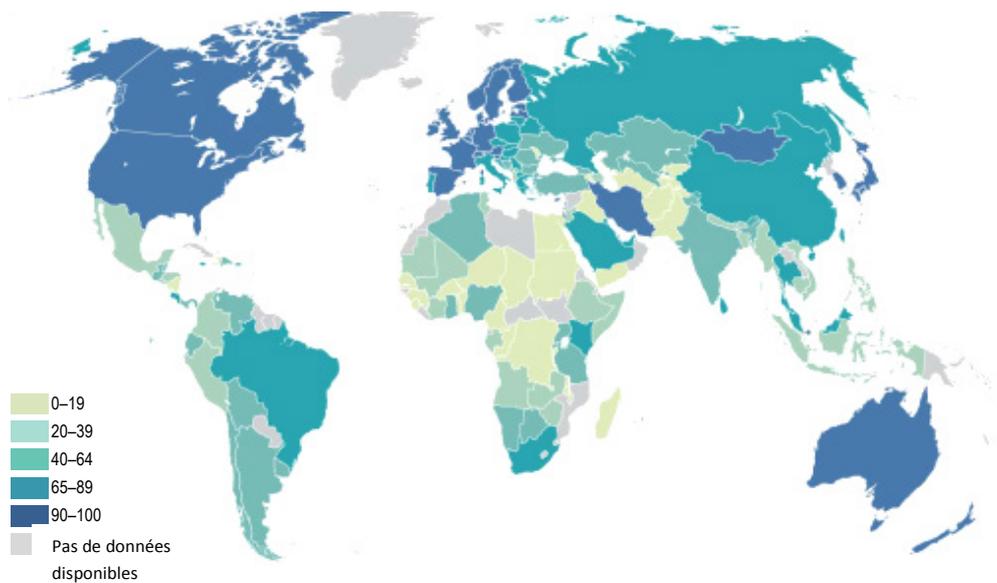
⁶ Le Kenya a la proportion la plus élevée d'adultes possédant un compte d'argent mobile (58 %), devant la Somalie, la Tanzanie et l'Ouganda (environ 35 %). En Afrique australe, la pénétration des comptes d'argent mobile est également relativement élevée (14 %), mais 2 % seulement des adultes déclarent avoir uniquement un compte de ce type.

Graphique 4 – Pénétration des comptes dans les pays affichant un taux de pénétration des comptes d'argent mobile égal ou supérieur à 10 %



Source : base de données Global Findex, Banque mondiale.

Graphique 5 – Pénétration des comptes à l'échelle mondiale, 2014



Source : base de données Global Findex, Banque mondiale.

2.c. SOLIDITE ET EFFICACITE

La solidité des systèmes financiers s'est améliorée au fil des ans, mais certaines faiblesses persistent. En 2012-2013, les prêts non productifs représentaient en moyenne près de 7 % dans l'ensemble des PFR d'Afrique subsaharienne, contre 9,4 % pour la période 1996-1999 et 9,1 % pour la période 2000-2003 (tableau 2). La part des prêts non productifs pour les PRI d'Afrique subsaharienne reste légèrement supérieure, même si les pourcentages vont d'un niveau élevé, comme pour le Ghana, à 13 %, à un niveau très bas comme pour la Namibie (graphique 6). Les taux de provisionnement (en pourcentage des prêts problématiques) ont reculé entre la fin des années 90 et la période 2000-2003 pour tous les pays d'Afrique subsaharienne, mais ont rebondi en 2012. Malgré ces améliorations, le tableau 2 montre que la qualité des actifs et le provisionnement restent faibles par rapport aux pays en développement des autres régions.

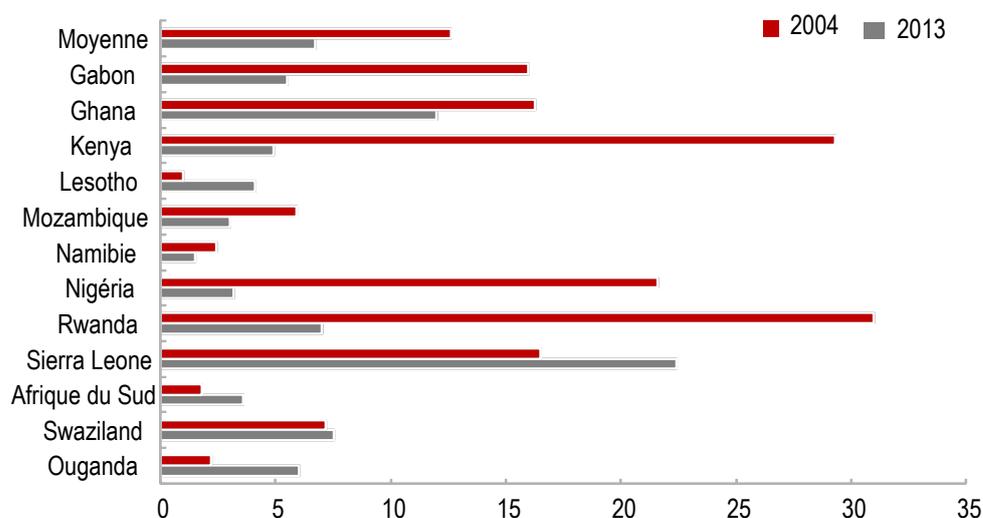
Tableau 2 – Afrique subsaharienne : indicateurs de solidité financière, 1996-2013

	Prêts non productifs			Capital total			Actifs liquides			Réserve (% de prêts problématiques)		
	1995-99	2000-03	2012-13	1995-99	2000-03	2012-13	1995-99	2000-03	2012-13	1995-99	2000-03	2012-13
PRI en AfSS	9.2	8.3	7.8	14.5	18.9	10.6	26.3	28.8	27.5	44.4	43.9	62
PFR en AfSS	9.4	9.1	6.9	15.6	21.4	13.8	30.5	28.8	28.9	74.8	41.3	50.3
Autres PRI	8.5	15.6	1.9	14.1	17.1	9.4	20	21.2	26.6	65.5	39.9	106.1
Autres PFR	9.1	9.4	8	13.8	15.7	13.9	21.2	21.9	25.8	40.4	29.6	66.1

Note : PRI – Pays à revenu intermédiaire ; PFR – Pays à faible revenu.

Sources : indicateurs de solidité financière, FMI ; Gulde et al. (2006).

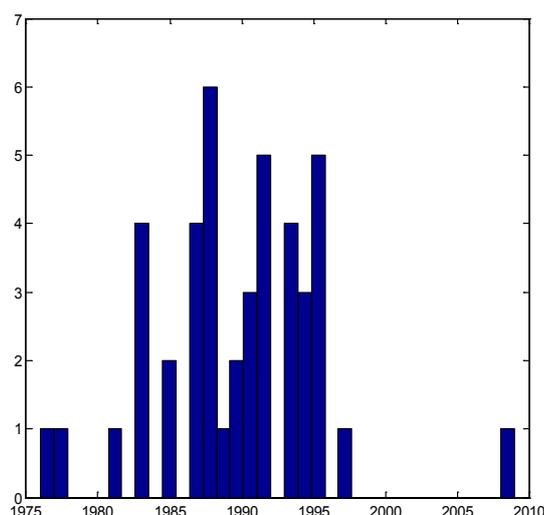
Graphique 6 – Afrique subsaharienne : prêts non productifs en 2004 et 2013 en % du total des prêts



Source : les calculs des services du FMI sont basés sur l'enquête du département Afrique sur le développement du secteur financier. Les dernières données disponibles sont basées sur l'enquête menée en 2013.

La plupart des pays appliquent désormais un ratio minimum d'adéquation des fonds propres après pondération en fonction des risques de 8 %, et en réalité, les ratios dépassent confortablement ce niveau minimum dans la majorité des pays. En 2012-2013, le ratio capital/actif total des banques s'établissait à environ 11 % pour les PRI et à 14 % pour les PFR, soit un meilleur résultat que dans les pays en développement des autres régions. Pour la même période, le ratio actifs liquides/actif total était supérieur à 25 % en Afrique subsaharienne. Les excédents persistants de liquidités sont principalement dus à la difficulté à identifier un nombre suffisant de possibilités de prêt, un problème auquel sont également confrontés d'autres pays en développement (tableau 2).

Graphique 7 – Afrique subsaharienne : crises bancaires systémiques, 1975-2011



Sources : Reinhart et Rogoff (2010) ; Laeven et Valencia (2013).

L'amélioration de la qualité des actifs, les progrès dans la réduction du rôle des banques d'État dans l'activité de prêt et le renforcement de la supervision sont autant d'éléments qui ont contribué au renforcement de la santé financière des systèmes bancaires. Ainsi, l'incidence des crises bancaires systémiques – qui étaient des événements relativement courants en Afrique subsaharienne dans les années 80 et au début des années 90 – est devenue beaucoup moins marquée, avec seulement une crise majeure observée au cours de la dernière décennie (graphique 7 ci-dessus).

Tableau 3 – Afrique subsaharienne : indicateurs d'efficacité, 2004-2011*

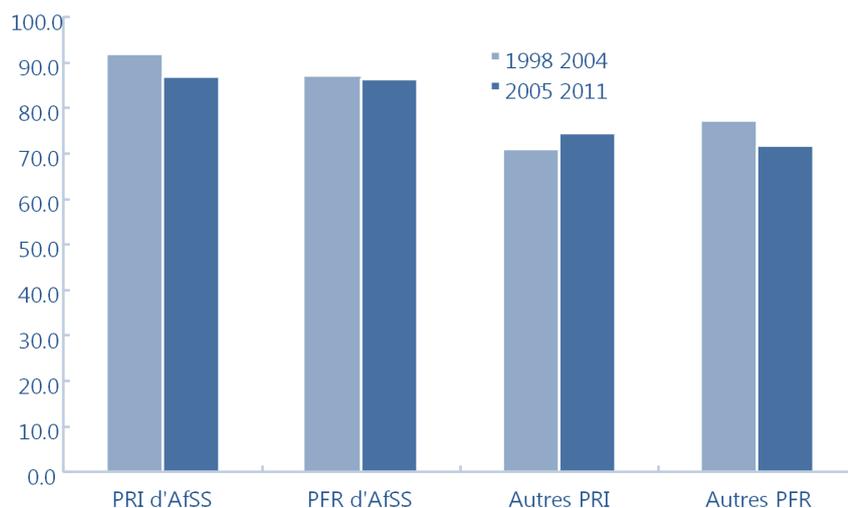
	Marge d'intérêt (en % des actifs) 1/		Frais généraux (en % des actifs) 2/		Rendement de l'actif (avant impôts)	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Pays à faibles revenus	8.5	7.5	8.4	6.4	3.2	3.1
Pays à revenus intermédiaires	6.7	5.7	6.2	4.4	2.3	2.6

Notes : * les dernières données disponibles concernent l'année 2011. 1/ Pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. 2/ Pourcentage du total des prêts.

Sources : base de données sur le développement financier dans le monde, Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

Les indicateurs de rentabilité, tels que mesurés par le revenu d'intérêts net et le rendement des actifs, ont décliné entre 2004 et 2011, mais ils restent très élevés, suggérant un manque de concurrence (tableau 3 à la page précédente). L'efficacité opérationnelle demeure relativement faible, comme en témoigne le niveau élevé du ratio frais généraux/actif total, avec des systèmes bancaires moins efficaces dans les PFR que dans les PRI en Afrique subsaharienne.

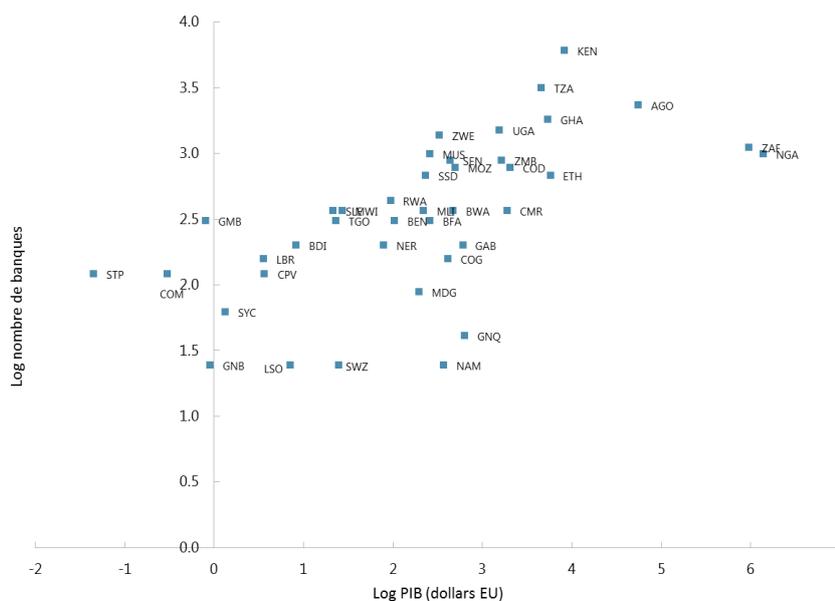
Graphique 8 – Afrique subsaharienne : part des actifs bancaires détenus par les cinq plus grandes banques, 1998-2011 en % du total des prêts



Notes : PRI correspond à Pays à revenu intermédiaire ; PFR, Pays à faible revenu.

Source : les calculs des services du FMI sont basés sur l'enquête du département Afrique sur le développement du secteur financier. Les dernières données disponibles sont basées sur l'enquête menée en 2013.

Graphique 9 – Afrique subsaharienne : taille de l'économie et nombre de banques, 2012



Source : FMI, Profil du secteur financier et Perspectives de l'économie mondiale.

Sources : base de données des profils du secteur financier, FMI ; Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Dernières données disponibles.

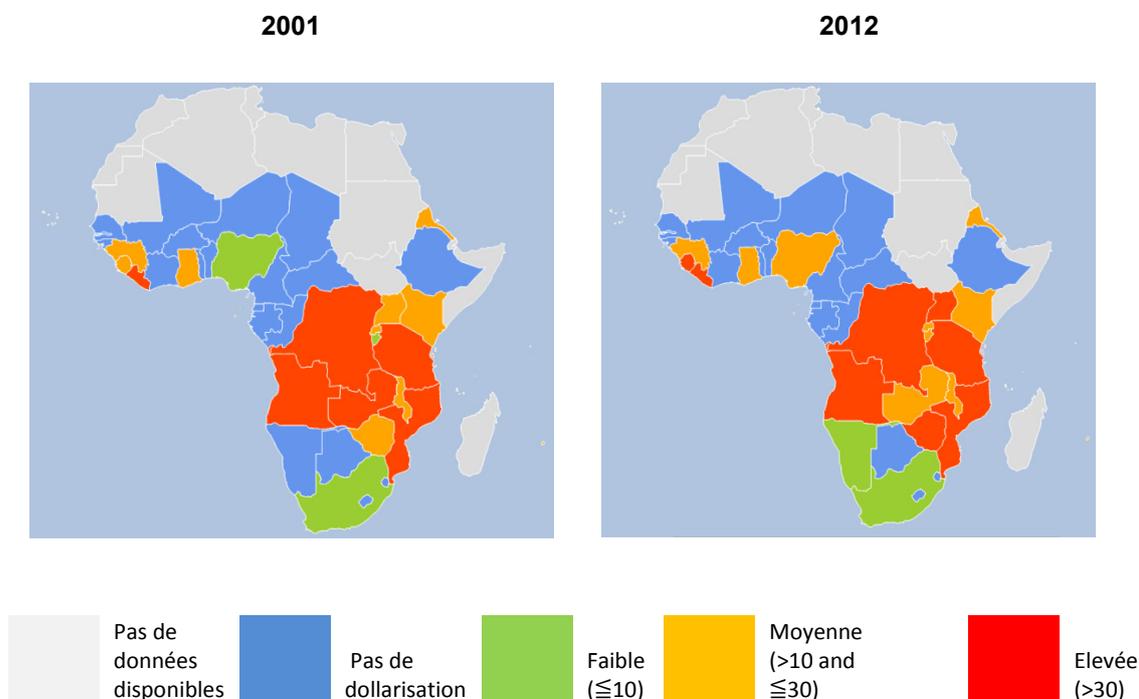
Les systèmes bancaires dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont caractérisés par une forte concentration, mesurée par la part des actifs bancaires détenus par les cinq plus grandes banques. Sous l'effet des restructurations, des privatisations et des nouvelles entrées dans le secteur, les taux de concentration ont légèrement baissé entre la fin des années 90 et la période 2005-2011, mais ils restent élevés en comparaison avec les autres pays en développement (graphiques 8 et 9 ci-dessus). Comme l'a souligné Gulde (2006), la petite dimension du marché est considérée comme un facteur majeur contribuant à la concentration, en raison de la nécessité, pour les institutions financières, de réaliser des économies d'échelle et d'envergure.

2.D. DOLLARISATION

La dollarisation, c'est-à-dire l'utilisation de monnaies étrangères comme moyen d'échange, réserve de valeur ou unité de compte, est un élément important de l'évolution du secteur financier dans un contexte macroéconomique fragile et constitue une caractéristique persistante des pays d'Afrique subsaharienne. Parmi les cinq économies les plus dollarisées (Angola, République démocratique du Congo, Liberia, Sao Tomé-et-Principe et Zambie), seul l'Angola a enregistré une tendance à la baisse dans la part des prêts tout comme des dépôts bancaires libellés en monnaie étrangère sur la période considérée. La République démocratique du Congo, le Liberia et Sao Tomé-et-Principe ont en revanche enregistré une tendance à la hausse sur les dix dernières années.

Graphique 10 – Afrique subsaharienne : géographie de la dollarisation en 2001 et 2012

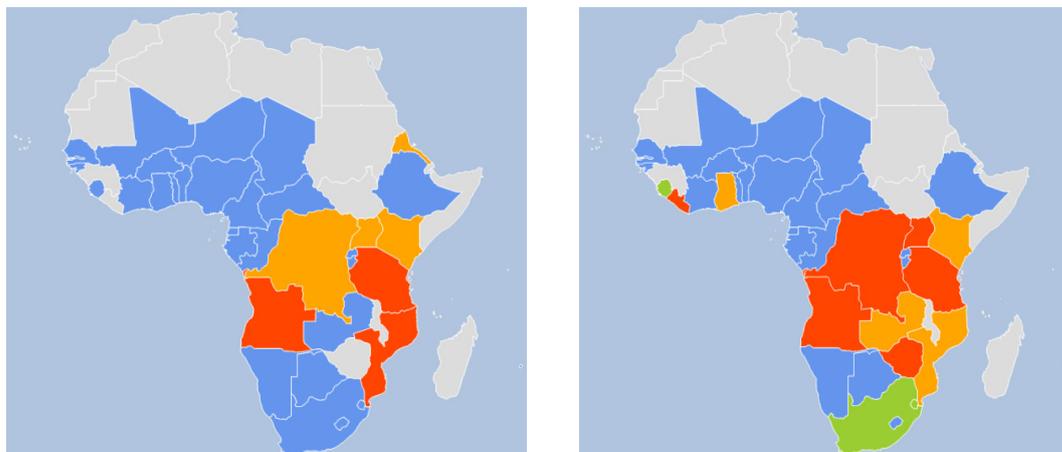
a. Dépôts (dépôts en monnaie étrangère, en pourcentage du total des dépôts)



b. Prêts (prêts en monnaie étrangère, en pourcentage du total des prêts)

2001

2012



Sources : base de données des statistiques financières internationales, FMI ; base de données du département Afrique, FMI.

Le graphique 10 ci-dessus présente la géographie de la dollarisation en Afrique subsaharienne en 2001 et 2012. Les pays les plus fortement dollarisés de la région (République démocratique du Congo, Liberia, Sao Tomé-et-Principe, Angola, Mozambique et Zambie) sont tous des économies qui dépendent des ressources naturelles. Le nombre de pays affichant une forte dollarisation des dépôts (plus de 30 %) est resté le même sur la période, mais la composition de ce groupe a changé. Tandis que la Tanzanie et le Mozambique sont parvenus à réduire leur niveau de dollarisation à moins de 30 %, la Sierra Leone a fait l'opposé et, comme indiqué, le Zimbabwe est désormais dollarisé à 100 %. D'autre part, le nombre de pays affichant un haut niveau de dollarisation des prêts a augmenté, passant de quatre (Angola, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Tanzanie) à six (Angola, République démocratique du Congo, Liberia, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie et Ouganda).

2.E. PROPRIÉTÉ DU CAPITAL

Depuis 1990, les banques d'Afrique subsaharienne, jusque-là majoritairement détenues par les États, sont devenues progressivement privées, parallèlement à une augmentation de l'actionnariat étranger (tableau 4 à la page suivante). La restructuration des banques d'État et la libéralisation du secteur financier ont en effet permis l'entrée d'institutions bancaires étrangères et contribué à une concurrence plus forte.

De plus en plus, les participations étrangères sont détenues par des banques ayant leur siège dans d'autres pays d'Afrique (groupes bancaires panafricains), qui jouent un rôle clé dans la promotion de l'innovation et du développement du secteur financier sur le continent africain. Les groupes bancaires panafricains contribuent à l'intégration et à l'inclusion financières et stimulent l'innovation et la concurrence.

Tableau 4 – Afrique subsaharienne : propriété du capital dans le secteur bancaire, 1990-2011*

	Actifs bancaires divisés par le total des actifs					
	Actionnariat public			Actionnariat étranger		
	1990-99	2000-03	2010-11	1990-99	2000-03	2010-11
PRI	0.2	0.1	0.1	0.4	0.6	0.7
PFR	0.3	0.2	0.1	0.4	0.4	0.6

Sources : Gulde et al. (2006) ; les calculs des services du FMI sont basés sur l'enquête du département Afrique sur le développement du secteur financier. * Les dernières données disponibles sont basées sur l'enquête menée en 2013.

2.F. NOUVELLES POSSIBILITES ET NOUVEAUX RISQUES

D'après les éléments exposés dans le présent chapitre, les pays d'Afrique subsaharienne ont bien progressé dans le processus de développement du secteur financier. Bien que la taille des systèmes financiers d'Afrique subsaharienne demeure relativement modeste par rapport à celle des pays en développement des autres régions, la progression a été constante sur la dernière décennie et s'est accélérée ces dernières années.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces évolutions récentes. L'analyse fournie dans le présent chapitre a déjà mentionné le rôle de l'innovation dans le secteur financier. Le renforcement de l'intégration mondiale et régionale pourrait également générer de nouvelles possibilités de financement en Afrique, comme le montreront les deux chapitres suivants. Ces avancées pourraient permettre de combler l'important déficit de financement en Afrique subsaharienne et libérer le potentiel de la région, mais aussi induire de nouveaux risques qui devront faire l'objet d'un suivi rigoureux.

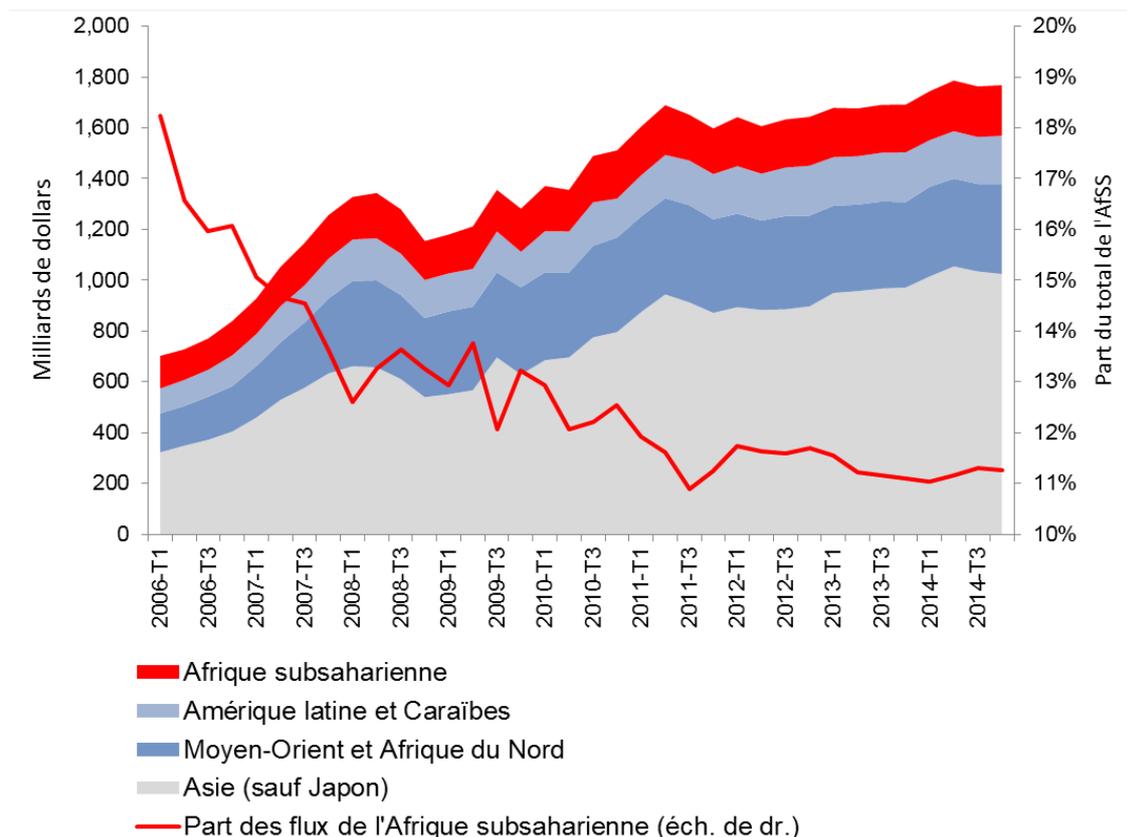
3. Flux de crédit transfrontaliers et intégration dans le système bancaire international

Les banques internationales ont toujours été une source importante de financement dans les marchés émergents et les économies en développement. Dans leurs portefeuilles globaux, toutefois, les encours des banques prêteuses sur les pays d'Afrique subsaharienne sont restés relativement faibles, tant en données absolues que par rapport aux autres régions (graphiques 11 à la page suivante et 12 à la page 23). Si on les rapporte au PIB des pays bénéficiaires, toutefois, ces encours sont élevés, voire très élevés dans certains cas (graphique 18, p. 27).

Les créances transfrontalières des banques internationales rendant compte à la BRI peuvent donner une première estimation utile du degré d'intégration de l'Afrique subsaharienne dans le système bancaire international. Toutefois, les encours transfrontaliers à eux seuls ne donnent pas une image exhaustive de l'implication des banques internationales en Afrique subsaharienne. Certaines de ces institutions, en particulier les banques européennes, ont une présence historique dans la région et gèrent des filiales, des agences et des bureaux de

représentation dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. L'importance de ces établissements est particulièrement marquée dans certains pays, où les filiales d'institutions financières britanniques, françaises et portugaises jouent un rôle systémique.

Graphique 11 – Créances bancaires transfrontalières sur l'Afrique subsaharienne, comparaison internationale (2006-2014)
Créances consolidées des banques rendant compte à la BRI



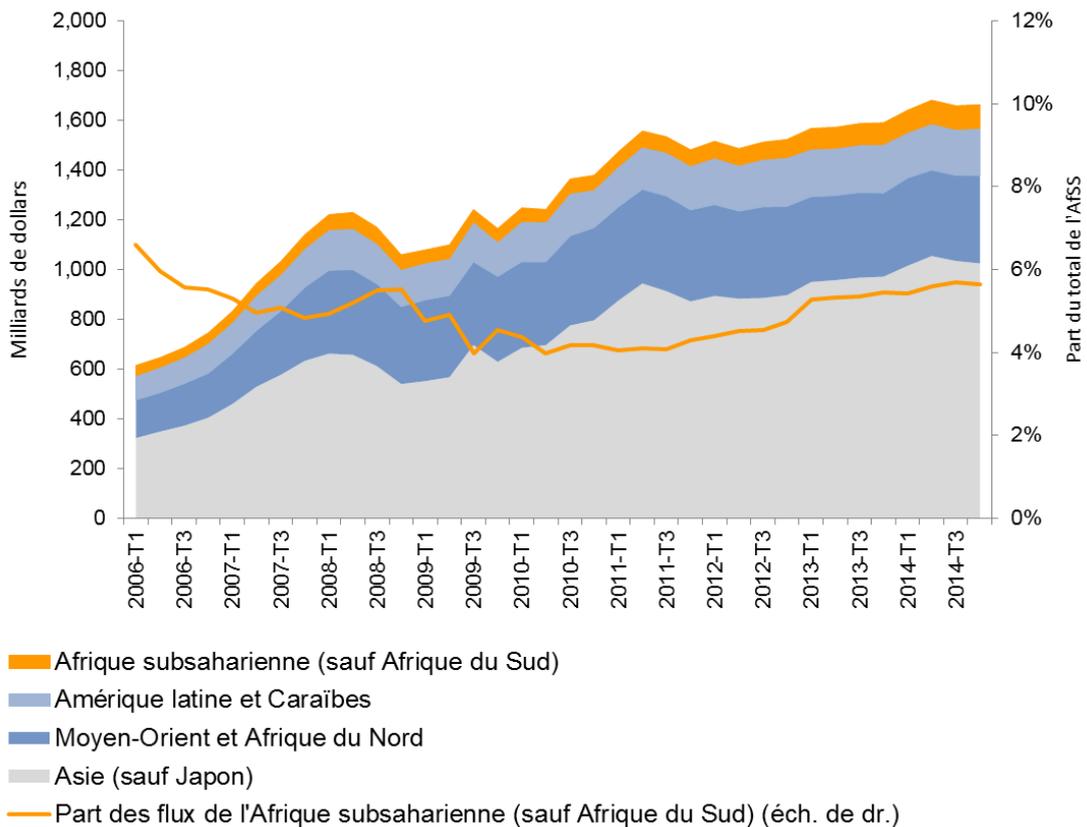
Source : Banque des règlements internationaux.

Cela dit, en données absolues, les encours transfrontaliers sur les pays d'Afrique subsaharienne sont restés globalement stables depuis 2007, avec un montant de l'ordre de 180 milliards d'USD.⁷ Par rapport aux autres régions, la part des créances sur les pays d'Afrique subsaharienne est faible (à peine plus de 11 % du montant total des créances consolidées des banques rendant compte à la BRI sur les marchés émergents non européens), et elle a diminué au fil des ans, principalement sous l'effet de l'orientation vers les pays d'Asie (graphique 11 ci-dessus). La diminution de la part représentée par l'Afrique subsaharienne reflète la réduction de la part des créances transfrontalières sur l'Afrique du Sud, où les bailleurs de fonds locaux ont fortement renforcé leur présence au détriment des banques étrangères (voir également le chapitre suivant) – ce qui est dû, en partie, à l'établissement en Afrique du Sud, en 2013, des opérations transfrontalières de Barclays en Afrique. Les encours transfrontaliers sur les autres pays d'Afrique subsaharienne ont en revanche augmenté ces dernières années et la part représentée par le flux de prêts des

⁷ L'analyse présentée dans ce chapitre ne tient pas compte des créances transfrontalières sur le Liberia (centre de transport maritime international).

banques internationales à destination de ces pays est resté globalement stable sur la décennie écoulée (graphique 12).

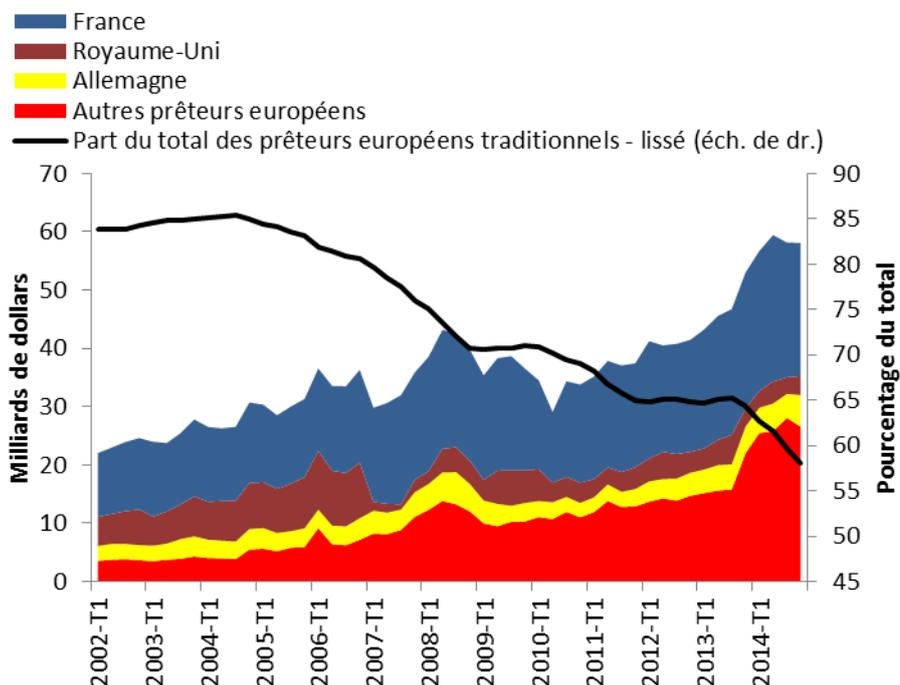
Graphique 12 – Créances bancaires transfrontalières sur l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), comparaison internationale (2006-2014)
Créances consolidées des banques rendant compte à la BRI



Source : Banque des règlements internationaux.

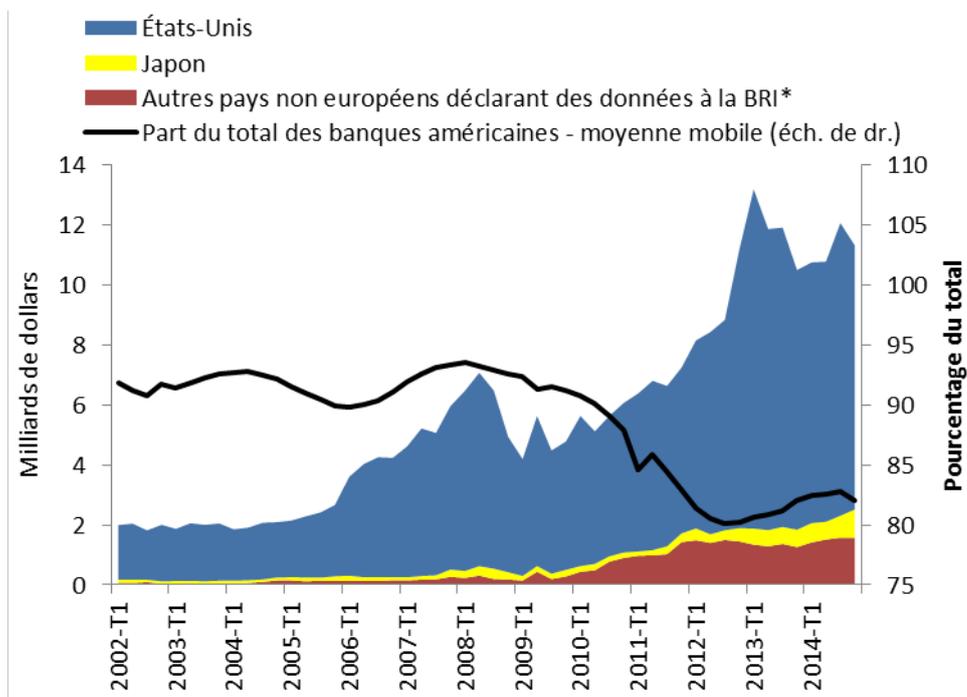
Les encours des banques internationales sur l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) ont fortement augmenté à la veille de la crise financière mondiale, mais ils ont décliné dans la période qui a suivi cette crise. Les flux bancaires transfrontaliers ont commencé à se redresser au deuxième semestre de 2010. Certains changements importants dans la structure des flux bancaires internationaux sont à noter. Fait le plus essentiel, la part des principaux bailleurs de fonds habituels (principalement la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et également les États-Unis) a diminué en faveur des banques venant d'autres pays, dont le rôle s'est renforcé (graphiques 13 et 14 à la page suivante). Cette évolution reflète plusieurs facteurs, dont le processus de réduction du levier financier et d'ajustement des bilans, engagé par un certain nombre de banques européennes, ainsi que l'introduction de normes internationales et d'exigences réglementaires plus strictes. Ces éléments ont amené les banques prêteuses à modifier leur stratégie opérationnelle et à privilégier les actifs bénéficiant d'un traitement plus favorable que les activités transfrontalières dans le cadre des normes prudentielles renforcées.

Graphique 13 – Créances étrangères consolidées des banques européennes sur l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), T1 2002-T4 2014



Note : * total des créances de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni.
Source : Banque des règlements internationaux.

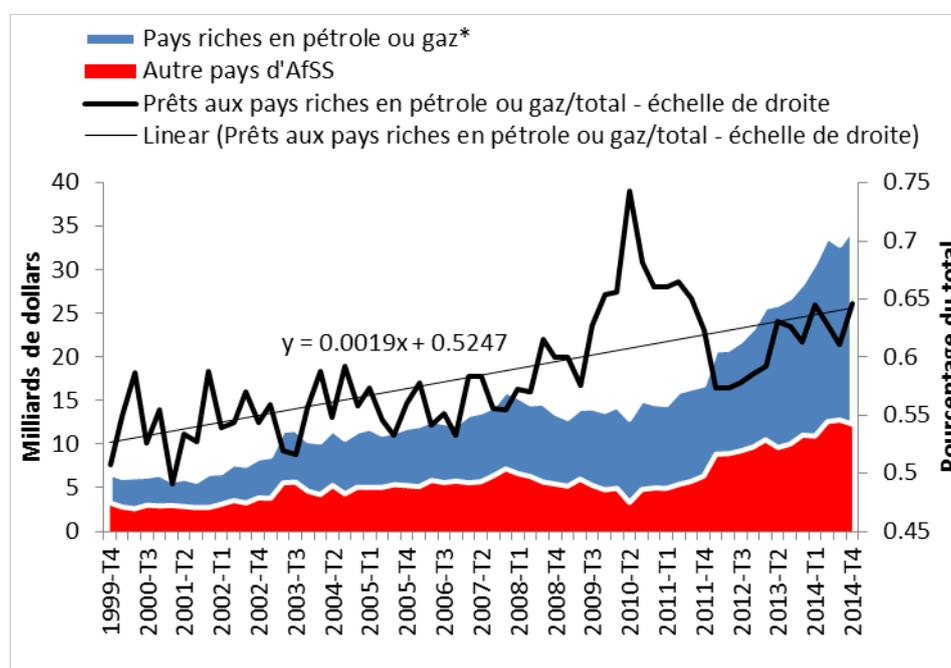
Graphique 14 – Total des créances étrangères consolidées des banques européennes sur l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), T1 2002-T4 2014



Note : * total des créances de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Corée du Sud et de Taïwan.
Source : Banque des règlements internationaux.

Le repli de la plupart des banques prêteuses européennes habituelles pose certaines questions au regard du développement du secteur financier car avant la crise, les banques européennes étaient les principaux bailleurs de fonds – essentiellement sous la forme de prêts internationaux syndiqués – pour les projets d'infrastructure dans les pays caractérisés par un marché émergent et une économie en développement.^{8,9} Bien que de nouvelles banques européennes soient entrées sur le marché, la plupart des nouveaux flux de financement bancaire ces dernières années ont été dirigés vers les pays disposant d'abondantes ressources naturelles, ce qui laisse supposer que l'industrie extractive pourrait avoir été la première bénéficiaire de ces nouveaux flux de prêts bancaires transfrontaliers.

Graphique 15 – Répartition des créances (2 ans et plus) par groupe de pays bénéficiaires (hors Afrique du Sud) en fonction de leurs ressources en pétrole et en gaz, T4 1999-T4 2014



Note : * total des créances sur : l'Angola, le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, la République du Congo, le Soudan et le Tchad.

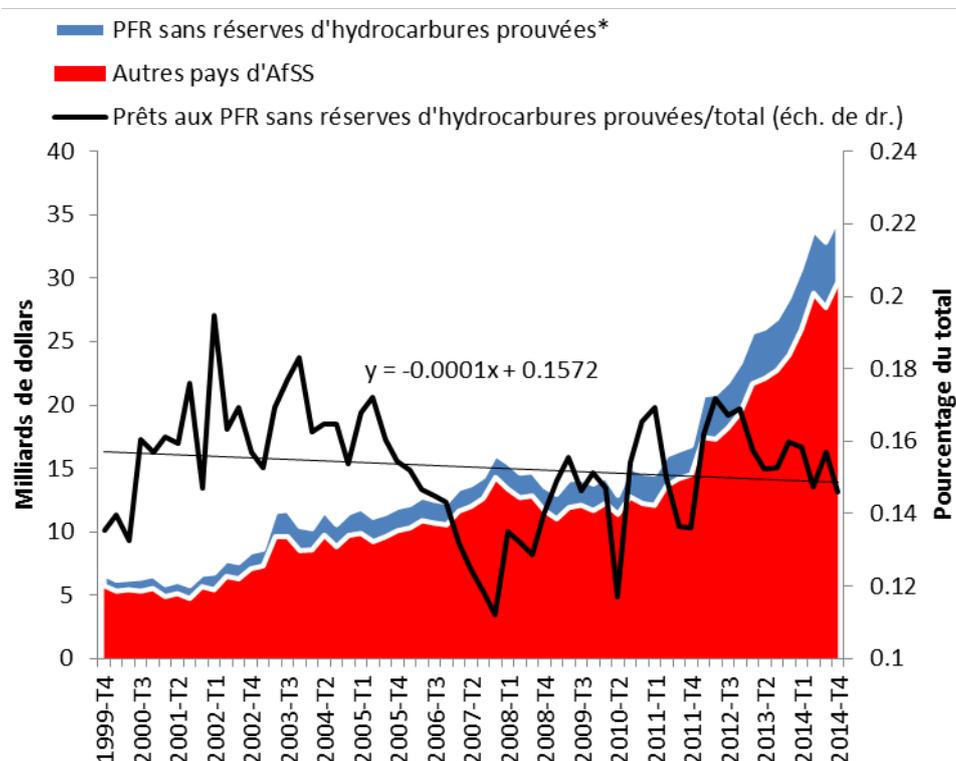
Source : Banque des règlements internationaux.

En effet, la part des créances transfrontalières à long terme des banques rendant compte à la BRI sur les pays d'Afrique subsaharienne disposant d'abondantes ressources en pétrole et (ou) en gaz augmente depuis plus de dix ans, malgré une certaine volatilité (graphique 15 ci-dessus). En comparaison, la part des créances transfrontalières sur les autres pays d'Afrique subsaharienne (sans réserves attestées de pétrole et de gaz) a fluctué autour d'un niveau stable et peu élevé (graphique 16 à la page suivante).

⁸ Feyen et. al. (2012).

⁹ BRI (2012).

Graphique 16 – Répartition des créances (2 ans et plus) par groupe de pays bénéficiaires (hors Afrique du Sud) en fonction de leur niveau de revenu, T4 1999-T4 2014



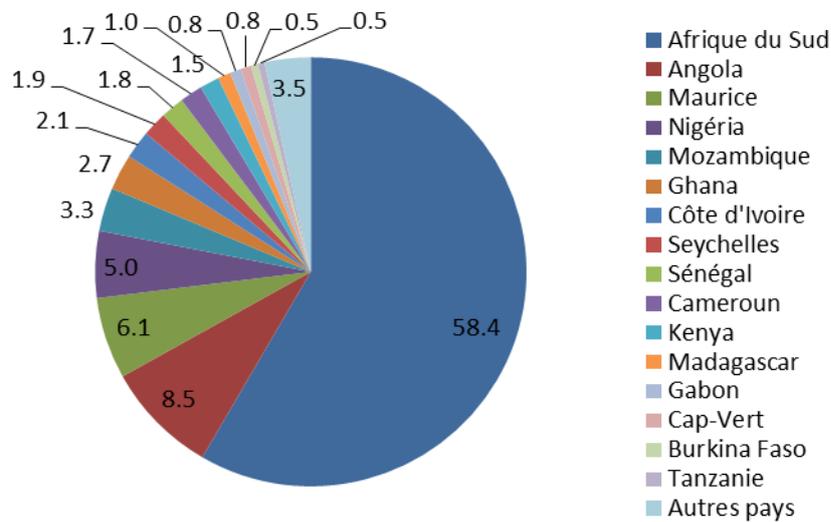
Note : * total des créances sur les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Malawi, Mali, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Zimbabwe.

Source : Banque des règlements internationaux.

L'analyse des encours transfrontaliers des banques sur les différents pays destinataires confirme le rôle important de deux caractéristiques spécifiques à chaque pays, à savoir la disponibilité de ressources naturelles et l'environnement économique. Si l'on prend l'exemple de 2013, hors Afrique du Sud, les pays riches en ressources naturelles comme l'Angola, le Mozambique, le Ghana, le Nigeria et le Gabon représentaient les encours les plus élevés des banques internationales (graphique 17 à la page suivante). Parmi les pays ne disposant pas d'abondantes ressources naturelles, les marchés pré-émergents bénéficiant d'un environnement économique favorable et (ou) d'une économie relativement diversifiée (comme le Kenya, Maurice et le Sénégal, en plus du Nigeria, du Ghana et du Mozambique, déjà mentionnés) sont parvenus à attirer d'importants flux bancaires.

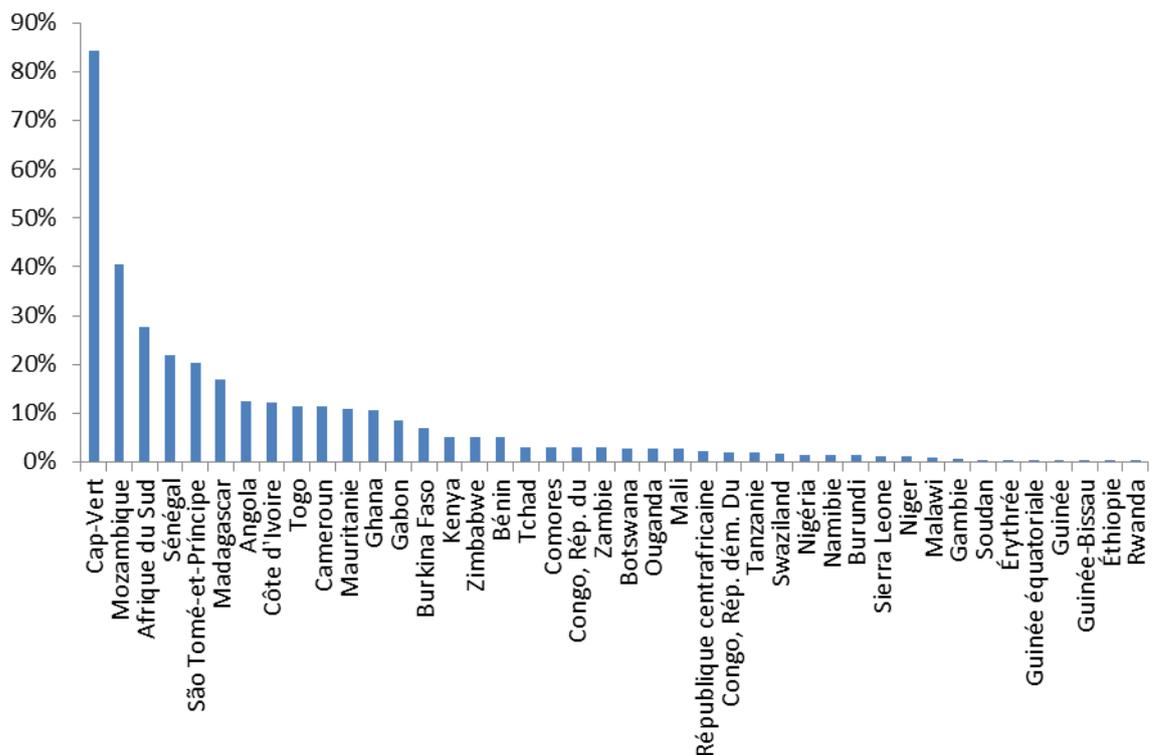
Par rapport à la taille de leur économie, certains petits pays insulaires se distinguent tout particulièrement (graphique 18 à la page suivante), ce qui est dû en partie au fait que certains sont devenus des centres financiers offshore. À l'opposé du spectre, plusieurs pays ayant des cadres institutionnels fragiles ne sont pas parvenus à lever des financements bancaires privés étrangers, même s'ils disposent d'importantes ressources naturelles (République démocratique du Congo, Niger, Soudan). Ces données confirment que l'accès au financement privé pour les pays fragiles à faible revenu demeure un défi.

Graphique 17 – Principaux bénéficiaires des créances transfrontalières en Afrique subsaharienne (% du total, moyenne 2013)



Source : Banque des règlements internationaux.

Graphique 18 – Principaux bénéficiaires* des créances transfrontalières en Afrique subsaharienne, T4 2013 (% du PIB)



Note : * les données relatives aux centres offshore ne sont pas prises en compte dans les calculs : Seychelles (228 % du PIB) et Maurice (103 % du PIB).

Source : Banque des règlements internationaux.

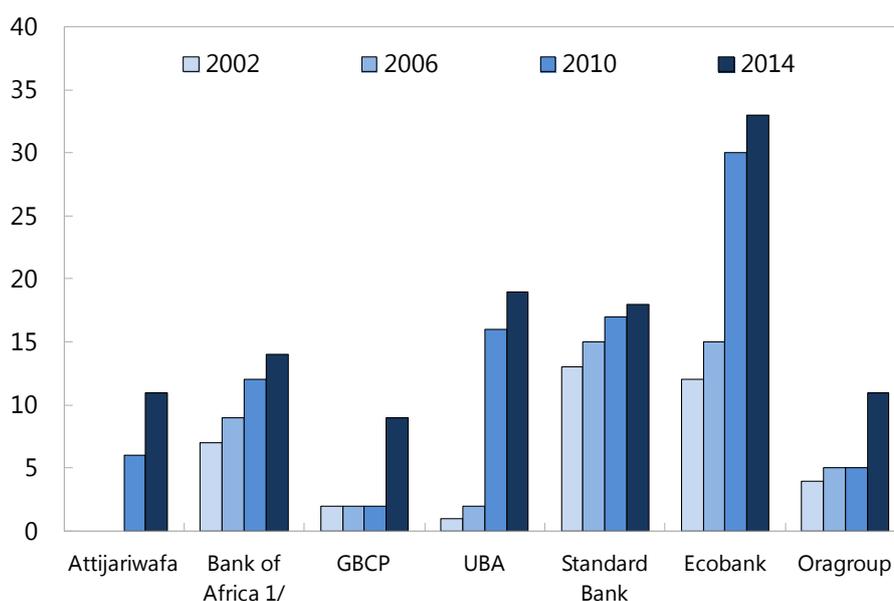
4. Développement des groupes bancaires panafricains

4.A. UN PAYSAGE QUI EVOLUE

L'émergence et l'expansion rapide de groupes bancaires panafricains constituent un autre changement majeur intervenu dans le paysage bancaire africain ces dernières années. Ces banques ont mis en place d'importants réseaux transfrontaliers et reprennent, à certains égards, le rôle des banques européennes et étasuniennes qui dominaient jusqu'alors les activités bancaires en Afrique subsaharienne.

Ce nouveau phénomène reflète plusieurs facteurs convergents d'attraction et de répulsion. Les plus importants sont notamment l'amélioration de la stabilité politique et macroéconomique dans de nombreux pays, le renforcement des liens commerciaux et de l'intégration économique, avec des mesures incitant les banques à suivre leurs clients dans leur développement à l'étranger, et les possibilités de diversification au sein de marchés où une grande partie de la population n'est pas bancarisée, par rapport à des marchés nationaux plus saturés.

Graphique 19 – Grands groupes bancaires panafricains : développement transfrontalier, 2002-2014 (nombre de filiales en Afrique subsaharienne)



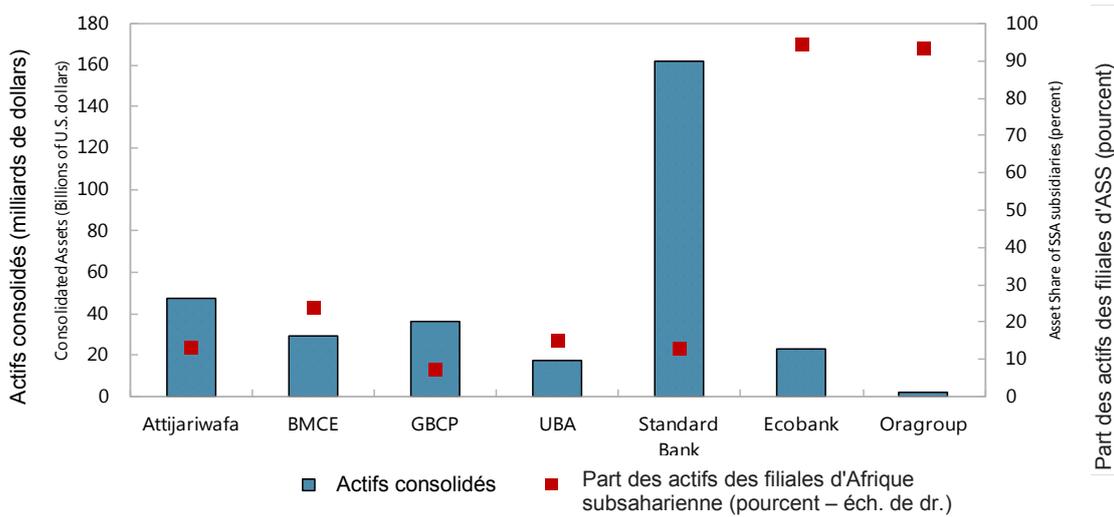
Note : 1/ BMCE est actionnaire majoritaire du groupe Bank of Africa depuis 2010.

Sources : sites web et rapports annuels des banques.

Sept grands groupes bancaires dominent le paysage de par leur périmètre d'intervention, chacun étant présent dans au moins dix pays d'Afrique (graphiques 19 ci-dessus et 20 à la page suivante). Trois de ces groupes ont leur siège au Maroc, deux au Togo, un au Nigeria et un en Afrique du Sud. D'autres banques, du Kenya, du Nigeria et d'Afrique du Sud principalement, ont davantage une présence régionale, avec des opérations dans au moins cinq pays. Les groupes bancaires panafricains se sont développés principalement via des filiales, avec des stratégies et, partant, des structures relativement différentes, en particulier

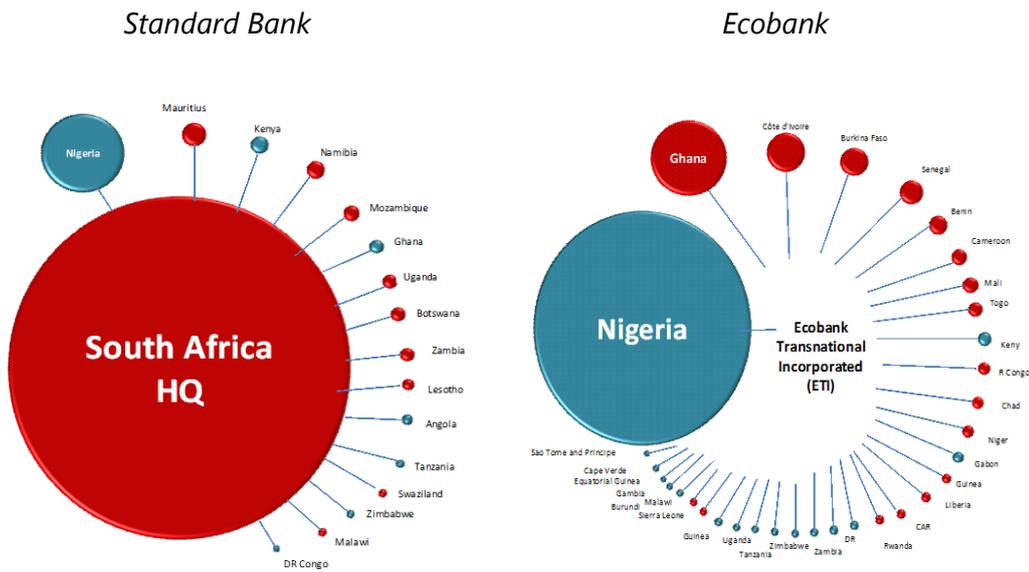
en ce qui concerne la part représentée par les opérations transfrontalières et les réseaux dans l'actif total consolidé (graphique 21). Ces groupes ont actuellement une présence systémique dans quelque 36 pays d'Afrique subsaharienne et sont désormais plus importants sur le continent que les banques européennes et américaines établies de longue date (graphique 22 à la page suivante).

Graphique 20 – Groupes bancaires panafricains : taille et part représentée par les actifs de filiales transfrontalières, 2013 (Mrd USD et %)



Sources : rapports annuels des banques ; Bankscope ; calculs des services du FMI.

Graphique 21 – Structure des groupes bancaires panafricains : le contraste entre dominante locale et dominante réseau



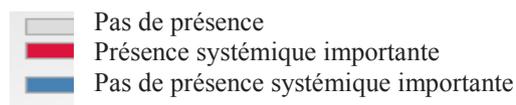
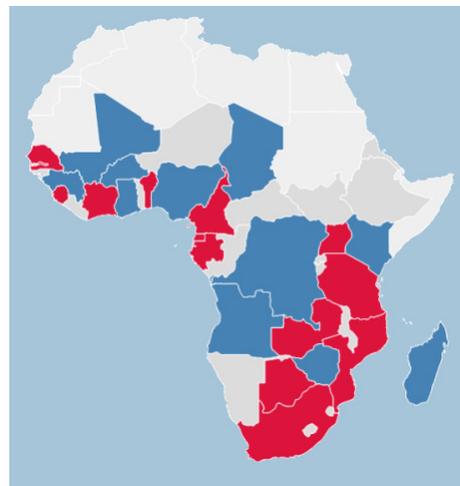
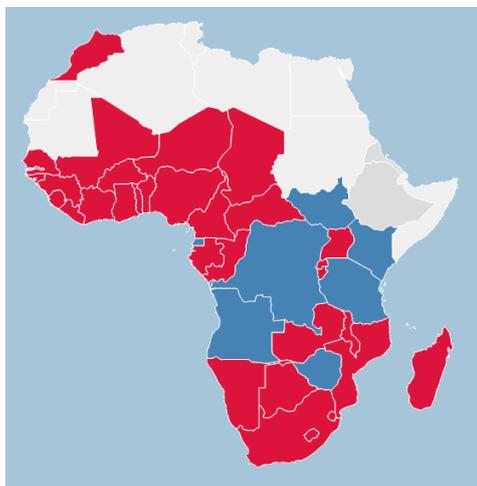
Sources : rapports annuels des banques ; Bankscope ; calculs des services du FMI.

Note : la taille de la bulle correspond à la part représentée par l'actif de la filiale concernée dans l'actif consolidé. Les bulles rouges indiquent une présence systémique importante, avec des dépôts représentant plus de 10 % des dépôts du système bancaire.

Graphique 22 – Importance systémique par pays de certains groupes bancaires panafricains et certaines banques étrangères, 2013

Principaux groupes bancaires panafricains

Banques étrangères



Note : sont incluses dans la catégorie « Présence systémique importante » les banques mères dans leur pays d'accueil et les filiales dont les dépôts représentent plus de 10 % des dépôts du système bancaire.

Sources : rapports annuels des banques ; Bankscope ; calculs des services du FMI.

L'expansion des groupes bancaires panafricains offre de nombreuses possibilités et avantages car ces institutions jouent un rôle important en stimulant l'innovation et le développement dans le secteur financier. Le développement de ces banques aide à améliorer la concurrence, favorise l'inclusion et conduit à des économies d'échelle plus importantes. De plus, ces institutions sont également devenues des chefs de file dans le domaine de la mise au point de prêts syndiqués pour le financement d'infrastructures en Afrique subsaharienne, venant ainsi combler le vide laissé durant la crise récente par les banques européennes (voir le chapitre suivant pour plus de détails). En outre, au vu des pratiques réglementaires plus avancées au Maroc, en Afrique du Sud et, dans une certaine mesure, au Kenya et au Nigeria, les groupes bancaires panafricains basés dans ces pays et les autorités de réglementation de leur pays d'origine poussent également les autorités des pays d'accueil à relever leurs normes de supervision et de comptabilité.

Dans le même temps, l'expansion rapide des groupes bancaires panafricains et leur importance systémique dans un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne posent de nouveaux défis en matière de surveillance, lesquels pourraient, s'ils ne sont pas relevés, conduire à des risques systémiques. Une plus grande intégration a des avantages, mais l'interconnexion implique que les pays sont plus exposés aux retombées des chocs transfrontaliers. L'élargissement géographique des groupes bancaires panafricains pourrait, en cas de difficultés financières pour une banque mère ou des filiales importantes, être un

vecteur de contagion parmi les pays d'Afrique.¹⁰ Pour les autorités des pays d'accueil dans lesquels les groupes bancaires panafricains ont une importance systémique, des risques peuvent également survenir si les autorités du pays d'origine ou les banques mères prennent des mesures unilatérales ou non coordonnées avec des implications pour la stabilité financière dans la juridiction d'accueil.¹¹ Ces risques sont exacerbés par le fait que la capacité de supervision est limitée et que les ressources en la matière sont insuffisantes dans la majeure partie de l'Afrique, en particulier dans le domaine de la surveillance transfrontalière.

4.B. DEFIS EN MATIERE DE SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE

Plusieurs défis doivent être relevés pour que les groupes bancaires panafricains puissent soutenir une croissance continue sur fond de stabilité financière en Afrique. Font partie des questions les plus urgentes à traiter le manque de surveillance réglementaire formelle des sociétés de portefeuille bancaires de l'UEMOA et leur supervision sur une base consolidée. Il s'avère qu'au moins deux grands groupes bancaires panafricains opèrent dans la région en tant que sociétés de portefeuille non réglementées. Par ailleurs, la compétence et la légitimité des détenteurs du capital et actionnaires des groupes bancaires panafricains ne sont pas toujours pleinement évaluées et les structures de propriété du capital sont dans certains cas opaques.

La disponibilité de données financières est également limitée dans de nombreux pays et les échanges de données entre les autorités de supervision sont limités par les législations nationales en matière de secret bancaire. En particulier, l'information sur les encours transfrontaliers au sein d'un groupe bancaire panafricain étant limitée, il est difficile pour les autorités de supervision de bien cerner les risques éventuels de retombées. L'absence de norme comptable unique et les différents niveaux de mise en œuvre des accords de Bâle à travers le continent compliquent plus encore l'évaluation de la situation générale des banques (encadré 1 à la page suivante et graphique 23 à la page 33).

La coopération dans le domaine de la supervision transfrontalière a démarré, mais les efforts visant à renforcer la supervision consolidée doivent être intensifiés. La Banque centrale du Nigeria exige un protocole d'accord avec les autorités de réglementation du pays d'origine avant de permettre l'établissement d'une banque dans sa juridiction. L'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest tient des réunions trimestrielles au cours desquelles sont abordées les questions relatives aux groupes bancaires panafricains. Au Kenya et dans les pays de la CAE, plusieurs inspections conjointes ont été menées et des collègues de superviseurs ont été mis en place pour quelques groupes bancaires panafricains, et d'autres sont prévus.

¹⁰ Le modèle des filiales peut refléter la volonté des autorités de réglementation de réduire le plus possible les risques de contagion. Toutefois, si le fait d'exiger que les filiales soient dotées d'un capital distinct permet de réduire l'ampleur d'une éventuelle contagion, il ne l'élimine pas ; les filiales peuvent avoir des encours sur leur société mère ou d'autres banques ou entités non bancaires au sein du même groupe.

¹¹ Des enseignements peuvent être tirés de l'expérience de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale avec de grandes banques étrangères durant la crise financière mondiale. Plus l'asymétrie dans la taille de l'économie est grande entre le pays d'origine et le pays d'accueil, toutes choses étant égales par ailleurs, et plus la probabilité est grande que la stratégie globale d'une banque ne tienne pas compte du pays d'accueil et que la stabilité financière soit menacée dans le pays d'accueil si des problèmes surviennent dans le pays d'origine.

Encadré 1
Normes de supervision du secteur financier en Afrique subsaharienne et au Maroc

Résumé des normes de surveillance par pays

	Normes comptables	Ratio d'adéquation des fonds propres /1	Principes fondamentaux de Bâle 2/	Assurance des dépôts	Classification des actifs 3/
Angola	nationales	Pas encore Bâle II	<50 %	Pas d'as.-dép.	< 90 jours
Botswana	IFRS	Bâle II en cours	>80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Burundi	Plan IFRS	Bâle II en cours	<50 %	Pas d'as.-dép.	> 90 jours
Cap-Vert	IFRS	Bâle II en cours	50-80%	Pas d'as.-dép.	< 90 jours
CEMAC	Plan IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Effective	> 90 jours
Comores	nationales	Bâle II en cours	S.O.	Pas d'as.-dép.	S.O.
RDC	nationales	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Érythrée	S.O.	S.O.	S.O.	Pas d'as.-dép.	S.O.
Ethiopie	Plan IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Gambie	Plan IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Ghana	IFRS	Pas encore Bâle II	<50%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Guinée	nationales	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	S.O.
Kenya	IFRS	Eléments de Bâle II / III	50-80%	Effective	90 jours
Lesotho	IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Libéria	IFRS	Bâle II en cours	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Madagascar	nationales	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Malawi	IFRS	Bâle II	50-80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Maurice	IFRS	Bâle II	50-80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Maroc	IFRS	Eléments de Bâle III	>80%	Effective	90 jours
Mozambique	IFRS	Bâle II	50-80%	Pas d'as.-dép.	> 90 jours
Namibie	IFRS	Eléments de Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Nigéria	IFRS	Bâle II en cours	50-80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Rwanda	IFRS	Bâle II en cours	>80%	Effective	90 jours
Sao Tomé-et-Principe	Plan IFRS	Bâle II en cours	S.O.	Pas d'as.-dép.	S.O.
Seychelles	Plan IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Sierra Leone	IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Afrique du Sud	IFRS	Bâle III	>80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Soudan du Sud	nationales	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	S.O.
Swaziland	IFRS	Pas encore Bâle II	S.O.	Pas d'as.-dép.	90 jours
Ouganda	IFRS	Pas encore Bâle II	50-80%	Effective	90 jours
Tanzanie	IFRS	Pas encore Bâle II	>80%	Effective	90 jours
UEMOA	Plan IFRS	Pas encore Bâle II	50-80%	Pas d'as.-dép.	> 90 jours
Zambie	IFRS	Pas encore Bâle II	>80%	Pas d'as.-dép.	90 jours
Zimbabwe	IFRS	Bâle II en cours	S.O.	Effective	90 jours

Sources: IFRS.org (Jurisdiction Profiles, avril 2014) et rapport de PwC « IFRS adoption by country » (avril 2013) ; enquête de l'Institut pour la stabilité financière sur la mise en œuvre de Bâle II, 2.5, et III (Institut pour la stabilité financière, juillet 2014) ; Standards and Codes Database ; Demirgüç-Kunt, Kane and Laeven (2014) ; enquête de la Banque mondiale concernant la réglementation bancaire 2012 ; rapport du FSAP et AT du FMI ; informations communiquées par les équipes pays du FMI.

Note: IFRS = International Financial Reporting Standards - normes internationales d'information financière ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

1/ L'Institut pour la stabilité financière mène une enquête sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de Bâle II, 2.5 et III pour les juridictions hors Comité de Bâle sur le contrôle

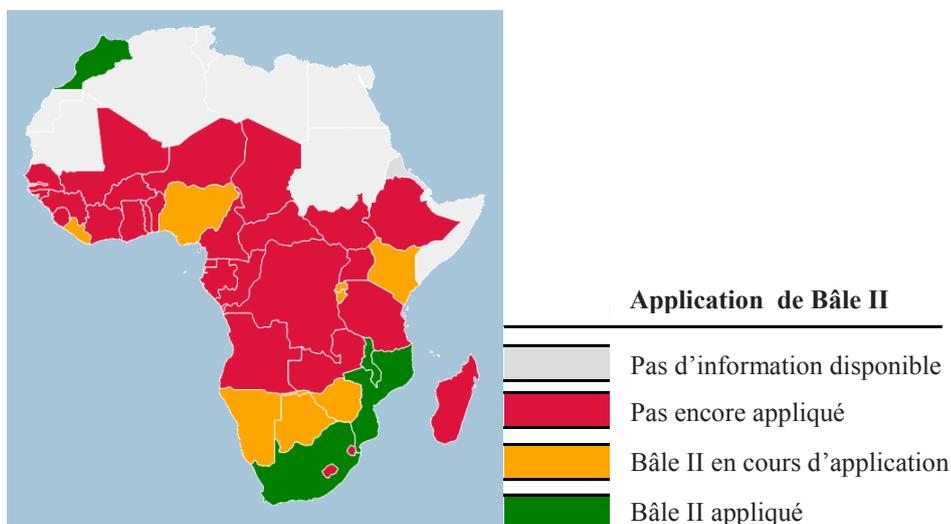
bancaire et hors Union européenne et publie les réponses telles qu'elles ont été données. Cette colonne donne des informations pour Bâle II sur la base des réponses au titre du premier pilier (approche standard applicable au risque de crédit, approche de l'indicateur de base et approche standard applicable au risque opérationnel), du deuxième pilier et du troisième pilier.

2/ Cette catégorie indique le pourcentage de PFB appliqués ou largement appliqués et se fonde sur des évaluations relevant de la méthodologie des principes fondamentaux de Bâle 2006 réalisées en 2007 dans le cadre de programmes d'évaluation du secteur financier (FSAP).

3/ Cette catégorie indique le « nombre de jours d'arriéré » maximum au terme duquel les prêts sont considérés comme des prêts non productifs.

Les pays d'Afrique subsaharienne sont à différents stades de développement en ce qui concerne leurs normes de réglementation et de supervision du secteur financier et opèrent à différents stades de mise en œuvre des normes internationales. Alors que plusieurs pays sont passés aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS), les normes de Bâle II ne sont complètement appliquées que dans quelques pays. Une partie importante de la protection des déposants, à savoir l'assurance des déposants, fait défaut dans la majorité des pays.

Graphique 23 – Afrique subsaharienne et Maroc : application de Bâle II par pays



Note : l'Institut pour la stabilité financière mène une enquête sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de Bâle II, 2.5 et III pour les juridictions hors Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et hors Union européenne et publie les réponses telles qu'elles ont été données. Les chiffres sont basés sur les réponses au titre du premier pilier (approche standard applicable au risque de crédit, approche de l'indicateur de base et approche standard applicable au risque opérationnel), du deuxième pilier et du troisième pilier.

Sources : enquête de l'Institut pour la stabilité financière sur la mise en œuvre de Bâle II, 2.5, et III (Institut pour la stabilité financière, juillet 2014) ; informations communiquées par les équipes pays du FMI.

Les autorités des pays d'origine devraient toutefois constituer des collèges de superviseurs pour tous les groupes bancaires panafricains systémiques. Ces collèges de superviseurs sont

considérés comme le meilleur moyen, pour les autorités de supervision, d'échanger des informations, malgré certains problèmes qui sont apparus durant la récente crise financière.

Les unions monétaires régionales, comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), rencontrent des difficultés particulières en ce qui concerne l'interface des responsabilités entre autorités régionales et nationales. L'UEMOA opère à titre d'autorité prudentielle et monétaire régionale unique, mais joue également un rôle en matière d'autorisation et de résolution pour les autorités nationales. La responsabilité nationale de la résolution bancaire dans un contexte où la supervision est conduite au niveau régional peut compliquer considérablement le traitement des problèmes bancaires. Étant donné que l'UEMOA sert de base à deux importants groupes bancaires panafricains et en héberge beaucoup d'autres, la mise en place d'accords appropriés pour concilier les intérêts régionaux et nationaux est d'une importance capitale. Malgré un certain succès dans l'amélioration de ses infrastructures, l'Afrique subsaharienne reste à la traîne des autres régions et le déficit d'infrastructures continue de représenter un obstacle majeur à la croissance et à la compétitivité pour la région. Dans ce contexte, quelles sont les tendances récentes dans la contribution du secteur bancaire au financement des infrastructures ?

Au cours des quinze dernières années, le financement privé d'infrastructures en Afrique subsaharienne a augmenté, suivant des modalités diverses allant des concessions et des PPP aux investissements en fonds propres, en passant par les prêts syndiqués et les obligations. Dans ce contexte, les prêts bancaires ont été la principale source de financement privé pour les projets d'infrastructure en Afrique subsaharienne. Cela reflète le développement limité d'autres sources de financement privé, mais également un certain nombre de caractéristiques qui font que les prêts bancaires sont particulièrement adaptés au financement sur projet. Les prêts bancaires assurent une relation plus directe entre l'emprunteur et le bailleur de fonds que d'autres sources de financement par la dette, comme le marché obligataire. Le délai de négociation peut s'en trouver réduit et les coûts liés à l'obtention d'une note de crédit officielle peuvent ainsi être évités. Par ailleurs, les banques peuvent accepter plus volontiers de financer des projets d'infrastructure entièrement nouveaux parce qu'elles ont une vue d'ensemble plus directe du projet et une plus grande capacité à gérer le risque de construction.

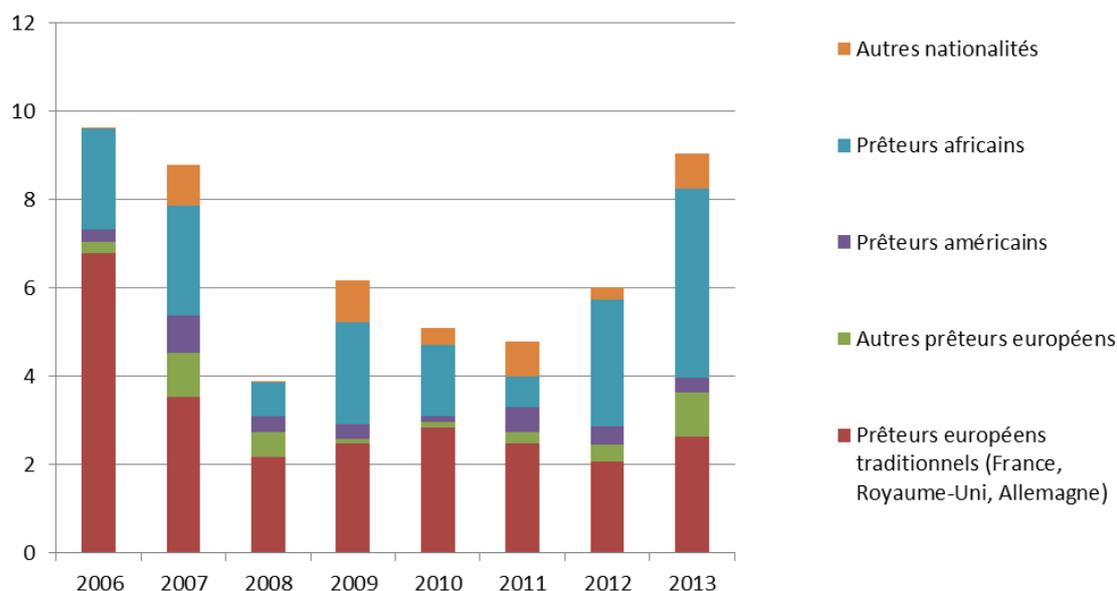
Le crédit bancaire est toutefois très sensible aux changements intervenant dans les conditions de financement, à l'aversion globale pour le risque et à la réglementation prudentielle, à la différence des sources de financement non privées. Comme indiqué dans le chapitre III, ces facteurs (de répulsion) expliquent en grande partie le repli du crédit bancaire transfrontalier dans la période qui a suivi la crise¹². Ils sont également à l'origine de l'évolution de la structure des flux bancaires (intervention de nouveaux acteurs, au détriment des banques prêteuses habituelles).

¹² Frazscher (2011).

5. Les banques régionales ont pris le relais des banques internationales pour le financement des infrastructures en Afrique subsaharienne

L'incidence de ces facteurs internationaux sur le financement bancaire des infrastructures en Afrique subsaharienne est considérable. Les banques prêteuses européennes habituelles (de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne) étaient dans le passé les principaux bailleurs de fonds pour les infrastructures en Afrique subsaharienne. Or dans la période qui a suivi la crise, elles ont réduit leur participation dans les nouveaux prêts syndiqués et les grands prêts bilatéraux. Leur contribution a atteint son niveau le plus bas en 2014 (graphique 24). Le déficit de financement du développement provoqué par le repli des banques européennes prêteuses habituelles n'a pas été comblé par les nouvelles banques prêteuses étrangères entrées sur le marché (voir le chapitre 3). La contribution de ces nouveaux bailleurs de fonds au financement des infrastructures en Afrique subsaharienne est en réalité restée très limitée.

Graphique 24 – Afrique subsaharienne : nouveaux prêts consortiaux et bilatéraux de montants élevés pour les infrastructures, par nationalité du prêteur, 2006-2013



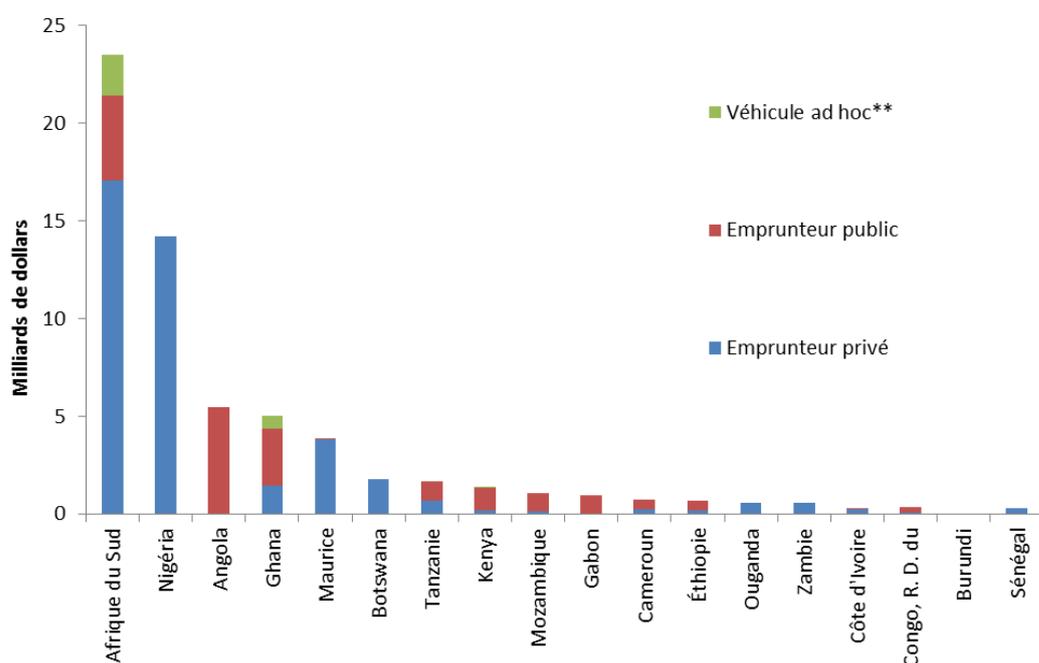
Notes : * lorsque les affectations n'étaient pas communiquées, elles ont été considérées comme étant réparties équitablement entre les pays d'origine des bailleurs de fonds participant aux prêts syndiqués. Les chiffres ne tiennent pas compte de la contribution des institutions multilatérales et des banques de développement dans les prêts syndiqués.

Sources : Dealogic Loan Analytics ; calculs des services du FMI.

Les groupes bancaires panafricains locaux sont venus combler le vide et ils sont devenus les principaux acteurs dans les nouveaux prêts syndiqués et grands prêts bilatéraux pour le financement d'infrastructures. Le rôle accru des institutions financières africaines dans le financement des infrastructures d'Afrique subsaharienne se reflète également dans le nombre et le volume croissants de prêts syndiqués sans participation étrangère ou dans lesquels les banques africaines sont chefs de file.

Les banques prêteuses panafricaines et locales, toutefois, ne sont pas épargnées par les phénomènes internationaux. La volatilité des prix internationaux des produits de base, l'évolution de l'aversion générale pour le risque et l'état des liquidités peuvent également peser sur la capacité et sur la volonté des banques d'Afrique subsaharienne d'accorder des prêts pour les infrastructures. Le déclin observé en 2014 pourrait en effet refléter l'impact de la baisse des prix internationaux des produits de base et de la dépréciation des monnaies locales par rapport au dollar, ce qui pèse à la fois sur la demande et sur l'offre de crédit pour les infrastructures.

Graphique 25 – Principaux bénéficiaires de prêts bancaires pour le financement d'infrastructures (2006-2014)*



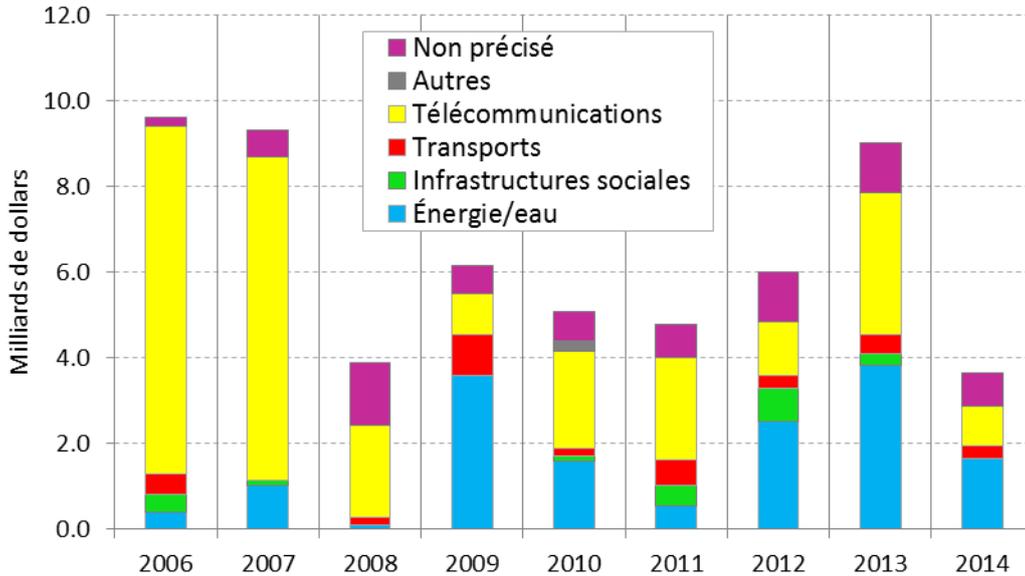
Notes : * le rôle du secteur public est probablement sous-estimé dans ce graphique car Dealogic classe les entreprises publiques comme Eskom en Afrique du Sud dans la catégorie des emprunteurs privés. ** Propriété du capital non communiquée.

Sources : Dealogic Loan Analytics ; calculs des services du FMI.

Si les facteurs mondiaux influencent la dynamique générale des flux de crédit dans le cycle financier, la grande hétérogénéité des flux de prêt observée entre les pays d'Afrique subsaharienne révèle des facteurs d'attraction propres à chaque pays dans la disponibilité de financements privés pour les infrastructures. La taille et la diversification de l'économie, la situation macroéconomique, la disponibilité de ressources naturelles et les perspectives en la matière comptent parmi les principales forces motrices. Les pays riches en pétrole et en gaz comptent parmi les premiers bénéficiaires des flux de crédit bancaire (graphique 25 ci-dessus), ce qui aide à expliquer la chute des financements bancaires pour les infrastructures en 2014. La baisse des prix pétroliers a eu une incidence négative sur le volume des opérations de financement d'infrastructures dans les principaux pays producteurs de pétrole. En Angola et au Nigeria, la valeur totale des prêts octroyés en 2014 était, respectivement, inférieure de 47 % et de 64 % à celle de 2013. Toutefois, outre les

exportateurs de produits de base, les petits pays à revenu intermédiaire bénéficiant d'un environnement économique attrayant (par exemple le Botswana et Maurice) sont également parvenus à attirer d'importants flux de prêts bancaires pour le financement d'infrastructures.

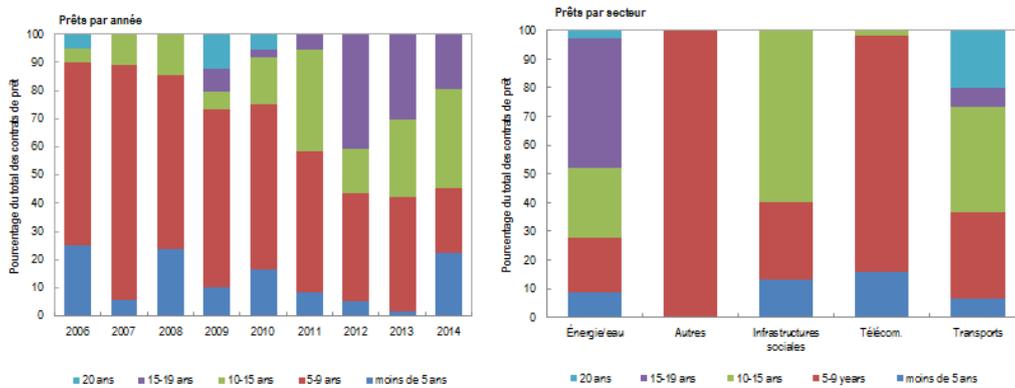
Graphique 26 – Nouveaux prêts syndiqués et grands prêts bilatéraux pour les infrastructures en Afrique subsaharienne* – Répartition sectorielle (2006-2014) – Mrd USD



Notes : * la catégorie « Télécommunications » comprend les prêts aux fins du financement sur projet, du capital et des fusions et acquisitions, et ne comprend pas les prêts à des fins générales d'exploitation. La catégorie « Infrastructures sociales » comprend les prêts pour la construction et la rénovation d'écoles, d'universités, d'hôpitaux, de prisons et de logements sociaux. La catégorie « Divers » comprend les prêts à l'appui de projets de développement agricole.

Sources : Dealogic Loan Analytics ; calculs des services du FMI.

Graphique 27 – Durée des nouveaux prêts syndiqués et prêts bilatéraux
Données par année (partie gauche) et par secteur (partie droite) – en % du nombre total d'opérations



Sources : Dealogic Loan Analytics ; calculs des services du FMI.

La répartition sectorielle des prêts bancaires syndiqués a évolué en faveur des projets dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, qui sont essentiels pour la croissance et le développement, les projets de télécommunications représentant une part moins importante (graphique 26 à la page précédente). Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation de la durée des prêts bancaires car ces projets impliquent généralement une durée de réalisation et une durée de vie économique plus longues (graphique 27 à la page précédente). En outre, à la différence des projets dans le secteur des télécommunications, les projets d'infrastructure dans le domaine de l'énergie et de l'eau sont habituellement cofinancés par des institutions de développement. La présence de ces institutions dans les prêts syndiqués est très rassurante pour les banques prêteuses privées qui peuvent ainsi proposer des prêts de durée plus longue qui sont essentiels pour ces projets de grande envergure.

6. Perspectives d'avenir

L'évolution observée dans les pays d'Afrique subsaharienne au cours des quelque vingt dernières années montre clairement que le secteur financier joue un rôle clé dans la promotion du développement économique. La libéralisation du secteur financier, le rôle réduit de l'État dans la fixation des prix et l'affectation du crédit, ainsi que d'autres réformes, ont contribué à une nette expansion des activités bancaires et des produits financiers, à l'utilisation d'instruments modernes de politique monétaire et à des améliorations dans l'environnement institutionnel. Ces réformes ont aidé à mettre en place l'environnement nécessaire pour permettre à l'Afrique subsaharienne d'accéder au deuxième rang des régions à plus forte croissance du monde.

Cette avancée en matière de développement du secteur financier ces vingt dernières années ne s'est cependant pas produite au même rythme dans tous les pays : certains ont réalisé des progrès décisifs dans l'approfondissement du secteur financier et ont bénéficié d'un accès plus large aux marchés financiers internationaux, tandis que d'autres sont restés à la traîne. Par ailleurs, pour de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, l'inclusion financière demeure insuffisante, ce qui limite les perspectives de croissance soutenue, d'emploi et de réduction de la pauvreté.

Dans ce contexte, il faut examiner attentivement les réformes nécessaires pour stimuler le développement du secteur bancaire et financier dans les années à venir, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit pour les entreprises et la population au sens large. En outre, un enseignement clé peut être tiré de la crise financière mondiale de 2008-2009 : l'excès de complaisance des acteurs du marché ou des autorités de réglementation à l'égard du risque et des failles dans le système bancaire et financier peut compromettre la stabilité financière. Alors que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont évité ces problèmes durant la crise parce qu'ils n'étaient pas exposés aux instruments complexes qui étaient au cœur de la tourmente financière, il serait judicieux qu'ils appliquent ces enseignements car leurs systèmes bancaires deviennent de plus en plus profonds et sophistiqués et sont de plus en plus interconnectés au-delà des frontières nationales et régionales.

Au vu de ce qui précède, les efforts de réforme devraient cibler des priorités et des goulets d'étranglement pour soutenir le développement du secteur financier et renforcer les

systèmes financiers. Alors même que les réformes du secteur financier devraient être adaptées aux défis propres à chaque pays, les domaines prioritaires décrits ci-après doivent être ciblés.

Favoriser l'inclusion financière. Les avancées technologiques dans le domaine de la banque mobile ont ouvert de nouvelles possibilités d'élargir l'accès aux services financiers, de promouvoir la profondeur du secteur financier et de lever les obstacles de financement qui gênent l'activité entrepreneuriale, tout en favorisant une réduction des coûts d'intermédiation. Le cadre réglementaire devrait être renforcé pour permettre aux opérateurs de télécommunications de collaborer avec les institutions financières, en s'inspirant de l'expérience dans les pays d'Afrique subsaharienne qui sont parvenus à promouvoir ces innovations dans les systèmes de paiement, l'épargne et les flux de crédit.

Lever les obstacles structurels au crédit et améliorer la structure du marché. Dans la plupart des pays, l'accès limité au crédit a généralement pour causes la faiblesse des droits des créanciers ou le manque d'informations sur la solvabilité des emprunteurs. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la solution de ce problème passera par des réformes ciblées des systèmes juridiques et judiciaires (y compris pour l'amélioration du recouvrement des garanties) et, dans certains cas, par la mise en place (ou l'amélioration du fonctionnement) des registres de crédit. En outre, il pourrait être important, à l'avenir, d'envisager des alternatives à la constitution de sûretés (garanties de groupe par exemple). Des efforts complémentaires, comme le développement de compétences appropriées relatives à la comptabilité et au secteur financier, sont également essentiels dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

Renforcer la gouvernance et les réglementations. Le renforcement de la gouvernance est primordial dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, et les réformes dans ce domaine doivent être soutenues par une application claire et équilibrée des cadres juridiques et réglementaires pour le secteur financier. Ici, en particulier, des tribunaux de commerce et des juges spécialisés sont requis. Par ailleurs, les différences dans le droit commercial, les normes de comptabilité et d'audit et les pratiques y relatives doivent être analysées et, si nécessaire, des modifications doivent être effectuées à des fins d'harmonisation, notamment dans les pays où les activités bancaires transfrontalières se sont fortement développées.

Améliorer l'environnement pour les institutions financières non bancaires. Les cadres juridiques et réglementaires couvrant le rôle primordial des institutions financières non bancaires comme les compagnies d'assurance, les coopératives de crédit et d'autres prestataires de services financiers hybrides, dont les sociétés de crédit-bail, sont importants dans certains pays pour la poursuite du développement du secteur financier. Les institutions de microfinance jouent également un rôle de plus en plus grand dans la mise à disposition de crédit à des ménages à faible revenu et à des très petites et petites entreprises.

Renforcer la supervision bancaire. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, des améliorations supplémentaires peuvent être apportées dans les pratiques, approches et techniques de supervision, dont des travaux sur site et hors site d'identification des risques

émergents au niveau des entreprises et à l'échelle du système. Bien que la suppression des contrôles des taux d'intérêt et des instruments monétaires coûteux ait été menée à bien dans la région¹³, des progrès sont encore possibles en ce qui concerne le renforcement de l'indépendance opérationnelle, la disponibilité de ressources appropriées pour les autorités de supervision et la levée de la pratique du délai de grâce dans le contexte de la supervision, aux fins d'une meilleure tarification des risques et d'une facilitation des relations interbancaires. Les banques doivent avoir un capital de haute qualité, maintenir un niveau approprié de liquidité et mettre en œuvre des procédures internes solides de gestion des risques et une forte gouvernance d'entreprise.

Renforcer la coopération transfrontalière et la supervision consolidée. Au vu de l'expansion rapide des groupes bancaires panafricains, il est essentiel d'intensifier la coopération transfrontalière et de mettre en place une supervision consolidée pour tous les groupes. La capacité de surveillance doit être renforcée le plus rapidement possible, dans l'intérêt des pays d'origine tout comme dans celui des pays d'accueil des groupes bancaires panafricains. À cet égard, la collaboration stratégique entre les autorités de réglementation et les banques centrales des pays d'origine des principaux groupes bancaires panafricains pourrait faire avancer le programme de coopération et d'harmonisation. Il s'agirait par exemple d'intégrer les autorités de supervision des pays d'accueil dans la formation qu'elles dispensent pour leurs propres superviseurs (Kenya, Nigeria par exemple), d'organiser des inspections communes et des réunions pour un partage des connaissances avec les collègues des pays d'accueil et de piloter la promotion d'échanges de personnel et d'autres initiatives de formation avec des superviseurs de juridictions qui sont confrontées aux mêmes défis.

Les tâches à accomplir sont gigantesques et bon nombre des domaines prioritaires suggérés ici impliquent des efforts de renforcement des capacités. Une assistance technique importante sera nécessaire pour que ce programme de réformes soit mis en œuvre sans délai. Le FMI fournit une assistance dans ses domaines de responsabilité et travaille en liaison avec d'autres institutions multilatérales et prestataires locaux pour définir les priorités d'un programme global visant à renforcer les capacités de supervision des activités bancaires, et en particulier les opérations transfrontalières des groupes bancaires panafricains. Un tel programme est urgent, au vu des nombreux défis que posent les groupes bancaires panafricains en matière de développement institutionnel. Il pourrait avoir des retombées positives considérables pour la stabilité financière des différents pays d'Afrique, des groupes régionaux et de tout le continent africain.

¹³ Comme le recours constant à d'importantes réserves obligatoires.

Bibliographie

Beck, T. et R. Cull, 2013, « Banking in Africa », Center for the Study of African Economies, *WPS/2013-16, August*.

BRI, « Financement et désendettement des banques européennes », *rapport trimestriel BRI, mars 2012*.

Demirguc-Kunt A., L. Klapper, D. Singer, P. Van Oudheusden, 2015, « The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World », *document de travail de recherche sur les politiques n° 7255* de la Banque mondiale.

Enoch C., P. Mathieu et M. Mecagni, 2015, « Pan-African Banking: Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight », *African Departmental Paper No. 15/3*, (Washington : Fonds monétaire international).

Feyen E. et I. Gonzales Del Mazo, 2012, « European Deleveraging and Global Credit Conditions », note de la Banque mondiale.

Frazer M., 2011, « Capital Flows, Push versus Pull Factors and the Global Financial Crisis », *ECB Working Paper, Series 1364*.

Gulde, Anne-Marie, Catherine Pattillo, Jakob Christensen, Kevin Carey et Smita Wagh, 2006, « Secteurs financiers : problèmes, enjeux et stratégies de réforme », chapitre technique des *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne* (Washington : Fonds monétaire international, mai).

Gulde A.M., E. Gelbard, et R. Maino, 2015, « Financial Development in Sub-Saharan Africa: Challenges for Sustained Growth », *IMF Working Paper 15/...* – À paraître.

Fonds monétaire international, 2012, « Impact des tensions financières mondiales sur les systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne », *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne – Maintenir la croissance dans un climat mondial d'incertitude* (Washington, avril).

Fonds monétaire international, 2015, « Faire face aux vents contraires », *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne – Faire face aux vents contraires* (Washington, avril).

Kasekende, L., 2010, « Developing a Sound Banking System in Sub-Saharan African Countries », dans *African Finance in the 21st Century*, ed. Quintyn and Verdier (Washington, Fonds monétaire international).

Laeven, L. et F. Valencia, 2013, « Systemic Banking Crises Database », *IMF Economic Review, Vol. 61, No. 2*.

Mecagni M. et al., 2014, « Comblent le déficit d'infrastructures en Afrique subsaharienne », chapitre technique des *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne – Maintenir le rythme* (Washington, octobre).

Mecagni M., R. Maino et al., 2015 « Dollarization in Sub-Saharan Africa: Experiences and Lessons », *African Departmental Paper No. 15/4* (Washington: Fonds monétaire international).

Mlachila, M., S. Gil Park et M. Yabara, 2013, « Banking in Sub-Saharan Africa. The Macroeconomic Context », *African Departmental Paper No. 13/3*. (Washington : Fonds monétaire international).

Reinhart C. M. et K. Rogoff, 2010, « From Financial Crash to Debt Crisis », *NBER Working Paper, No. 15795*.

Le secteur bancaire en Afrique australe

STUART THEOBALD^{14,15}

Résumé analytique

- Au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le secteur bancaire a connu un important essor ces dix dernières années, en particulier dans les pays moins avancés.
- Deux pays, l'Afrique du Sud et l'Angola, ont eu à faire face à des banques en grande difficulté l'année dernière, ce qui a poussé encore davantage leurs instances dirigeantes et leurs organes de réglementation à consolider les mécanismes juridiques de gestion des établissements touchés par la crise.
- Les perspectives diffèrent largement d'un marché bancaire à l'autre au sein de la CDAA, reflétant la grande hétérogénéité en matière de développement économique général, d'orientation politique et de positionnement stratégique. Pour la majorité d'entre eux, ces pays continueront à enregistrer une croissance rapide, excepté peut-être l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe, quoique pour des motifs différents. La forte baisse des cours pétroliers a assombri les perspectives, en particulier pour l'Angola, mais également pour le Mozambique et la Tanzanie, même si d'autres secteurs continueront à stimuler la croissance dans ces pays.
- Le renforcement de l'intégration financière multilatérale au sein de la CDAA a pris du retard et l'avenir n'est pas clair quant aux propositions envisageant une zone monétaire commune et une banque centrale unique. Toutefois, les banques privées poursuivent la consolidation de leurs capacités transfrontalières dans la région, motivées par la possibilité de financer des projets de grande envergure et l'expansion rapide des marchés de consommation.

1. Introduction

La Communauté de développement de l'Afrique australe comprend 15 États¹⁶ qui divergent fortement les uns des autres sur le plan du développement économique et du degré d'avancement de leur secteur financier. La CDAA est dominée par le système bancaire de l'Afrique du Sud qui représente 78 % des actifs bancaires régionaux, bien loin devant l'Angola, en deuxième position, avec 8 %¹⁷. En outre, les banques sud-africaines jouent

¹⁴ Président, Intellidex.

¹⁵ Les points de vue exprimés dans le présent exposé n'engagent que les auteurs.

¹⁶ Les membres de la CDAA sont l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

¹⁷ Calculs Intellidex, Bankscope (Bureau van Dijk).

également un rôle important dans l'ensemble de cette région, en s'appuyant sur leurs filiales implantées dans de nombreux autres pays de la CDAA.

Dans cette région, les revenus varient considérablement d'un pays à l'autre : le PIB moyen par habitant des Seychelles est de 25 607 USD, soit 36 fois celui de la RDC, qui se situe à 704 USD¹⁸. L'inclusion financière varie également grandement. À Maurice, 85 % des adultes possèdent un compte bancaire, alors qu'à Madagascar, ils ne sont que 9 %, ces pourcentages étant tous deux inférieurs à la moyenne de 94 %¹⁹ de l'OCDE. Ces disparités signifient qu'il n'est pas aisé de reproduire des stratégies bancaires dans des pays différents, ce qui limite le degré d'intégration pouvant être escompté grâce au fait que les banques de la région empiètent réciproquement sur leurs marchés respectifs. Tel est le constat malgré les efforts concertés qui sont déployés à l'échelle de la CDAA pour intensifier l'intégration régionale, notamment en matière de commerce transfrontalier. L'union monétaire est une ambition poursuivie de longue date par la CDAA, l'objectif d'une monnaie unique d'ici à 2018 étant toujours à l'ordre du jour, une échéance dont tous s'accordent à dire qu'elle ne sera pas tenue. Dans cette optique, il est prévu d'instituer une banque centrale unique pour la région, qui jouera un rôle de précurseur.

Tableau 1 – Quelques indicateurs du secteur bancaire

	Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	Total des actifs (Mio USD)	Croissance sur les 10 dernières années
Angola	23,5	106 683 283,20	2 466,25 %
Botswana	32,0	19 148 173,66	137,09 %
RDC	5,2	4 420 637,58	805,38%
Lesotho	20,2	495 910,54	218,34 %
Madagascar	11,9	3 810 779,74	163,32 %
Malawi	18,5	3 208 154,46	565,42 %
Maurice	108,1	56 110 687,12	424,76 %
Mozambique	28,9	15 416 437,27	2 186,40 %
Namibie	47,0	18 298 253,34	1 157,18 %
Seychelles	21,9	1 842 406,43	4 273,61 %
Afrique du Sud	149,5	1 029 837 517,71	143,37 %
Swaziland	25,3	2 527 742,45	352,40 %
Tanzanie	13,1	22 073 818,31	724,19 %
Zambie	16,5	13 547 298,39	229,49 %
Zimbabwe	s.o.	-	--

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, Bankscope (Bureau van Dijk), calculs Intellidex.

Le secteur bancaire de la CDAA a connu une croissance spectaculaire ces deux dernières décennies, parallèlement à une évolution favorable de la réglementation et à une stabilité politique accrue. Ces avancées tiennent partiellement à l'appui technique apporté par le Fonds monétaire international afin de soutenir les efforts de renforcement des capacités de supervision du secteur financier. Bon nombre de pays bénéficient également d'un appui

¹⁸ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, estimations de 2014.

¹⁹ Banque mondiale, Étude Findex, 2014.

politique central visant à approfondir le secteur financier, notamment les marchés locaux des capitaux, et à améliorer le système juridique pour faciliter les activités bancaires.

Ces dix dernières années, les banques de la CDAA ont vu leur portefeuille d'actifs grossir de 183 % (Zimbabwe exclus, car l'hyperinflation et la dollarisation que le pays a connues sur la période ne permettent pas les comparaisons). Cette moyenne est surtout attribuable à l'Angola, au Mozambique et aux Seychelles – des pays qui ont vu la taille de leur secteur bancaire se multiplier par plus de 20 (par 40 dans le cas des Seychelles qui partaient d'un niveau très faible) –, ainsi qu'à la Namibie, à la RDC, à la Tanzanie, au Malawi et à Maurice. Les marchés plus établis, notamment ceux du Botswana et de l'Afrique du Sud, enregistrent une croissance plus lente. La faible croissance en Afrique du Sud, pays qui détient de loin la plus importante part de marché à l'échelle régionale, ralentit fortement la progression globale des actifs bancaires au sein de la CDAA, reflétant in fine une hausse du PIB relativement timide et une plus grande saturation du marché sud-africain. Les pays affichant l'expansion la plus marquée de leur secteur bancaire profitent d'un contexte caractérisé par une solide augmentation générale du PIB, qu'ils ont toutefois complétée par des politiques spécifiques encourageant l'approfondissement de leur marché financier et un meilleur soutien structurel pour leur secteur bancaire.

Tableau 2 – Principaux indicateurs économiques de la CDAA

	PIB (Mrd USD)	Croissance du PIB réel (%)	Population (millions)	PIB par habitant, PPA (USD)
Angola	128,6	4,22	24,4	7 203
Botswana	15,8	4,94	2,1	16 036
RDC	34,7	9,09	79,3	704
Lesotho	2,2	2,17	1,9	2 764
Madagascar	10,6	2,97	23,6	1 437
Malawi	4,3	5,70	17,6	780
Maurice	13,2	3,24	1,3	18 553
Mozambique	18,6	7,37	26,5	1 174
Namibie	13,4	5,30	2,2	10 765
Seychelles	1,4	2,94	0,1	25 607
Afrique du Sud	350,0	1,53	54,0	13 046
Swaziland	3,7	1,71	1,1	7 797
Tanzanie	47,9	7,24	47,7	2 667
Zambie	26,8	5,42	15,0	4 064
Zimbabwe	13,7	3,17	13,3	2 046

Note : estimations de 2014.

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale.

Les perspectives de croissance économique sont très positives, sauf en Afrique du Sud. Le secteur bancaire devrait enregistrer une croissance largement supérieure à celle de l'économie, à mesure que les réformes institutionnelles produiront leurs effets et permettront aux banques de percer au sein de leurs propres marchés de détail. Les réformes institutionnelles contribueront également à améliorer les interactions régionales, ce qui permettra notamment davantage d'acquisitions transfrontalières par les banques. Les

établissements bancaires sud-africains sont particulièrement impatients de s'implanter dans des marchés au nord qui connaissent une croissance plus rapide.

Une dernière considération importante concerne l'évolution de la réglementation bancaire de la CDAA, parallèlement à celle du reste du monde. L'Afrique du Sud est membre du G20 et participe étroitement aux réformes de la réglementation menées par cette instance. La Banque centrale d'Afrique du Sud tend également à jouer un rôle important dans la région par l'intermédiaire du Comité des gouverneurs des Banques centrales de la CDAA et en tant qu'autorité de contrôle du pays d'origine de nombreuses grandes banques sur les marchés de la CDAA. Cette région a en outre dû gérer ses propres institutions en difficulté, notamment l'African Bank in South Africa et Banco Espírito Santo Angola qui a été confrontée à d'énormes défis à la suite de l'effondrement de sa banque mère portugaise. Ces cas ont servi à accélérer les réformes de la réglementation en vue d'aider les autorités de supervision du secteur bancaire à garantir la stabilité financière face aux banques en difficulté.

La suite du présent exposé est consacrée à certains thèmes importants pour la région et à une analyse de chacun des principaux marchés. Les thèmes qui s'imposent clairement sont l'inclusion financière, le développement des marchés des capitaux et les réformes institutionnelles. Tout bien considéré, les banques de la CDAA ont assurément de belles perspectives devant elles, en particulier en dehors de l'Afrique du Sud, puisqu'elles enregistrent un taux de croissance parmi les plus élevés au monde.

2. Évolution du marché bancaire

La croissance a été étayée par une plus grande inclusion financière, bien que cela n'apparaisse pas souvent clairement dans les résultats sur les actifs liés au chiffre d'affaires, l'augmentation des émissions d'obligations d'État ou des emprunts des entreprises occultant souvent l'accumulation d'actifs de détail. Les nouvelles technologies ont également eu une influence spectaculaire sur l'inclusion, notamment l'utilisation des téléphones mobiles. En Tanzanie, au Botswana et au Zimbabwe, plus de 20 % des adultes déclarent avoir utilisé un compte d'argent mobile pour une transaction au cours des 12 derniers mois²⁰, un pourcentage inférieur à celui de certains autres pays africains, mais nettement plus élevé que dans tout autre marché bancaire développé. Ce fait accrédite le point de vue selon lequel les marchés bancaires de la CDAA (et d'ailleurs en Afrique) pourraient éviter d'en passer par certaines étapes technologiques. À titre d'exemple, en Tanzanie, moins de 1 % de la population adulte possède une carte de crédit, mais 32 % des adultes utilisent un compte d'argent mobile. La Tanzanie pourrait, en réalité, ne jamais connaître de phase « carte » au cours de la mise en place de son marché bancaire de détail, car les adultes auront adopté un modèle comportemental privilégiant l'utilisation de leur téléphone comme moyen de paiement. Cette situation contraste fortement avec celle des marchés développés au sein desquels, malgré les avantages évidents des systèmes de paiement par téléphonie mobile, la culture bancaire héritée du passé implique que la carte bancaire va perdurer longtemps, à l'instar du chéquier véritablement redondant qui a encore une certaine importance dans quelques pays. Compte tenu de ces spécificités du développement technologique des

²⁰ Banque mondiale, Étude Findex, 2014.

marchés bancaires de détail en Afrique, il est difficile de prévoir exactement les prochaines orientations des marchés. Il est indubitable que la téléphonie mobile devrait constituer une technologie fondamentale pour les opérations, la gestion des comptes et les transferts de fonds, et elle pourrait même devenir un outil important pour les prêts à la consommation et les activités bancaires des petites entreprises.

Tableau 3 – Inclusion financière au sein de la CDAA

	Adultes titulaires d'un compte auprès d'une institution financière officielle (%)	Adultes ayant emprunté de l'argent au cours de l'année écoulée auprès d'une institution financière officielle (%)	Adultes ayant une carte de crédit (%)	Adultes ayant utilisé un compte d'argent mobile au cours des 12 derniers mois (%)	Adultes ayant un crédit hypothécaire en cours (%)	Adultes ayant effectué des transferts de fonds intérieurs au cours de l'année écoulée (%)
Angola	29,32	2,82	4,41	0,00	2,16	14,58
Botswana	51,96	13,03	9,86	20,75	9,63	36,13
RDC	17,48	2,40	1,97	9,21	2,74	15,32
Lesotho	18,50	3,04	2,45	0,00	0,00	n.d.
Madagascar	8,55	2,00	0,12	4,36	1,82	21,50
Malawi	18,09	6,03	1,53	3,84	6,03	22,65
Maurice	82,21	17,06	17,29	0,86	15,22	4,26
Afrique du Sud	70,32	12,09	13,46	14,43	9,17	41,47
Swaziland	28,57	11,51	13,28	0,00	0,00	n.d.
Tanzanie	39,78	6,50	0,72	32,36	4,52	35,93
Zambie	35,64	4,82	1,88	12,11	4,64	28,95
Zimbabwe	32,39	4,04	1,83	21,60	1,53	31,17

Notes : 1. L'Étude Findex de 2014 ne contenait pas de données sur le Mozambique et les Seychelles. 2. Ces chiffres sont les données les plus récentes et datent généralement de 2014. 3. n.d. = non disponible.
Source : Banque mondiale, Étude Findex.

Alors que la téléphonie mobile a entraîné une énorme diminution du coût des versements d'argent dans les pays de la CDAA, le développement du marché des prêts est moins spectaculaire. Globalement, le crédit intérieur au secteur privé franchit la barre des 100 % du PIB uniquement à Maurice et en Afrique du Sud, tandis qu'il s'établit sous les 50 % du PIB dans les autres États de la CDAA.

Plusieurs raisons expliquent cette faible activité de prêt en faveur des emprunteurs nationaux. Dans un certain nombre de marchés, les taux de rendement des obligations d'État sont suffisamment attrayants pour que les banques maintiennent une bonne partie de leur bilan investie en titres publics et éprouvent peu le besoin de rechercher des actifs à plus haut rendement. La banque de détail repose fondamentalement sur la collecte de dépôts, avec des rendements peu élevés servis aux épargnants. Les marchés bancaires ont tendance à se concentrer entre les mains de quelques acteurs, les banques se contentant d'efforts négligeables pour se concurrencer en matière de dépôts ou de prêts aux particuliers. La plus

grande menace pesant sur les banques en place réside dans la concurrence des établissements non bancaires, y compris des sociétés de téléphonie mobile et des prêteurs non bancaires sans garantie.

La pénétration de l'activité officielle de prêt dans le secteur des particuliers est modeste : dans la plupart des pays concernés, moins de 10 % des adultes disposent d'un prêt bancaire quelle que soit sa forme. En comparaison, ce pourcentage est de 18 % en moyenne au sein de l'OCDE. Les financements immobiliers sont particulièrement rares, la République de Maurice étant la seule à présenter un taux de pénétration du marché raisonnable, à 15 %. L'Angola, la RDC, Madagascar, la Tanzanie, le Zimbabwe et la Zambie enregistrent tous un taux inférieur à 5 %. À de nombreux égards, il s'agit d'une conséquence de l'environnement juridique qui ne fournit aucune sûreté d'occupation adéquate ni ne permet un recouvrement efficace des sûretés en cas de défaillance. Des mesures claires ont toutefois été prises, par exemple pour fournir des titres fonciers aux habitants vivant sur des terres appartenant à la communauté, constituer des registres du cadastre (dont certains ont été détruits lors de troubles civils au cours des années) et promulguer des lois favorisant la résolution rapide des cas de défaillance. La CDAA gère une partie de ces mesures de façon centralisée, avec l'aide d'institutions multilatérales comme le FMI et le Programme des Nations unies pour le développement.

Les crédits à la consommation ont connu une progression rapide au cours de la dernière décennie. En Afrique du Sud, l'activité de prêt sans garantie traverse un cycle en dents de scie, tandis qu'elle se maintient toujours clairement à la hausse au Botswana, en Zambie, en Tanzanie et au Malawi. Le financement de la consommation est une arme à double tranchant : d'une part, il aide à stimuler la croissance portée par la consommation, mais, d'autre part, il accroît la vulnérabilité financière des consommateurs en cas de chocs économiques. L'activité de prêt à la consommation repose largement sur des bureaux d'information sur le crédit à la consommation qui fonctionnent bien et sont capables d'enregistrer les comportements. Seuls l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Swaziland ont une couverture significative des antécédents de crédit de leur population²¹. L'Alliance pour l'évaluation du crédit de la CDAA est un projet visant à accélérer cette évolution, l'objectif à long terme étant d'élargir l'accès des petites entreprises et des ménages aux financements. Il s'agit également d'améliorer le partage transfrontalier d'informations, qui facilitera le renforcement de l'intégration et de la supervision.

Malgré le manque de données historiques sur le crédit, certains prêteurs non bancaires ont réussi à développer considérablement leur activité en s'appuyant, pour évaluer le risque de crédit, sur leurs propres informations et sur l'analyse de données relatives par exemple à l'utilisation des téléphones mobiles. Ces modèles économiques non conventionnels sont potentiellement susceptibles de bousculer les banques, surtout en ce qui concerne le côté passif du bilan. À titre d'exemple, Bayport opère dans l'ensemble de la région à partir du Botswana et a établi une importante activité de prêt sans garantie. Cette société a à présent demandé des agréments bancaires dans les marchés où elle s'est implantée. Lorsqu'elle les aura obtenus, elle pourra réduire considérablement le coût de sa collecte de ressources, en remplaçant son financement via l'actionnariat et les émissions obligataires par des dépôts

²¹ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2014.

des consommateurs moins chers. Les banques devront choisir entre une augmentation du coût de leurs dépôts ou une hausse des rendements sur leurs actifs, voire les deux. Si elles optent pour le statu quo, nombre d'entre elles ne seront plus concurrentielles.

En outre, les banques s'attachent actuellement à développer l'activité de prêt syndiqué dans toute la CDAA. L'Association bancaire de la CDAA, qui mène des projets rassemblant les banques régionales membres, dirige un programme sur dix ans dont le but est d'améliorer les capacités permettant d'établir des partenariats public-privé au sein desquels les banques peuvent jouer un rôle déterminant en tant que bailleurs de fonds. Étant donné les besoins en infrastructures de la région, les banques disposent d'un champ d'action manifeste pour financer activement des projets de grande envergure, même s'il est crucial que leurs bilans s'étoffent pour leur permettre d'assumer de grands encours individuels.

Les banques locales jouent un rôle croissant dans les opérations syndiquées, souvent aux côtés de banques sud-africaines, étasuniennes et européennes, ainsi que de banques chinoises et indiennes sans cesse plus nombreuses. L'année 2012 a été marquée par un nombre record d'opérations syndiquées en Afrique subsaharienne²², annonçant une reprise après la crise financière. Il s'est agi essentiellement de prêts à des entreprises, de financements sur projets et de crédits adossés à des réserves pour les industries pétrolière, gazière, minière et des télécommunications, la Zambie et l'Angola enregistrant une hausse rapide de ce type d'opérations. Les projets axés sur des ressources continueront d'être une source majeure de croissance des actifs bancaires, des marchés comme ceux de la Tanzanie et du Mozambique étant prêts pour un certain nombre de mégaprojets. Les banques locales constituent souvent des canaux d'acheminement de financements émanant de banques étrangères lorsqu'elles ont accès à des lignes de crédit internationales. Le segment du financement des infrastructures nationales offre aussi clairement des possibilités. À cet égard, les banques locales et internationales collaborent avec des institutions multilatérales de financement du développement, telles que la Banque africaine de développement et la Banque de développement de l'Afrique australe. À mesure que leur assise financière croîtra, les banques nationales joueront un rôle de plus en plus important dans ces opérations syndiquées.

3. Approfondissement des marchés des capitaux

La crise financière de 2007-2008 a mis un frein au développement des marchés des capitaux africains. Les places boursières naissantes du Mozambique et du Malawi marquent le pas et seules quelques sociétés y sont cotées. L'Angola attend toujours la création de sa Bourse, sept ans après la date d'inauguration prévue.

Le Comité des Bourses de la CDAA, né en 1997, peu de temps avant la crise des marchés émergents de 1998, permet le partage des meilleures pratiques et du savoir-faire en la matière dans toute la région. Le Protocole sur la finance et l'investissement de la CDAA a été signé en 2006 pour stimuler l'intégration des marchés des capitaux régionaux. Ces diverses initiatives contribuent à la lente progression vers la mise en place des institutions et des activités des marchés de capitaux.

²² Green, 2013.

Tableau 4 – Bourses au sein de la CDAA

	Volume des valeurs négociées (Mio USD)	Sociétés cotées	Données pour (année)
Bourse du Botswana	135,6	39	2012
Bourse de Dar es Salaam (Tanzanie)	278,7	17	2012
Bourse de Johannesburg (Afrique du Sud)	408 629,0	400	2012
Bourse de Lusaka (Zambie)	68,3	20	2012
Bourse du Malawi	26,7	14	2014
Bourse du Mozambique	60,5	3	2012
Bourse de la Namibie	777,5	38	2014
Bourse des Seychelles	2,6	4	2014
Bourse de Maurice	586,0	90	2014
Bourse du Zimbabwe	448,2	79	2012

Note : les autres pays de la CDAA ne possèdent pas de Bourse opérationnelle.

Source : Association des Bourses africaines.

Les marchés des capitaux sont décisifs pour la santé du marché bancaire. L'émission et la négociation d'obligations permettent la création d'une courbe des rendements qui sert de référence de tarification pour l'ensemble des prêts. Les Bourses permettent aux banques de lever des capitaux de grande qualité, mais également d'améliorer leur connaissance financière des entreprises nationales clés en déterminant le prix de leurs actions et en obtenant des informations financières précises. Les marchés obligataires offrent des sources de financement supplémentaires et permettent aux banques de titriser et de déplacer certains actifs de leur bilan vers ceux d'autres institutions nationales, ce qui leur procure de la liquidité.

Le Botswana et l'Afrique du Sud travaillent tous deux intensément à l'approfondissement de leurs marchés obligataires, en émettant des titres assortis de très longues durées sur la courbe des rendements et en créant des instruments de référence plus élaborés, tels que des obligations liées à l'inflation. Fréquemment, ces émissions viennent en surplus des besoins de financement des États, n'étant lancées que pour contribuer à l'essor des marchés des capitaux. Les Bourses dépendent moins des émissions d'obligations d'État, même si, pour certaines d'entre elles, les premiers titres cotés ont été des emprunts publics. Certaines places boursières, telles que celles de Lusaka et du Malawi, sont nées de la privatisation et de la cotation d'entreprises publiques, un mécanisme couramment utilisé dans les années 1990 mais qui l'est moins depuis.

La Bourse angolaise, dont l'ouverture était initialement prévue en 2008, devrait maintenant s'ouvrir avec la cotation de filiales du géant pétrolier angolais Sonangol, en 2017. Deux grandes banques (Banco Angolano de Investimentos SA et Banco de Poupança e Crédito SA) et des sociétés de téléphonie mobile devraient également entrer en Bourse. L'économie angolaise se classant au deuxième rang dans la CDAA, l'ouverture d'une Bourse dans le pays pourrait générer une forte expansion du secteur financier.

Les Bourses sont tributaires de la mobilisation de l'épargne nationale et de la demande en fonds propres des entreprises locales. Les réformes de la réglementation sur les pensions et les assurances s'avèrent souvent décisives pour la mobilisation de l'épargne nationale et elles doivent accompagner les réformes des places boursières. Les banques sont à la fois un atout et un obstacle dans les efforts de développement : elles sont en mesure de dynamiser la croissance boursière par leur propre introduction en Bourse, mais elles s'emploient aussi à assurer une intermédiation dans la couverture des besoins en capitaux des entreprises, plutôt que de les laisser émettre des titres.

Les Bourses actives au sein de la CDAA persévèrent dans leur progression, malgré les turbulences dues à la crise financière. Elles sont nombreuses à avoir resserré leurs règles de conservation et de règlement, et à s'être dotées d'une législation sur les valeurs mobilières ou à l'avoir modifiée, et elles sont en train d'améliorer leur structure institutionnelle, y compris en matière de démutualisation. Elles élargissent également l'accès à de nouveaux instruments, notamment aux fonds cotés en Bourse, aux titres de crédit et aux matières premières. Par ailleurs, les technologies de négociation des valeurs ont été modernisées sur la plupart des places boursières pour permettre les échanges au détail en ligne et les flux de données en direct. Il s'agit de petits pas dans la bonne direction qui ne peuvent que soutenir le développement du marché financier.

4. Réformes de la réglementation

Les banques centrales de la CDAA ont très nettement amélioré leurs capacités de supervision au cours des années. Cette évolution a souvent été favorisée par une assistance technique du FMI, ainsi que par une coopération accrue entre les pays membres de la CDAA. Ces collaborations ont non seulement appuyé les réformes de la réglementation, mais également le développement d'infrastructures bancaires comme les systèmes régionaux de règlement électronique. Les marchés monétaires nationaux et les marchés de prêts interbancaires sont également florissants dans la région, aidés en cela par l'architecture institutionnelle mise en place par les banques centrales et les États.

Les banques centrales sont à présent régies, pour la plupart, par un cadre législatif garantissant leur indépendance vis-à-vis des États. Les banques agréées comprennent des institutions nationales privées, des banques étrangères et leurs succursales, ainsi que des banques publiques. Dans les marchés où les banques appartenant à l'État exercent toujours des activités bancaires commerciales, il existe généralement des concurrents du secteur privé avec lesquels elles se trouvent plus ou moins sur un pied d'égalité, agissant selon des règles de gestion des risques et avec des sources de financement similaires.

La grande disparité des marchés bancaires se traduit toutefois par des capacités très différentes d'un organe de réglementation à l'autre. L'Afrique du Sud, qui est membre du G20, figure parmi les premiers pays au monde à avoir mis en œuvre l'Accord de Bâle III sur les fonds propres. Représentant des actifs de plus de 1 000 milliards d'USD, son marché bancaire est profond et évolué. D'autres marchés sont beaucoup moins avancés sur la voie du renforcement des capacités de surveillance. Cela étant, malgré cette disparité, des axes communs apparaissent dans l'évolution de la réglementation.

L'Afrique du Sud s'attache à modifier sa législation pour améliorer ses capacités de gestion des banques en difficulté. Elle va aussi, vraisemblablement, réformer son système bancaire parallèle, en particulier s'agissant des comptes du marché monétaire. De plus, elle introduit actuellement un modèle réglementaire bicéphale : la banque centrale assumera la surveillance systémique et une autorité de conduite contrôlera le comportement des marchés.

Dans d'autres pays, les réformes visent à améliorer la capitalisation des banques et la gestion des risques, par la mise en place de ratios de liquidité, de plafonds d'encours individuels et, occasionnellement, de mesures d'encadrement de la structure par échéances des bilans. Les autorités de réglementation de certains pays sont peu enclines à imposer les règles coûteuses de Bâle aux acteurs concernés, notamment les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques, afin de ne pas freiner leur activité de prêt à l'économie locale. Cette charge réglementaire variable poussera les banques locales et étrangères à jouer des rôles légèrement différents dans chaque pays s'agissant des segments de marché qu'elles cibleront. À long terme, les normes réglementaires convergeront néanmoins au sein de la CDAA et dans le reste du monde.

Les paragraphes suivants sont consacrés à des questions spécifiques caractérisant chacun des grands marchés de la région.

5. Observations sur certains marchés

5.A. ANGOLA

L'Angola a considérablement renforcé ses capacités institutionnelles financières au cours de la dernière décennie, le portefeuille d'actifs de son secteur bancaire s'étant multiplié par 20. Ce secteur demeure très concentré, les cinq premières banques détenant 72 % des actifs, même si cette concentration diminue lentement au fur et à mesure que des petites banques privées gagnent des parts de marché. Comptant 21 banques et succursales étrangères agréées, le secteur bancaire est regroupé géographiquement à Luanda et présente un important encours sur l'industrie pétrolière. Il semble relativement rentable et efficace, affichant un rendement moyen des fonds propres de 15,4 % et un coefficient d'exploitation de 67 %. Les résultats varient cependant d'un établissement à l'autre : Banco de Fomento, la troisième banque du pays, présente un rendement des fonds propres de 33,6 % et un coefficient d'exploitation de 35,2 %, tandis que pour la quatrième, Banco de Poupança e Crédito, ces deux indicateurs s'établissent à 8,0 % et 69,5 % respectivement.

Le secteur bancaire angolais a vécu une période tumultueuse à la suite de l'effondrement de la banque mère portugaise détenant 56 % de Banco Espirito Santo Angola, la plus grande banque du pays par ses actifs. En août 2014, la Banque centrale du Portugal a annoncé un plan de résolution consistant à scinder Banco Espirito Santo (BES) Lisbonne en une structure de défaisance et en une banque assainie. La filiale angolaise a constitué un élément important du plan de résolution, étant donné qu'elle détenait auprès de la banque mère portugaise une ligne de crédit de 3 milliards d'EUR qui était initialement considérée comme un des actifs de qualité de la société de portefeuille.

BES Angola a fait l'objet d'une recapitalisation en 2013 et a rapidement étoffé son portefeuille de prêts. D'aucuns laissent entendre que la qualité des prêts de ce portefeuille s'est détériorée, bien que le taux de provisionnement pour créances douteuses soit inférieur à 3 %, soit le plus faible parmi les cinq grandes banques. BES Angola possède la plus petite base de dépôts des grandes banques, mais le plus important portefeuille de prêts ; son ratio prêts/dépôts dépasse 200 %, faisant d'elle la banque présentant de loin le plus fort endettement du marché, en raison de la ligne de crédit auprès de sa banque mère. Des sources contradictoires affirment que l'État angolais avait garanti jusqu'à 5,7 milliards d'USD sur le portefeuille de prêts de 7,9 milliards d'USD au moment de la recapitalisation de 2013. Cette garantie était très substantielle, représentant 4,4 % du PIB angolais.

L'effondrement de la banque mère portugaise a eu des conséquences intéressantes pour BES Angola, bien que les détails exacts du processus suivi restent flous. L'État angolais a invoqué la mise sous tutelle de la banque mère comme motif pour lever la garantie, laissant ainsi BES Angola en situation d'insolvabilité. Un plan de recapitalisation de la banque angolaise a donc été déclenché et a permis à la compagnie pétrolière publique, Sonangol, et à une autre société locale, Lektron, d'acquérir des participations importantes, diluant l'intérêt de la banque mère portugaise à 9,9 %. À la fin de l'année dernière, la banque mère portugaise a contesté cet état de fait, laissant entrevoir une impasse diplomatique.

Quelle que soit la solution apportée à cette situation, l'Angola ne pourra faire l'économie d'une refonte de son cadre réglementaire afin d'améliorer la capacité de la banque centrale à gérer les établissements bancaires en difficulté.

Dans le reste du secteur bancaire, la chute des cours du pétrole soulève des craintes concernant la qualité de plusieurs encours sur l'industrie pétrolière. Une faiblesse prolongée des prix du pétrole exacerbera ces peurs et risque d'entraîner une montée en flèche des réserves et une érosion de la rentabilité du secteur.

Les autorités de réglementation poursuivent la mise en œuvre de l'infrastructure des marchés financiers, notamment du marché monétaire sur lequel se négocient à présent activement, pour absorber les liquidités, des effets publics dont l'échéance peut aller jusqu'à 364 jours²³. À un moment donné, la Bourse angolaise annoncée depuis longtemps finira par ouvrir ses portes, peut-être en 2017 comme prévu actuellement. Pour l'heure, l'accent est mis sur l'amélioration de la comptabilité et de la reddition de comptes au sein des entreprises. Les politiques de divulgation appliquées par les banques font également l'objet d'un resserrement, ce qui implique des règles plus strictes en matière d'audit, de gestion des risques et d'utilisation des tests de résistance.

5.B. BOTSWANA

Le marché bancaire botswanais est très développé et bien réglementé. Il compte 10 banques agréées opérationnelles et est dominé par les filiales de First National Bank et de Standard Bank (Afrique du Sud), ainsi que de Barclays et de Standard Chartered (Royaume-Uni). Ces quatre banques réunissent 82 % des actifs du secteur²⁴.

²³ Comité des gouverneurs des Banques centrales de la CDAA (2014).

²⁴ Bankscope, Bureau van Dijk.

Le fait que le marché soit déjà fortement développé se traduit par une croissance des actifs en retrait par rapport au reste de la CDAA. Le Botswana se classe parmi les trois premiers pays s'agissant de la pénétration des comptes bancaires et des prêts hypothécaires, et les produits bancaires offerts aux consommateurs sont relativement avancés. Le secteur bancaire est très rentable, les grandes banques affichant toutes un rendement des fonds propres avoisinant 30 %. Ces rendements élevés des fonds propres sont facilités par la relative faiblesse des ratios de capital, ceux de la plupart des grandes banques étant inférieurs à 10 %. L'appui de leurs importantes banques mères étrangères explique que ce faible ratio de capital soit la norme. Les banques du Botswana sont, pour la majorité d'entre elles, assez efficaces, leur coefficient d'exploitation se situant entre 40 % et 65 %.

La banque centrale supervise le secteur et impose des politiques claires et bien respectées concernant les ratios de liquidité, l'adéquation du capital, les réserves, les plafonds liés au risque de concentration et les positions de change. Elle essaie d'encourager les banques à soutenir la croissance au sein de l'économie réelle. Les pouvoirs publics botswanais sont parvenus, sur les 12 dernières années, à établir une courbe de rendements en émettant des obligations à diverses échéances alors que le pays enregistrait un excédent budgétaire la plupart de ces années. Le ratio moyen actifs/prêts est d'environ 65 %, les banques logeant les liquidités inactives dans les titres d'État.

Le Botswana a mis en place divers programmes visant à accroître la diversification de son économie afin de réduire la concentration sur les minerais, en particulier les diamants. Inspiré du modèle irlandais, le centre extraterritorial de services financiers a été établi dans ce contexte et attire peu à peu certaines institutions financières régionales. La proximité de Gaborone avec Johannesburg (356 kilomètres par la route) ouvre un grand marché potentiel à ses portes. Toutefois, les faibles cours du diamant dans le sillage de la crise financière ont provoqué un ralentissement économique prononcé, même si l'économie s'en est remise assez rapidement.

Le solide cadre réglementaire du Botswana et une politique d'industrialisation bien conçue induiront sans nul doute une croissance et une diversification continues de l'économie. Le secteur bancaire très rentable profitera en conséquence d'une croissance régulière.

5.C. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le marché bancaire de la RDC est étroit avec ses 14 banques en activité et des actifs totalisant 4,3 milliards d'USD. La rentabilité et l'efficacité y sont inégales. Les bilans bancaires révèlent un encours limité au titre des prêts, ceux-ci représentant moins de 50 % du total des actifs des grandes banques. Le solde des actifs se compose essentiellement de titres publics à échéance maximum de 84 jours, bien que la banque centrale œuvre à la mise en place de l'infrastructure nécessaire en vue d'un fonctionnement en marché ouvert. Elle examine également plusieurs initiatives visant à amplifier le crédit au secteur privé qui, à 5,2 % du PIB, est le plus faible de la CDAA actuellement.

Le secteur bancaire relativement peu développé contraste avec l'énorme richesse en ressources naturelles du pays. Des projets gigantesques de valorisation et d'exploitation de cette abondance de minerais sont intégralement gérés par des banquiers mobiles appartenant à de grands groupes sud-africains et mondiaux. Le secteur bancaire national a

encore du chemin à parcourir pour pouvoir jouer un rôle dans ces grands projets ; cependant, le potentiel à long terme est évident.

5.D. MAURICE

Cette nation insulaire dispose d'un secteur financier relativement grand et avancé, dont la croissance est étayée par des avantages fiscaux incitant les intermédiaires financiers à s'établir dans le pays. L'île compte actuellement 17 banques agréées détenant des actifs d'une valeur de 36 milliards d'USD et essentiellement sous contrôle étranger.

L'activité bancaire est largement axée sur les prêts, les crédits au secteur privé atteignant 108 % du PIB, et les deux plus grandes banques détiennent plus de 60 % de leurs actifs sous la forme de prêts. L'île se caractérise par le plus fort taux de pénétration des services bancaires de détail au sein de la CDAA : 82 % de la population adulte mauricienne possèdent un compte bancaire et 17 % une carte de crédit. Le marché des prêts immobiliers est bien établi, 15 % des adultes ayant un crédit hypothécaire en cours, soit nettement plus que les 9 % de l'Afrique du Sud qui se classe au deuxième rang. Cependant, le crédit aux entreprises est relativement limité et concentré sur un petit nombre d'emprunteurs, ce qui constitue un problème auquel la banque centrale essaie de remédier à l'aide de plafonds d'encours de crédit s'accordant avec les lignes directrices de l'Accord de Bâle.

Le défi pour le secteur financier de Maurice consiste à trouver des voies d'expansion au sein d'un petit marché. Il le relève en renforçant ses capacités en tant que centre financier extraterritorial spécialisé dans l'administration de fonds, les services de conservation, les activités fiduciaires, l'ingénierie financière et la gestion de portefeuilles internationaux. Maurice sert souvent de pays d'accueil aux sociétés de portefeuille de groupes bancaires exerçant leurs activités dans le reste de la CDAA, étant donné son accès aisé à ces marchés et son régime fiscal avantageux. Aussi son secteur financier est-il fortement exposé aux autres pays de la CDAA et à l'Inde, ce qui présente certains risques.

Maurice dispose d'un marché monétaire interbancaire élaboré, qui recourt largement aux titres d'État. La banque centrale construit un cadre de supervision macroprudentielle conforme à l'Accord de Bâle III sur les fonds propres, et elle envisage la mise en place d'un cadre de pondération des actifs en fonction des risques. En outre, elle s'emploie à établir un système officiel d'assurance des dépôts et elle gère un centre de renseignement financier créé pour lutter contre le blanchiment d'argent. Elle a imposé des restrictions quant au ratio prêt/valeur pour l'activité de prêt dans son marché immobilier, ainsi que diverses lignes directrices concernant le risque de liquidité et des règles relatives à la dépréciation des crédits. Précédé en cela éventuellement par l'Afrique du Sud, Maurice peut se prévaloir d'un cadre réglementaire très conforme aux meilleures pratiques mondiales postérieures à la crise financière.

5.E. MOZAMBIQUE

Le Mozambique a vu son marché bancaire croître et progresser rapidement au cours de la dernière décennie. Celui-ci compte actuellement 13 banques agréées, dont la plupart sont issues d'un groupe sud-africain, portugais ou britannique. Le secteur est fortement concentré sur les trois plus grandes banques, qui détiennent 75 % des actifs, et il est très rentable, le rendement des fonds propres se situant à environ 20 % et les provisions pour

dépréciation représentant 2 % à 5 % des portefeuilles de prêts. Les ratios prêts/dépôts avoisinent tous 70 % et le secteur s'appuie sur une bonne capitalisation illustrée par des ratios supérieurs à 10 %, alors que le minimum réglementaire est de 8 %.

La forte croissance du PIB appuie celle du secteur bancaire, même si les taux de pénétration restent encore faibles. Le pays doit s'attaquer au taux élevé de pauvreté qu'il connaît dans le contexte des mesures globales de développement qui appuieront la croissance de l'activité bancaire grand public. Le Mozambique possède d'énormes réserves de gaz naturel (prouvées depuis peu) venant s'ajouter aux bonnes réserves de charbon actuellement valorisées, bien que la récente faiblesse des prix de l'énergie atténue le potentiel de celles-ci. La présence à l'échelon local de grandes banques étrangères permet d'être sûr que d'importants groupes internationaux exploiteront avec efficacité les possibilités de financement de gros projets.

La banque centrale assure la surveillance d'un marché monétaire interbancaire actif et du fonctionnement en marché ouvert. L'autorité de supervision bancaire impose des règles strictes en matière de comptabilisation de la dépréciation et prévoit également des règles pour les grands encours de crédit. Elle ne fixe pas activement de ratios de liquidité et n'exerce qu'un contrôle limité sur l'asymétrie des échéances dans les bilans.

5.F. NAMIBIE

Reposant sur quatre banques commerciales, le secteur bancaire namibien est petit, mais dynamique. Trois de ces banques sont des filiales de banques sud-africaines (First National Bank, Standard Bank et Nedbank), auxquelles vient s'ajouter la banque Windhoek, cotée localement. Ces banques dégagent une forte rentabilité, le rendement de leurs fonds propres se situant entre 15 % et 30 %, et elles possèdent des portefeuilles de prêts bien diversifiés qui représentent de 70 % à 85 % de leurs actifs. Leurs provisions pour dépréciation, inférieures à 1 %, sont les plus modestes de la CDAA.

Malgré la multiplication par 10 des actifs et des dépôts au cours de la dernière décennie, il reste une bonne marge de pénétration supplémentaire au sein du marché national, le crédit au secteur privé représentant actuellement 47 % du PIB. L'activité de prêt aux particuliers est largement favorisée par le meilleur taux de couverture de la région par des bureaux d'information sur les antécédents de crédit (64 % des adultes).

La Namibie a hérité d'un cadre de supervision bancaire inspiré de celui de l'Afrique du Sud, lors de son indépendance en 1991, et l'a renforcé depuis pour répondre aux besoins locaux, tout en introduisant des mesures de conformité avec l'Accord de Bâle, notamment des règles sur les liquidités, des restrictions concernant les grands encours et des normes relatives à la dépréciation. Les banques commerciales traitent énormément avec le marché interbancaire sud-africain par l'intermédiaire de leurs banques mères, le dollar namibien étant rattaché au rand.

5.G. AFRIQUE DU SUD

Le secteur bancaire sud-africain domine la région et est dix fois plus important en taille que celui de l'Angola classé deuxième. Son rythme de croissance est néanmoins l'un des plus lents, reflétant les niveaux relatifs de développement et de pénétration des services

bancaires. La crise financière a également freiné de façon abrupte la propension au risque, entraînant une dégradation marquée des prix des logements et des pertes sur les portefeuilles de prêts immobiliers en 2009 et 2010. La principale activité porteuse de croissance dans le secteur bancaire, à savoir celle des prêts personnels sans garantie, a pris de l'ampleur en 2007 avec l'introduction d'une nouvelle législation qui l'a facilitée, mais elle a connu une surchauffe fin 2012, lorsque les taux de défaillance sont montés en flèche en raison de la faible croissance économique et de compressions d'effectifs.

Le secteur bancaire sud-africain est bien régulé par la banque centrale, qui a été saluée pour la manière dont elle l'a aidé à traverser la crise financière. Le marché local n'a guère subi de contagion directe, en dépit d'une série d'encours sur des contreparties, dont Lehman Brothers, qu'il a fallu gérer de façon énergique.

Les pouvoirs publics sud-africains s'efforcent d'élargir l'accès aux services financiers à l'aide d'outils tels que la Charte sur le secteur financier, qui fixe des objectifs en matière de répartition des agences et de financement ciblé en faveur de certains groupes désignés.

Jusqu'à fin 2012, les prêts sans garantie ont contribué avec succès à renforcer l'accès au financement, alors que les banques prenaient leurs distances avec ce segment de marché. African Bank, l'opérateur dominant du segment, s'est effondré en août de l'année dernière après avoir enregistré d'énormes dépréciations. La banque centrale, inquiète des retombées systémiques, a immédiatement lancé un plan de sauvetage pour cette banque. Fait inhabituel en Afrique du Sud, African Bank était financée presque intégralement par des sources de financement de gros, notamment des marchés obligataires nationaux et étrangers, ainsi que le marché monétaire. L'effondrement menaçait d'ébranler sérieusement la position de l'Afrique du Sud sur les marchés obligataires internationaux, mais son impact sur le marché monétaire intérieur a probablement plus pesé dans la décision de la banque centrale d'intervenir que toute autre préoccupation. Certains fonds du marché monétaire se sont retrouvés en position de rendement négatif, une situation exceptionnelle où ces fonds se sont négociés sous la valeur notionnelle de leurs dépôts, traduisant le sentiment du marché que l'encours des fonds sur les instruments d'African Bank provoquerait des pertes. Les instruments d'African Bank représentaient seulement 1,3 % des actifs détenus par les fonds du marché monétaire, mais la perspective d'une décote ultérieure a incité les détenteurs à s'empresser de se désengager.

Cet événement a été le premier test du système bancaire parallèle de l'Afrique du Sud et il a échoué. Toutefois, les autorités de réglementation sud-africaines, qui font preuve d'efficacité, examinent déjà des modifications réglementaires pour remédier aux lacunes, ainsi que des réformes approfondies pour maintenir le pays en conformité avec les normes internationales de surveillance bancaire promulguées par le G20 et la Banque des règlements internationaux.

La résolution de la défaillance d'African Bank est toujours en cours. Le plan consistant à intégrer la dette subordonnée dans le dispositif de renflouement interne est remis en cause par les créanciers, qui affirment que leurs instruments relèvent de l'Accord de Bâle II et non de celui de Bâle III. Les pouvoirs publics sud-africains s'attachent à faire adopter une modification rétroactive de la loi sur les banques, afin de permettre la réalisation du plan de

résolution prévu qui scindera la banque en deux branches : une banque assainie et une structure pour loger le portefeuille d'actifs toxiques à liquider. La réussite de ce plan n'est nullement acquise.

Le reste du secteur bancaire a connu une embellie régulière des performances de crédit depuis le pic de 2009, les dépréciations étant retombées à un creux cyclique à peine supérieur à 1 % des actifs au cours de l'année la plus récente. La rentabilité s'est redressée, le rendement des fonds propres des quatre plus grandes banques dépassant à nouveau 20 %. Cette situation reflète l'amélioration de la qualité des actifs et de la tarification des risques, mais la croissance restera timide dans le contexte plus large d'une économie qui souffre. Le problème d'approvisionnement en énergie constitue un frein majeur à l'activité économique, parallèlement aux faibles cours des matières premières. Le pays dépend fortement des flux de portefeuille étrangers pour financer son déficit de la balance courante. Il est donc vulnérable face à des tendances internationales susceptibles de provoquer le rapatriement des capitaux vers les marchés développés. En dépit de la stabilité que connaît actuellement le secteur bancaire, ses perspectives sont médiocres.

5.H. TANZANIE

La Tanzanie dispose d'un marché important mais fragmenté qui compte 31 banques agréées en activité. Les trois plus grandes banques dominantes sont FBME Bank, CRDB Bank et National Microfinance Bank, qui détiennent 50 % des actifs du secteur. Leurs actionnaires sont surtout privés, bien que l'État possède 30 % de NMB. Hormis les trois premières, la plupart des banques appartiennent à de grands groupes internationaux, dont Barclays, Standard Chartered, Standard Bank et Citibank. Les banques locales affichent un rendement des fonds propres de 20 % à 30 %, alors que celui des banques sous contrôle étranger se cantonne à 10 % à 20 %. Excepté FBME, qui compte 15 % de provisions sur son portefeuille, les autres banques ont constitué des provisions pour dépréciation avoisinant 3 %. Dans l'ensemble du secteur bancaire, le pourcentage de prêts non productifs est d'environ 8 %.

Malgré cette diversification, le marché bancaire est relativement peu développé. Le crédit au secteur privé ne représente que 13 % du PIB, contre 37 % en moyenne à l'échelle de la CDA. Les banques détiennent généralement moins de 50 % de leur bilan sous la forme de prêts et le solde en titres d'État. Alors que le portefeuille d'actifs du secteur a bondi de 700 % ces dix dernières années, les dépôts ont connu une envolée encore plus spectaculaire d'environ 3 200 %. Amplifier l'activité de crédit nécessite d'apporter des améliorations au cadre juridique pour soutenir le recouvrement des sûretés et les droits de propriété foncière, deux dimensions qui présentent des faiblesses en Tanzanie. La banque centrale favorise activement l'essor du secteur et parmi ses projets actuels figurent la création d'un bureau d'information sur le crédit, l'amélioration de l'infrastructure de règlement et une initiative de développement de l'inclusion financière. La banque centrale pilote également un dispositif de supervision active des risques.

Les cartes de crédit et les comptes courants présentent un faible taux de pénétration, mais le secteur bancaire tanzanien se distingue surtout par la forte pénétration des comptes d'argent mobile, 32 % des adultes ayant effectué une opération par téléphone au cours de

l'année écoulée²⁵. Cela s'explique par le taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile et la réglementation progressiste des opérations par téléphone portable, bien que de nouvelles règles soient sur le point d'être promulguées pour encadrer les paiements par téléphone mobile.

À l'instar de son voisin du sud, le Mozambique, la Tanzanie bénéficie également d'importantes découvertes de réserves de gaz en mer, ainsi que de pétrole à terre et en mer. Alors que les faibles cours de l'énergie ternissent les perspectives de développement, il existe une solide marge de croissance des ressources qui permettra de diversifier l'économie. La forte présence de banques internationales laisse présager des opérations de financement sur projet de grande envergure.

5.1. ZAMBIE

La Zambie dispose d'un secteur financier évolué compte tenu de sa taille. Celui-ci compte 20 banques agréées, les quatre plus grandes d'entre elles réunissant 60 % des actifs du secteur. Trois de ces quatre banques sont détenues par des capitaux étrangers (Stanbic, Barclays et Standard Chartered). Cotée localement, Zambia National Commercial Bank a pour principaux actionnaires la banque néerlandaise Rabobank et l'État. Parallèlement à ces quatre premières banques, Bank of China, Citibank et First National Bank (Afrique du Sud) sont également d'une taille appréciable.

Le secteur bancaire affiche une bonne capitalisation se situant à environ 13 % des actifs et un rendement des fonds propres commençant à 10 % et s'élevant jusqu'à 35 % dans le cas de Standard Chartered. Les bilans bancaires sont relativement sous-exposés aux prêts, qui représentent environ 50 % des actifs des quatre grandes banques, tandis que les provisions pour dépréciation s'établissent à environ 3 % du volume brut des prêts. Les prêts non productifs ont atteint un sommet en 2010 avec 15 %, mais sont redescendus depuis sous la barre des 8 %.

Les pouvoirs publics zambiens ont tenté diverses initiatives pour essayer d'influencer à la hausse l'activité de prêt en faveur du secteur privé, avec toutefois un succès mitigé – le crédit au secteur privé ne représente que 16,5 % du PIB. Ces initiatives ont notamment consisté à accroître le niveau des fonds propres des banques, bien que l'État ait prolongé le délai initial afin d'accorder aux établissements bancaires davantage de temps pour lever des capitaux. Les pouvoirs publics zambiens accordent une grande importance à la promotion de l'inclusion financière, les banques devant également étendre leurs réseaux d'agences dans les zones rurales du pays qui concentrent une grande proportion de la population. En outre, les banques sont fortement incitées à intensifier leur activité de prêt aux petites entreprises.

Les réformes économiques générales ont contribué à l'essor du secteur bancaire, bien que l'élection de Michael Sata à la présidence du pays en 2011 ait entraîné un changement de cap et annoncé un affaiblissement de la situation budgétaire de la Zambie. Ce changement d'orientation s'est notamment traduit par une hostilité accrue à l'encontre des investisseurs étrangers au sein de l'économie, en particulier des Chinois. Il a par exemple réduit à néant les efforts déployés par la banque sud-africaine First National Bank pour acquérir le septième établissement bancaire par la taille, à savoir Finance Bank. Michael Sata est décédé

²⁵ Banque mondiale, Étude Findex.

l'année dernière et son successeur, Edgar Luna, a signalé son intention d'enrayer la dégringolade du kwacha, mais il maintient la ligne de conduite ferme de M. Sata vis-à-vis de l'industrie minière, sur laquelle repose toute relance économique dans le pays. Dans ces circonstances, les perspectives du secteur bancaire sont incertaines.

5.J. ZIMBABWE

La tourmente économique que traverse le Zimbabwe depuis 15 ans a touché le secteur bancaire. Le système financier, qui était autrefois relativement étendu et avancé, a sombré en raison de l'hyperinflation qui a abouti à la dollarisation en 2009. Le secteur bancaire en paie un lourd tribut et les taux d'intérêt réels très fortement négatifs rendent toute activité de crédit en monnaie locale illusoire. Tous les acteurs possédant des connexions bancaires ont emprunté le plus possible afin d'investir dans des actifs réels et percevoir d'énormes rendements grâce à l'inflation des prix. Les déposants ont été anéantis.

La dollarisation a certes redonné une rationalité économique au système financier, mais le secteur bancaire a dû composer avec la politique d'« indigénisation » menée par l'État, qui vise à garantir la mainmise des Zimbabwéens sur les entreprises. Dans le contexte de cette politique, les autorités du pays ont fait volte-face quant à son applicabilité aux banques sous contrôle étranger établies au Zimbabwe, en reconnaissant qu'un actionnariat national faible serait préjudiciable à leur stabilité financière. Cette question reste entière, le gouvernement et la banque centrale ayant des avis opposés. Dans ces circonstances, les banques détenues par des capitaux étrangers ont placé leurs activités en grande partie sous régime de surveillance et d'entretien, laissant le marché à CBZ Bank, qui est gérée localement et détient 27 % des actifs du secteur. En raison de la dollarisation, il est difficile de comparer les activités dans le temps, mais les banques étrangères qui dominaient auparavant le marché, notamment Barclays, Standard Chartered et Stanbic Bank, ont clairement réduit leur voilure.

L'héritage de l'hyperinflation plane toujours sur le secteur, tandis que la menace d'indigénisation constitue un obstacle majeur pour les banques en quête d'expansion. Les perspectives du secteur dépendent largement d'une réforme politique globale, qui est très incertaine actuellement.

Bibliographie

Bankscope – Bureau van Dijk (2015). Disponible sur le site web suivant : <https://bankscope.bvdinfo.com/version-2015420/home.serv?product=scope2006>. Bureau van Dijk, Londres

Global Findex (2014). Banque mondiale. Disponible sur le site web suivant : <http://www.worldbank.org/en/programs/globalfindex>. Banque mondiale, Washington DC

Annuaire de l'Association des Bourses africaines (2014). Disponible sur le site web suivant : http://www.african-exchanges.org/wp-content/uploads/2014/10/ASEA_Yearbook_2014.pdf. ASEA, Nairobi

Green, P.R. (2013) « Loan Market Commentary: Sub-Saharan Africa, in Developing Loan Markets ». *Loan Market Association*, Londres

Fonds monétaire international (2015), Perspectives de l'économie mondiale. Disponible sur le site web suivant : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/01/>. FMI, Washington DC

Fonds monétaire international (2014), « South Africa: Financial System Stability Assessment ». *IMF Country Report* No. 14/340

KPMG (2014), « Sector report: Banking in Africa ». KPMG, Johannesburg

Comité des gouverneurs des banques centrales de la CDAA (2014). « SADC Financial Systems: Structures, Policies and Markets ». *Secrétariat du Comité des gouverneurs des banques centrales de la CDAA*, Pretoria

Le secteur bancaire en Afrique de l'Est : de l'expansion transfrontalière à l'intégration réglementaire

HABIL OLAKA¹ ET JARED OSORO²

Résumé analytique

- L'expansion régionale des banques en Afrique de l'Est présente deux grandes particularités : le marché d'accueil est un bloc économique, et le mouvement est dominé par un type d'acteurs – les établissements bancaires – et en particulier ceux d'un pays, le Kenya. Une autre caractéristique est que cette expansion a commencé il y a une vingtaine d'années, d'où l'on pourrait déduire qu'elle est principalement sous-tendue par le programme d'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).
- L'étude critique d'analyses empiriques récentes ne permet pas de conclure que l'intégration de la CAE est bien à la base de l'expansion régionale des banques de la région. En revanche, les initiatives visant l'intégration formelle en Afrique de l'Est semblent effectivement vouloir consolider les gains de cette expansion par la mise en place d'une réglementation propre à assurer la stabilité.
- La création de collèges de superviseurs – groupes de travail multilatéraux ayant pour tâche d'améliorer collectivement et en continu, par une collaboration et un échange d'informations constants, la supervision consolidée effective des groupes bancaires – est un progrès notable, qui confirme que le mouvement de réglementation réagit aux évolutions du marché.
- La mise au point inévitable de critères de convergence visant à harmoniser les règles et les pratiques juridiques et prudentielles des banques centrales pour prendre acte du rôle moteur des acteurs du marché dans l'expansion régionale devrait permettre de concrétiser, à terme, tous les avantages d'un système bancaire intégré dans la zone Afrique de l'Est.

1. Introduction

La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est une initiative d'intégration entre cinq pays – Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie – qui vise notamment à créer un marché unique pour les investissements intracommunautaires et pour les investissements étrangers. Les attentes face au cadre de la CAE sont non seulement qu'il devrait permettre une circulation fluide des flux d'investissements entre les États signataires, mais aussi qu'il encourage le déploiement d'investissements externes à partir d'un pays de la zone vers le reste de la région.

L'expansion transfrontalière des acteurs du secteur financier domiciliés en Afrique de l'Est, en particulier sur les vingt dernières années, est une réalité indéniable et présente deux caractéristiques : le processus est dominé par les banques et le Kenya est le premier marché d'origine. Il n'est donc pas étonnant que les quelques études qui ont cherché à expliciter les

¹ Président-directeur général de l'Association des banquiers du Kenya.

² Directeur général du Centre de recherche sur les marchés financiers et la politique financière, Association des banquiers du Kenya.

ressorts de l'expansion régionale des acteurs du secteur financier en Afrique de l'Est se soient essentiellement intéressées aux motivations des banques kényanes pour s'implanter dans les autres pays d'Afrique de l'Est.

En constatant qu'elle s'est faite, pour l'essentiel, au cours des vingt dernières années, on peut logiquement supposer que l'expansion des banques dans la région Afrique de l'Est a été inspirée et facilitée par les objectifs et le programme d'intégration de la CAE. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que c'est parce qu'ils affichent, individuellement et même collectivement, des caractéristiques de petites économies ouvertes que le programme d'intégration de la CAE offre aux pays membres de la CAE la promesse d'un marché régional plus vaste et d'économies d'échelle découlant de l'expansion vers les autres pays.

Dans une certaine mesure toutefois, cette hypothèse repose sur le postulat que, si des acteurs économiques non financiers (PME ou grandes entreprises) se développent dans les autres pays de la région pour exploiter les perspectives offertes par la CAE, alors les banques désireuses d'accompagner ces clients dans leur expansion réagissent elles-mêmes, de facto, à l'initiative d'intégration.

Cet argument doit être nuancé par le double constat que certaines banques entament leur expansion transfrontalière dans des économies qui ne sont pas encore membres de la CAE, tandis que d'autres ont des intérêts qui vont au-delà des frontières de la CAE. Ainsi, Cooperative Bank of Kenya, la troisième banque kényane, s'est installée au Soudan du Sud avant d'aborder les autres pays de la CAE. De son côté, I & M, la dixième banque kényane, qui a des filiales en Tanzanie et au Rwanda, possède des intérêts dans Bank One à Maurice et First Merchant Bank au Malawi.

Un autre élément à opposer à cet argument est que les acteurs internationaux, africains ou autres, arrivés dans l'espace bancaire de l'Afrique de l'Est avant que les économies de la zone n'aspirent à une intégration formelle ciblaient en général une économie individuelle – même si certains de ces établissements, qui ont ciblé le Kenya, utilisent ce pays comme base pour coordonner leur direction régionale, ce qui est logique si l'on considère que ce marché est le plus grand de la région.

Il apparaît donc de plus en plus clairement que l'expansion transfrontalière des banques en Afrique de l'Est ne peut être posée en axiome impliquant que le système financier est forcément intégré. Au contraire – et c'est ce dont il faut s'assurer – l'objectif d'intégration du système financier régional doit être au cœur du cadre de convergence de la CAE, maintenant que les acteurs du marché ont montré leur volonté de franchir les frontières géographiques à la recherche de débouchés. Autrement dit, nous sommes peut-être face à une causalité inverse, à savoir que les initiatives pour intégrer le système financier en Afrique de l'Est sont en l'essence une réaction au mouvement d'expansion transfrontalière des acteurs du marché. Mais là encore, ce mouvement est apparemment motivé par la recherche d'une meilleure efficacité, d'où les initiatives pour maximiser les avantages financiers et économiques de l'expansion.

2. Le contexte : le cadre macroéconomique, la feuille de route de la CAE, le système financier

2.A. LE CADRE MACROECONOMIQUE

Avec un PIB nominal combiné de 147 milliards d'USD (2014), l'économie de la CAE fait juste un peu plus du quart de la taille de celle du Nigeria, la plus grande du continent africain avec un PIB nominal de 574 milliards d'USD. Une caractéristique notable de l'économie de la CAE est la prédominance du Kenya, qui, en 2014, fournissait 41 % du PIB combiné de la région, avec un produit équivalent à près de 70 % de celui des quatre autres économies réunies. Les parts respectives des autres pays dans le PIB de la région en 2014 étaient de 2 % pour le Burundi, 5 % pour le Rwanda, 33 % pour la Tanzanie et 19 % pour l'Ouganda.

Il est évident que, si les cinq économies de la CAE ont des caractéristiques communes dans leur structure au sens large, elles sont loin d'être homogènes. Elles ont chacune des particularités uniques en matière de dynamique politique et de base institutionnelle (tant politique qu'économique) qui influent sur leurs résultats. C'est ce qui explique la disparité des taux de croissance réelle du PIB au sein de la zone : ceux du Rwanda et de la Tanzanie sont les plus hauts ; ceux du Kenya et de l'Ouganda sont irréguliers, tandis que celui du Burundi – la plus petite des cinq économies – est presque systématiquement le plus bas.

Comme la croissance réelle, la stabilité macroéconomique n'est pas la même dans les cinq pays de la CAE, qui connaissent des épisodes de poussées inflationnistes et de creux non synchrones. Les économies de la zone montrent cependant deux caractéristiques communes pour ce qui est de la position extérieure : elles affichent presque toutes un déficit de la balance courante, selon une tendance apparemment constante, et elles ont systématiquement un déficit d'épargne, leurs niveaux respectifs d'investissement global étant toujours supérieurs à leurs niveaux d'épargne nationale brute. Ce déficit d'épargne reflète la position des balances courantes, ce qui montre à quel point ces économies dépendent de l'épargne extérieure pour leurs investissements intérieurs. Il traduit aussi les dimensions externes de la stabilité macroéconomique nationale résultant des taux de change et les implications, pour l'inflation intérieure, des effets de répercussion des taux de change.

2.B. LA FEUILLE DE ROUTE DE L'INTEGRATION DE LA CAE

Le choix que chaque État membre de la CAE doit faire au regard du programme d'intégration est forcément déterminé en premier lieu par la nécessité de tenir compte des intérêts nationaux et de garantir son acceptabilité au niveau local. La Banque mondiale récapitule ainsi (2012) les avantages offerts par le cadre d'intégration de la CAE compte tenu de la taille et de la situation des économies de la zone :

- un marché plus vaste, associé à un revenu combiné plus élevé et une population totale de l'ordre de 150 millions de personnes (chiffres à fin 2013), par opposition à de petits marchés individuels ;
- la possibilité pour la région de se positionner comme une destination unique pour les investissements ;
- une occasion d'accroître le commerce intra-régional et de faciliter ainsi la diversification souhaitée de la structure des échanges des économies concernées, notamment en

réduisant la dépendance envers les économies développées traditionnelles de l'Occident et celles des pays émergents d'Asie ;

- la perspective de renforcer les synergies offertes en tirant parti des différences nées de l'hétérogénéité des économies de la zone.

La feuille de route de l'intégration de la CAE est sans aucun doute ambitieuse, tant par sa portée que par son calendrier. L'objectif des partenaires de la CAE est d'« établir entre eux et selon les termes du Traité, une union douanière, un marché commun, puis une union monétaire et, en dernier ressort, une fédération politique, afin de renforcer et de réguler les relations industrielles, commerciales, infrastructurelles, culturelles, sociales, politiques et autres des États partenaires, dans le but de parvenir à un développement accéléré, harmonieux et équilibré, ainsi qu'à une expansion soutenue de l'activité économique dont les bénéfices soient équitablement partagés » (CAE, 1999). Les objectifs de la CAE expriment clairement les ambitions des partenaires pour ce qui est de la portée du programme.

Le fait que le traité aborde les questions du « développement équilibré » et du partage équitable des avantages en dit long sur les attentes associées au processus d'intégration. Quant au calendrier, la signature du traité en novembre 1999 (le traité est entré en vigueur en juillet 2000 après sa ratification par les trois États membres d'origine – Kenya, Tanzanie et Ouganda –, le Burundi et le Rwanda l'ayant à leur tour ratifié en juin 2007) a été suivie par la conclusion de trois protocoles importants. Le protocole portant création de l'union douanière a été signé en mars 2004 et est entré en vigueur en janvier 2005 ; le protocole sur le marché commun a été ratifié en novembre 2009 et est entré en vigueur en juillet 2010. La ratification du protocole portant création de l'union monétaire a suivi assez rapidement, en novembre 2013. Ces trois étapes cruciales, franchies en l'espace de quinze ans seulement, dénotent le rythme soutenu voulu pour l'intégration.

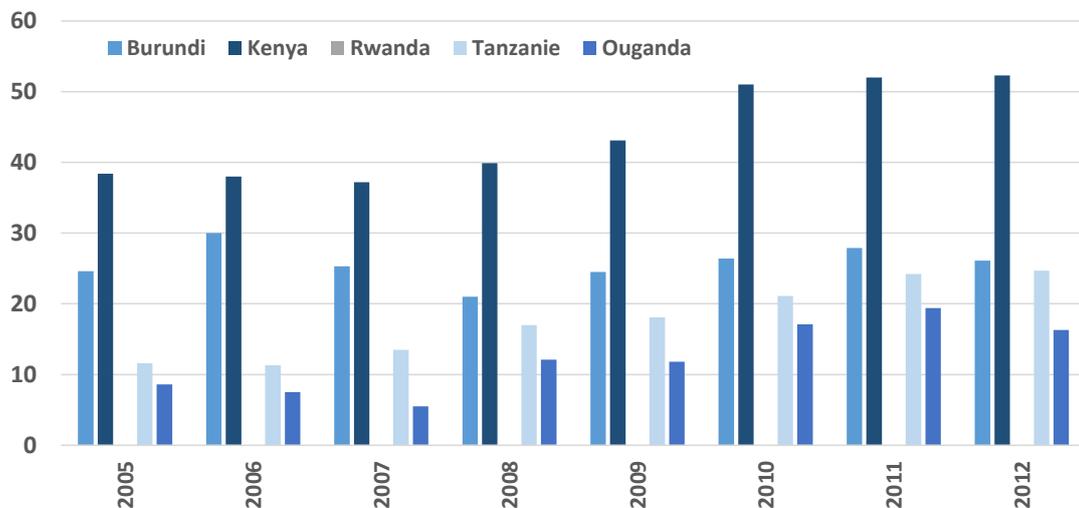
Les deux premiers des quatre stades prévus de l'intégration de la CAE sont en cours de mise en œuvre. Le protocole d'union douanière a établi une zone de libre-échange et des procédures douanières communes, ainsi qu'un tarif extérieur commun. Le protocole de marché commun a établi un marché unique, autorisant la libre circulation des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre au sein de la région. Les États partenaires se sont vu demander de modifier leurs règles et règlements nationaux et d'assurer la conformité avec le protocole dans le but d'harmoniser les politiques et les réglementations au sein de la région, ce qui implique la suppression des entraves à la libre circulation des facteurs de production et au droit d'établissement.

La mise en œuvre des protocoles sur l'union douanière et sur le marché commun n'est pas encore achevée et se heurte à plusieurs obstacles, notamment celui de la myriade de barrières non tarifaires. Si le cadre juridique large est en place pour une intégration plus poussée, grâce aux protocoles clés évoqués ci-dessus, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes entre les pays partenaires n'est pas encore une réalité pour le citoyen lambda de la CAE. Cela mis à part, les échanges commerciaux au sein de la région augmentent – mais à un rythme qui pourrait être plus rapide si la mise en œuvre de l'union douanière et du marché commun avait été plus fluide. La valeur des exportations du Kenya vers les quatre autres économies a augmenté régulièrement ces dernières années. Cependant, étant donné la position dominante de ce pays au sein de la zone, la valeur de ses exportations vers les quatre autres économies croît plus vite, d'où le bond de son excédent commercial.

2.C. LE SYSTEME FINANCIER

Le processus d'intégration de la CAE est appuyé par un système financier qui soutient les échanges commerciaux et les investissements dans chaque économie et dans l'ensemble de la zone. Comme avec la taille globale de son économie et le volume de ses échanges commerciaux, le Kenya domine aussi clairement la zone par son secteur financier. Par exemple, le rôle du secteur financier (essentiellement les banques) dans la création de crédit sur le marché intérieur est bien plus important au Kenya que dans les autres pays d'Afrique de l'Est (graphique 1).

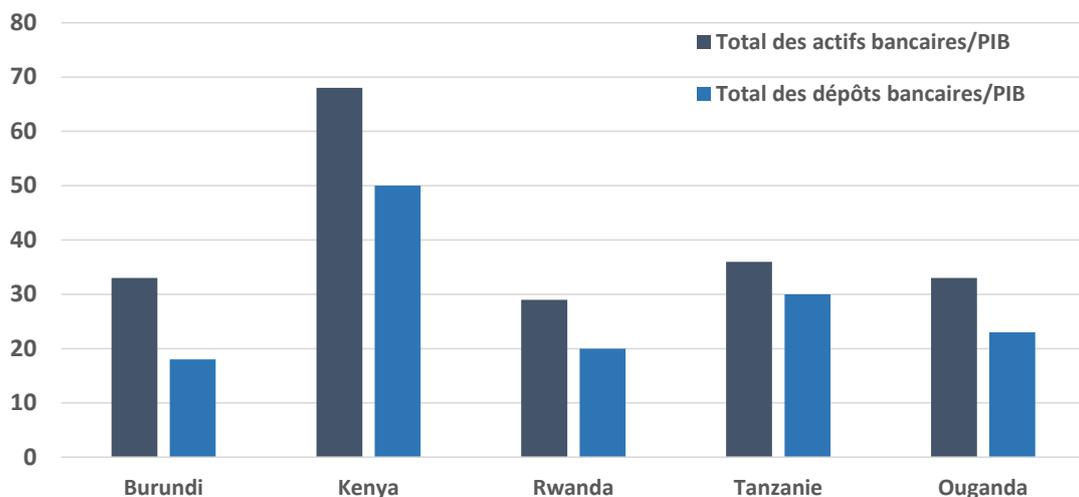
Graphique 1 – Création de crédit sur le marché intérieur par le secteur financier (en % du PIB)



Note : données non disponibles pour le Rwanda.

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (données non disponibles pour le Rwanda).

Graphique 2 – Profondeur relative des secteurs bancaires, 2011



Sources : FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique ; banques centrales des pays ; Banque mondiale.

De même, le ratio actifs et dépôts bancaires/PIB est plus élevé au Kenya que dans les quatre autres économies (graphique 2 à la page précédente). Ces deux aspects suggèrent que le système financier en Afrique de l'Est peut être considéré comme dominé par les banques dans chaque pays et par les établissements kényans au plan de la région.

La faible profondeur et le sous-développement relatifs qui caractérisent généralement les marchés des capitaux est-africains reflètent bien la place prépondérante des banques dans le système financier. Comme le montre le tableau 1, au début de 2013, le montant total des capitaux levés sur les marchés des actions et des obligations des pays de la CAE était d'environ 29 milliards d'USD (l'équivalent de 29 % du PIB total de la région) et imputable pour 81 % au Kenya. À titre de comparaison, le marché sud-africain des actions et des obligations (le plus grand et le plus avancé du continent), équivaut à près de 200 % du PIB de son pays et est presque sept fois plus grand que celui de l'ensemble de la CAE. Incontestablement, les marchés du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda sont parmi les plus petits et les moins profonds au monde. Mais le fait que le secteur bancaire domine le système financier en Afrique de l'Est ne signifie pas qu'il le fait aux dépens du marché des capitaux. On peut même avancer que les deux se développent simultanément et que le dynamisme du système bancaire soutient la croissance des marchés des capitaux (Osoro et Osano, 2014).

Tableau 1 – Quelques indicateurs des marchés des capitaux en Afrique de l'Est au début de 2013

	Burundi	Kenya	Rwanda	Tanzanie	Ouganda	Total
	Nombre de sociétés					
Sociétés cotées	-	61	4	17	15	97
S ^{és} cotées au marché national	-	61	2	11	8	82
S ^{és} cotées sur plusieurs marchés	-	-	2	6	7	15
Emprunts obligataires d'entreprises	-	13	1	5	6	25
	Capitaux levés sur les marchés d'actions et d'obligations (en Mio USD)					
Actions	-	14 800	1 696	8 326	6 218	31 040
Cotation nationale	-	14 800	230	1 896	815	17 741
Cotation croisée	-	-	1 466	6 430	5 403	13 299
Obligations	10	9 080	41	1 754	816	11 701
Emprunts publics	10	8 330	39	1 660	758	10 797
Emprunts d'entreprises	-	750	2	94	58	904

Sources : Bourses des valeurs et banques centrales.

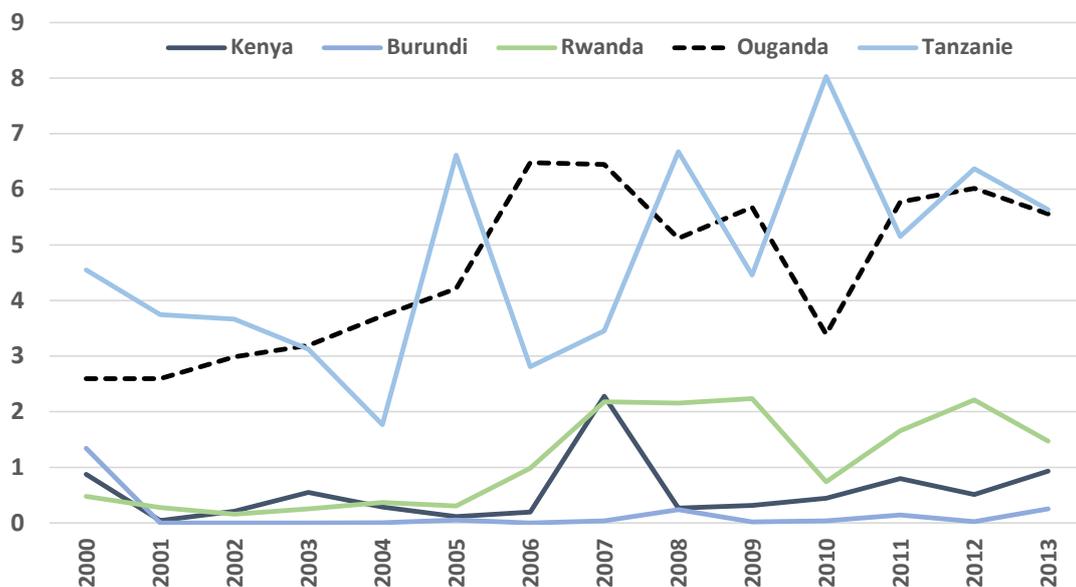
Dans les pays de la CAE, la participation des autres acteurs du secteur financier à l'activité d'intermédiation reste limitée. La pénétration du sous-secteur de l'assurance est faible partout, de même que celle du sous-secteur des fonds de pension – qui présente pourtant un potentiel considérable pour jouer un rôle majeur dans l'intermédiation de financements à long terme pour les investissements dans la région. Les possibilités sont probablement grandes pour que ces acteurs du système financier complètent les banques dans l'appui à la croissance du secteur financier ; mais, pour qu'elles se réalisent, il faudrait convaincre les

petits marchés de la région qu'ils peuvent développer davantage leur propre économie en exploitant les ressources et les capitaux proposés chez leurs voisins plus développés.

Paradoxalement, les disparités de tailles et de niveaux de développement entre les marchés de la région semblent empêcher plus qu'encourager une intégration bénéfique. Même si, comme nous l'avons déjà montré, le marché des capitaux kényan est encore petit selon les normes internationales et restreint par la rareté des émissions, sa taille relative lui permet de faire figure de centre régional. Le Kenya fait montre de *leadership* et affiche son soutien à l'intégration régionale en n'appliquant plus de restrictions aux investissements et en octroyant désormais aux investisseurs du reste de la CAE le même statut qu'aux investisseurs nationaux.

Il n'est pas encore clair que les investisseurs étrangers dans le pays saisissent bien les avantages de cette situation, ni que les autres économies emboîteront le pas au Kenya et offriront elles aussi le même statut aux investisseurs nationaux et à ceux des autres pays de la CAE. Ce qui est clair en revanche, c'est que certaines mesures de politique ont peut-être un effet négatif en restreignant incidemment l'accès au marché. Ainsi, en étant le dernier pays de la zone à libéraliser complètement son compte de capital, la Tanzanie a quelque peu restreint son marché et en a fait le seul de la zone CAE à être à peu près inaccessible aux autres investisseurs de la région. Les investisseurs tanzaniens, de leur côté, étaient, de même, empêchés d'investir sur les autres marchés de la région.

Graphique 3 – Investissements étrangers directs (IED) : entrées nettes, en % du PIB



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

Le secteur bancaire ayant un rôle clé dans le soutien à l'investissement – qu'il soit local ou international –, on pourrait s'attendre à ce que les disparités décrites plus haut modèlent la dynamique des investissements étrangers directs (IED) dans la zone CAE. Or, ce n'est pas tout à fait le cas et l'intérêt des investisseurs pour le secteur des industries extractives a permis aux autres économies de la région (en particulier la Tanzanie et l'Ouganda, qui ont les premiers découvert et exploité ces ressources) de briser la domination du Kenya constatée dans presque tous les autres secteurs de l'économie. L'Ouganda et la Tanzanie ont ainsi systématiquement reçu, ces dernières années, plus de flux d'IED que le Kenya (graphique 3

ci-dessus). Un détail a toutefois son importance à propos de ces flux vers les autres États de la CAE : ils incluent des investissements du Kenya. Si les IED du Kenya dans la région CAE irriguent tous les secteurs clés de l'économie, ils sont en revanche en grande partie le fait de banques kényanes cherchant à développer leur implantation dans les pays de la zone, voire au-delà.

3. L'expansion transfrontalière des banques : motivations des acteurs du marché et attentes des pays hôtes

3.A. MOTIVATIONS DES ACTEURS DU MARCHÉ

L'expansion transfrontalière des banques en Afrique de l'Est est perçue comme une réponse autant à la dynamique du marché qu'aux perspectives de l'intégration régionale. Mais cette double motivation a une explication plus profonde ; en réalité, si le mouvement des banques kényanes pour établir des filiales dans les autres pays de la CAE et même au-delà peut a priori être relié au processus d'intégration, pour certaines, la volonté d'acquérir une envergure régionale remonte au début des années 1990, lorsque les économies de la région ont lancé de grandes réformes structurelles et conjoncturelles. Parmi ces réformes figuraient la libéralisation des conditions du crédit sur le marché financier (afin que celui-ci puisse jouer son rôle dans l'allocation des ressources) et la réduction de la part de l'État dans la propriété du capital des institutions financières.

À la suite de ces réformes, le marché régional est devenu plus accueillant pour les banques étrangères. Plusieurs établissements originaires du Moyen-Orient, d'Afrique du Sud et du Nigeria ont récemment établi des filiales au Kenya et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est. À la fin de 2014, la Banque centrale du Kenya (CBK) a autorisé huit institutions étrangères (deux banques indiennes, une chinoise, deux sud-africaines, une néerlandaise, une rwandaise et une mauricienne) à installer des bureaux de représentation au Kenya. Ces bureaux de représentation servent seulement d'antenne de commercialisation et de liaison pour les banques mères, et les filiales ne sont pas autorisées à exercer des activités bancaires.

L'ouverture du bureau de représentation de Bank of Kigali, une banque rwandaise, est notable pour au moins une caractéristique : il s'agit de la première banque étrangère de la Communauté d'Afrique de l'Est à s'être vu accorder le droit d'établir une représentation au Kenya. La CBK a qualifié cette installation d'« opportune » dans le contexte du processus d'intégration de la CAE, et Bank of Kigali devrait bénéficier de cette présence au Kenya en profitant au mieux des possibilités commerciales appelées à s'accroître dans la région.

Pour l'heure, toutefois, l'implantation de Bank of Kigali n'est qu'une promesse, car le bureau de représentation doit servir à explorer le potentiel de marché du Kenya, afin d'évaluer les chances de réussite d'une installation durable. En dehors des banques kényanes, désormais bien représentées dans les pays de la région, seuls deux établissements tanzaniens – CRDB Bank et Export-Import Bank – ont des filiales dans la région, au Burundi et aux Comores respectivement. Les banques kényanes continuent par conséquent de dominer l'activité bancaire transfrontalière dans la CAE et certains indices suggèrent qu'elles sont intéressées par une expansion dans le reste de l'Afrique. La CBK est actuellement l'autorité de contrôle de onze banques kényanes ayant des intérêts transfrontaliers dans le secteur bancaire au sein de la CAE et au-delà. Les filiales de banques kényanes comptaient en tout 282 succursales dans toute l'Afrique de l'Est en décembre 2013 (tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 – Banques commerciales présentes dans la région Afrique de l'Est et nombre de succursales (fin décembre 2013)

	Ouganda	Tanzanie	Rwanda	Burundi	Soudan du Sud	Total
1 KCB	14	11	13	1	21	60
2 DIAMOND TRUST BANK	27	16		4		47
3 COMMERCIAL BANK OF AFRICA	1	8				9
4 EQUITY BANK	38	6	8		9	61
5 COOPERATIVE BANK					1	1
6 FINA BANK*	7		15			22
7 I&M BANK		6	15			21
8 BANK OF AFRICA	32	18				50
9 ABC BANK	2					2
10 NIC BANK	1	5				6
11 IMPERIAL BANK	3					3
Nombre total de succursales	125	70	51	5	31	282

Source : CBK – Rapport annuel sur la supervision bancaire, 2013. *En 2014, Fina Bank a été rebaptisée « Guaranty Trust Bank » après l'acquisition de 70 % de son capital par Guaranty Trust Bank of Nigeria. Guaranty Trust Bank a obtenu les approbations réglementaires au Nigeria et dans trois pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda et Ouganda) ; de facto, son autorité de contrôle sera la Banque centrale du Nigeria.

Tableau 3 – Nombre de banques commerciales kényanes présentes dans le reste de l'Afrique de l'Est

	Ouganda	Tanzanie	Rwanda	Burundi	Soudan du Sud
1	KCB	KCB	KCB	KCB	KCB
2	DIAMOND TRUST BANK	DIAMOND TRUST BANK	EQUITY	DIAMOND TRUST BANK	EQUITY BANK
3	COMMERCIAL BANK OF AFRICA	COMMERCIAL BANK OF AFRICA	FINA BANK		COOPERATIVE BANK OF KENYA
4	EQUITY BANK	EQUITY	I & M BANK		
5	FINA BANK	I & M BANK			
6	BANK OF AFRICA	BANK OF AFRICA		BANK OF AFRICA	
7	ABC BANK	NIC BANK			
8	NIC BANK				
9	IMPERIAL BANK				
Nbre de banques kényanes	9	7	4	3	3
Nbre total de banques dans le pays	25	32	15	10	34

Source : banques centrales des pays concernés.

À l'exception de Cooperative Bank, ABC Bank et Imperial Bank, présentes dans un seul autre pays, toutes les banques kényanes implantées dans le reste de la région le sont dans au moins deux pays, certaines (telles Kenya Commercial Bank, KCB) l'étant dans les quatre autres économies de la CAE ainsi qu'au Soudan du Sud. Cooperative Bank se sert semble-t-il du Soudan du Sud comme d'une base de lancement pour son expansion dans la zone de la CAE, l'établissement kényan ayant annoncé son intention d'entrer sur le marché ougandais. La part de ces filiales étrangères en proportion du nombre total de banques dans le pays d'accueil va de 9 % (le chiffre le plus bas) au Soudan du Sud à 36 % (le chiffre le plus haut) en Ouganda (tableau 3 à la page précédente). Comme nous le montrons plus loin, la taille relative de ces filiales et des autres établissements étrangers internationaux façonne les attentes du pays d'accueil.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, si les banques kényanes ont engagé un mouvement d'expansion énergique en Afrique de l'Est et au-delà, à l'inverse, leurs homologues des autres pays de la région n'ont pas encore pénétré le marché kényan. Cela ne signifie aucunement qu'il y ait peu d'activité de pénétration de nouveaux entrants sur le marché kényan ; l'installation de bureaux de représentation et les autres marques d'intérêt d'établissements étrangers – en particulier asiatiques – pour le marché kényan sont d'ailleurs un signe du potentiel d'attraction de cette économie pour les nouveaux entrants. Il paraît donc paradoxal qu'alors que les acteurs internationaux cherchent ardemment à exploiter les possibilités qu'ils voient dans le marché kényan, les banques kényanes, elles, sont engagées dans une expansion frénétique sur les autres marchés d'Afrique de l'Est. Il est donc très pertinent de se demander quelles sont les motivations des banques kényanes pour décider d'entreprendre une expansion régionale.

Si cette question n'a jusqu'ici fait l'objet que d'une attention superficielle, elle suscite aujourd'hui l'intérêt des chercheurs. Des études empiriques récentes (Kodongo et Natto, 2014 ; Njoroge et Ouma, 2014) donnent une idée des possibles motivations de l'expansion régionale des banques kényanes. Ces motivations peuvent être distinguées en deux catégories, selon qu'elles se fondent sur les facteurs d'attraction ou sur les facteurs de répulsion – par exemple, le besoin impérieux de suivre les clients à l'étranger, l'efficacité et la taille de l'établissement (qui peuvent faire de l'expansion régionale une nécessité), ou encore les possibilités de marché perçues dans les pays visés. En tant qu'entreprise, une banque cherche toujours – c'est légitime – des occasions d'accroître sa rentabilité.

La recherche de bénéfices plus élevés sur fond de promesses de croissance économique plus forte et la perspective de profiter de l'inefficacité des banques locales sont donc des déterminants importants de l'activité de développement transfrontalier des banques. En outre, même lents, les progrès de l'intégration de la CAE sous-tendent la promesse d'opportunités propres à motiver ce développement transfrontalier. De fait, il est confirmé que les banques kényanes veulent suivre leurs clients qui profitent de l'intégration plus profonde des économies de la CAE pour étendre leurs activités dans toute la région. Cette motivation étant posée, une deuxième considération clé est la taille de l'établissement. Les grandes banques kényanes, en partie encouragées par leur bonne efficacité en matière de rentabilité, sont plus enclines à chercher à se développer dans toute la CAE.

Contrairement à ce que révèlent les études empiriques pour les pays développés, à savoir que les banques s'étendent en direction de pays où les systèmes financier et bancaire sont développés, des études empiriques récentes indiquent que les banques kényanes sont attirées par le vaste potentiel des économies de la région, tel que saisi par le différentiel de

taux de croissance. Le fait que le secteur bancaire kényan soit plus développé que celui des pays voisins implique que les banques kényanes les plus fortes et les plus rentables ont un avantage concurrentiel lorsqu'elles entreprennent de s'étendre dans le reste de la région. Essentiellement, les autres économies de la CAE leur offrent une plus grande palette de possibilités pour accroître leur rentabilité.

Au centre de tous ces paramètres sur le pays d'accueil se trouve la stabilité macroéconomique, et il apparaît, comme l'indiquent d'autres études, que les banques kényanes préfèrent orienter leur expansion vers les pays où l'inflation est relativement faible et risque moins d'être cause d'instabilité macroéconomique. En fin de compte, c'est principalement la recherche d'une rentabilité accrue, combinée à la nécessité de fuir une concurrence intense dans leur pays, qui pousse les banques kényanes vers les marchés étrangers, et l'existence d'un environnement réglementaire favorable qui les y attire. Rien d'étonnant, donc, dans la conclusion de Kodongo et al. (2015), selon laquelle les perspectives de l'intégration de la CAE ne sont pas au centre des motivations de l'expansion transfrontalière des banques en Afrique de l'Est.

3.B. ATTENTES DES PAYS D'ACCUEIL

Les attentes des pays d'accueil vis-à-vis des banques kényanes sont les mêmes que pour les autres banques étrangères. Cela s'explique en partie parce que la région a toujours connu la présence de banques étrangères, de sorte que l'intérêt de l'entrée de banques kényanes sur le marché n'est pas différent, et en partie parce que le cadre d'intégration de la CAE offre peut-être des avantages spécifiques pour l'expansion transfrontalière. Un constat instructif est que, dans les quatre pays de la CAE qui accueillent des banques kényanes, la proportion d'établissements étrangers augmente de façon constante, en particulier depuis dix ans. Au Kenya, en revanche, on observe la tendance inverse et le pourcentage de banques étrangères est systématiquement inférieur à ce qu'il est dans tout le reste de l'Afrique subsaharienne (tableau 4).

Tableau 4 – Établissements étrangers en pourcentage du nombre total de banques

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Burundi	17	17	17	17	17	17	17	17
Kenya	24	24	24	26	26	27	26	26
Rwanda	29	29	29	29	29	14	14	14
Tanzanie	55	57	56	55	60	60	60	57
Ouganda	47	53	56	60	67	67	71	71
Afrique subsaharienne	31	32	33	33	37	38	39	38
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Burundi	17	17	17	20	25	50	50	
Kenya	28	28	30	30	29	31	31	
Rwanda	14	29	43	43	43	57	57	
Tanzanie	55	61	65	65	64	64	64	
Ouganda	71	71	79	79	79	76	82	
Afrique subsaharienne	39	41	43	49	50	52	53	

Source : Claessens et Van Horen (2014).

La part des banques étrangères sur les différents marchés (telle que décrite par le tableau 4) étant une des caractéristiques majeures du secteur bancaire local – pour ce qui est de la propriété du capital – qui a façonné l'ordonnance origine-destination des banques dans la zone CAE, les attentes des économies d'accueil sont diverses. La liste des aspects positifs et négatifs de l'entrée des banques étrangères dans le secteur bancaire local varie en fonction des caractéristiques des établissements et du pays d'accueil. Comme le souligne une étude récente (Claessens et Van Horen, 2014), les aspects négatifs de l'entrée de banques étrangères sont ceux associés à l'arrivée dans une économie en développement et résultent d'une combinaison de facteurs : part de marché restreinte, coût élevé de l'exécution des contrats, disponibilité limitée d'informations sur le risque de crédit, à quoi s'ajoute parfois l'éloignement du pays d'origine.

Il ressort clairement du tableau de leur part respective dans le total des actifs du secteur bancaire local que les banques étrangères sont prépondérantes sur les marchés où les banques kényanes sont présentes en force (tableau 5 ci-dessous). Par exemple, en Ouganda, pays où la présence des banques kényanes est la plus forte, la part des banques étrangères dans le total des actifs dépasse largement les trois quarts. Si l'on combine cette caractéristique avec le fait que la proximité du pays du siège de la banque mère peut être considérée comme un avantage et avec le constat que la disponibilité d'informations sur le crédit et les modalités d'exécution des contrats s'améliorent, on peut conclure que l'entrée des banques kényanes sur les autres marchés de la région est bénéfique. Cela confirmera le sentiment général que les banques étrangères dynamisent la concurrence intérieure et donc, font baisser le coût de l'intermédiation, renforcent les performances financières et économiques des emprunteurs et contribuent à une plus grande stabilité financière.

Tableau 5 – Part des banques étrangères dans le total des actifs bancaires, en pourcentage

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Burundi	38	36	33	58	64	66
Kenya	46	46	46	39	38	38
Rwanda	32	53	54	48	43	27
Tanzanie	...	92	93	93	58	57
Ouganda	88	89	95	95	86	89
Afrique subsaharienne	13	25	26	28	26	29

Source : Claessens et Van Horen (2014).

Pour les entreprises de la région, qui sont généralement de taille petite ou moyenne, les avantages associés à la présence de grandes banques étrangères sont souvent liés au fait que ces dernières offrent aux PME un meilleur accès aux services financiers. Cela s'explique par le fait que, plus l'activité des banques étrangères est importante, plus leur engagement auprès de leur marché est grand, par comparaison avec les établissements plus petits, qui desservent généralement des marchés de niche. Cet argument est étayé par une autre étude (Presbitero et al., 2014), qui affirme que la structure hiérarchique des banques – à savoir, si elles sont « plus locales » ou « moins locales » en fonction non seulement de la propriété de leur capital, mais aussi de l'envergure de leur activité dans le pays – et, par conséquent, leur degré d'implication, sont des critères importants.

Moins une banque est « locale », plus ses clients emprunteurs sont vulnérables. En tout état de cause, les banques « moins locales » peuvent avoir du mal à prêter aux petites et

moyennes entreprises compte tenu des difficultés que posent la production et la transmission d'informations incertaines. La « distance fonctionnelle » entre un chargé de prêt et son siège, là où se prennent les décisions de prêt, est une contrainte dans les transactions fondées sur la relation. Beaucoup de banques kényanes installées dans la région CAE indiquent qu'elles ne sont pas confrontées à ce problème.

Les aspects positifs décrits plus haut relativement à l'entrée de banques étrangères sur un marché donné n'excluent pas les attentes négatives. Dans certains cas, on sait que les banques étrangères peuvent pratiquer la sélection des clients (*cherry-picking*), ce qui sape l'accès global aux services financiers. De même, les attentes positives liées aux banques étrangères sont fondées sur le postulat que les activités dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine sont saines d'un point de vue opérationnel. Au vu des enseignements tirés de la crise financière mondiale, il faut probablement tempérer ce postulat. Ainsi, si les filiales locales des banques étrangères ont de grandes chances d'être soutenues par leur maison mère en cas de problème, le revers de la médaille est qu'en cas de choc touchant la maison mère, les filiales seront probablement touchées elles aussi. En conséquence, le postulat que l'entrée d'acteurs externes dans l'espace bancaire local favorise la stabilité ne doit pas être pris pour argent comptant.

3.C. CONVERGENCE ENTRE EXPANSION DU SECTEUR BANCAIRE ET PROGRAMME D'INTEGRATION DE LA CAE)

Pour que se concrétisent les avantages mutuels de l'expansion transfrontalière des banques en Afrique de l'Est, il faut qu'il y ait convergence entre les motivations des acteurs et les attentes des économies d'accueil. De ce qui précède, il se dégage que, jusqu'ici du moins, les moteurs de l'intégration économique sont principalement des objectifs relatifs aux échanges commerciaux et aux IED, et que les aspects financiers de l'intégration ne sont pris en considération que lorsque cela est jugé nécessaire. Même si l'intégration de la CAE progresse, avec parfois des accélérations, la transition d'une situation de coopération intergouvernementale à un régime de gouvernance supranationale se fait lentement. C'est depuis cette perspective que nous envisageons les ramifications du mouvement vers l'union monétaire, avant-dernier stade de l'intégration de la CAE, pour le secteur financier en général et pour l'activité bancaire en particulier, singulièrement pour les banques ayant une présence régionale.

Le Comité des affaires monétaires (CAM) de la CAE, qui réunit les gouverneurs des banques centrales des pays partenaires, a pour tâche principale d'assurer l'intégration complète du système financier de la région. De fait, dès avril 2012, le CAM avait mis au point des critères de convergence pour préparer l'harmonisation des règles et des pratiques juridiques et prudentielles des banques centrales. La mise au point de critères de convergence à ce stade avancé du processus d'intégration accrédite la critique selon laquelle, aux stades initiaux de l'intégration de la CAE, la convergence financière n'a été prise en considération, au mieux, qu'implicitement, ou alors de façon marginale.

L'occasion de promouvoir l'intégration financière en amont ayant été manquée, le CAM s'efforce peut-être de « rattraper le coup » en prenant acte des progrès concrets réalisés par le marché. C'est ainsi qu'au Kenya, la banque centrale a mis en place un cadre de collèges de superviseurs, qui s'applique à toutes les banques kényanes ayant une importante implantation étrangère dans la région. Les collèges de superviseurs sont des groupes de travail multilatéraux constitués dans le but collectif d'améliorer en continu, par une

collaboration et un échange d'informations constants, la supervision consolidée effective des groupes bancaires (CBK, 2013).

Le premier collège de superviseurs a été créé en 2012 pour le groupe KCB ; la séance inaugurale de ce collège de superviseurs s'est tenue en octobre 2012. Le groupe KCB a été choisi car il est présent dans les cinq États membres de la CAE ainsi qu'au Soudan du Sud. La banque centrale a par la suite émis des directives prudentielles sur la supervision consolidée (entrées en vigueur en janvier 2013) qui donnent pouvoir à l'autorité de réglementation pour la supervision consolidée des groupes bancaires. Par la suite, des collèges de superviseurs ont été formés, en 2013, pour Equity Bank et Diamond Trust Bank, ces deux établissements ayant des filiales dans la plupart des pays de la CAE. Il est donc clair que la CBK, en tant que première autorité de réglementation à s'occuper de banques locales en cours d'expansion en Afrique de l'Est, s'attaque de façon préventive aux problèmes associés à cette expansion tels que les a mis en lumière le FMI (2015).

4. Conclusion

L'analyse ci-dessus fournit un aperçu critique du processus d'intégration de la CAE et met particulièrement en lumière comment celui-ci s'articule avec l'expansion régionale des banques. Nous pouvons en déduire que le secteur financier – en particulier le secteur bancaire, qui voit depuis quelques années une expansion étrangère énergique de la part des établissements kényans – semble bien avancer dans le processus d'intégration. Les ressorts de l'expansion transfrontalière des banques en Afrique de l'Est sont bien connus (et ont été détaillés dans des études récentes), de même que les attentes des économies d'accueil.

Le défi est maintenant d'amener les responsables officiels à adopter envers l'intégration une attitude conforme à celle du marché pour ce qui est d'assurer une véritable intégration du secteur financier en général et du secteur bancaire en particulier. C'est pourquoi le programme d'intégration de la CAE a franchi une étape supplémentaire avec la conclusion d'un protocole d'union monétaire, alors que le fait que les premières étapes de l'intégration n'aient pas encore produit tous leurs avantages explique pourquoi, en Afrique de l'Est, l'expansion étrangère des banques à la recherche d'économies d'échelle est asymétrique – on observe que les établissements des petits marchés ne vont pas vers les économies plus grandes. Pour autant, tout n'est pas perdu, puisque les progrès sont désormais visibles sur le front réglementaire au niveau régional. De fait, le CAM a mis au point des critères de convergence pour l'harmonisation des règles et des pratiques juridiques et prudentielles des banques centrales, ce qui devrait étayer la réalisation, à terme, des avantages d'un système bancaire intégré en Afrique de l'Est.

Bibliographie

Rapport annuel de la CBK sur la supervision bancaire en 2013, Banque centrale du Kenya.

Claessens, S. et Van Horen, N., « Foreign Banks: Trends and Impact », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 46 (1), p. 295–326, février 2014.

CAE, traité établissant la Communauté d'Afrique de l'Est, 1999.

FMI, « Pan-African Banks: Opportunities and Challenges for cross-border oversight », *IMF Policy Papers*, janvier 2015.

Kodongo, O. et Natto, D., « The Drivers of Banking Expansion: Evidence from East Africa », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy*, document de travail n° 8, mars 2014.

Kodongo, O., Natto, D. et Biekpe, N., « Explaining Cross-Border Bank Expansion in East Africa », *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, vol. 36 (C), p. 71–84, mai 2015.

Njoroge, L. et Ouma, S., « Determinants of Banks Expansion in the East African Community: An Empirical Analysis of Kenyan Banks », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy*, document de travail n° 9, mars 2014.

Osoro, J. et Osano, E., « Bank-based Versus Market-based Financial System: Does Evidence Justify the Dichotomy in the Context of Kenya? », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy*, document de travail n° 10, décembre 2014.

Presbitero, A-F., Udell, G. et Zazzaro, A., « Home Bias and Credit Crunch: A Regional Perspective », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 46 (1), p. 53–866, février 2014.

Banque mondiale, « Kenya: Economic Update, 6th edition », juin 2012.

Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique centrale et occidentale

ANGUS DOWNIE

Résumé analytique

- Les secteurs bancaires d'Afrique centrale et occidentale sont uniques en Afrique subsaharienne dans le sens où la dynamique en matière de tarification et de bilans reste similaire dans les deux régions.
- Toutefois, à l'instar des secteurs bancaires d'Afrique orientale et australe, ces deux marchés restent axés sur le crédit, les prêts et les avances constituant, en moyenne, 50 % de leurs bilans.
- Les secteurs bancaires et des télécommunications des deux régions doivent encore parfaire leur intégration afin de renforcer l'inclusion financière, l'une des spécificités de ces régions. Et c'est justement dans ces domaines que nous distinguons les perspectives de croissance pour les dix prochaines années, singulièrement pour certains marchés comme le Nigeria, l'UEMOA, le Cameroun et la République démocratique du Congo (RDC).

1. Nigeria : la chute des prix pétroliers pèse sur les bilans, mais les risques sont gérables

1.A. FAITS MARQUANTS

La chute des prix pétroliers qui a ramené depuis la mi-2014 le baril à un peu moins de 50 USD constitue, selon nous, un risque de bilan mineur pour les banques nigérianes, mais elle pourrait néanmoins leur nuire dans une certaine mesure. Compte tenu de toutes les dynamiques liées à l'offre et à la demande, nous prévoyons toujours un prix moyen de 65 USD le baril en 2015. Ce niveau de prix a déjà engendré un ralentissement des programmes de dépenses d'investissement dans les secteurs du gaz et du pétrole, ce qui pourrait induire une réduction des emprunts planifiés dans ce domaine par les banques.

Le secteur pétrolier amont présente des risques limités. L'encours des banques sur ce secteur amont porte, pour l'essentiel, sur des sociétés pétrolières internationales (SPI), et nous pensons que les prêts accordés à ces entreprises sont non seulement garantis de manière appropriée, mais également que les SPI présentent des bilans suffisamment solides pour combler des lacunes éventuelles dans les flux de trésorerie. En aval, où les encours sont, selon nous, considérables et liés principalement au financement des stocks, les risques sont également limités car les prix à la pompe sont fixes.

Toutefois, l'encours sur des exploitants de champs pétrolifères mineurs présente des risques à moyen terme, essentiellement parce que les bilans ne sont pas assez solides pour combler des pénuries de trésorerie éventuelles. En conséquence, les banques n'auront d'autre choix que d'abaisser la note de crédit de certains de ces encours et de les restructurer. En outre, la chute des prix pétroliers expose les banques à des risques de refinancement et de révision de taux. De fait, les clients des secteurs du gaz et du pétrole constituent la première source de dépôts en devises étrangères non rémunérés (par le biais, pour l'essentiel, de la domiciliation).

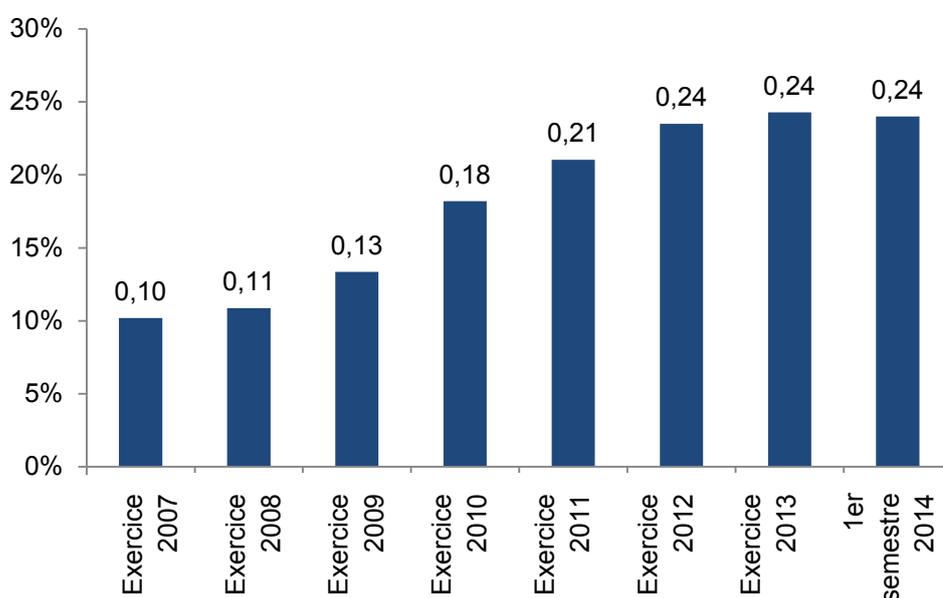
1.B. VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ

La chute du prix du pétrole présente des risques mineurs

La chute des prix pétroliers qui a ramené depuis la mi-2014 le baril à 50 USD a été largement induite par une forte augmentation de l'offre et une décision stratégique de l'OPEP de ne pas réduire sa production. Le présent document évalue les risques potentiels que cette chute des prix pétroliers pourrait représenter pour les banques nigérianes. Comme l'indique le graphique 1 ci-dessous, les banques nigérianes ont accru leurs encours sur les secteurs du gaz et du pétrole après la crise bancaire de 2008-2009. Cette augmentation a été provoquée par le retrait de SPI de la production terrestre et leur remplacement par des acteurs autochtones locaux (exploitant des champs de pétrole mineurs). L'abandon de certains champs pétrolifères terrestres par des SPI est dû aux facteurs suivants :

- arrivée des gisements à maturité. Ils sont exploités depuis de nombreuses années et, avec le temps, cela devient de plus en plus onéreux puisqu'il faut recourir à des moyens artificiels pour pomper le pétrole jusqu'à la surface ;
- risque de sécurité : les grandes installations pétrolifères font souvent l'objet d'attaques ;
- rationalisation du portefeuille. Lorsque l'exploitation d'un gisement devient plus coûteuse, il est judicieux de céder les actifs et d'investir dans le développement de la production offshore.

Graphique 1 – Proportion de prêts accordés dans les secteurs du gaz et du pétrole par rapport à l'ensemble des prêts



Sources : CBN, NDIC, Ecobank Research.

1.C. RISQUES MINIMES LIÉS À L'ENCOURS AMONT

L'encours amont représente plus de la moitié de l'encours global des banques sur les secteurs du gaz et du pétrole. Au 30 septembre 2014, l'encours amont des seules dix premières banques représentait 13 % en moyenne, contre 24 % pour l'encours moyen sur le secteur (voir le tableau 1 à la page suivante pour une ventilation plus détaillée). L'encours amont porte, pour l'essentiel, sur des sociétés pétrolières internationales. Le tableau 2 à la

page suivante donne les chiffres (à février 2014) de la production de pétrole brut des SPI concernées. Nous pensons que les prêts accordés aux SPI sont non seulement assortis de sûretés appropriées, mais également que les SPI présentent des bilans suffisamment solides pour combler des lacunes éventuelles dans les flux de trésorerie. En conséquence, à nos yeux, l'encours amont présente, pour les banques, des risques de bilan minimes.

Tableau 1 – Ventilation de l'encours sur les secteurs du gaz et du pétrole des 10 premières banques (3^e trimestre 2014)

	Amont	Niveau intermédiaire	Aval	Encours total sur les secteurs du gaz et du pétrole
FirstBank	12 %	9 %	19 %	40 %
Zenith	7 %		11 %	18 %
UBA	15 %		1 %	16 %
GTBank	18 %		10 %	28 %
Access Bank	5 %	9 %	11 %	25 %
Diamond Bank	11 %	4 %	11 %	25 %
Ecobank Nigeria	9 %	3 %	6 %	18 %
Skye Bank	21 %	3 %	3 %	27 %
Fidelity Bank	18 %	3 %	7 %	28 %
FCMB	13 %		1 %	14 %
Moyenne	13 %	5 %	8 %	24 %

Sources : données fournies par les entreprises, Ecobank Research.

Tableau 2 – Chiffres (à février 2014) de la production de pétrole brut des SPI concernées

	Nombre de puits	Production de pétrole brut		Moyenne journalière (barils)	% de la production totale
		(barils)	(m ³)		
SPDC	n.d.	7 651 475	1 216 485	255 049	13,0
Mobil	201	13 069 333	2 077 854	435 644	22,2
Chevron	320	6 789 072	1 079 374	226 302	11,6
Total E&P	129	3 020 648	480 244	100 688	5,1
NAOC	177	2 541 946	n.d.	84 732	4,3
Chevron- Texaco	21	651 555	n.d.	21 719	1,1
Total	848	33 724 029	4 853 957	1 124 134	57,4

Sources : NNPC, Ecobank Research.

1.D. RISQUES MINIMES LIES A L'ENCOURS AVAL

Au 30 septembre 2014, l'encours aval représentait un tiers de l'encours global des banques sur les secteurs gazier et pétrolier (tableau 1). L'encours aval repose principalement sur le financement des stocks, le Nigeria important des produits pétroliers raffinés. En 2013, le pays a consommé 19 000 tonnes de produits pétroliers raffinés, soit une augmentation annuelle de 11 % par rapport à 2012, l'essence, le kérosène et le gazole représentant 93 % du total des importations. Généralement, les stocks de produits importés sont financés par des crédits documentaires (lettres de crédit dans la plupart des cas), avec comptabilisation hors bilan. Les crédits documentaires ne sont toutefois repris dans le bilan que lorsque la garantie est mise en jeu. À cet égard, l'encours aval présente également des risques minimales pour les raisons suivantes :

- les crédits documentaires sont caractérisés par un règlement automatique et des délais de réalisation courts, généralement de 90 à 180 jours. En outre, ils sont couverts de manière appropriée par les stocks (et la garantie peut également être facilement réalisée sans décote) ;
- au Nigeria, les prix à la pompe sont fixes, d'où l'absence de risque de tarification pour les importateurs de carburant.

1.E. SOURCES DE RISQUES POTENTIELLES

Réduction des rentrées et liquidités en devises étrangères

Les prêts au secteur amont sont entièrement libellés en devises étrangères. En aval, le règlement de la plupart des crédits documentaires se fait également en devises étrangères. Selon nos estimations, un pourcentage pouvant aller jusqu'à 80 % des dépôts des banques non rémunérés et libellés en devises étrangères provient de clients des secteurs gazier et pétrolier, par le biais de la domiciliation. De fait, le passif-dépôts domicilié, exprimé en pourcentage du total des dépôts, a augmenté de façon considérable au cours des six dernières années, passant d'à peine 12 % au 31 décembre 2008 à 25 % au 30 juin 2014. À la suite de la chute des prix pétroliers, nous nous attendons à une diminution du montant des domiciliations qui pourrait atteindre 40 % – ce qui correspond largement à l'ampleur de cette chute des prix depuis la mi-2014. Cela pèsera considérablement sur la liquidité en devises étrangères des banques et sur leur capacité à financer leur réserve de prêts au moyen de ces ressources. Les déficits de financement en devises étrangères existants s'en trouveront donc encore aggravés. Le passif-dépôts en devises étrangères représente actuellement 25 % de la totalité des dépôts. S'agissant des actifs, les prêts en devises étrangères représentent près de 38 % du portefeuille de prêts global. Le total des prêts en devises des seules grandes banques représentait 38 % de leurs portefeuilles globaux. Concernant le passif, les dépôts en devises étrangères représentaient 26 % de la totalité des dépôts. Pour financer le déficit qui en découle, ces banques ont eu recours, principalement, aux deux solutions suivantes :

- l'émission d'euro-obligations : entre 2013 et 2014, des banques nigérianes ont émis des euro-obligations pour un total de 2,5 milliards d'USD au coût moyen de 7,45 %, ce qui constitue, selon nous, une prime importante ;
- le marché des changes interbancaire qui, en plus d'être tout aussi onéreux, pose des risques de conversion considérables, en particulier dans la conjoncture macroéconomique actuellement instable, la Banque centrale du Nigeria (BCN) ayant même dû dévaluer le naira de 8 %.

Encours sur des champs pétrolifères mineurs

L'encours sur des opérateurs de champs pétrolifères mineurs présente également des risques à moyen terme, essentiellement parce que, contrairement aux SPI, leurs bilans ne sont pas assez solides pour combler des pénuries de trésorerie éventuelles. En conséquence, les banques n'auront d'autre choix que d'abaisser la note de crédit de certains de ces encours et de les restructurer.

2. Ghana : l'activité de prêt des banques devrait encore se resserrer en 2015

2.A. FAITS MARQUANTS

L'économie du Ghana restant faible, l'activité de prêt bancaire globale devrait se resserrer en 2015 en raison de taux d'intérêt élevés et d'un accroissement des risques liés aux débiteurs. Ce resserrement touchera principalement les petites et moyennes entreprises et les grands groupes (financement de gros), deux secteurs dans lesquels la demande est déjà à la baisse. La demande de prêts à la consommation est elle aussi déjà faible, les ménages considérant que les taux d'intérêt en vigueur sont prohibitifs. Toutefois, les prêts à la consommation ne représentent que 17 % de la totalité des crédits.

Les banques se montrent également de plus en plus prudentes dans ce secteur en raison de l'intensification des risques liés aux débiteurs, le coût de la vie élevé continuant à réduire le revenu disponible des ménages. S'agissant du financement de gros, nous prévoyons une augmentation de la demande en matière de restructuration de dette et de financement de fonds de roulement, car les entreprises prennent des dispositions rigoureuses pour préserver leurs liquidités face aux incertitudes croissantes. Nous pensons également que les banques seront confrontées à des difficultés importantes pour financer leur bilan, en particulier pour répondre aux demandes de prêts en devises étrangères.

2.B. LES INDICATEURS ECONOMIQUES CONTINUENT DE SE DEGRADER

L'économie ghanéenne reste faible. Le déficit budgétaire est encore important, à environ 9 % du PIB, tandis que le déficit de la balance courante, à 11 % du PIB, pose également problème. En outre, le cours du cedi ghanéen (GHS) a chuté de 17,2 % entre janvier et mai 2015 et en avril 2015, le taux d'inflation annuel a atteint 16,8 %, contre 13,5 % en décembre 2014. Pour faire face à ces difficultés, lors de sa réunion de mai 2015, la Banque du Ghana a relevé le taux directeur de sa politique monétaire à 22 %. Concernant l'avenir, l'inflation devrait rester supérieure à 16 % au second semestre de 2015, en raison du laxisme budgétaire persistant et de la faiblesse du GHS. Toutefois, le ralentissement observé en mars 2015 de l'inflation des prix à la production (19,1 %) laisse penser que l'inflation des prix à la consommation pourrait avoir atteint son niveau maximum. Les problèmes budgétaires résident largement dans l'importante masse salariale du secteur public, qui représente près de 70 % des recettes totales. Il sera difficile de réduire ces dépenses, malgré l'intervention – technique et financière – récente du FMI. Si les dépenses publiques restent élevées, elles continueront à alimenter la demande avec, à la clé, une accélération de l'inflation. Cependant, l'assistance du FMI, qui contribuera à la bonne mise en œuvre de réformes budgétaires, permettra de freiner les dépenses et donc, à moyen terme, de réduire le déficit budgétaire.

2.C. LES BANQUES RISQUENT DE RESSERRER LE CREDIT

En réaction à l'affaiblissement de l'économie, nous constatons que la propension des banques à prendre des risques diminue en 2015, ce qui signifie qu'elles vont probablement resserrer le crédit de manière globale. La dernière enquête de la Banque du Ghana relative aux conditions de crédit confirme cette tendance. Les activités de prêt aux PME et aux grands groupes (financement de gros), qui représentaient au total 74 % du volume global de prêt au 31 décembre 2013, seront les plus touchées, la demande enregistrant déjà un fléchissement. La demande de prêts à la consommation est elle aussi déjà faible, les ménages ordinaires jugeant les taux d'intérêt prohibitifs. En conséquence, les prêts à la consommation ne représentent que 17 % de la totalité des crédits. Les banques se montrent également de plus en plus prudentes dans ce secteur en raison de l'intensification des risques liés aux débiteurs, le coût de la vie élevé continuant à réduire le revenu disponible des ménages.

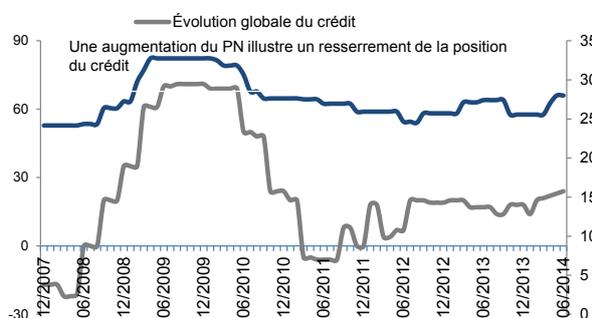
2.D. ENQUETE SUR LE CREDIT : EVALUATION DES CONDITIONS ET DE LA DEMANDE DE CREDIT AU MOYEN DU POURCENTAGE NET (PN)

La Banque du Ghana utilise la méthode du PN pour évaluer la demande de crédit. Elle définit le pourcentage net comme étant la différence entre la somme des pourcentages associés aux réponses « resserrement considérable » et « resserrement relatif » et la somme des pourcentages associés aux réponses « assouplissement relatif » et « assouplissement considérable ». Les pourcentages nets associés aux questions relatives aux facteurs contributifs sont définis comme étant la différence entre le pourcentage de banques indiquant qu'un facteur spécifique a contribué à un resserrement et le pourcentage d'institutions signalant qu'il a contribué à un assouplissement.

Généralement, une augmentation du PN illustre un resserrement.

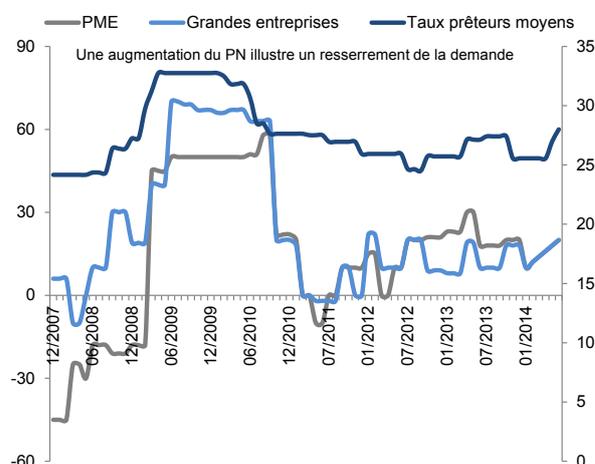
Les graphiques 2.A et 2.B ci-dessous montrent qu'il existe un lien direct entre les taux prêteurs, d'une part, et aussi bien la demande de crédit globale que la demande des PME et des grandes entreprises, d'autre part. Depuis le 2^e trimestre de 2014, nous observons une certaine faiblesse de tous les indicateurs de la demande.

Graphique 2.A – Évolution globale du crédit par rapport aux coûts



Sources : Banque du Ghana et Ecobank Research.

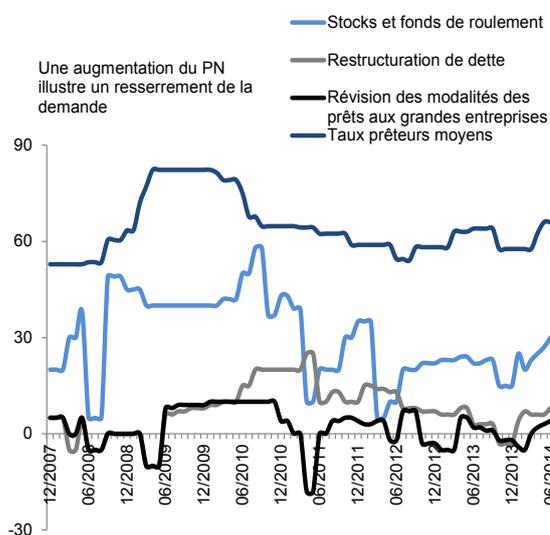
Graphique 2.B – Demande de crédit des PME et des grandes entreprises par rapport aux coûts



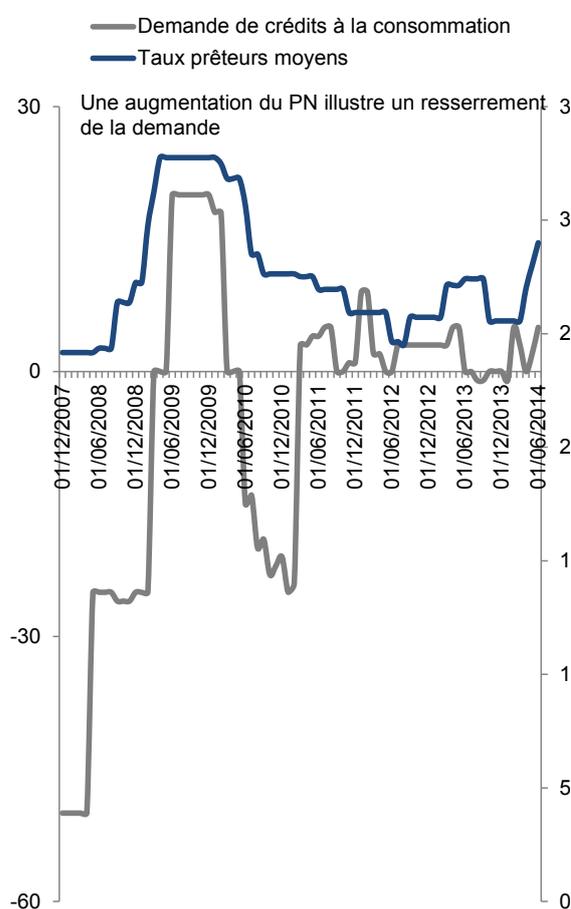
2.E. L'OFFRE DE CREDITS A LA CONSOMMATION EST DEJA FAIBLE

L'offre de crédits à la consommation est déjà limitée (voir les graphiques 3.A et 3.B) et les banques se montrent de plus en plus frileuses en raison d'une augmentation des risques liés aux débiteurs, le coût élevé de la vie continuant à affaiblir le revenu disponible des ménages ; à cela s'ajoute la crainte croissante de voir les débiteurs éprouver des difficultés à rembourser leurs prêts. Nous prévoyons que les banques, pour atténuer les risques croissants associés aux débiteurs, continueront à augmenter leur marge par rapport à leur coût d'emprunt, les taux prêteurs moyens se situant aujourd'hui aux environs de 29 % (contre environ 25 % en janvier 2013). S'agissant de la demande, nous prévoyons que les taux prêteurs élevés en vigueur pèseront sur la croissance de la demande au 4e trimestre.

Graphique 3.A. – Utilisation du crédit par rapport aux coûts



Graphique 3.B. – Demande de crédits à la consommation par rapport aux coûts



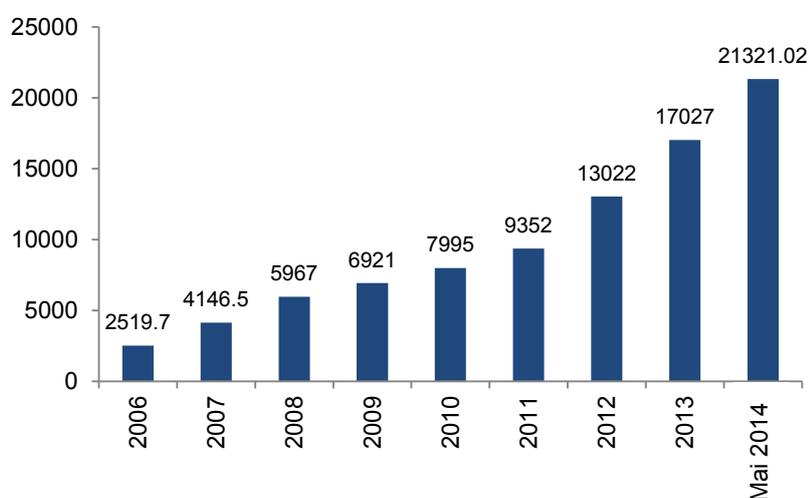
Sources : Banque du Ghana et Ecobank Research.

2.F. LA QUALITE DES ACTIFS RESTE PREOCCUPANTE

Le montant brut des prêts non productifs (PNP) a augmenté de 34 % entre le 31 mai 2014 et la fin de l'année. En conséquence, la qualité des actifs, telle que mesurée à l'aide du ratio PNP bruts/volume brut des prêts, a continué à se détériorer puisque ce ratio est passé de 12 % au 31 décembre 2013 à 12,84 % en mai 2014 (graphique 4 à la page suivante). Au vu de la conjoncture macroéconomique actuelle, les performances des actifs suscitent de fortes

inquiétudes. Le portefeuille de financement de gros sera au centre des préoccupations, singulièrement les comptes de gros liés à des paiements du gouvernement central.

Graphique 4 : Montants bruts des PNP (en millions de GHS)



Sources : Banque du Ghana, Ecobank Research.

2.G. DIFFICULTE DES BANQUES A SE FINANCER

Nous pensons également que les banques seront confrontées à des difficultés importantes pour financer leur bilan, et en particulier pour répondre aux demandes de prêts en devises étrangères. Notamment, en ce qui concerne les opérations en monnaie locale, les tarifs de référence pour les liquidités restent élevés. Au 2^e trimestre 2014, les six premières banques cotées (Ecobank Ghana, GCB, Standard Chartered, CAL Bank, UT Bank et Société Générale) ont enregistré une croissance trimestrielle de leurs coûts de financement de 18 %, alors que la croissance globale annuelle est de 27 %. On estime ainsi que les coûts de financement en monnaie locale resteront probablement élevés au 4^e trimestre 2014 et au 1^{er} trimestre 2015, comme en témoigne le fait que les banques ont ajusté leurs taux de base à la hausse.

3. UEMOA : intensification de la pénétration du secteur bancaire

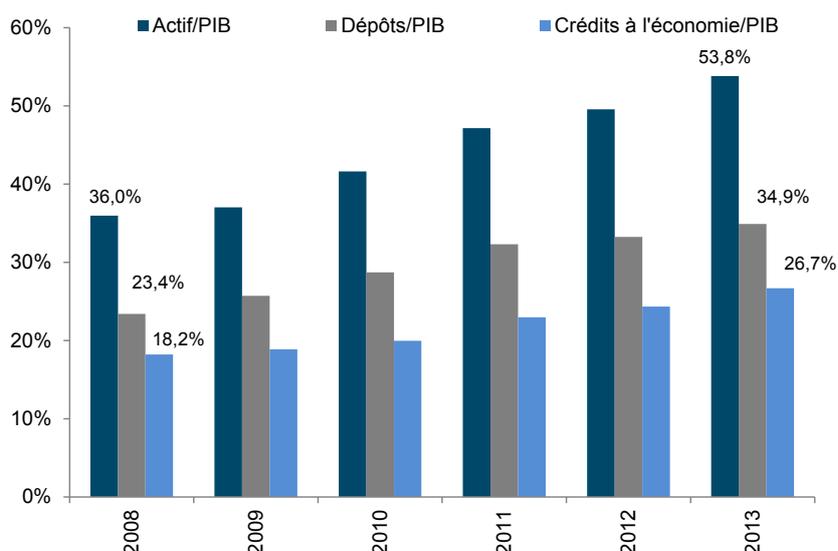
3.A. STRUCTURE DU MARCHÉ : DES CANAUX DE DISTRIBUTION SOLIDES

Le secteur bancaire de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) comprend 127 institutions de crédit, dont 114 banques commerciales et 13 autres institutions financières quasi-bancaires. Au 31 décembre 2013, les canaux de distribution étaient solides, avec 2 133 agences, bureaux et points de vente, ainsi que 2 272 distributeurs automatiques dans les huit pays membres. Cela en fait le deuxième réseau de distribution d'Afrique subsaharienne, après celui du Nigeria. Les huit membres de la sous-région très unie de l'UEMOA partagent des autorités réglementaires et des outils financiers communs qui facilitent l'expansion des banques dans les huit États membres. De ce fait, l'UEMOA compte des groupes bancaires présents dans plusieurs pays de la région. Les cinq premiers établissements, qui représentent environ 53 % de la totalité des actifs du secteur bancaire de l'UEMOA, sont tous des groupes bancaires, à savoir Ecobank, BOA Group, Société Générale, Attijariwafa Bank et ABI. S'agissant du taux de pénétration bancaire dans les différents pays, la Côte d'Ivoire se classe en tête, avec 25 banques, suivie de près par le Sénégal, avec 21 banques. La Guinée-Bissau est le pays de la région qui compte le moins de banques (4).

3.B. ANALYSE DE BILAN : UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ILLUSTRÉE PAR UNE FORTE AMÉLIORATION DE LA PÉNÉTRATION BANCAIRE

La croissance du secteur bancaire de l'UEMOA est parmi les plus faibles de l'ensemble des zones d'Afrique subsaharienne couvertes par notre étude. Nous l'expliquons par la réticence de la plupart des banques à développer sensiblement leurs activités en raison de risques politiques. Le total des actifs et le total des dépôts du secteur bancaire de l'UEMOA ont l'un et l'autre augmenté, leur TCAC sur cinq ans étant de 12,9 %, soit, respectivement, 20,68¹² XOF (44,38 milliards d'USD) et 13,41¹² XOF (28,14 milliards d'USD), et cela grâce à l'arrivée de nouvelles banques africaines dans la région provenant de certains pays comme le Nigeria et le Gabon. Les crédits à l'économie ont également augmenté, leur TCAC sur cinq ans s'établissant à 12,5 %, soit 10,26¹² XOF (21,52 milliards d'USD) en 2013. Bien que le niveau de croissance ne soit pas aussi élevé que dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne, le secteur bancaire de l'UEMOA affiche clairement une tendance à la hausse, illustrée par une nette amélioration de la pénétration des activités bancaires au cours des cinq dernières années. Le ratio du total des actifs/PIB est passé de 36 % en 2008 à 53,8 % en 2013 et le ratio dépôts/PIB est passé de 23,4 % en 2008 à 34,9 % en 2013, le ratio crédits à l'économie/PIB passant de 18,2 % à 26,7 % au cours de la même période, comme l'indique le graphique 5 (ci-dessous).

Graphique 5 – UEMOA : pénétration bancaire



Sources : BCEAO, Ecobank Research.

3.C. TOUTEFOIS, LE DÉCALAGE ENTRE LES SOURCES ET LES EMPLOIS DE FONDS RESTE UN OBSTACLE MAJEUR AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE PRÊT

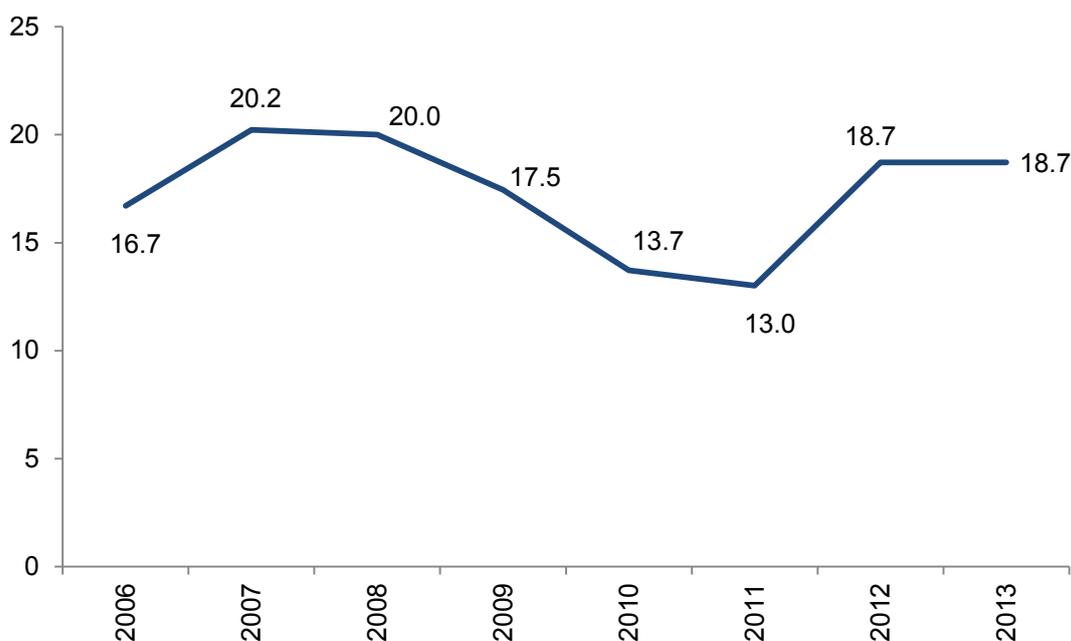
L'amélioration de la pénétration du crédit aux acteurs économiques a reposé principalement sur une demande accrue de prêts à des secteurs clés de l'économie de l'UEMOA. Cependant, nous pensons que le décalage entre les sources et les emplois de fonds qui découle de l'incapacité des banques à emprunter à long terme pour financer des prêts à long terme continuera à entraver le potentiel de croissance du crédit dans la zone UEMOA. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) exige que les prêts à long terme soient garantis par 50 % au moins de dettes à long terme, une situation qui a engendré une course

effrénée aux dépôts à long terme des entreprises. La structure du passif actuelle comprend une énorme proportion de dépôts à court terme, ce qui restreint la capacité des banques à créer de l'actif à long terme. Au 31 décembre 2013, environ 46 banques détenant 44 % des dépôts du secteur respectaient cette réglementation.

3.D. ANALYSE DE RENTABILITE : LE MAINTIEN DE LA RENTABILITE REPOSE SUR DES ELECTIONS PACIFIQUES EN COTE D'IVOIRE ET AU BURKINA FASO

La rentabilité du secteur bancaire de l'UEMOA reste inférieure à celle de ses homologues principaux d'Afrique subsaharienne. Et cela s'explique par le fait que le rendement des actifs productifs dans l'UEMOA demeure inférieur à 10 %, qu'il s'agisse de l'écart entre les prêts et les dépôts ou des taux de rendement des obligations d'État. Entre 2006 et 2013, le rendement des fonds propres dans l'UEMOA s'établissait en moyenne à 17,3 %. Toutefois, il est important de noter que la Côte d'Ivoire possède le plus grand secteur bancaire de la région et que ses performances dépendent donc étroitement du secteur bancaire régional, comme il ressort du graphique 6 ci-dessous. Le rendement des fonds propres a chuté en 2010 et 2011 en raison des mauvaises performances du secteur bancaire ivoirien induites par la crise politique de 2010.

Graphique 6 – UEMOA : rendement moyen des fonds propres des banques cotées, en %



Sources : BCEAO, Ecobank Research.

En 2012, l'économie continuant à se normaliser, les banques ivoiriennes renouent avec la rentabilité. Elles enregistrent un rendement des fonds propres de 17 % (contre - 5 % en 2011), ce qui rejaillit positivement sur la rentabilité du secteur bancaire régional en 2012 et 2013. Nous prévoyons une croissance économique solide, qui contribuera à renforcer la capacité des banques à mobiliser des dépôts à l'appui de la création d'actifs productifs au cours des deux prochaines années. Cependant, il faudra pour cela que l'organisation d'élections en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso au cours du dernier trimestre de 2015 se déroule pacifiquement.

3.E. RISQUES ET ENJEUX

Qualité des actifs

Le secteur bancaire régional est resté vulnérable au risque de crédit, en partie en raison de problèmes hérités du passé et de l'absence d'agences d'évaluation des crédits pouvant fournir des informations sur la solvabilité des emprunteurs (en particulier des PME et des particuliers). En outre, les banques sont réticentes à déprécier les PNP de crainte que cela n'empêche la reprise. Le ratio brut de prêts non productifs dans l'UEMOA est resté élevé au cours des neuf dernières années, avec une moyenne de 16,8 %. Bien qu'il ait chuté, passant de 17 % en 2009 à 15,1 % en 2010, il est logiquement remonté à 16,3 % en 2011, largement du fait des effets de la crise politique en Côte d'Ivoire, le pays qui possède la première économie et le secteur bancaire le plus développé de l'UEMOA. Ce ratio est ensuite retombé à 15,2 % en 2013, l'économie ivoirienne ayant continué à se normaliser, sans oublier les améliorations constatées au Sénégal, au Mali, au Niger et au Togo. Pour 2014, nous prévoyons une réduction soutenue du ratio de PNP à 15 %.

Risques politiques

Il existe un élément de risque général lié au fait que les banques ne sont pas protégées contre les troubles politiques de la région. C'est ce qu'a démontré la crise politique de 2011 en Côte d'Ivoire, où le gouvernement de l'époque a nationalisé toutes les grandes banques, qui avaient suspendu leurs activités. Pour la seule année 2012, des coups d'état militaires ont été perpétrés en Guinée-Bissau et au Mali. Des groupes terroristes ont pris le contrôle du nord du Mali et plus récemment, en 2014, une insurrection au Burkina Faso a entraîné le renversement du président Blaise Compaoré.

Ratio d'adéquation du capital (RAC)

Le secteur bancaire régional reste bien capitalisé – le RAC actuel de 12,9 % étant supérieur au minimum réglementaire de 8 % –, malgré l'incapacité de certaines banques à remplir les conditions de capital minimum. Toutefois, nous pensons que cette incapacité ou le non-respect du plafond d'encours individuel (25 % des fonds propres) indiquent qu'il est nécessaire d'injecter des fonds dans le secteur bancaire de l'UEMOA par le biais d'un programme de recapitalisation.

3.F. PERSPECTIVES

Pour les cinq prochaines années, nous nous attendons à ce que la pénétration bancaire soit favorisée par des projets d'infrastructures en cours et futurs, le financement des échanges commerciaux et l'expansion des banques dans des régions minières et de nouveaux centres d'affaires. S'il est possible que les projets d'infrastructures soient financés par les pouvoirs publics et des institutions de financement du développement (IFD) comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAfD), nous prévoyons l'émergence de solutions bancaires sous la forme d'activités de gestion des liquidités et d'instruments de préfinancement pour les sous-traitants.

Nous pensons que le défi posé par un décalage entre les sources et les emplois des fonds continuera à restreindre le potentiel de croissance des portefeuilles de prêts dans l'UEMOA, ce qui signifie que, pour atteindre un taux de croissance de leur activité de prêt supérieur à la moyenne sectorielle, les banques doivent se procurer des financements à long terme sous la forme soit de dépôts d'entreprises, soit d'apports de fonds propres par des investisseurs.

L'inclusion financière au sein de l'UEMOA a été fondée sur l'intensification de la pénétration bancaire grâce à de nouvelles arrivées (et à la multiplication des agences), ainsi que sur

l'émergence d'institutions de microfinance et des comptes d'argent mobile, mais nous pensons que la décision que la BCEAO et des banques commerciales ont prise en octobre 2014 d'offrir gratuitement 19 services bancaires dans l'UEMOA stimulera encore l'inclusion financière dans la région dès cette année. En outre, si les élections à venir en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso se déroulent pacifiquement, la confiance des banques étrangères opérant dans l'UEMOA s'en trouvera renforcée, ce qui les incitera à développer leurs activités, stimulant encore davantage la pénétration bancaire dans la région.

4. Cameroun : les services financiers mobiles sont le nouveau marché porteur de croissance

4.A. VUE D'ENSEMBLE

La pénétration bancaire reste faible au Cameroun. On estime que 5 % de la population adulte peut accéder à des services financiers formels, contre 25 % sur l'ensemble du territoire de l'Afrique subsaharienne. Les banques étrangères dominent le marché des banques commerciales, 11 des 13 banques commerciales que compte le pays ayant un actionnariat majoritairement étranger (tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 – Structure de propriété du secteur bancaire

	Propriété du capital	Actionnaire majoritaire
Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	étrangère	Standard Chartered Bank Plc
Banque Atlantique Cameroun	étrangère	Atlantic Financial Group Central and East
BGFIBank Cameroun	étrangère	BGFIBank SA
UBA	étrangère	UBA Plc
National Financial Credit Bank	locale, privée	Awanga Zacharia
Ecobank Cameroun	étrangère	Ecobank Transnational Incorporated (ETI)
Union Bank of Cameroon	étrangère	Oceanic Bank International Plc
Commercial Bank of Cameroon	étrangère	CFH Luxembourg
Citibank	étrangère	Citibank NA New York
Afriland First Bank	locale, privée	SBF & Co
Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC)	étrangère	Société Générale
Crédit Agricole - Commercial Bank Corporation (SBC-CA)	étrangère	IUB Holding
Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)	étrangère	Banques Populaires Caisses d'Épargne

Sources : Ecobank Research, BEAC.

Le secteur est toujours largement oligopolistique, principalement parce que l'Afriland First Bank, la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) et la Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) dominaient les marchés des prêts et des dépôts en 2013, avec des parts de marché combinées de 50 % (prêts) et de 52 % (dépôts).

4.B. ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Ces dix dernières années, les secteurs bancaire et financier camerounais ont étendu leur couverture nationale, grâce à l'ouverture de nouvelles agences bancaires et de bureaux d'institutions de microfinance, à des taux prêteurs stables et à un accroissement des dépôts et des prêts. En 2013, les dépôts des clients atteignaient 6,4 milliards d'USD, contre 5,3 milliards d'USD en 2012, soit une augmentation de 21 % sur une base annuelle. Ces dépôts proviennent, pour l'essentiel, de particuliers, d'entreprises privées et, dans une moindre mesure, de l'État et d'entreprises publiques. La même année, le crédit à l'économie s'établissait à 4,85 milliards d'USD, contre 3,81 milliards d'USD en 2012, soit une augmentation de 27,5 % sur une base annuelle. Concernant la typologie des clients, les prêts sont accordés à des entreprises privées, à des particuliers et à des entreprises publiques.

4.C. MICROFINANCE

Le rôle des institutions de microfinance (IMF) dans la fourniture de moyens autres d'accès au crédit a continué à se développer fortement et les IMF représentent aujourd'hui 10 % du financement global de l'économie, contre environ 5 % en 2010. Toutefois, il leur est très difficile de respecter les règles prudentielles. La situation est rendue complexe par le fait que les IMF relèvent de trois régimes légaux différents : le droit national, le règlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). De manière générale, les IMF restent fragiles en raison des enjeux des portefeuilles de crédits, de l'insuffisance des fonds propres ou des fonds hérités et du non-respect des normes de solvabilité qui en résulte. Une quinzaine d'entre elles ont connu des difficultés ou fait face à l'insolvabilité en 2013, et des mesures de consolidation complémentaires ont conduit au retrait des autorisations de 33 IMF en juillet de la même année.

4.D. DEFIS ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du cadre réglementaire reste un défi, en particulier en raison d'une pénurie de ressources humaines. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a créé une division bancaire (COBAC) chargée d'administrer, de réglementer, de superviser et d'homologuer les banques. La COBAC manque encore de personnel, ce qui réduit la fréquence de ses inspections sur le terrain, engendre des erreurs dans la supervision hors site et entrave la détection précoce des problèmes dans les banques en difficulté. La situation est aggravée par l'incapacité d'institutions financières en difficulté à fournir aux autorités des plans de recapitalisation solides. Autre défi de taille : la gouvernance défailante des banques comme des IMF. L'encours sur des parties connexes (actionnaires et cadres supérieurs) n'a en effet pas été limité et, dans la plupart des IMF, les contrôles internes sont généralement peu efficaces. En outre, l'absence de système cadastral efficace a rendu la constitution de garanties très difficile pour les institutions financières.

Les possibilités de croissance au Cameroun se situent dans un secteur clé : le rapprochement entre les opérateurs de téléphonie mobile et les banques commerciales afin de renforcer l'inclusion financière. Des statistiques de la Banque mondiale montrent qu'en 2013, le taux d'abonnement à la téléphonie mobile au Cameroun (par centaine d'habitants) était de 70 %. En revanche, la pénétration du secteur bancaire s'établissait à 5 %. Par conséquent, pour renforcer l'inclusion financière et l'accès aux services financiers au Cameroun, il convient d'améliorer l'intégration des opérateurs de télécommunications et du secteur des services financiers. Les futures technologies de services bancaires mobiles doivent favoriser le

développement de l'épargne et des prêts fondés sur la téléphonie mobile (comme c'est déjà le cas au Kenya).

5. République démocratique du Congo (RDC) : la dollarisation au mieux de sa forme

5.A. VUE D'ENSEMBLE

En RDC, l'accès officiel aux financements reste très limité, avec une seule agence de banque commerciale pour 100 000 habitants (estimations de la Banque mondiale en 2012). Toutefois, le taux de croissance du secteur bancaire du pays est très élevé depuis quelques années, le total des actifs bancaires étant passé d'à peine 300 millions d'USD en 2002 à 4,1 milliards d'USD à la fin 2013. Les débouchés du secteur résident dans les activités hors bilan étant donné que le pays reste un importateur net dans la plupart des segments de l'économie.

5.B. SYNTHÈSE DU MARCHÉ

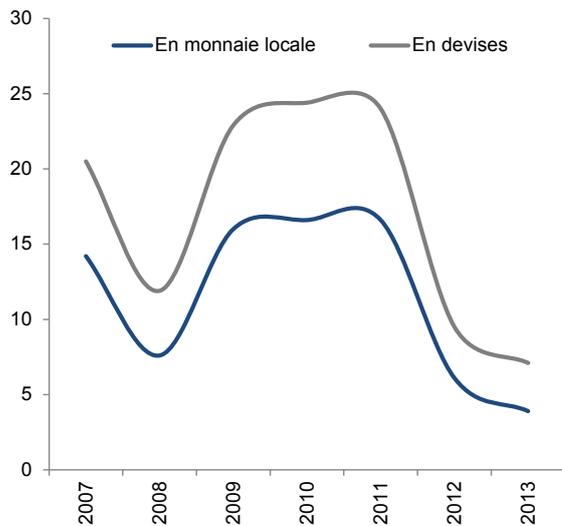
Le système financier de la RDC reste modeste et sous-développé. L'accès officiel aux financements est encore très limité, avec une seule agence de banque commerciale pour 100 000 habitants (estimations de la Banque mondiale), et la pénétration bancaire n'est que de 2 %. L'envergure du secteur financier reste limitée : l'activité de prêt représentait 3,6 % du PIB en 2011, un niveau inférieur à notre seuil de 25 % pour les pays d'Afrique subsaharienne, tandis que les fonds propres et les emprunts obligataires d'entreprises sont toujours inexistantes. La demande est toujours dominée par l'économie informelle en raison de chocs économiques défavorables, mais la confiance à l'égard du secteur des services financiers s'accroît progressivement. En conséquence, une partie non négligeable de l'épargne (environ 46 % des dépôts) est bloquée et exclue du circuit économique, ce qui signifie qu'elle ne peut servir à financer les investissements d'entreprises productives privées. Cela constitue toujours un obstacle supplémentaire à la croissance économique générale dans le pays.

5.C. DIMINUTION DES TAUX PRÊTEURS

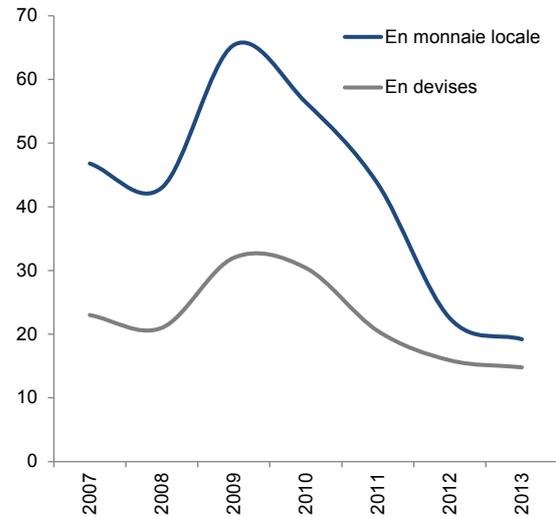
Les taux prêteurs en monnaie locale ont baissé et sont passés du pic de 65 % en 2009 à 19,2 % en décembre 2013. Les taux prêteurs en devises étrangères ont également cédé du terrain et sont passés de plus de 30 % à 14,8 % au cours de la même période (graphiques 7.A et 7.B à la page suivante).

En ce qui concerne la collecte des ressources, les taux des dépôts en monnaie locale se sont effondrés et sont passés d'un minimum de 10 % entre 2009 et 2011 à 3,9 % en décembre 2013. Le coût des ressources collectées en devises étrangères a enregistré une chute du même ordre, pour s'établir à 3,2 %. La réduction des taux prêteurs et de dépôt est largement due à l'amélioration de l'environnement macroéconomique. En particulier, la baisse importante du taux directeur de la banque centrale, le faible niveau de l'inflation et l'amélioration de la perception des risques par les banques ont collectivement contribué à la réduction des taux d'intérêt. Par exemple, à la mi-novembre 2013, le principal taux directeur de la Banque centrale de la République démocratique du Congo a été ramené à 2 %, son minimum historique.

Graphique 7.A – Taux prêteurs (%)



Graphique 7.B – Taux de dépôt (%)



Source : Banque centrale du Congo.

Toutefois, l'environnement de taux d'intérêt actuel reste menacé, car dans un pays comme la RDC, qui a des besoins d'investissement énormes, le faible niveau de l'épargne peut facilement pousser les taux d'intérêt à la hausse puisque l'épargne est insuffisante pour financer des investissements à des taux « normaux ». Nous ne prévoyons aucune évolution importante des habitudes en matière d'épargne, qui apparaissent comme étant principalement structurelles (en raison du faible niveau d'emploi dû à une base de production restreinte).

5.D. PERFORMANCES

Le taux de croissance du secteur bancaire est extrêmement élevé depuis quelques années, le total des actifs bancaires étant passé d'à peine 300 millions d'USD en 2002 à 4,1 milliards d'USD à la fin 2013, fortement dopé par la croissance des dépôts et de la capitalisation des bénéficiaires (en tant que stratégie de renforcement de bilan). Les opérations de crédit inscrites au bilan restent prépondérantes (80 % du total des crédits), tandis que les activités hors bilan représentent 20 % du total. Le crédit à court terme domine les opérations inscrites au bilan et, en décembre 2013, il représentait 64 % des opérations (en recul de 500 points de base par rapport à 2012). La part du crédit à long terme a augmenté de 560 points de base en 2013 pour atteindre 36,2 %, contre 30,6 % en 2012, ce qui reflète le développement progressif des activités de prêt à la consommation.

5.E. DYNAMIQUE DU SECTEUR

Économie informelle et faible pénétration

Une grande partie de l'économie de la RDC reste très informelle et des calculs sommaires semblent indiquer que jusqu'à 80 % de la masse monétaire sont détenus en dehors du système bancaire officiel. La pénétration du secteur bancaire, telle que mesurée à l'aune de trois indicateurs clés, reste ainsi extrêmement faible. En premier lieu, au 31 décembre 2012, le ratio comptes bancaires/ensemble de la population s'établissait à 3 %. Ensuite, à la même date, le ratio clients de banques/ensemble de la population s'élevait à 1,8 %. Et enfin, au

31 décembre 2013, le ratio actifs bancaires/PIB était de 20 %, indiquant des niveaux extrêmement faibles d'intermédiation financière.

Propriété du capital des banques : les banques étrangères dominent le marché

Au 31 décembre 2012, sur les dix-huit banques commerciales actives qui composaient le secteur bancaire de la RDC, deux seulement appartenaient à des acteurs locaux : la BCDC (dont l'État est l'actionnaire majoritaire) et la Trust Merchant Bank (dont l'actionnaire majoritaire est un investisseur local). Les seize banques restantes étaient détenues majoritairement par des acteurs étrangers (voir la structure de la propriété du capital dans le tableau 4 ci-dessous).

Tableau 4 – Structure de la propriété du capital des banques en RDC

Banque	Intérêt majoritaire
RawBank	Étranger
BCDC	Local
BIAC	Étranger
TMB	Local
BIC	Étranger
ProCredit	Étranger
Standard Bank	Étranger
Citi	Étranger
Afriland First Bank	Étranger
Ecobank	Étranger
Access Bank	Étranger
Advans Bank	Étranger
FIBank	Étranger
Byblos (Solidaire)	Étranger
Sofibanque	Étranger
BGFIBank	Étranger
BOA (Bank of Africa)	Étranger
UBA	Étranger

Source : Ecobank Research.

Un marché axé sur le crédit, où les prêts en USD prédominent

Le marché reste axé sur le crédit, le total des prêts et des avances constituant près de la moitié des actifs. En outre, 95 % des crédits sont libellés en devises étrangères, et l'USD représente près de 100 % du portefeuille de prêts en devises étrangères.

Collecte des ressources : la dette en USD prédomine

Les ressources continuent d'être collectées exclusivement en USD, les dettes des banques en devises étrangères représentant globalement 86 % du total de leur passif-dépôts au 31 décembre 2013 (contre 87 % en 2012).

Libérer le potentiel des territoires africains¹

THIERRY GIORDANO², Bruno Losch², Arthur Minsat³, Henri-Bernard Solignac-Lecomte³

Résumé analytique

- La transformation structurelle est la grande priorité de l'Afrique. Malgré certains progrès observés au cours de la dernière décennie, les politiques actuelles ne s'avèrent pas assez efficaces pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs productifs.
- C'est pourquoi de nouvelles approches sont indispensables si l'on veut accélérer la transformation structurelle compte tenu de la dynamique démographique et spatiale unique de l'Afrique. Au cours des prochaines décennies, la forte croissance des populations urbaines et rurales, les profondes disparités territoriales et les contraintes liées à la concurrence mondiale feront de la transformation du continent un défi sans précédent, même si de grandes disparités subsistent entre l'Afrique du Nord, du Sud et subsaharienne.
- Le processus de transformation de l'Afrique devra donc s'aventurer en territoire inconnu. Les expériences passées de transition démographique, urbaine ou économique peuvent inspirer l'action publique, mais elles ne fournissent pas des formules prêtes à l'emploi pour les transitions africaines. Pour ce qui est des options stratégiques actuelles qui s'appuient sur un secteur en particulier, elles pourraient, à elles seules, ne pas suffire pour relever le double défi de la création massive d'emplois et de la croissance de la productivité. C'est la raison pour laquelle il faudra élaborer des approches à la fois pragmatiques et adaptées au contexte. L'Afrique n'a d'autre choix que d'innover.
- Mais comment ? On peut s'appuyer au départ sur les caractéristiques structurelles uniques des économies africaines : l'explosion démographique exige de placer la création d'emplois au centre des stratégies de développement ; leurs disparités spatiales rendent nécessaires des approches territoriales en matière de développement – multisectorielles et ancrées localement – afin d'exploiter au mieux la diversité des régions d'Afrique et de libérer leur potentiel en s'appuyant sur des ressources particulières locales qui, trop souvent, échappent à l'attention des décideurs politiques nationaux.

¹ Cet article s'inspire du rapport 2015 *Perspectives économiques en Afrique* (PEA), une publication conjointe de la Banque africaine de développement, du Centre de développement de l'OCDE et du PNUD, en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Il s'appuie en particulier sur les contributions clés de Willi Leibfritz (Banque africaine de développement) pour ce qui est des perspectives économiques en Afrique et de Mario Pezzini (Centre de développement de l'OCDE) pour ce qui est du développement territorial. Le rapport peut être consulté dans son intégralité sur le site www.africaneconomicoutlook.org.

² CIRAD

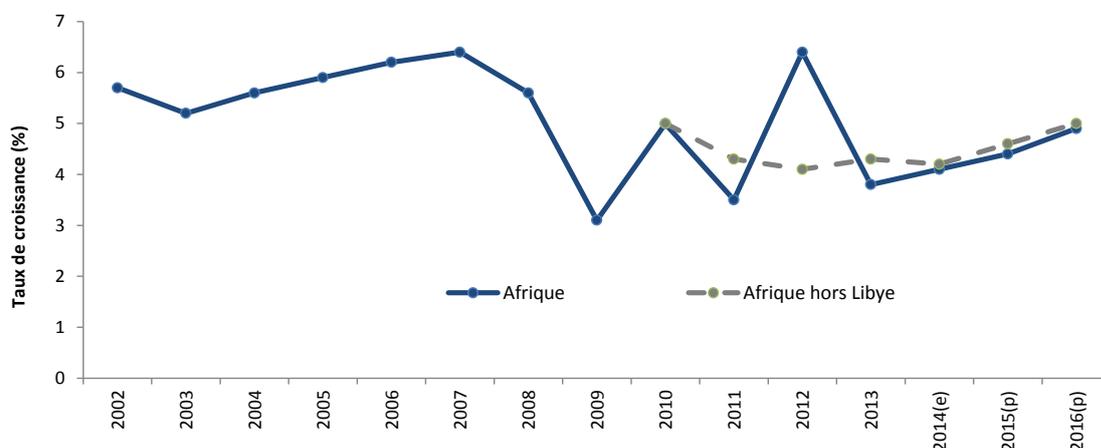
³ CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

1. La croissance de l'Afrique a accéléré au XXI^e siècle, mais elle n'a pas été suffisamment inclusive

1.A. LES RESULTATS DE L'AFRIQUE EN MATIERE DE CROISSANCE SE SONT NETTEMENT AMELIORES AU DEBUT DU SIECLE

La croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique devrait s'accélérer pour atteindre 4,5 % en 2015 et 5 % en 2016, après une expansion atone en 2013 (3,5 %) et 2014 (3,9 %). En 2014, la croissance a été inférieure d'environ un point de pourcentage aux prévisions de l'année dernière présentées dans les Perspectives économiques en Afrique (PEA), car l'économie globale est restée morose et certains pays africains ont connu des problèmes sérieux de toutes sortes. Toutefois, l'économie mondiale se redresse et si les prévisions du PEA pour 2015 sont avérées, l'Afrique approchera bientôt des niveaux de croissance impressionnants observés avant la crise économique mondiale de 2008-2009.

Graphique 1 – Croissance économique de l'Afrique, 2002-2016



Note : (e) estimation ; (p) projections.

Source : Département des statistiques, Banque africaine de développement.

La tendance à moyen terme de croissance positive en Afrique – 5 % par an en moyenne depuis le début du siècle – a été contrariée en 2009 lorsque la demande de la part des pays de l'OCDE frappés par la crise mondiale a chuté, puis en 2011, lorsque le printemps arabe a soudainement gelé la croissance en Égypte, en Libye et en Tunisie. Toutefois, dans les deux cas, les taux de croissance moyens du continent se sont redressés. Cet épisode de croissance contraste vivement avec les années 80 et 90, celles qu'on appelle les « décennies perdues » de l'Afrique. Si l'on compare les résultats des pays pris individuellement entre 1986-2000 et 2001-2014, trois facteurs principaux semblent avoir accéléré la croissance :

- *une plus grande stabilité politique* : de nombreux pays ayant enregistré une croissance inférieure à 2 % sur la période 1986-2000 ont connu des guerres civiles, des coups d'État et de l'agitation sociale. En revanche, entre 2001 et 2014, les conflits violents se sont globalement estompés et la stabilité politique s'est améliorée, bien que plusieurs économies aient de nouveau souffert, même temporairement, de troubles politiques.

- *une forte demande de matières premières et une envolée des prix* : au cours des années 2000, l'Afrique a bénéficié d'un déplacement de la richesse mondiale. La croissance de la

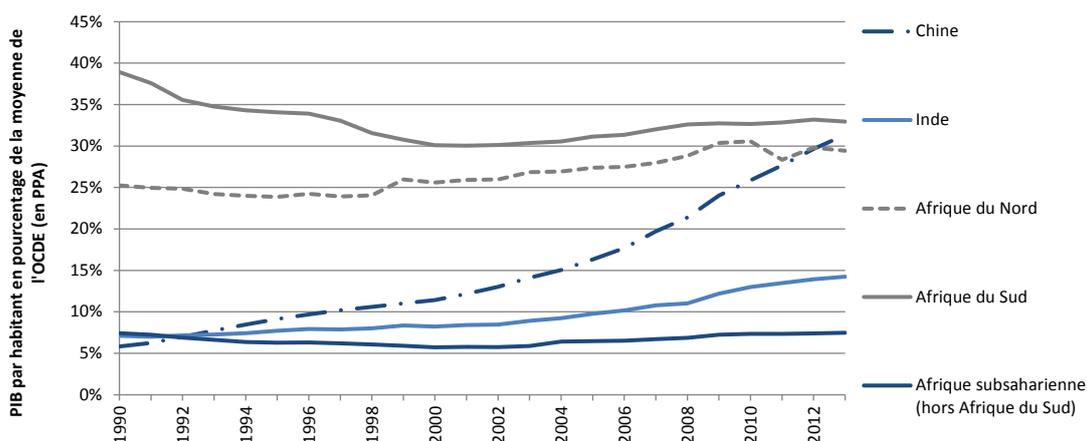
production mondiale a accéléré, sous l'impulsion essentiellement de la Chine et d'autres nations émergentes. Cela a eu pour effet de doper la demande de pétrole et de minéraux et de faire monter les prix des matières premières, ce qui a bénéficié aux pays africains disposant d'abondantes ressources naturelles, dont les réserves figurent parmi les moins exploitées du monde (BAfD et al., 2011; BAfD et al., 2013). Entre 2000 et 2010, les exportations africaines vers l'Europe ont doublé, celles vers les économies émergentes ont été multipliées par quatre, tandis que les exportations vers la Chine seule ont été multipliées par 12. Vers le milieu de cette période, l'investissement étranger, stimulé par l'excès d'épargne mondiale, a afflué à l'appui des mines et de l'agriculture (notamment les biocarburants), mais également des infrastructures nécessaires pour les exploiter, tels que les ports, les routes, l'électricité et les services de soutien (par exemple, la banque, l'assurance et le transport).

- *des politiques économiques plus adaptées* : une inflation réduite et des budgets plus solides dus à des politiques budgétaires plus prudentes ont, parallèlement aux allègements de dette, renforcé la stabilité macroéconomique et favorisé la croissance dans de nombreux pays.

1.B NEANMOINS, LA CONVERGENCE ET LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE PROGRESSENT LENTEMENT

L'évaluation de la performance des pays africains en fonction du PIB par habitant montre que seuls quelques-uns d'entre eux se sont engagés dans un processus de convergence avec les pays à haut revenu. En particulier, la part du PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne en pourcentage de la moyenne de l'OCDE a stagné : sa proportion a légèrement diminué dans les années 90 avant de revenir à seulement 7 % en 2013 (graphique 2 ci-dessous).

Graphique 2 – Produit intérieur brut par habitant en Afrique, en Chine et en Inde, exprimé en proportion du PIB par habitant dans les pays de l'OCDE (%), 1990-2013



Sources : comptes nationaux de la Banque mondiale et comptes nationaux de l'OCDE.

La convergence est donc l'exception plutôt que la règle. Entre 1950 et 2009, King et Ramlogan-Dobson (2015) ont identifié six pays convergents : le Botswana, l'Égypte, le

Lesotho, Maurice, les Seychelles et la Tunisie. Six autres – Cap-Vert, le Tchad, l'Éthiopie, la Gambie, la Tanzanie et l'Ouganda – ont entamé le processus, pour la plupart dans les années 2000. La convergence plus récente de l'Algérie, du Cameroun, du Ghana, de la Namibie, du Niger et du Sénégal doit se poursuivre pour être consolidée. La Banque mondiale (2015) prévoit que d'ici à 2030, en dépit des efforts importants entrepris dans le cadre des politiques actuelles, 19 % de la population africaine vivront toujours dans la pauvreté. Ces 300 millions de personnes représenteront ainsi 80 % de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 USD par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) 2005.

La création d'emplois a également été lente. Bien que la transformation structurelle ait progressé légèrement depuis 2000, le changement a été insuffisant (BAfD et al., 2013). Globalement, de 1990 à 2005, « la main-d'œuvre semble être passée » de secteurs à productivité relativement élevée (commerce de gros et de détail et activités manufacturières) à des secteurs à faible productivité (services informels et agriculture). En conséquence, la productivité du travail a cédé 1,3 point de pourcentage par an et plus de la moitié des gains de productivité intra-sectoriels a été perdue. Certains pays ont connu une transformation structurelle positive (Ghana, Éthiopie et Malawi), mais insuffisante pour transformer fondamentalement leur économie (CEA-ONU/UA, 2014). Par conséquent, les avantages liés au récent épisode de croissance en Afrique n'ont pas été vécus de la même façon entre les pays et en leur sein, ce qui soulève la question de leur viabilité et de leur efficacité. Jusqu'à présent, la croissance n'a pas suffi à créer le nombre d'emplois nécessaires – et du niveau de qualité attendu – pour les nouveaux entrants sur le marché du travail : les Perspectives économiques en Afrique 2012 indiquaient que seuls 7 % de la population âgée de 15 à 24 ans dans les pays africains à faible revenu avaient un emploi correct, contre 10 % dans les pays à revenu moyen (BAfD et al., 2012). Globalement, la croissance dans la plupart des pays africains n'a pas été inclusive (Ncube, Shimeles et Younger, 2013).

2. Les économies africaines doivent se préparer à des changements mondiaux et nationaux

Dans les prochaines décennies, l'évolution du contexte mondial, une forte croissance démographique et des exigences sociales en hausse créeront de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour l'Afrique. Afin de maintenir ou d'accélérer le rythme de la croissance économique et de la rendre plus inclusive, les décideurs politiques devront adapter leurs stratégies de développement.

2.A LE CONTEXTE GLOBAL RISQUE D'ÊTRE MOINS FAVORABLE QUE DANS LES ANNEES 2000

Les perspectives à moyen-long terme pour l'économie mondiale sont moins favorables qu'au cours des dix dernières années. Selon Braconier, Nicoletti et Westmore (2014), la croissance dans les pays de l'OCDE et les pays émergents du G20 risque de ralentir pour passer de 3,4 % sur la période 1996-2010 à 2,7 % sur la période 2010-2060. En outre, l'effet moteur des économies émergentes sur l'Afrique peut aussi diminuer : alors que le phénomène de « basculement de la richesse » semble devoir se poursuivre, la croissance dans ces économies a ralenti. Certaines d'entre elles semblent aujourd'hui moins susceptibles de

rattraper d'ici à 2050 le niveau moyen de revenu des pays de l'OCDE, même en maintenant des taux de croissance moyens comparables à ceux atteints entre 2000 et 2012 (OCDE, 2014a). C'est le cas des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (par exemple l'Inde, l'Indonésie et le Viêt Nam) ainsi que ceux à revenu moyen supérieur (tels que le Brésil, la Colombie, la Hongrie, le Mexique et l'Afrique du Sud). Bien que la Chine reste parmi les pays susceptibles d'effectuer ce rattrapage, elle est en train de passer à « une trajectoire de croissance plus faible mais toujours rapide et probablement plus durable » (OCDE, 2015).

En outre, les économies africaines continueront de faire face à une forte concurrence sur les marchés mondiaux, tant en matière de coûts, de qualité des biens et services que de potentiel de production. Les Perspectives économiques en Afrique de l'an dernier ont ainsi démontré les possibilités offertes par une plus grande participation dans les chaînes de valeur mondiales et la montée en gamme dans les secteurs agricole, manufacturier et des services, mais ont aussi souligné leur impact jusqu'à présent limité en matière de développement des affaires et de création d'emplois dans les entreprises formelles (BAfD et al., 2014).

2.B. L'AFRIQUE EST VULNERABLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Contrairement aux pays déjà industrialisés, les économies africaines sont confrontées au défi de la transformation structurelle dans un contexte mondial de changements climatiques. Ces changements s'accompagnent de risques qui auront des effets négatifs sur les ressources agricoles et affecteront lourdement les plus pauvres qui dépendent en grande partie de ces ressources pour se nourrir et travailler. Il est prévu que l'irrégularité des précipitations changera les cycles de l'eau, augmentant ainsi fortement les pressions sur un approvisionnement en eau déjà limité et nuira à la production de cultures annuelles telles que les céréales et le coton, ou des cultures pérennes comme le café, le cacao et l'huile de palme. L'élevage pourrait également pâtir de l'épuisement des ressources hydriques alors que les pâturages sont divisés et dégradés et que de nouvelles maladies font leur apparition. Au fur et à mesure que la pression démographique s'accroîtra sur les terres, le ramassage du bois de chauffage, mais aussi le développement de l'agriculture et l'abattage du bois d'œuvre, entraîneront la déforestation.

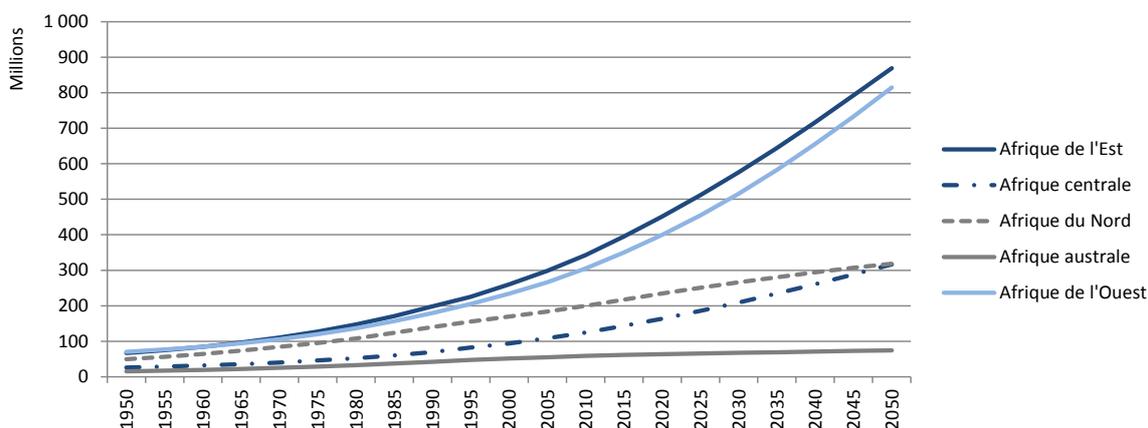
2.C. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE CREERA DES POSSIBILITES COMME DES DEFIS

L'Afrique, qui comptait 1 milliard d'habitants en 2010, devrait voir sa population doubler d'ici à 2050, même si l'ampleur de la croissance variera d'un pays à l'autre. L'Afrique australe et l'Afrique du Nord seront moins affectées (graphique 3 à la page suivante).

Ces changements démographiques présentent des possibilités mais aussi des défis. D'une part, la transition démographique en cours ouvre une fenêtre d'opportunité, car la part de la population en âge de travailler progresse. Le rapport entre la population active et la population inactive, c'est-à-dire le ratio d'activité, va augmenter au cours des prochaines décennies et peut-être engendrer un dividende démographique pour l'Afrique subsaharienne. Le nombre de personnes actives qui subviendront aux besoins des inactifs progressera sous l'effet de la baisse des taux de natalité, ce qui libérera des ressources qui serviront à améliorer les conditions de vie (éducation, soins de santé et logement) et à

stimuler l'épargne et l'investissement. Cette évolution soulagera l'Afrique d'un lourd fardeau qu'elle porte depuis longtemps, même si des différences non négligeables subsisteront entre les pays. Alors que dans les années 90, on dénombrait pratiquement un actif pour chaque inactif, le ratio d'activité moyen devrait suivre une trajectoire de hausse régulière bien au-delà de 2050. À cette date-là, selon les prévisions, il devrait atteindre 1,6 actif pour chaque inactif en Afrique subsaharienne, ce qui demeure inférieur au niveau actuel de la Chine (graphique 4 ci-dessous). Ahmed et al. (2014) estiment que le dividende démographique de l'Afrique pourrait contribuer à hauteur de 10 % à 15 % à la croissance brute du PIB en volume à l'horizon 2030.

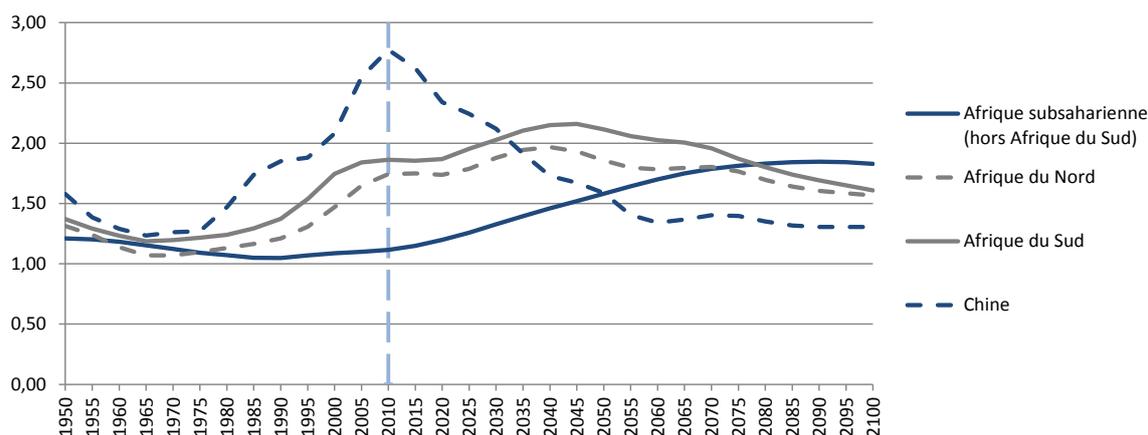
Graphique 3 – Augmentation de la population en Afrique, 1950-2050



Note : scénario de fécondité moyenne.

Source : ONU DAES, 2014.

Graphique 4 – Ratios d'activité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Afrique du Sud et en Chine, 1950-2100

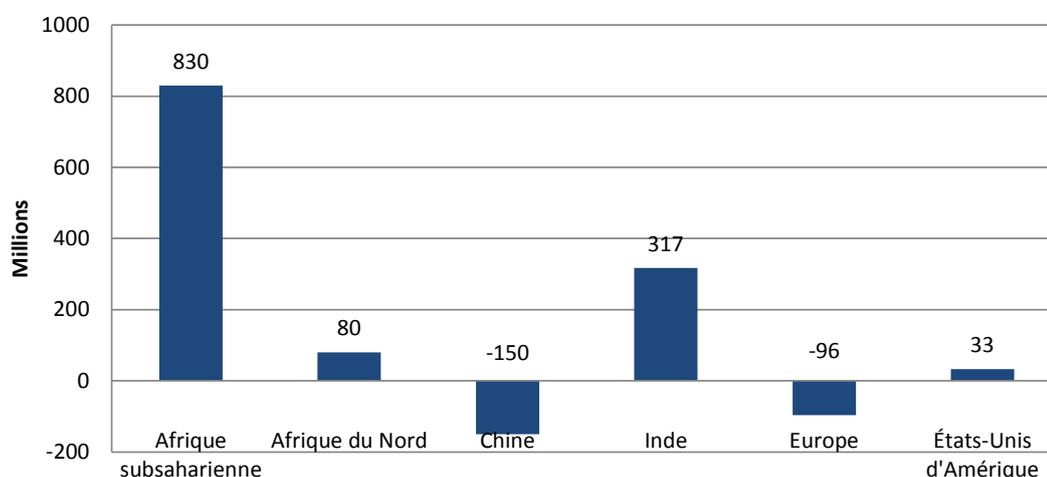


Note : les ratios cumulés sont pondérés en fonction de la population. Le ratio d'activité correspond au ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les projections sont modélisées sur la base d'une variante moyenne de fécondité.

Source : calcul des auteurs à partir des données du DAES de l'ONU (2012).

D'autre part, l'expansion rapide de la population active des pays d'Afrique alourdira les pressions sur le marché du travail. La main-d'œuvre devrait augmenter de 910 millions de personnes entre 2010 et 2050, dont 830 millions en Afrique subsaharienne et 80 millions en Afrique du Nord. Il devient de plus en plus urgent de créer davantage d'emplois productifs, enjeu majeur de la transformation structurelle en Afrique. Selon les estimations, en 2015, environ 19 millions de jeunes devraient entrer sur le marché du travail en Afrique subsaharienne et 4 millions en Afrique du Nord. Sur les 15 prochaines années, ces chiffres seront respectivement de 370 millions et de 65 millions, soit une moyenne annuelle de 24,6 millions et de 4,3 millions de nouveaux arrivants. La croissance à venir de la main-d'œuvre en Afrique représente deux tiers de la croissance de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale (graphique 5 ci-dessous).

Graphique 5 – Projections d'augmentation de la main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et aux États-Unis, 2010-2050



Source : ONU DAES, 2012.

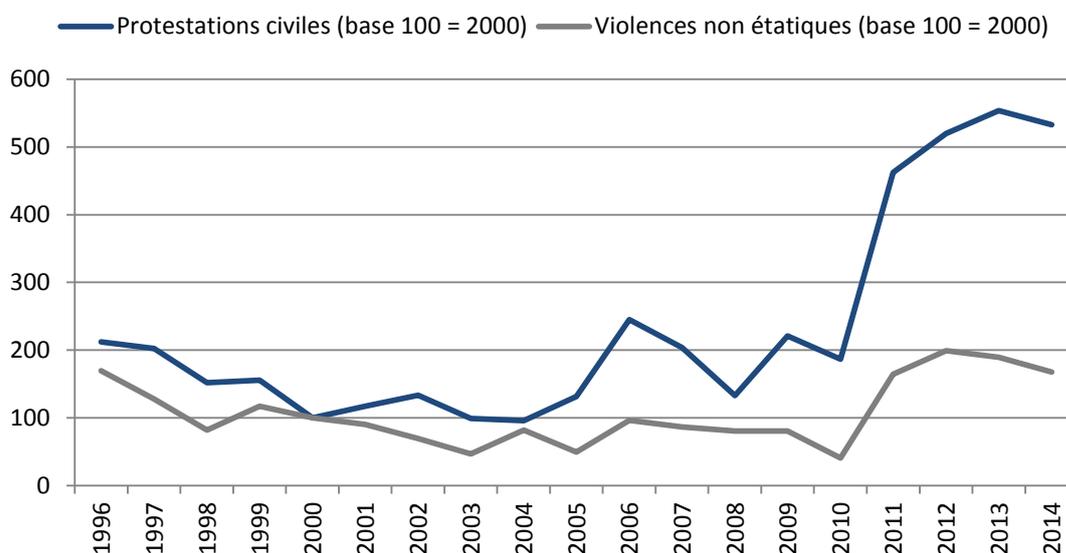
2.D. LES ATTENTES DES CITOYENS AFRICAINS EN MATIÈRE DE CROISSANCE INCLUSIVE VONT AUGMENTER

L'indicateur de protestations publiques des Perspectives économiques en Afrique assure le suivi des grèves et des manifestations ayant des motifs politiques, économiques ou sociaux (graphique 6 à la page suivante). Depuis le milieu des années 90, l'intensité des protestations a connu trois mouvements successifs : une réduction de moitié jusqu'en 2004, un rebond en 2005-2007 lorsque les niveaux élevés d'inflation ont frappé les ménages africains, notamment par la hausse des prix de l'alimentation et du carburant, et une forte intensification dans le sillage des révolutions du printemps arabe.

Cette montée des protestations publiques contraste de façon remarquable avec la tendance plus « stable » de la violence des acteurs non étatiques. Il convient également de souligner que la plupart des États ont montré une tolérance croissante envers la liberté d'expression, bien que certains aient eu recours à la violence contre des manifestants. Après avoir culminé en 2013 à des niveaux plus de cinq fois plus élevés que dix ans auparavant, les protestations

ont commencé à diminuer légèrement en 2014. Cette tendance reflète un apaisement des frictions dans la plupart des pays africains, qui contraste avec la poussée des tensions dans un nombre limité de points sensibles. La normalisation politique des pays qui avaient été en crise, en particulier depuis le printemps arabe, explique en partie l'affaiblissement général de l'intensité des protestations.

Graphique 6 – Protestations civiles et violences non étatiques en Afrique, 1996-2014



Note : calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par les agences de presse Marchés tropicaux et méditerranéens pour 1996-2005, AFP et Reuters pour 2006-2014. Voir la méthodologie détaillée et les données pays dans l'annexe statistique du rapport BAfD et al. (2015).

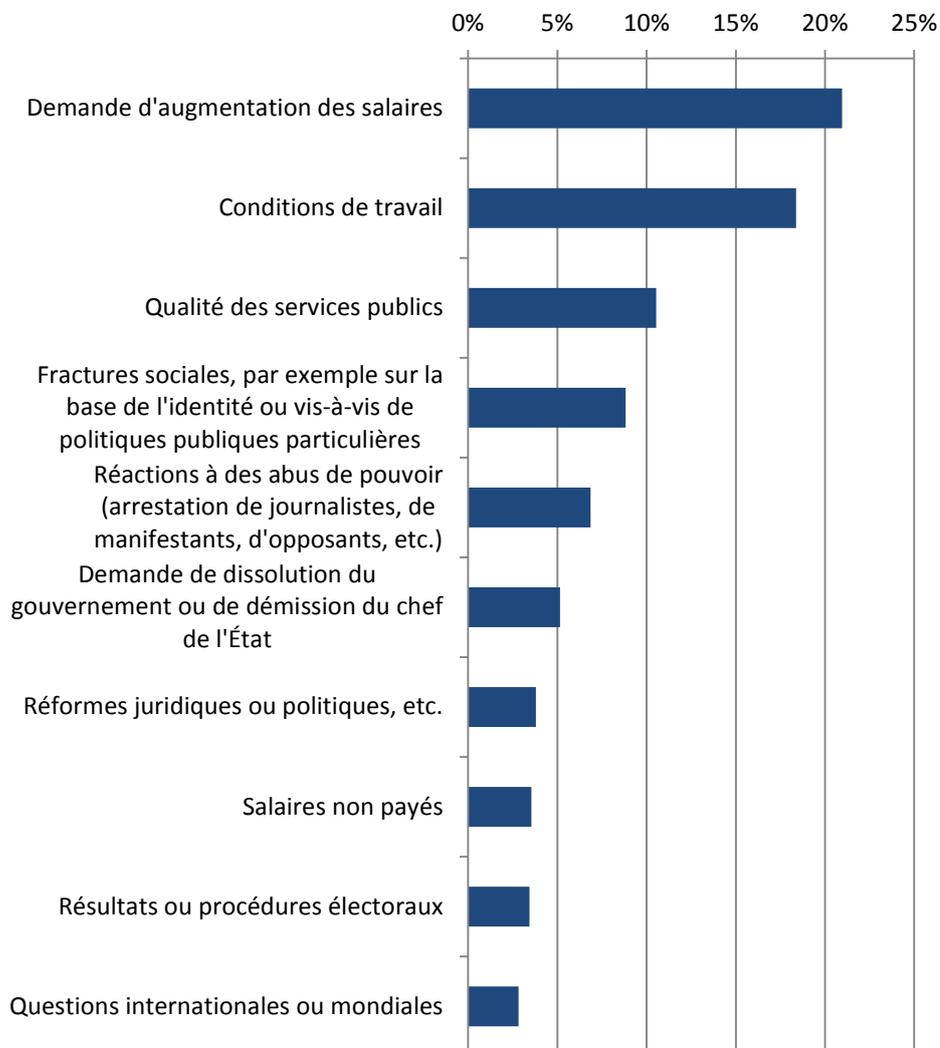
Source : BAfD et al., 2015.

Il est important de constater qu'en 2014, comme au cours des années précédentes, les principaux motifs des protestations civiles ont de nouveau été liés à des revendications professionnelles (augmentation de salaires et amélioration des conditions de travail), ainsi qu'à des demandes concernant une amélioration des services publics (graphique 7 à la page suivante). Cela confirme les conclusions de l'Afrobaromètre (portant sur 34 pays) selon lesquelles les Africains sont de plus en plus insatisfaits de la prestation publique des services élémentaires et que « la pauvreté vécue à la base reste quasi inchangée », malgré l'épisode de croissance récente (Asunka, 2013 ; Dulani, Mattes et Logan, 2013). De même, selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (Fondation Mo Ibrahim, 2014), alors que « l'opportunité économique durable » avait été un vecteur des tendances positives en matière de gouvernance de 2005 à 2009, elle a contribué à l'indice de façon légèrement négative sur 2009-2013. Le manque d'emplois convenables et la participation à la richesse accumulée au cours d'une décennie de croissance soutenue ressortent donc comme des sources de frustration.

Le fait que les citoyens recourent de plus en plus à des moyens avant tout pacifiques pour exprimer leurs revendications sociales et politiques est une bonne nouvelle, car la demande de plus grandes possibilités et d'une responsabilisation accrue des pouvoirs publics est une

condition préalable à une meilleure gouvernance. Toutefois, cette tendance accroît la pression sur les pouvoirs publics, qui doivent fournir des réponses viables à ces revendications, en particulier dans un contexte de croissance démographique rapide.

Graphique 7 – Principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2014



Source : calculs des auteurs sur la base d'informations vérifiées par l'AFP et Reuters.

3. L'Afrique a besoin de stratégies de développement innovantes

Malgré certains progrès observés au cours de la dernière décennie, les politiques actuelles ne s'avèrent pas assez efficaces pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs productifs. Au cours des prochaines décennies, la forte croissance des populations urbaines et rurales et les contraintes liées à la concurrence mondiale feront de la transformation du continent un défi sans précédent, même si de grandes disparités subsistent entre les différents contextes sous-régionaux et nationaux. Le processus de transformation de l'Afrique devra donc s'aventurer en territoire inconnu.

3.A. LES EXPERIENCES PASSES DE TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, URBAINE OU ECONOMIQUE PEUVENT INSPIRER L'ACTION PUBLIQUE, MAIS ELLES NE FOURNISSENT PAS DES FORMULES PRETES A L'EMPLOI POUR LES TRANSITIONS AFRICAINES.

La transformation structurelle voit généralement la hausse de la productivité dans l'agriculture libérer les travailleurs du secteur agricole, les poussant vers les zones urbaines où sont implantés les secteurs présentant une productivité plus élevée. En effet, ceux-ci bénéficient d'économies d'agglomération et d'une diffusion des connaissances plus marquées que les zones rurales. Une amélioration en matière de revenu, de santé et d'éducation est généralement associée à un boom démographique, qui alimente également l'urbanisation jusqu'à ce que la fécondité finisse par diminuer. Il est cependant surprenant de voir que ce modèle traditionnel de changement structurel ne semble pas s'appliquer à la plupart des pays africains.

- Tout d'abord, la population des villes africaines progresse rapidement, mais c'est également le cas des communautés rurales. La population africaine devrait rester majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030, tandis que la majorité de la population mondiale vit en zone urbaine depuis 2007. Une croissance démographique continue dans les zones rurales signifie que les possibilités d'emploi productif doivent être créées partout : des politiques axées principalement sur le déplacement de la main-d'œuvre rurale vers des activités productives en zones urbaines risquent de ne pas suffire.
- Deuxièmement, l'urbanisation en Afrique a eu lieu jusqu'à présent sans industrialisation (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). La plupart des migrants ruraux est passée d'activités à faible productivité dans des zones rurales à des activités semblables en zone urbaine, où l'habitat informel a explosé en l'absence de stratégies complètes de développement urbain (Kayizzi-Mugerwa et al., 2014 ; voir la section du thème spécial). Le manque de débouchés dans les villes a même conduit certains migrants à retourner dans les zones rurales.

Enfin, le modèle de l'insertion de l'Afrique dans le commerce international – dépendance aux exportations de matières premières et ouverture accrue à l'importation de produits alimentaires bon marché – a modifié les relations commerciales traditionnelles entre villes et campagnes. Or, ce modèle où l'arrière-pays fournit à la ville les marchandises qu'il produit était un moteur essentiel de la transformation structurelle des premiers pays qui se sont industrialisés en Europe ou en Asie.

Par conséquent, pour être efficaces, les stratégies de transformation doivent tirer parti des expériences propres à l'Afrique et de celles des autres régions du monde, mais elles doivent également se concentrer sur la singularité des enjeux de la transformation en Afrique.

3.B. LES OPTIONS ACTUELLES EN MATIERE DE POLITIQUE SEMBLENT INSUFFISANTES POUR EXPLOITER PLEINEMENT LE POTENTIEL DE L'AFRIQUE POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE

Étant donné l'ensemble inédit de défis auxquels le continent est confronté, adopter le statu quo ne suffira pas. C'est pourquoi les institutions africaines donnent la priorité à la

transformation structurelle, un objectif fondamental de la Stratégie 2063 de l'Union africaine. Des experts ont présenté plusieurs options pour atteindre cet objectif, mais aucune ne sera suffisante à elle seule pour relever les défis du continent. Bien que chacune détienne certainement une partie de la réponse, elles ont tendance à donner la priorité à un secteur en particulier, à négliger l'importance des dynamiques démographiques et, parfois, à sous-estimer les contraintes imposées par le contexte mondial (Losch, 2015 ; tableau 1).

Par conséquent, les décideurs africains ont besoin de solutions innovantes et efficaces pour articuler ces politiques. Alors qu'il fait peu de doute que la création d'emplois doit être la priorité centrale, les options ne sont pas nécessairement exclusives. Les moteurs du changement diffèrent selon le contexte. « Peut-être que l'agriculture entraînera la croissance. Peut-être que ce seront les services. Mais ce sera assez différent de ce que nous avons vu par le passé » (Rodrik, 2014).

4. Des stratégies de développement territoriales peuvent aider à trouver des solutions innovantes au défi de la transformation structurelle de l'Afrique

Les nouvelles stratégies de développement doivent combiner les mérites respectifs des options existantes afin de bâtir sur les atouts uniques de chaque économie et d'ouvrir de nouvelles voies vers la transformation structurelle. Au niveau du continent, ces atouts représentent un potentiel immense, en particulier :

- une population active jeune et de plus en plus nombreuse ;
- un marché intérieur de 1,1 milliard de personnes qui connaît une croissance rapide et auquel devraient s'ajouter environ 1,2 milliard de personnes d'ici à 2050, avec une classe moyenne émergente de consommateurs urbains (les dépenses de consommation cumulées de l'Afrique étaient de 680 milliards d'USD en 2008 et devraient atteindre 2 200 milliards d'USD en 2030 (BAfD, 2011)) ;
- une diversité d'écosystèmes : l'Afrique abrite un quart environ des 4 700 espèces de mammifères de la planète, un cinquième des 10 000 espèces d'oiseaux du monde et 40 000 à 60 000 espèces végétales (PNUE, 2006) ;
- des ressources naturelles abondantes et largement sous-exploitées, dont, selon les estimations, environ 10 % des réserves mondiales de pétrole, 40 % de celles d'or et 80 % à 90 % de celles des métaux du groupe du chrome/platine (BAfD et al., 2013) ;
- de vastes étendues de terre, avec environ 24 % – 600 millions d'hectares – des terres arables du monde.

Cependant, dans un contexte de disparités territoriales marquées, ces actifs ne sont pas facilement identifiés ou exploités par les acteurs privés et publics, qui ont tendance à se focaliser sur un nombre restreint de grands centres urbains et sur les enclaves où sont concentrées les ressources naturelles.

**Tableau 1 – Options stratégiques pour accélérer la transformation de l’Afrique :
forces et faiblesses**

Forces	Faiblesses
<p>Industrialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’augmentation des coûts de fabrication en Asie, l’orientation vers une production fondée sur le partage des tâches, l’externalisation et le commerce intra-entreprise (chaînes de valeur mondiales) créent de nouvelles possibilités pour l’industrie légère, qui a besoin de moins de capital et de compétences techniques et managériales et reste viable même dans des environnements fragiles. • L’Afrique peut s’inspirer des stratégies de croissance tirée par les exportations qu’ont mises en place des économies développées et émergentes en facilitant les échanges commerciaux et l’accès à l’énergie, en investissant dans les compétences et en mettant en œuvre des politiques industrielles intelligentes. 	<p>De nombreux obstacles empêchent la mise en place de politiques publiques, d’institutions et de systèmes de gouvernance appropriés et viables. Le progrès technique a rendu la production manufacturière progressivement plus exigeante en capital et en compétences, ce qui a engendré une désindustrialisation prématurée dans de nombreux pays en voie de développement. Le secteur manufacturier est de plus en plus exigeant en services : des secteurs de services sous-développés peuvent ainsi entraver son émergence et sa compétitivité. L’industrialisation seule risque de n’être pas suffisante pour créer les quelque 30 millions d’emplois supplémentaires dont l’Afrique aura besoin chaque année en moyenne entre 2015 et 2030.</p>
<p>Croissance tirée par les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les emplois dans les services continuent à se multiplier. • Les services liés à l’externalisation, aux nouvelles technologies de l’information et de la communication et à l’informatique dématérialisée offrent des possibilités multiples. 	<p>Les services deviennent de plus en plus échangeables. Les défis pour gagner de véritables parts de marché sont importants. Les services productifs ont besoin de travailleurs très qualifiés, alors que la main-d’œuvre africaine est majoritairement peu qualifiée. Il n’est pas certain que les possibilités soient suffisantes pour permettre aux pays de contourner l’industrialisation.</p>
<p>Développement fondé sur les ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir à bon escient les recettes provenant des ressources naturelles en concevant simultanément des politiques industrielles pourrait diversifier les économies. • Dans des conditions adéquates, les industries extractives peuvent tisser des liens avec les fournisseurs et contribuer à la modernisation de ceux-ci. • Améliorer la transparence, la collecte des impôts, les dépenses du secteur public, la gestion des sociétés publiques et les impacts sociaux et environnementaux de l’industrie extractive soutiendrait la croissance. 	<p>Un manque de gouvernance existe dans les industries extractives. Il existe des limites environnementales. Les prix internationaux sont volatiles et la demande mondiale incertaine alors que les économies émergentes ralentissent.</p>
<p>Croissance verte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des changements drastiques dans la production et les modes de consommation en Afrique pourraient initier la transition énergétique mondiale et ouvrir la voie à un mode de développement plus durable. • Le potentiel des sources d’énergie renouvelables est énorme. 	<p>Une transition de ce type demandera beaucoup de temps. Le modèle actuel d’extraction des ressources continuera très probablement de mobiliser des investissements considérables à court et moyen terme.</p>
<p>Croissance fondée sur l’agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’agriculture est le premier employeur ; la population dans les zones rurales continuera d’augmenter, de même que la demande générale de produits agricoles. • L’agriculture joue un rôle important dans la transformation structurelle et a un effet direct sur la réduction de la pauvreté. • L’amélioration de la performance agricole a joué un rôle majeur dans les réussites économiques de l’Asie de l’Est et du Sud-Est. 	<p>La meilleure façon de concilier une absorption importante de main-d’œuvre et une nette hausse de la productivité agricole reste incertaine. Le débat portant sur le type de modèle de développement approprié pour l’agriculture – petite ou grande échelle – n’est pas tranché.</p>

4.A. LES TERRITOIRES AFRICAINS ET LEURS RESSOURCES ECHAPPENT TROP SOUVENT A L'ATTENTION DES DECIDEURS POLITIQUES

Pour ce qui est de la pratique quotidienne de la gestion des politiques publiques, deux facteurs majeurs entravent l'élaboration de politiques territoriales efficaces : les approches strictement sectorielles et le manque d'informations.

Encadré 1 – Définitions

Territoire : unité d'espace aux niveaux supranational, infranational et transfrontalier.

Développement territorial : politiques destinées à améliorer le bien-être et la productivité économique dans les différents territoires d'un pays ; approche positive visant à développer le potentiel des espaces qui échappent généralement à l'attention des décideurs politiques au niveau national.

Les politiques territoriales ou caractéristiques d'un contexte ne devraient pas être mises en œuvre indépendamment des politiques nationales et sectorielles. Néanmoins, dans la pratique, des *approches sectorielles étroitement définies* tendent à encadrer presque exclusivement l'action des autorités publiques, ce qui entrave la prise de décision effective au niveau local :

- des politiques sectorielles mises en œuvre de manière isolée négligent les connaissances, les aspirations, les ressources et les dynamiques locales ;
- les ministères ont tendance à intervenir au sein de leurs frontières administratives, au lieu de se concentrer sur les domaines fonctionnels dans lesquels les activités socio-économiques ont véritablement lieu ;
- les politiques sectorielles du sommet vers la base risquent de manquer de coordination et d'entraîner une duplication des projets et une concurrence interministérielle ;
- le prisme sectoriel a tendance à limiter les initiatives à un nombre réduit d'instruments spécifiques, en dépit de la complexité des problèmes. Par exemple, Paulais (2012) a montré que, malgré le défi majeur que présente l'urbanisation, sur les 30 pays africains qui ont élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), seuls trois disposent de stratégies urbaines assorties de budgets relativement bien définis.

Par ailleurs, un *manque criant de connaissances* sur les territoires africains et les économies locales entrave clairement la capacité des décideurs politiques à identifier et libérer leur potentiel.

- En particulier, les statistiques infranationales se cantonnent à une poignée de variables de base qui ne sont pas suffisantes pour comprendre les économies des différents territoires.
- Dans plusieurs pays, les statistiques laissent de côté des pans entiers d'une population et certains secteurs de l'économie. L'exemple type est « l'économie informelle » : bien qu'elle représente la plus grande source d'emploi dans la plupart des pays, elle reste insuffisamment comprise et son potentiel n'est pas assez exploité.

- Alors qu'un certain nombre d'initiatives, telles que le programme ECOLOC (CSAO / PDM, 2001) ou l'Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (Cour et Snrech, 1998), ont eu pour but de combler les lacunes dans l'information sur les économies locales, la plupart ont été abandonnées.
- Cette inadéquation de l'information est aggravée par les mutations rapides que connaissent les territoires dans de nombreux pays africains. Les catégories statiques de « rural » et « urbain » ne traduisent plus l'apparition de modes de vie hybrides et de comportements socio-économiques liés à l'intensification et à la diversification des schémas de migration rurale-urbaine et à la diffusion de nouvelles technologies (Berdegué et Proctor, 2014 ; Losch, Magrin et Imbernon, 2013 ; Agergaard, Fold et Gough, 2010 ; Tacoli, 2002).

4.B. LE NOUVEAU PARADIGME DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PEUT CONTRIBUER A TIRER PROFIT DU POTENTIEL DES ECONOMIES AFRICAINES

Les économies africaines ont besoin de libérer le potentiel de leurs nombreux territoires pour favoriser la croissance endogène et accélérer la transformation structurelle. L'approche traditionnelle – une intervention du sommet vers la base s'appuyant sur des subventions pour atténuer temporairement les inégalités spatiales – doit céder la place à un ensemble plus large de politiques destinées à accroître la compétitivité des territoires et l'innovation, à mobiliser les ressources inexploitées et à favoriser l'émergence de nouvelles activités (tableau 2 ci-dessous). Le *développement territorial* adopte ainsi une approche positive pour libérer le potentiel des espaces qui échappent généralement à l'attention des décideurs nationaux : il vise à améliorer le bien-être et à accroître la productivité économique dans les différents territoires d'un pays.

Tableau 2 – L'ancien et le nouveau paradigme de la politique territoriale

	Ancien paradigme	Nouveau paradigme
Objectifs	Compenser provisoirement les désavantages liés à la situation géographique des territoires défavorisés	Exploiter le potentiel sous-utilisé dans chacun des territoires, améliorer la compétitivité territoriale
Stratégies	Approche sectorielle	Projets de développement intégré
Outils	Subventions et aides étatiques	Combinaison de capital immatériel et matériel (stock de capital, marché du travail, affaires, environnement, capital social et réseaux)
Acteurs	Pouvoirs publics centraux	Différents niveaux de gouvernement

Source : d'après OCDE (2009).

Promouvoir le développement territorial oblige à réorganiser le processus politique dans son ensemble, et donc à adopter des *stratégies de développement* multisectorielles, participatives et localisées, qui s'attachent à :

- *Mettre l'accent sur les actifs locaux* qui constituent des ressources inexploitées pour le

développement : ces actifs peuvent être des ressources génériques – des ressources naturelles telles que le gaz –, ou des ressources spécifiques, par exemple le patrimoine culturel, un paysage rural et certains types de savoir-faire. Ces derniers ne sont « activés » que lorsqu'ils sont utilisés et obtiennent une valeur sur le marché (tableau 3 ci-dessous).

- *Articuler les différentes politiques sectorielles* et les investissements publics dans un cadre territorial, car les complémentarités et arbitrages dépendent des lieux où ces investissements se trouvent.
- *Associer les divers acteurs* aux différents niveaux des structures gouvernementales, en particulier pour promouvoir la participation active des parties prenantes locales, afin de réduire les asymétries d'information et de connaissances entre acteurs nationaux et locaux.

Tableau 3 – Exemples de ressources africaines spécifiques activées grâce à la participation des parties prenantes locales

<i>Ressources locales spécifiques</i>	<i>Pays</i>	<i>Effet sur le développement</i>
Figues sèches de Béni Maouche	Algérie	Gains de productivité et diversification, valeur ajoutée au produit, compétitivité accrue, création d'emplois qualifiés
Poivre d'Ighil Ali		
Biotechnologie des zones arides de Ghardaïa		
Forêts communales protégées du Bénin	Bénin	Utilisation durable des ressources naturelles et création d'emplois écologiques
Patrimoine naturel et culturel du Parc régional W	Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigeria	Écotourisme, tourisme culturel, plantation d'espèces d'arbres indigènes, fabrication de produits à partir de ressources naturelles
Poivre blanc (IGP*) de Penja	Cameroun	Progression de la marge bénéficiaire, hausse du revenu, protection du produit
Miel blanc d'Oku (IGP*)		
Café de Ziama-Macenta (IGP*)	Guinée	Hausse des recettes
Réserve de biosphère de Malindi-Watamu	Kenya	50 % des locaux sont employés directement par l'activité touristique liée à la réserve
Parc national d'Amboseli		Écotourisme à gestion locale, fabrication de produits à partir de ressources naturelles
Vêtements fins	Madagascar	Création massive d'emplois, industrialisation, augmentation des exportations
Patrimoine naturel de Tedla (paysage)	Maroc	Écotourisme, création d'emplois de guides touristiques locaux
Figues sèches et tissage de Béni Khedache	Tunisie	Commercialisation et valorisation du produit, hausse des recettes
Parc national Kruger	Afrique du Sud	Couvre 1 962 362 ha de terrain, attire l'investissement, source de devises, chaque touriste dépense en moyenne 4 400 ZAR

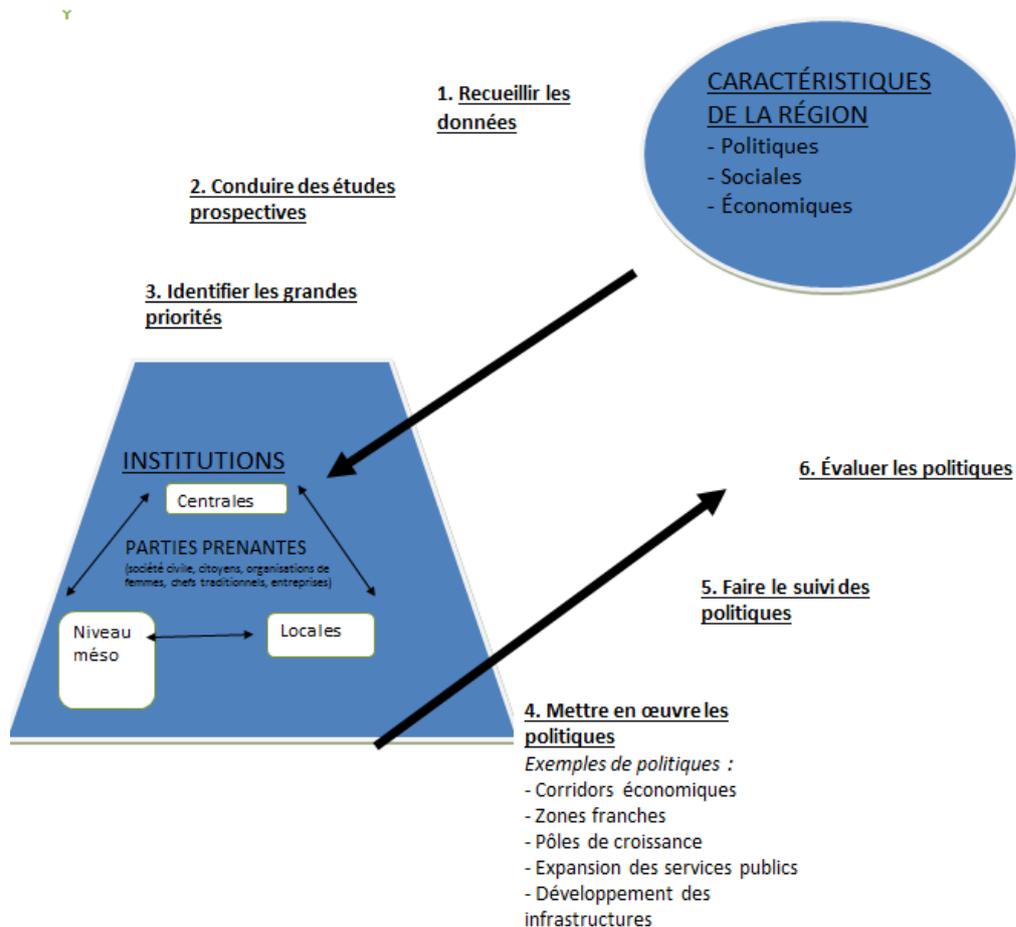
Note : *indication géographique protégée

Sources : AFD/CIRAD (2014) ; Campagne et Pecqueur (2014) ; Fukunishi et Ramiarison (2012) ; CSAO/OCDE (2005).

4.c. COMMENT ELABORER DES STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Sept étapes principales peuvent guider la formulation des stratégies de développement territorial (graphique 8 à la page suivante).

Graphique 8 – Un processus stratégique pour le développement territorial



1. Les acteurs et les institutions traditionnelles recueillent des données fiables, dont des statistiques, afin de connaître le mieux possible le territoire concerné. Cependant, le manque de données ne doit pas empêcher la poursuite du processus.
2. Des scénarios relatifs à l'avenir du territoire sont établis grâce à des études prospectives et à des processus participatifs, en tenant compte des incertitudes dues aux données manquantes. C'est ainsi qu'est définie une vision de l'avenir du pays, d'après le potentiel et les ouvertures à l'échelle locale.
3. Sur la base de ces scénarios, ainsi que des conditions économiques, démographiques et spatiales qui les sous-tendent, les parties prenantes et l'État identifient un petit nombre de priorités intégrées et énoncent des politiques pluriannuelles destinées à les concrétiser. Ces priorités sont celles qui apportent le meilleur appui aux stratégies de développement à long terme du pays.
4. Les multiples niveaux de l'administration publique, la société civile et les institutions traditionnelles mettent en œuvre ces politiques, d'autant qu'ils participent à la conception des scénarios, à la définition des priorités et aux étapes d'élaboration des politiques. Ils coordonnent leurs actions et recourent à des contre-pouvoirs formels et informels pour garantir la transparence.
5. La mise en œuvre des politiques fait l'objet d'un suivi au regard des grandes

priorités. Grâce à un cadre incitatif prédéfini, les différents niveaux de gouvernement chargés de cette mise en œuvre sont récompensés ou sanctionnés selon qu'ils atteignent ou non des objectifs spécifiques.

6. Les effets des politiques déployées sont évalués de manière à permettre aux divers niveaux de gouvernement de remédier aux manques d'efficacité, d'adapter leurs plans pluriannuels et, en l'absence d'effets satisfaisants, de revoir et de redéfinir leur vision et leurs priorités.
7. Les recettes fiscales sont utilisées pour soutenir la stratégie dans son ensemble (cette étape n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous).

4.D. QUATRE PRIORITES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN AFRIQUE

Afin d'améliorer l'efficacité des stratégies de développement territorial, quatre aspects méritent une attention particulière dans de nombreux pays.

Tout d'abord, un certain nombre d'initiatives en Afrique illustrent des façons d'améliorer les mécanismes qui influencent la conception et la mise en œuvre des politiques.

- Une culture de prise de décisions fondées sur des données probantes permet de fixer des objectifs et de suivre l'avancée des résultats du secteur public. L'Afrique du Sud est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la diffusion d'informations socio-économiques en mode participatif. À titre d'exemple, son bureau statistique a publié un indice de pauvreté multidimensionnelle en 2014 ; au début de 2015, l'observatoire de la ville-région de Gauteng a produit son propre indice.
- La révolution des données – l'un des grands piliers du programme post-2015 de développement pour l'amélioration des capacités statistiques publiques – aidera les décideurs à mieux comprendre les particularités des territoires et à adopter des mesures en adéquation avec l'évolution des besoins de leurs juridictions (PARIS21, 2015). Les nouvelles technologies offrent des moyens fiables et rentables pour situer les ressources locales :
 - Le projet Africapolis évalue la croissance urbaine dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest, en croisant des statistiques démographiques avec des systèmes d'information géographique (SIG, voir AFD et al., 2009).
 - Au Burkina Faso, une initiative locale utilisant des images satellitaires de très haute résolution spatiale (THRS), a récemment produit une carte territoriale détaillée des terres utilisées à des fins agricoles ou autres, avec une marge d'erreur inférieure à 2 % dans l'estimation des superficies (Imbernon, Kabore et Dupuy, à paraître).
 - La mesure de l'intensité de l'éclairage nocturne capté par les satellites peut compléter d'autres indicateurs officiels comme le revenu ou les inégalités (Mveyange, 2015).
 - Les données de la téléphonie mobile peuvent aussi être exploitées pour évaluer l'impact des interventions publiques ; elles servent par exemple à optimiser les itinéraires des bus à Abidjan.

Deuxièmement, il est possible, grâce à des approches innovantes, de définir des *priorités stratégiques intégrées*, même avec une quantité limitée de données. Les *études territoriales prospectives*, par exemple, associent différents niveaux de gouvernement (national, territorial et local), ainsi que des acteurs non étatiques pour mieux cartographier les devenirs possibles, mettre au jour les possibilités et les défis, stimuler les débats sur les voies menant au développement et ainsi aboutir à des solutions plus localisées (Alvergne, 2008). La marge de progression est considérable : alors que nombre de pays africains établissent des stratégies à long terme, rares sont ceux qui s'appuient sur des études territoriales prospectives ou sur un véritable processus participatif. Selon l'enquête 2015 auprès des experts-pays des PEA, 27 pays sur 37 disposent de stratégies à moyen et long terme, qui s'étendent pour la plupart sur 20 ans ou plus. En revanche, seul un tiers des pays prévoit des scénarios alternatifs. Enfin, la plupart des stratégies ne tiennent pas compte de la nature multisectorielle du développement ni des spécificités locales.

Troisièmement, *les capacités doivent être renforcées à plusieurs niveaux de gouvernement* afin de rendre la gouvernance multi-niveaux efficace. Ceci peut être réalisé en mettant en place des mécanismes « contraignants » – tels des mécanismes juridiques ou des contrats entre administrations locales et nationales – ou des mécanismes « non contraignants », comme des plateformes de discussion. Le Forum d'action conjointe du développement, au Rwanda, est un exemple de ce type de processus participatifs où les parties prenantes locales conçoivent des plans de développement, définissent des budgets et répartissent les ressources du district. La participation des autorités infranationales à l'élaboration des politiques prend du temps, mais ses bienfaits à moyen et long terme devraient l'emporter sur les coûts de la coordination.

Enfin, les ressources pour la gouvernance multi-niveaux doivent être considérablement augmentées et les institutions publiques et privées, renforcées.

- Les gouvernements centraux devront fournir la plus grande part du financement. De nouvelles ressources peuvent être mobilisées grâce à une fiscalité plus efficace de l'extraction des ressources naturelles, la lutte contre les sorties illicites de capitaux, l'acheminement efficace des recettes issues des ressources naturelles vers la transformation de la production (ou par le biais de mécanismes de financement innovants tels que les fonds provenant d'économies émergentes, des fonds souverains, des transferts de fonds et des obligations-diaspora).
- Au niveau local, les systèmes budgétaires doivent être renforcés dans tous les domaines au moyen de transferts transparents et prévisibles des gouvernements centraux, en élargissant l'assiette fiscale locale – par exemple par une utilisation plus efficace des impôts fonciers – et en faisant progressivement appel aux marchés de capitaux, à condition que les autorités locales respectent les directives nationales pour la stabilité macroéconomique. Le développement territorial nécessite de solides systèmes fiscaux locaux et une gouvernance transparente afin de financer les économies locales et les infrastructures nécessaires. Une plus grande légitimité fiscale des autorités locales est nécessaire pour améliorer la capacité contributive locale : les contribuables sont plus susceptibles de payer leurs impôts et d'accepter de nouvelles formes d'imposition s'ils sont conscients des avantages que procurent les dépenses publiques qui y sont associées, et donc considèrent les impôts comme légitimes.

En conclusion, il est possible de « décloisonner » les politiques existantes au moyen de stratégies localisées, multisectorielles et participatives afin d'exploiter pleinement le potentiel des ressources territoriales de l'Afrique. Ces stratégies offrent des perspectives pour la mise en œuvre du projet d'intégration et de transformation structurelle de l'Union africaine, via son programme « Avenirs ruraux » (*Rural Futures*), qui vise à replacer le développement rural et urbain dans une perspective territoriale (NEPAD, 2010 ; Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Il sera essentiel d'établir un dialogue international et un échange d'expériences pour inspirer des processus propres à chaque pays.

Bibliographie

AFD et al. (2009), *Africapolis : dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géostatistique, Afrique de l'Ouest*, Agence française de développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.

AFD/CIRAD (2014), *2014, Année de l'agriculture familiale : l'AFD présente 9 grands produits d'Afrique et d'Asie du Sud-Est et se mobilise en faveur de l'agriculture familiale*, Agence française de développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PRESSE/Evenements/2014%20annee%20de%20l%27agriculture/DP%20AFD%20salon%20agri%20-%20maj%2019%2002%202014.pdf.

BAfD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris

BAfD et al. (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.

BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.

BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.

BAfD et al. (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : l'Afrique et ses partenaires émergents*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.

Agergaard, J., N. Fold et K. Gough (2010), *Rural-Urban Dynamics: Livelihoods, Mobility and Markets in African and Asian Frontiers*, Routledge, Oxford.

Ahmed, S. et al. (2014), "How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction?", *Policy Research Working Paper*, No. 7134, Banque mondiale, Washington, DC, www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/12/08/000158349_20141208151209/Rendered/PDF/WPS7134.pdf

Alvergne, C. (2008), *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.

Asunka, J. (2013), "What people want from government: Basic services performance ratings, 34 countries", *Afrobarometer Policy Brief*, No. 5, December, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policybriefno5.pdf.

Berdegú, J. et F. Proctor (2014), "Inclusive rural-urban linkages", *Working Paper Series*, No. 123, Working Group: Development with Territorial Cohesion, Territorial Cohesion for Development Program, Santiago.

Bird, K., K. Higgins et D. Harris (2010), "Spatial Poverty traps: An overview", *Overseas Development Institute*, Londres, www.odi.org/publications/4533-spatial-poverty-traps

chronic-poverty.

Braconier, H., G. Nicoletti et B. Westmore (2014), "Policy Challenges for the Next 50 Years", *OECD Economic Policy Papers*, No. 9, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/economy/Policy-challenges-for-the-next-fifty-years.pdf.

Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.

Cour, J. M. et S. Snrech (1998), "Preparing for the Future: A Vision of West Africa in the Year 2020", *West Africa Long-Term Perspective Study*, Éditions OCDE, Paris, <http://hdl.handle.net/10253/132>.

Dulani, B., R. Mattes et C. Logan (2013), "After a decade of growth in Africa, little change in poverty at the grassroots", *Afrobarometer Policy Brief*, No. 1, www.afrobarometer.org/files/documents/policy_brief/ab_r5_policybriefno1.pdf.

Fukunishi, T. et H. A. Ramiarison (2012), "Madagascar's garment industry: Success of Africa's garment exports?", in *Dynamics of the Garment Industry in Low-Income Countries: Experience of Asia and Africa (Interim Report)*, Institute of Developing Economies: Japan External Trade Organization,

www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Report/2011/pdf/410_ch7.pdf.

Imbernon, J., B. Kabore et S. Dupuy (à paraître), "Les surfaces cultivées en Afrique de l'Ouest vues à très haute résolution: apport d'une cartographie du parcellaire cultivé", *Mappemonde*, Toulouse.

Kayizzi-Mugerwa, S., A. Shimeles et N. D. Yameogo (eds.) (2014), *Urbanization and Socioeconomic Development in Africa: Challenges and Opportunities*, Routledge African Studies, New York.

King, A. et C. Ramlogan-Dobson (2015), "Is Africa actually developing?", *World Development*, Vol. 66/0, Elsevier, pp. 598-613, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X14002885.

Losch, B. (2015), "The elusive quest for inclusive growth in sub-Saharan Africa: Regional challenges and policy options", in L. Haddad, H. Kato et N. Meisel, *Growth Is Dead, Long Live Growth: The Quality of Economic Growth and Why It Matters*, JICA Press, Tokyo, pp. 217-242.

Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), "Structural transformation and rural change revisited: Challenges for late developing countries in a globalizing world", *Africa Development Forum Series*, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC, et Paris.

Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), *A New Emerging Rural World: An Overview of Rural Change in Africa*, Atlas pour le programme Rural Futures du NEPAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Montpellier.

Mo Ibrahim Foundation (2014), Ibrahim Index of African Governance (database), Mo Ibrahim

Foundation, www.moibrahimfoundation.org/iiag/.

Mveyange, A. (2015), *“Night lights and regional income inequality in Africa”*, Banque mondiale.

Ncube, M., A. Shimeles et S. Younger (2013), *“An Inclusive Growth Index for Africa”*, Groupe Banque africaine de développement, Tunis.

NEPAD (2010), *The Rural Futures Programme: Rural Transformation across the African Continent*, Secrétariat du NEPAD, Midrand.

OCDE (2015), *Études économiques par pays: la Chine 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chn-2015-en.

OCDE (2014a), *“Shifting gear: Policy challenges for the next 50 years”*, *Notes de politique économique du Département des Affaires économiques*, No. 24, OCDE, Paris, www.oecd.org/eco/growth/Shifting%20gear.pdf.

OCDE (2014b), *OECD Territorial Reviews: Colombia*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224551-en>.

OCDE (2009), *Reprise économique, innovation et croissance durable : le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.

PARIS21 (2015), *A Road Map for a Country-Led Data Revolution*, PARIS21, Paris, http://datarevolution.paris21.org/sites/default/files/Road_map_for_a_Country_led_Data_Revolution_web.pdf.

Paulais, T. (2012), *Financer les villes d’Afrique : l’enjeu de l’investissement local*, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.

Rodrik, D. (2014), *“An African growth miracle?”*, *Richard H. Sabot Lectures*, Center for Global Development, Washington, DC, www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/An_African_growth_miracle.pdf.

CSAO/OCDE (2005), *« Un parc, trois pays »*, *Chroniques frontalières - Réalités ouest-africaines*, Éditions OCDE, Paris.

CSAO/PDM (2001), *Écoloc, gérer l’économie localement en Afrique : évaluation et prospective*, Club du Sahel/OCDE et Partenariat pour le développement municipal, Paris.

Tacoli, C. (2002), *“Changing rural-urban interactions in sub-Saharan Africa and their impact on livelihoods: A summary”*, *Working Paper Series on Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies*, No. 37, International Institute for Environment and Development.

ONU DAES (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (database), <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).

CEA-ONU/Union africaine (2014), *« Politique industrielle dynamique en Afrique : institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles »*, in *Rapport Économique sur l’Afrique*, Commission des Nations unies pour l’Afrique, Addis-Abeba.

PNUE (2006), *“Biodiversity”*, in *African Environment Outlook 2: Our Environment, Our Wealth*, *Programme des Nations unies pour l’environnement*,

www.eoearth.org/view/article/150570.

Banque mondiale (2015), *Global Monitoring Report 2014/2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity*, Banque mondiale, Washington, DC,

www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/gmr/gmr2014/GMR_2014_Full_Report.pdf.

Yatta, F. P. (2015), "La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales?", Think Piece du Centre de Développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

Les groupes bancaires panafricains : caractéristiques et résultats principaux d'une enquête pilote

JEAN-PHILIPPE STIJNS¹

Résumé analytique

- Ces dernières années, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont vu leur secteur bancaire se développer rapidement et l'accès aux financements – quoique partant d'un niveau très faible – s'en est trouvé renforcé. Dans ce contexte de mutations, les groupes bancaires panafricains interviennent à beaucoup plus grande échelle que la plupart des autres banques d'Afrique subsaharienne et enregistrent une croissance régulière de leur taille depuis le début de la crise financière. Cette présence sans cesse plus importante se traduit par des coûts moindres et une rentabilité supérieure. Les trois quarts des groupes bancaires panafricains génèrent plus d'un quart de leurs recettes hors de leur marché d'origine. En général, c'est la concurrence de plus en plus vive à laquelle ils sont soumis sur leur propre marché et l'attrait d'une rentabilité et d'une croissance du marché supérieures dans les pays cibles qui poussent les groupes bancaires panafricains à étendre leurs activités hors de leur marché d'origine.
- Les activités des groupes bancaires panafricains ont pris une telle ampleur que seuls l'Érythrée, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan ne disposent d'aucune filiale ou succursale de l'un au moins des groupes figurant dans notre étude pilote. La Tanzanie ne compte pas moins de six filiales ou succursales de ces groupes, tandis que le Ghana, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe en comptent cinq. Certaines grandes régions d'Afrique occidentale, centrale et orientale comptent au moins trois groupes bancaires panafricains. Il en résulte une concurrence accrue pour l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, une intermédiation renforcée et un approfondissement des secteurs bancaires en Afrique subsaharienne.
- À court et moyen terme, les groupes bancaires panafricains prévoient de poursuivre l'expansion de leurs activités transfrontalières. Toutefois, certains d'entre eux expriment le souhait de prendre le temps de digérer leur longue période d'expansion, de se recentrer sur leurs principaux marchés et de s'assurer que leurs investissements transfrontaliers sont corrélés à une baisse des coûts d'exploitation. Le Ghana, le Kenya et la Tanzanie sont le plus souvent cités comme présentant un potentiel de croissance élevé, suivis par le Nigeria, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie. L'Angola, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie sont le plus souvent nommés comme cibles de cette expansion.

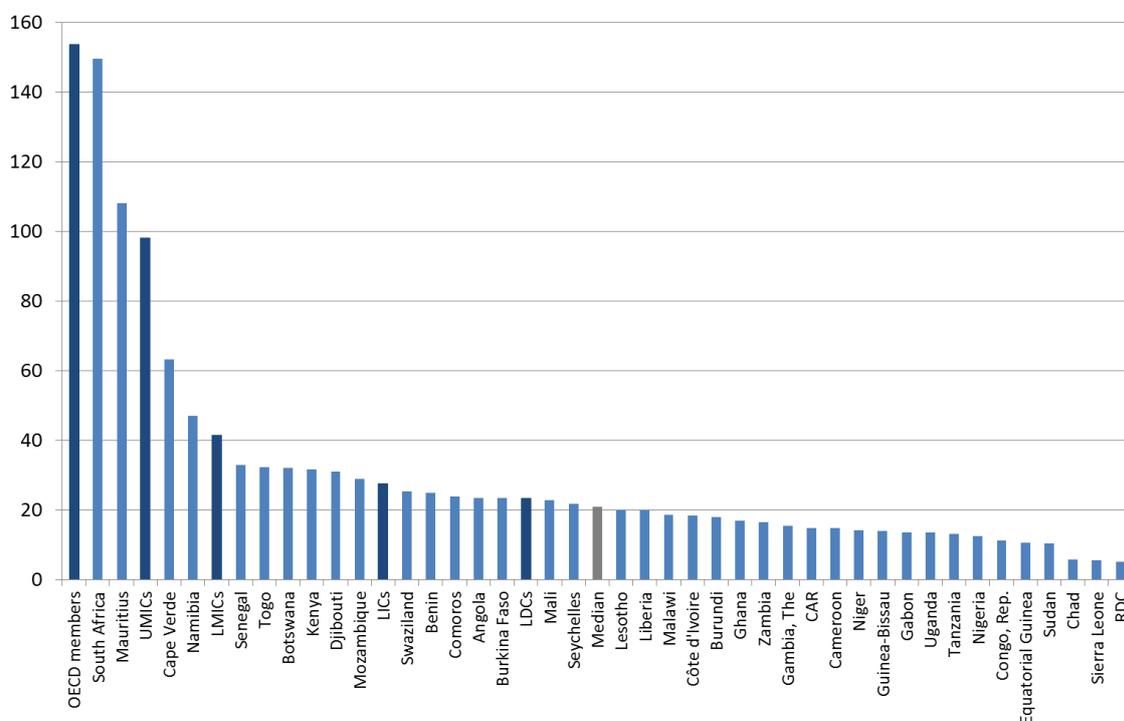
¹ Banque européenne d'investissement (BEI), département Analyses économiques. L'auteur souhaite remercier Michel Kalalo, Debora Revoltella, Robert Schofield, Souleyman Toure, Christoph Weiss et d'autres collègues pour leurs précieux commentaires et suggestions. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité de l'auteur. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

- Les groupes bancaires panafricains font état d'une amélioration de leur coefficient d'exploitation et ils estiment qu'elle se poursuivra encore à l'avenir. Ils mentionnent souvent les efforts engagés pour mettre en place des services bancaires mobiles et des technologies de banque à distance. Ils prévoient de continuer à accroître leurs portefeuilles de prêts en s'appuyant sur une combinaison de financements : collecte de dépôts, ressources à plus long terme et soutien des IFI. Les PME sont souvent mentionnées comme une cible prioritaire de leur expansion, aux côtés des grandes entreprises locales et multinationales habituelles.

1. Tendances récentes des secteurs bancaires en Afrique subsaharienne

La profondeur générale et la sophistication financière des secteurs bancaires en Afrique subsaharienne demeurent globalement faibles, même en tenant compte du niveau du revenu par habitant dans les pays concernés. Toutefois, il existe de fortes disparités parmi les pays d'Afrique pour ce qui concerne la profondeur et la sophistication financière de leur secteur bancaire. En outre, les secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne ont assez rapidement gagné en profondeur, en particulier au cours des dernières années. Cette tendance se retrouve dans tous les pays de la zone – à quelques rares exceptions près – et se traduit par une amélioration rapide de l'accès aux financements, quoique partant d'un niveau très faible.

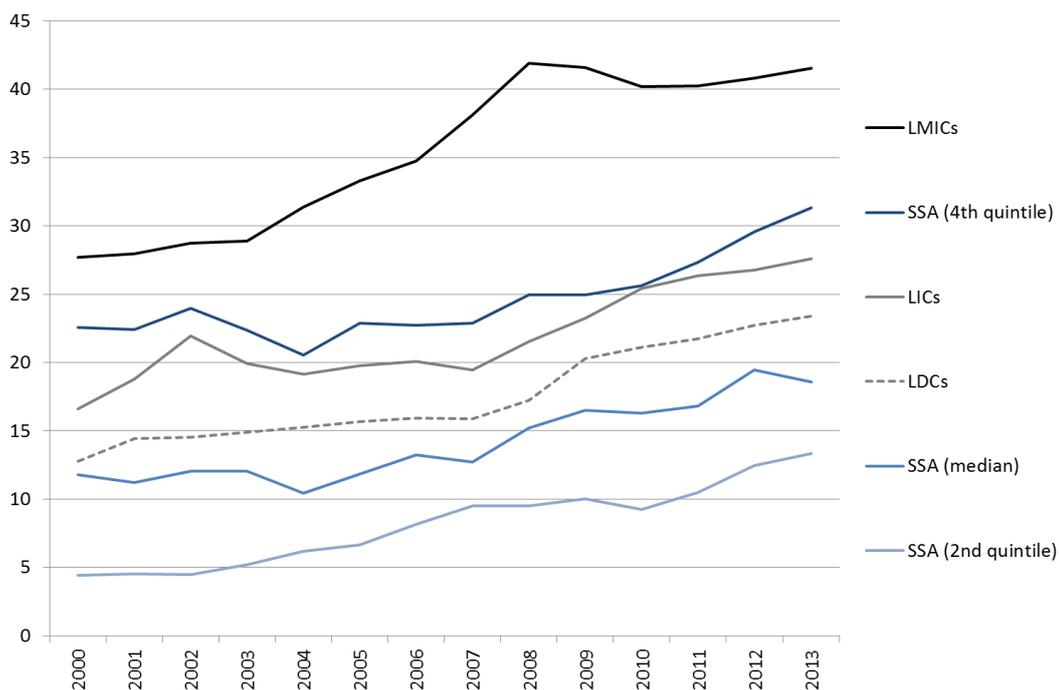
**Graphique 1 – Crédit au secteur privé
(en % du PIB – 2013)**



Source : base de données de la Banque mondiale sur l'inclusion financière (FINDEX).

Un contraste existe entre un nombre limité de secteurs bancaires relativement développés et une forte proportion de secteurs bancaires peu profonds (graphique 1). L'Afrique subsaharienne comprend des pays comme l'Afrique du Sud et Maurice qui disposent d'un secteur financier d'envergure internationale et affichent un ratio crédit au secteur privé sur PIB supérieur à 100 %, soit au-dessus de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure². L'Afrique subsaharienne englobe aussi des pays comme le Cap-Vert et la Namibie qui affichent un ratio crédit au secteur privé sur PIB supérieur à 40 %, soit au-dessus de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Un petit nombre de pays, à l'instar du Sénégal, du Togo, du Botswana, du Kenya, de Djibouti et du Mozambique, affichent un ratio crédit au secteur privé sur PIB supérieur à la moyenne des pays à faible revenu, de 28 %. En outre, on observe une longue traîne de secteurs bancaires moins développés qui présentent un ratio crédit au secteur privé sur PIB compris entre 20 % pour le Lesotho et 5 % pour la RDC, ce qui est encore bien en deçà de la moyenne des pays les moins avancés, de 23 %, et dans lesquels ne sont proposés en règle générale que des services financiers sommaires. Par conséquent, le secteur bancaire médian d'Afrique subsaharienne est encore bien moins développé que la moyenne générale des pays les moins avancés (graphique 2).

Graphique 2 – Crédit au secteur privé par catégorie de pays (2000-2013)



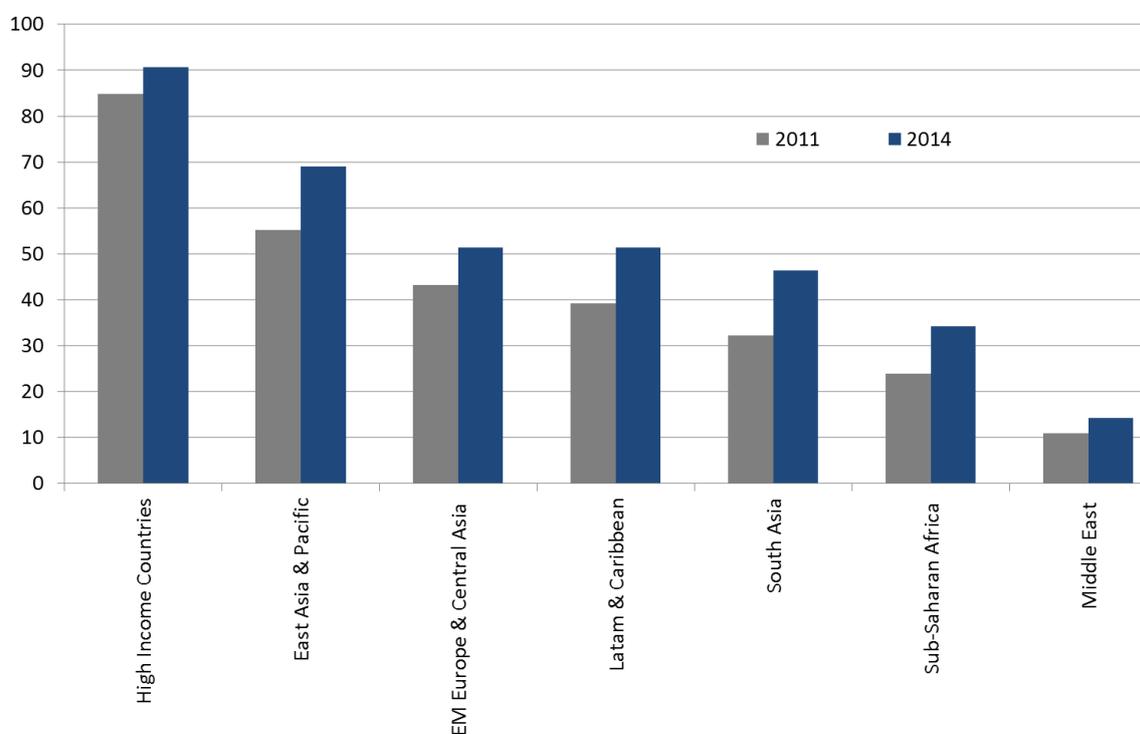
Source : base de données FINDEX de la Banque mondiale, calculs de l'auteur.

² Selon la classification 2015 de la Banque mondiale, les économies à faible revenu se caractérisent par un revenu national brut (RNB) par habitant égal ou inférieur à 1 045 USD en 2013, tel qu'il ressort du calcul selon la méthode Atlas de la Banque mondiale. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure présentent par un RNB par habitant compris entre 1 045 USD et 4 125 USD. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont définies par un RNB par habitant compris entre 4 125 USD et 12 746 USD. Les pays les moins avancés sont ceux qui présentent les indicateurs de développement socio-économique les plus bas selon l'indice de développement humain des Nations unies.

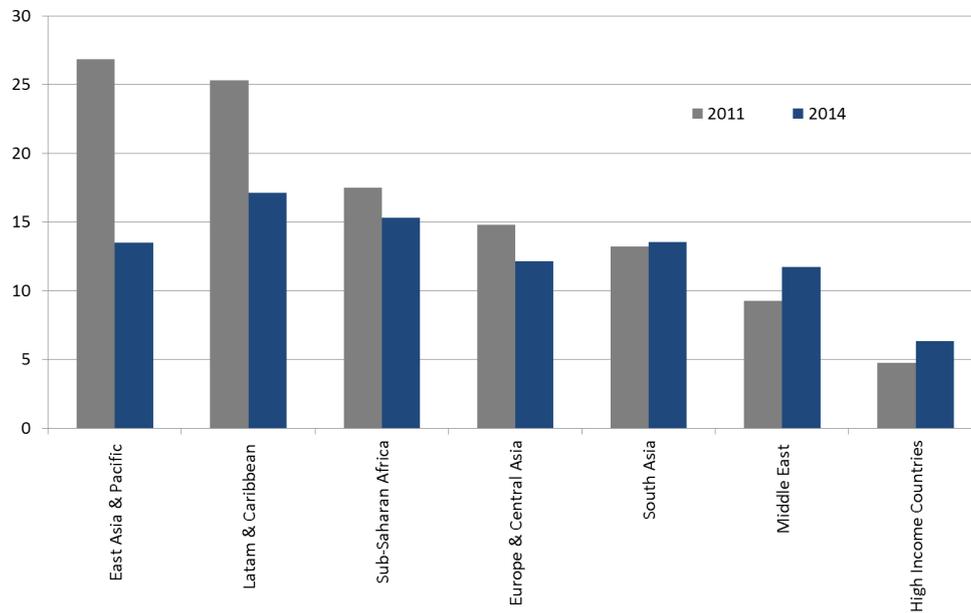
Au cours des dix dernières années, les secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne ont notablement gagné en profondeur. L'intermédiation financière progresse dans quasiment tous les pays de la zone – au nombre de 45 – mais leurs secteurs bancaires ont encore une marge de progression remarquablement élevée. La profondeur financière s'accroît pour les pays d'Afrique subsaharienne relevant du deuxième quintile (soit les neuf secteurs bancaires les moins développés de notre échantillon), quoique partant d'un niveau très faible (en dessous de 5 %) en 2000. Un nombre croissant de pays devrait, in fine, rejoindre le groupe composé de l'Afrique du Sud, de Maurice, du Cap-Vert et de la Namibie et rattraper la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour ce qui est de la profondeur de leur secteur bancaire. Toutefois, même les secteurs bancaires de la tête de la distribution peuvent encore sensiblement gagner en profondeur. On observe une tendance marquée à la hausse du ratio crédit au secteur privé sur PIB même dans les secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne du quatrième quintile. Rien d'étonnant peut-être puisque le quatrième quintile reste à peine au-dessus de la tendance des pays à faible revenu. Plus préoccupant, on ne décèle pas encore de signe de resserrement à terme de l'écart de profondeur financière de 10 % entre la médiane des pays d'Afrique subsaharienne et celle des pays les moins avancés. En d'autres termes, les pays les moins avancés n'ont pas réellement rattrapé leur retard en matière de profondeur financière au cours des dernières années.

Graphique 3 – Inclusion financière en Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions (2011-2014)

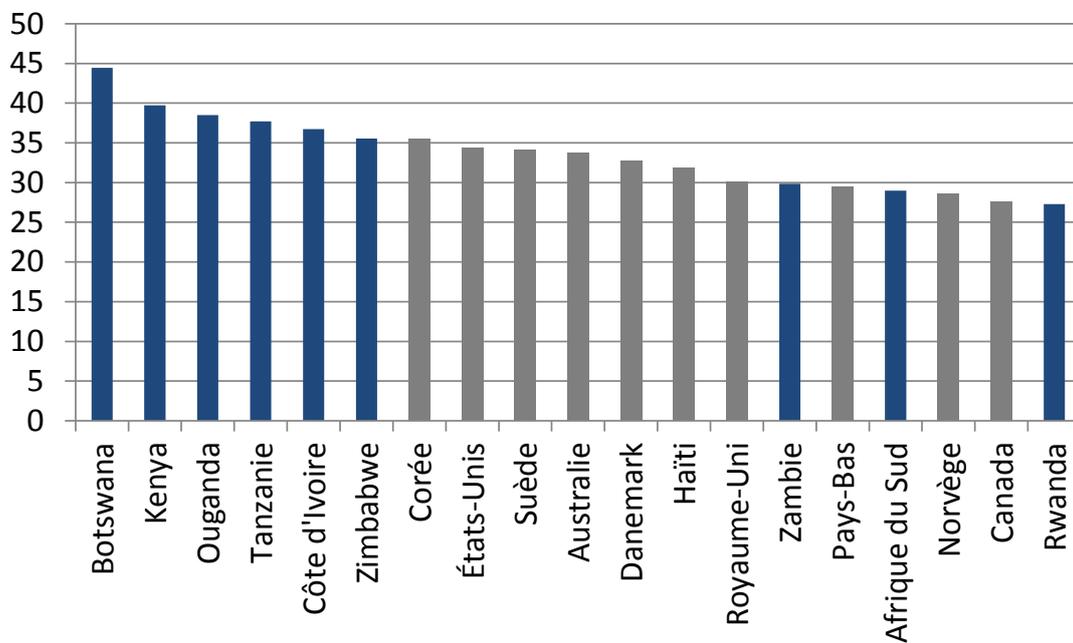
a. *Utilisation de comptes bancaires (en % de la population âgée de plus de 15 ans)*



b. Utilisation de comptes bancaires – écart entre les 60 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres (en % de la population âgée de plus de 15 ans)



c. Pourcentage des sondés ayant utilisé un téléphone mobile pour effectuer une opération via un compte bancaire en 2014 (dans les 20 premiers pays)



Source : base de données FINDEX de la Banque mondiale.

L'accès aux financements en Afrique subsaharienne reste plus faible que dans la plupart des autres régions, mais il s'améliore sensiblement au fil du temps et la zone est au premier rang mondial pour l'utilisation de comptes d'argent mobile (graphique 3 ci-dessus). Les banques

d'Afrique subsaharienne sont habituellement bien capitalisées et rentables, mais elles axent la majeure partie de leur activité de prêt sur le financement à court et moyen terme de grandes entreprises et de collectivités territoriales³. Par conséquent, les PME et les particuliers issus des classes moyenne et populaire demeurent souvent dépourvus de services bancaires, officiellement tout au moins. Selon la base de données de la Banque mondiale sur l'inclusion financière (FINDEX), seuls 34 % des adultes disposaient d'un compte bancaire en Afrique subsaharienne en 2014, contre 24 % en 2011 (graphique 3.a). La détention d'un compte bancaire chez les plus de 15 ans présente un large écart entre les 60 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres, par rapport à la plupart des autres régions (graphique 3b). Toutefois, cet écart s'est réduit de 17 % à 15 % entre 2011 et 2014 et il est aujourd'hui plus faible qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, à peine 2 % des adultes sont titulaires d'un compte d'argent mobile dans le monde, alors qu'ils sont 12 % en Afrique subsaharienne et que six des pays de cette zone se hissent en tête du classement pour ce qui concerne le taux d'utilisation d'un téléphone mobile pour effectuer une opération via un compte bancaire en 2014 (graphique 3.c). L'inclusion financière, si elle reste insuffisante, s'améliore rapidement.

Le coût généralement élevé des services bancaires dans toute la région s'explique en grande partie par la taille habituellement modeste des marchés bancaires en Afrique subsaharienne, la forte concentration de banques que l'on y observe le plus souvent⁴ et la faible densité de population en dehors des grandes agglomérations. Par le passé, les banques étrangères ont certes joué un rôle important, notamment dans le financement d'infrastructures, mais elles sont peu intervenues dans le financement des PME. De fait, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, il n'est pas rentable d'ouvrir un compte bancaire à une grande partie des PME et des particuliers, notamment si l'on s'appuie sur des modèles de banques à succursales conçus ailleurs pour des marchés généralement caractérisés par une plus grande taille⁵ et une plus forte densité de population. D'autres facteurs de renchérissement des coûts portent sur des aspects stratégiques comme la faiblesse de l'infrastructure financière (fragmentation des systèmes de paiement, de compensation, de règlement et de tenue de registre des crédits), l'inadéquation des cadres contractuels et l'inefficacité des tribunaux commerciaux, les fluctuations des revenus des clients en raison de la concentration économique sur un marché limité de matières premières, ainsi que le secteur informel endémique⁶.

Un mouvement de libéralisation de plus en plus poussé a gagné les systèmes bancaires africains à partir de la fin des années 90 et du début des années 2000. On considère que ce mouvement est, avec l'amélioration globale de la gestion macroéconomique des pays de la zone (et, jusqu'à la crise financière, l'évolution favorable des cours des matières premières, entraînée par l'émergence de la Chine), à l'origine du récent approfondissement des secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne. Jusqu'à il y a 20 ans, l'emprise de l'État, notamment par le biais de nationalisations, contribuait aussi à freiner le développement de nombreux secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne, notamment durant les trois

³ Se reporter par exemple à Beck and Cull (2013), Allen et al. (2012) et Beck et al. (2011).

⁴ Se reporter à Gulde (2006) ; Beck and Cull, *ibid.*

⁵ Se reporter à Beck (2013), en particulier.

⁶ Se reporter à Beck et al. (2014) ; Beck and Cull, *ibid.*

décennies entre 1960 et 1990. En dépit de progrès notables, les aspects de gouvernance, de réglementation et de supervision continuent d'entraver le développement d'un grand nombre de secteurs bancaires de la zone. Dans ce contexte, les banques étrangères ont entamé un repli partiel ou mis un frein à leurs projets d'expansion sur les marchés d'Afrique subsaharienne depuis le début de la crise financière (Beck et al., *ibid.*), du fait des nouvelles règles prudentielles et de conformité imposées par leurs autorités nationales de supervision. Les banques transfrontalières dont le siège est situé en Afrique, appelées groupes bancaires panafricains, ont tiré parti de cette situation et ont par conséquent beaucoup attiré l'attention, avec en point d'orgue la fondation, par l'ancien dirigeant de Barclays, Bob Diamond, et l'entrepreneur africain Ashish Thakkar, d'Atlas Mara en novembre 2013. Le chapitre suivant porte sur ces banques et sur les tendances récentes observées dans leur secteur d'intervention.

2. L'essor des groupes bancaires panafricains

La faiblesse de la concurrence qui caractérise nombre de marchés d'Afrique subsaharienne crée un environnement favorable pour les banques prêtes à mener des activités transfrontalières et à rivaliser avec les banques locales. En Afrique subsaharienne, ces banques locales transfrontalières sont appelées groupes bancaires panafricains. On compte, à l'heure actuelle, sept grands groupes bancaires panafricains ayant une implantation dans dix pays d'Afrique subsaharienne au moins, selon le FMI⁷. Les groupes bancaires panafricains ont établi leur siège dans divers pays, de grands marchés bancaires comme l'Angola, le Kenya, le Maroc, le Nigeria et l'Afrique du Sud, mais aussi plusieurs marchés de plus petite dimension. Ils jouent désormais le rôle de chefs de file de prêts syndiqués dans la région⁸. Ces banques qui interviennent dans plusieurs pays devraient réaliser des économies d'échelle par la mise en œuvre de fonctions à l'échelle du groupe et le transfert de savoir-faire et de compétences bancaires adaptées au marché local. Grâce à ces économies d'échelle, les groupes bancaires panafricains stimulent la concurrence sur les marchés bancaires d'implantation. Ils sont en mesure de proposer des services bancaires de meilleure qualité à moindre coût et d'étendre l'intermédiation financière aux PME et aux particuliers jusque-là négligés. Ils pourraient aussi devenir des acteurs de premier plan du financement d'infrastructures transfrontalières.

Les groupes bancaires panafricains sont les mieux placés pour financer les échanges commerciaux et les investissements intra-régionaux dans tous les pays d'implantation. Les flux d'investissements et d'échanges intra-régionaux ressortent clairement en hausse (graphique 4.a-b ci-dessous), quoique partant d'un bas niveau par rapport aux flux d'investissements et d'échanges entre les pays africains et leurs partenaires traditionnels. La part des investissements intra-africains entièrement nouveaux a augmenté, passant de 11 % sur la période 2003-008 à 19 % sur la période 2009-14. De même, les échanges commerciaux intra-africains enregistrent une croissance régulière depuis 2000 jusqu'à représenter environ 150 milliards d'USD en 2013, ce qui est comparable au volume d'échanges avec le Brésil, l'Inde, la Corée, la Russie et la Turquie, et supérieur au volume d'échanges avec les États-Unis depuis 2012. De fait, l'essor des groupes bancaires panafricains peut aussi être

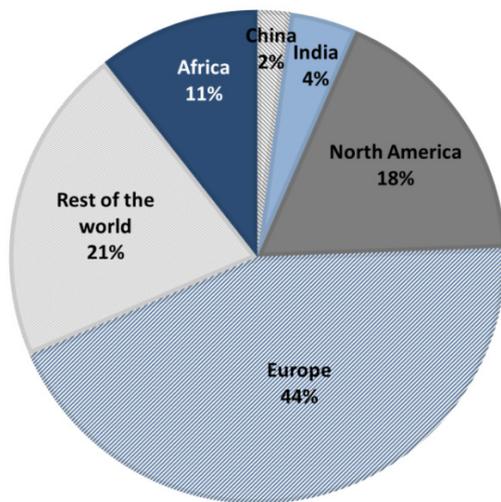
⁷ Se reporter à l'étude du FMI (2014) et à Beck et al. (2015).

⁸ Se reporter à l'étude du FMI (2015), premier chapitre de la présente étude.

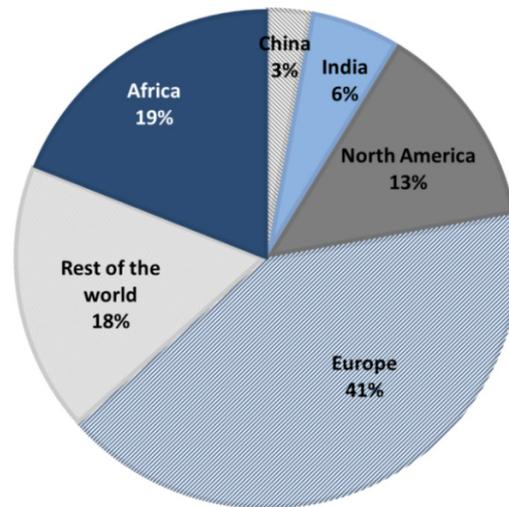
considéré comme le corollaire financier de l'intégration régionale croissante des échanges commerciaux et des investissements, du fait que ces groupes suivent leurs clients et financent leurs opérations transfrontalières. En ce sens, ils représentent une forme nationale de l'augmentation des partenariats de l'Afrique avec d'autres économies émergentes comme le Brésil, la Chine et l'Inde depuis le début du XXI^e siècle⁹.

Graphique 4 – Croissance de l'investissement et intégration des échanges commerciaux en Afrique

a. Investissements entièrement nouveaux en Afrique (2003-2008)

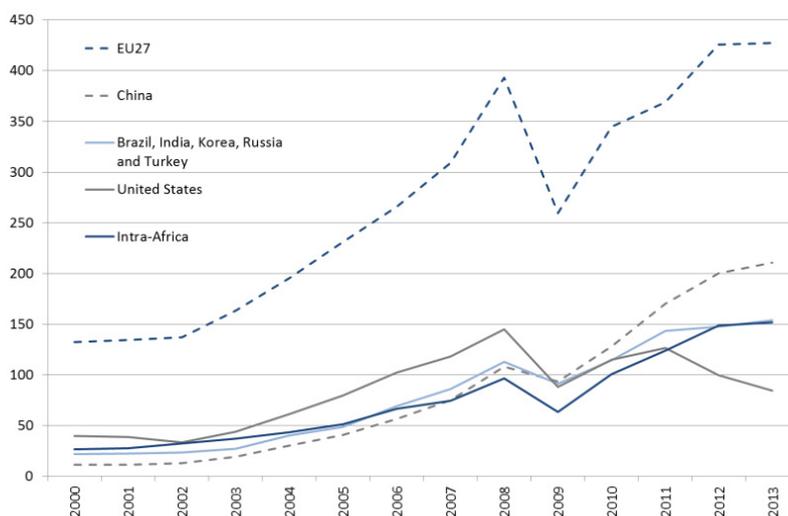


b. Investissements entièrement nouveaux en Afrique (2009-2014)



Source : calculs BafD-OCDE-PNUD (2015) sur la base des données de fDi Markets (2014) et de la CNUCED (2014).

c. Total des flux commerciaux de l'Afrique avec certains partenaires internationaux et intra-africains (2000-2013), en milliards d'USD

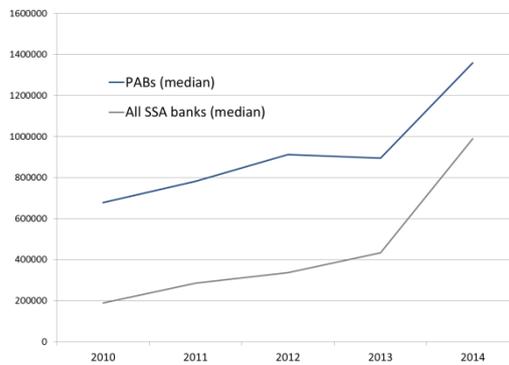


Source : calculs BafD-OCDE-PNUD (2015) sur la base de UN COMTRADE (base de données), wits.worldbank.org/wits/

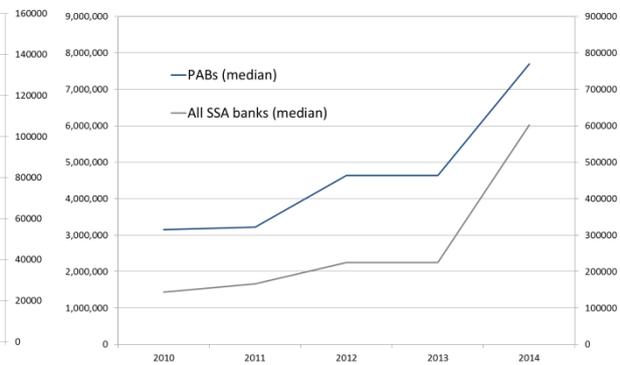
⁹ Se reporter à BafD-OCDE-PNUD (2011).

Graphique 5 – Croissance de la taille des groupes bancaires panafricains

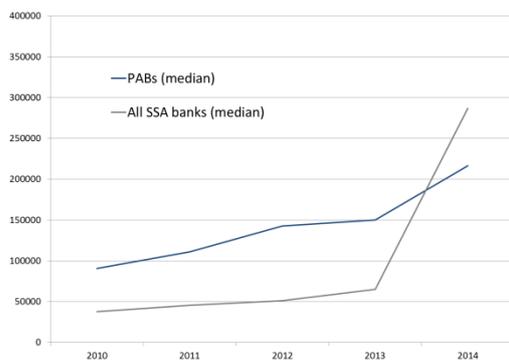
a. Capital total (en milliers d'EUR)



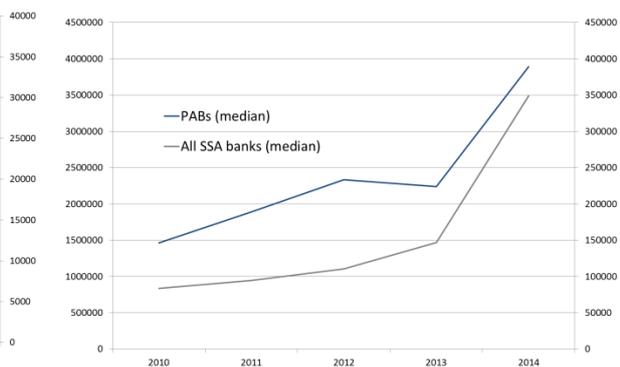
b. Dépôts et ressources à court terme (en milliers d'EUR)



c. Résultat avant impôt (en milliers d'EUR)



d. Crédits (en milliers d'EUR)



Source : calculs de l'auteur sur la base des données Bankscope.

Si les groupes bancaires panafricains¹⁰ possèdent des caractéristiques communes avec l'ensemble des banques d'Afrique subsaharienne¹¹ composant l'échantillon, ils s'en distinguent également à d'importants égards (graphique 5 ci-dessus). Au cours des cinq dernières années, la taille des groupes bancaires panafricains comme des banques présentes en Afrique subsaharienne a suivi une tendance marquée à la hausse. Les résultats pour 2014 doivent être considérés comme indicatifs, étant donné que toutes les banques n'avaient pas publié leurs états financiers pour l'exercice au moment de la rédaction du présent rapport. Hormis cette réserve, une accélération semble se dessiner, plus encore dans les banques d'Afrique subsaharienne en général que dans les groupes bancaires panafricains,

¹⁰ Aux fins de l'analyse exposée dans le présent chapitre et de l'optimisation de la comparabilité des résultats a été adoptée la liste des groupes bancaires panafricains suivis par le FMI (2014, p. 51). La BSIC en a été exclue du fait du manque de données disponibles. Pour la plupart des séries de données publiées, le nombre de banques participantes est de 34 au plus. En 2014, il n'est que de 25.

¹¹ L'échantillon de l'ensemble des banques présentes en Afrique subsaharienne couvertes par Bankscope est utilisé à des fins de comparaison. Pour chacun des groupes, la médiane de l'échantillon est utilisée pour décrire les tendances qui ne sont pas sensibles aux constatations aberrantes aux extrêmes des deux distributions.

notamment pour ce qui concerne le résultat avant impôt. Les banques de taille plus modeste ayant tendance à publier leurs états financiers plus tard en moyenne que les grandes banques, il convient d'être particulièrement prudent à l'égard de ce résultat.

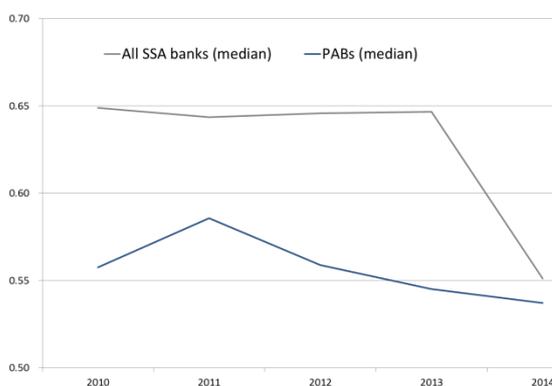
Le taux de croissance global de l'activité de marché ne montre pas de différence notable entre les groupes bancaires panafricains et les autres banques, mais les groupes interviennent habituellement à beaucoup plus grande échelle que les banques présentes en Afrique subsaharienne en général. Le groupe bancaire panafricain médian a fait état d'un capital total de quelque 1,4 milliard d'EUR, contre environ 100 millions d'EUR pour la banque médiane présente en Afrique subsaharienne. Cela n'apparaît pas tout à fait clairement du fait que la distribution de la taille des banques d'Afrique subsaharienne est extrêmement large, certains secteurs bancaires comme ceux de l'Afrique du Sud et du Nigeria étant plus vastes que ceux de la majorité des autres pays. En d'autres termes, les activités d'une banque sud-africaine sur son marché intérieur pourraient dépasser celles d'un groupe bancaire panafricain. Il s'avère que les grandes banques qui interviennent sur un vaste marché intérieur sont généralement des groupes bancaires panafricains, du fait qu'elles s'emploient à maintenir leur croissance et leur rentabilité en étendant leurs activités hors de leur marché d'origine saturé. Toutefois, tous les groupes bancaires panafricains n'ont pas leur siège dans un vaste marché intérieur ; c'est le cas de BancABC au Botswana et d'Ecobank au Togo. De fait, l'argument inverse peut également être avancé : lorsqu'un marché intérieur est très petit, certaines banques étendent leurs activités pour accroître leur rentabilité et leur taille. En tout état de cause, cette différence sensible dans la taille médiane explique en partie pourquoi les groupes bancaires panafricains devraient stimuler la concurrence sur leurs marchés d'implantation et, à la faveur d'économies d'échelle, réduire le coût de l'offre de services bancaires. La baisse de ces coûts pourrait ainsi permettre aux groupes bancaires panafricains d'étendre leurs activités à des segments de marché jusqu'alors peu rentables, comme les PME et les particuliers disposant de revenus plus faibles ou moins réguliers.

De fait, la différence d'échelle – et peut-être aussi d'autres facteurs – entre les groupes bancaires panafricains et les banques d'Afrique subsaharienne se traduit par des coûts moindres, une intermédiation accrue et une rentabilité supérieure (graphique 6 à la page suivante). Bien entendu, la relation de cause à effet va également des coûts vers la taille ; les banques dont le marché d'origine est plus concurrentiel supportent des coûts moins élevés, ce qui leur permet de s'imposer sur des marchés moins concurrentiels dont les coûts sont plus élevés. Le coefficient d'exploitation médian s'est maintenu à environ 65 % jusqu'en 2013 pour les banques d'Afrique subsaharienne, tandis qu'il avoisinait plutôt 55 % pour les groupes bancaires panafricains, soit près de 10 points de pourcentage de moins. Toutes les banques n'ayant pas publié leurs résultats pour 2014, la récente baisse du coefficient d'exploitation des banques d'Afrique subsaharienne devra être confirmée par des données futures. Le ratio médian des prêts/dépôts de la clientèle est d'environ 80 % pour les groupes bancaires panafricains, contre 75 % pour les banques d'Afrique subsaharienne. La concurrence accrue des groupes bancaires panafricains semble inciter les banques locales de taille plus modeste à fournir des services à des segments de clientèle qu'elles négligeaient jusqu'à présent (graphique 6.b). Toutefois, le ratio résultat net sur moyenne du total des

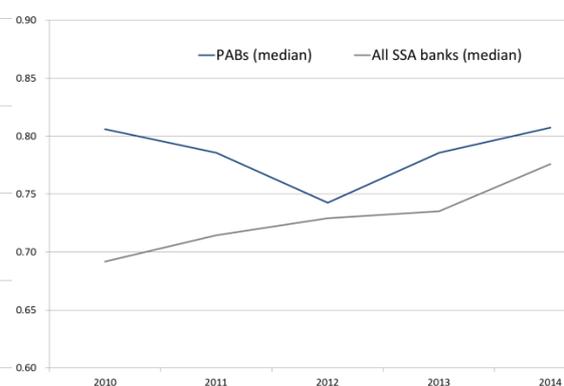
fonds propres a progressé durant la période 2010-2014 d'environ 18 % pour les groupes bancaires panafricains, contre 15 % pour l'ensemble des banques d'Afrique subsaharienne, ce qui illustre la rentabilité élevée – et croissante – des banques en Afrique subsaharienne (graphique 6.c). Le graphique 6.a montre que la rentabilité croissante tant des groupes bancaires panafricains que des banques d'Afrique subsaharienne s'explique par une amélioration des coûts plutôt que par une baisse de la concurrence, dans le droit fil des éléments constatés et des résultats de notre enquête (voir ci-après).

Graphique 6 – Renforcement de l'efficacité des groupes bancaires panafricains

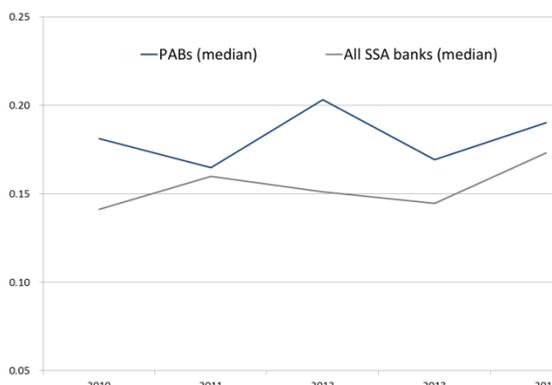
a. Coefficient d'exploitation



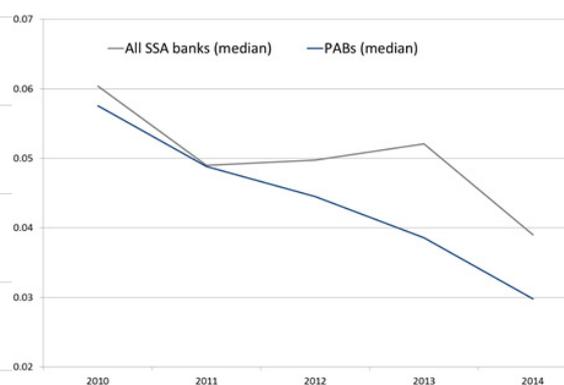
b. Ratio prêts/dépôts de la clientèle



c. Ratio résultat net sur moyenne du total des fonds propres



d. Prêts dépréciés (PNP)/prêts bruts (%)



Source : calculs de l'auteur sur la base des données Bankscope.

Entre 2010 et 2014, le ratio prêts non productifs (PNP)/prêts bruts s'est inscrit en baisse, passant de 6 % environ à 4 % pour l'ensemble des banques d'Afrique subsaharienne (graphique 6.d). Sur la même période, les PNP des groupes bancaires panafricains ont également diminué, de 6 % à 3 %. Ce niveau et ces tendances relatifs aux PNP, pour encourageants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier les questions plus ardues. Le

bas niveau des PNP dans les groupes bancaires panafricains peut témoigner d'une meilleure gestion du risque de crédit et (ou) d'une position prépondérante qui leur permet de pratiquer la sélection des meilleurs clients sur les marchés où ils sont bien implantés. La tendance à la baisse des PNP peut également s'expliquer par la rapidité de l'identification des crédits (qui peut elle-même résulter d'une amélioration du cycle de crédit et (ou) de pratiques constamment actualisées) et (ou) par l'amélioration des méthodes de gestion du risque de crédit. De manière rassurante, la baisse du ratio médian de PNP a été plus forte pour les groupes bancaires panafricains que pour les banques d'Afrique subsaharienne, en dépit d'une croissance plus rapide de la taille du portefeuille de prêts de la banque médiane d'Afrique subsaharienne par rapport à celle du groupe bancaire panafricain médian. Cela montre que la tendance à l'amélioration des PNP des groupes bancaires panafricains reflète de meilleures méthodes de gestion du risque de crédit.

3. Enquête pilote portant sur les groupes bancaires panafricains

Les états comptables et d'autres documents publics requis par les autorités locales de réglementation revêtent une importance extrême pour évaluer la dynamique fondamentale du marché des banques en général. Les banques d'Afrique subsaharienne et les groupes bancaires panafricains en particulier ne font pas exception. Toutefois, des informations supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les impératifs opérationnels et stratégiques auxquels les groupes bancaires sont confrontés lorsqu'ils étendent leurs activités dans toute l'Afrique subsaharienne. Par conséquent, la BEI a conçu¹² et conduit¹³ une enquête simplifiée sur l'activité de prêt des banques qui vise spécifiquement les groupes bancaires panafricains et d'autres banques transfrontalières présentes en Afrique subsaharienne. Cette enquête s'inspire d'une étude sur l'activité de prêt des banques dans le contexte de l'Europe centrale, orientale et sud-orientale (BEI, 2013 et 2014).

Les objectifs de cette enquête englobent ainsi le suivi de l'expansion (et du repli dans certains cas) des activités bancaires transfrontalières, l'amélioration de la compréhension collective des facteurs déterminants et des contraintes influençant l'accroissement du crédit en Afrique subsaharienne et l'établissement de prévisions quant aux stratégies des banques transfrontalières et aux attentes du marché concernant les conditions de financement locales. Compte tenu du caractère unique des secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne, l'enquête porte à la fois sur la stratégie de groupe des banques transfrontalières présentes et sur les conditions de marché et les attentes au niveau des filiales.

3.A. VUE D'ENSEMBLE

Le groupe de banques visées pour cette phase pilote de l'étude est composé de grands groupes bancaires panafricains et d'autres banques étrangères transfrontalières présentes

¹² L'auteur tient à remercier Debora Revoltella, Luca Gattini et Robert Schofield pour leurs avis éclairés et Tomasz Olejnik pour son soutien informatique sans faille. Toute erreur ou omission relève de la seule responsabilité de l'auteur.

¹³ Sont remerciés ici la division Secteur financier des Pays partenaires tiers et les collègues des bureaux régionaux de Dakar, Sandton et Nairobi pour leur aide diligente.

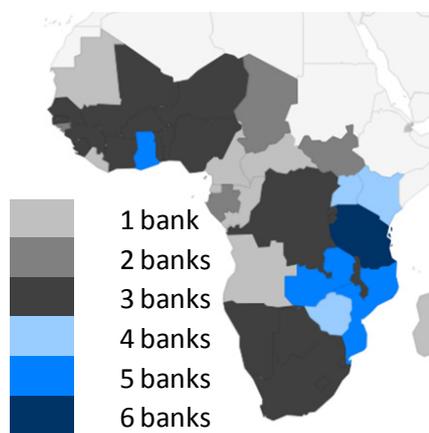
en Afrique subsaharienne¹⁴. L'enquête couvre les pays d'Afrique subsaharienne. Il convient de noter que notre échantillon de grands groupes bancaires panafricains n'est pas exhaustif et que de nombreuses banques régionales ont une activité transfrontalière, habituellement dans les pays limitrophes, ce qui contribue également à accroître la profondeur du secteur bancaire. Toutefois, cette enquête pilote qui porte sur dix grands groupes bancaires panafricains en donne déjà un bon premier aperçu. Le questionnaire détaillé de l'enquête figure en annexe. L'enquête est divisée en deux parties : la première partie porte sur l'implantation du groupe, l'évaluation du marché et la stratégie par pays, tandis que la deuxième partie aborde les questions de stratégie et de financement à l'échelle du groupe en Afrique subsaharienne.

Le périmètre des groupes bancaires panafricains dans toute l'Afrique subsaharienne est tel que, à l'exception du Soudan, de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie, au moins un groupe bancaire panafricain composant notre échantillon intervient par le biais d'une filiale ou d'une succursale dans chacun des pays de la zone (graphique 7.a à la page suivante). La Tanzanie ne compte pas moins de six groupes bancaires panafricains, tandis que le Ghana, le Mozambique et la Zambie en comptent cinq dans notre échantillon. Vingt-sept pays d'Afrique subsaharienne comptent trois groupes bancaires panafricains au moins et 43 en comptent un au moins. Du point de vue de la répartition géographique, certaines grandes régions d'Afrique occidentale, centrale et orientale comptent au moins trois groupes bancaires panafricains. La couverture est généralement moins dense en Afrique centrale. Au moins un groupe bancaire panafricain fait état de projets d'expansion dans chacun des pays d'Afrique subsaharienne à moyen terme, mais ces groupes se concentrent généralement sur quelques marchés prometteurs présentant à la fois une marge d'intérêt et un potentiel de croissance attrayants (graphique 7.b-c à la page suivante). Le Ghana, le Kenya et la Tanzanie sont mentionnés comme présentant un fort potentiel par six des groupes bancaires panafricains participant à l'enquête, tandis que le Nigeria, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie sont cités par cinq d'entre eux. En conséquence, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, mais aussi l'Angola sont mentionnés par cinq groupes bancaires panafricains comme des cibles d'expansion. Au moins quatre groupes bancaires panafricains font état de projets d'expansion dans les pays suivants : Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mozambique, RDC, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe. La plupart des groupes bancaires panafricains prévoient de financer leur expansion par de nouveaux apports en capital de la société mère ou le réinvestissement des bénéficiaires, certains privilégient un accroissement de leur activité de prêt transfrontalière. Les projets d'expansion des groupes bancaires panafricains par le biais de nouvelles acquisitions sont rares, en raison du récent renchérissement de leur coût dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

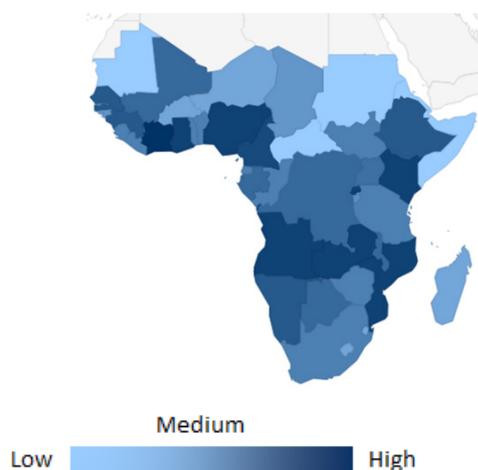
¹⁴ L'échantillon des réponses à cette enquête pilote est limité à dix grandes banques. La liste de ces grands groupes bancaires panafricains n'est pas exactement la même que celle des dix grands groupes comptant dix filiales au moins qu'a retenus le FMI (2015), mais les recoupements sont importants. L'enquête a été conduite par la BEI, en vertu d'un accord de confidentialité avec chacune des banques participantes. Elle a été adressée à des hauts responsables des banques concernées. Dans le cadre de cette version pilote de l'enquête sur l'activité de prêt des banques, les groupes bancaires panafricains ont été seulement interrogés à l'échelle du groupe et il leur appartenait de collecter les informations de leurs filiales. Les banques qui ne respectent pas les politiques de la BEI ont été expressément exclues. Toutefois, l'inclusion d'une banque donnée dans l'enquête ne peut être interprétée comme une déclaration de préférence commerciale ou de conformité avec les politiques de la BEI.

Graphique 7 – Positionnement actuel et prévisionnel des groupes bancaires panafricains en Afrique subsaharienne¹⁵

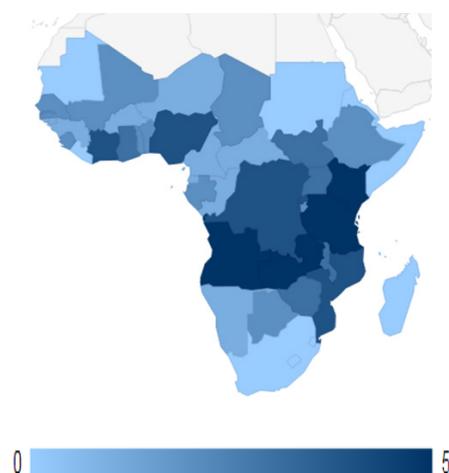
a. Positionnement actuel



b. Potentiel de marché perçu



c. Positionnement stratégique



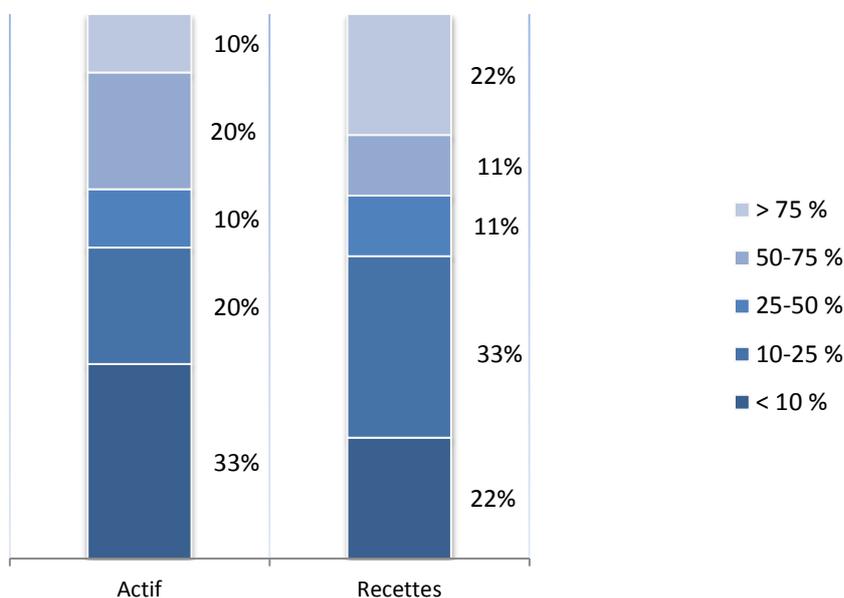
Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

Les groupes bancaires panafricains ont sensiblement accru leurs activités hors de leur marché d'origine, mais environ un tiers d'entre eux détient toujours moins de 10 % de ses actifs en dehors de son marché d'origine (graphique 8.a à la page suivante). Toutefois, plus des trois quarts des groupes bancaires panafricains génèrent plus de 25 % de leurs recettes via leurs activités transfrontalières. En particulier, on observe une proportion plus forte de groupes qui génèrent plus des trois quarts de leurs recettes hors de leur pays d'origine que

¹⁵ Se reporter à la Q1 en annexe. Le graphique 7.a montre le nombre de banques répondant a., b. ou c. ; le graphique 7.b montre le nombre de banques signalant un pays à fort potentiel ; le graphique 7.c montre le nombre de pays dans lesquels les banques répondent a., b. ou c.

de groupes qui comptent plus des trois quarts de leurs actifs hors de leur pays d'origine. Cette situation est conforme aux déclarations des groupes bancaires panafricains ; ils font généralement état d'une rentabilité plus élevée et croissante hors de leur pays d'origine. Deux explications, non exclusives l'une de l'autre, coexistent pour ces observations. Premièrement, les groupes bancaires panafricains étendent leurs activités hors de leur marché d'origine, généralement poussés par la concurrence de plus en plus vive à laquelle ils sont soumis sur celui-ci et attirés par une rentabilité supérieure. Deuxième explication possible, ils écrèment le marché hors de leur pays d'origine tout en répercutant la majorité des coûts sur la plus grande filiale, naturellement située sur leur marché intérieur.

Graphique 8.a – Part des opérations hors du pays d'origine¹⁶

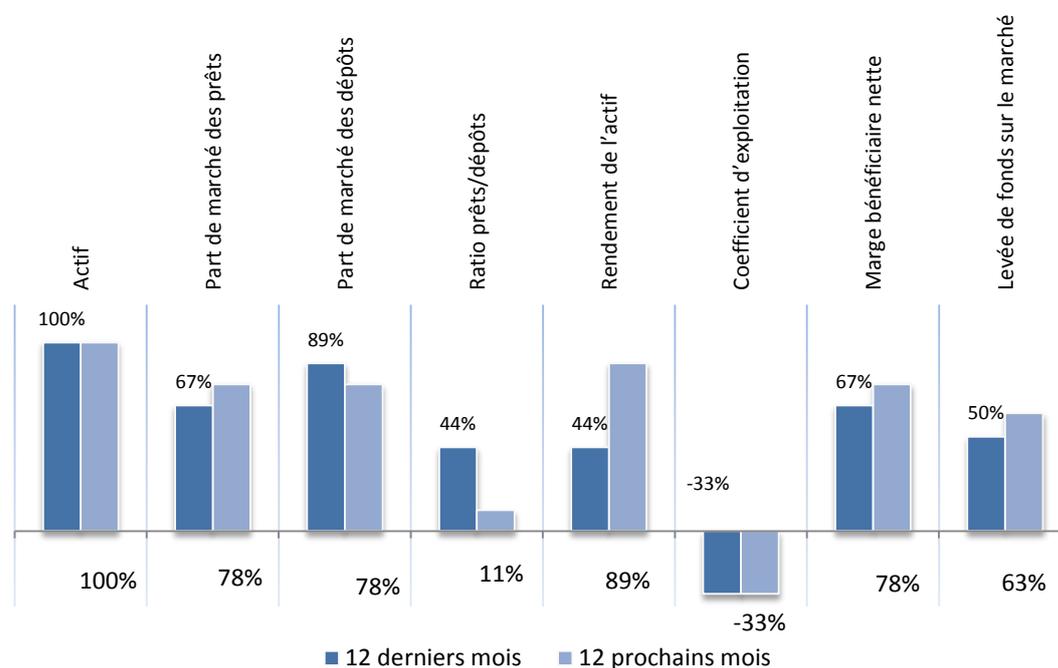


Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

La tendance générale est à l'accroissement continu des activités transfrontalières, à la faveur de l'augmentation des portefeuilles de prêts financés par la collecte de dépôts, conjuguée à d'autres sources de financement (graphique 8.b à la page suivante). Les groupes bancaires panafricains composant notre échantillon ont accru leurs actifs et leurs prêts au cours des douze derniers mois, dans le droit fil des observations formulées dans le chapitre précédent. Ils font également état d'une augmentation de leur part du marché des prêts et des dépôts. Ils envisagent de poursuivre leur expansion au cours des douze prochains mois, mais nous parvenons à la conclusion que certains d'entre eux souhaitent, sur le plan stratégique, digérer leur période d'expansion et s'assurer que leurs investissements transfrontaliers sont corrélés à une baisse des coûts d'exploitation.

¹⁶ Se reporter à la Q10 ; le graphique 8.a indique la part absolue des banques relevant de chaque catégorie.

Graphique 8.b – Principaux ratios des groupes bancaires panafricains¹⁷
 (pourcentage net des groupes bancaires panafricains interrogés qui tablent sur une hausse)



Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

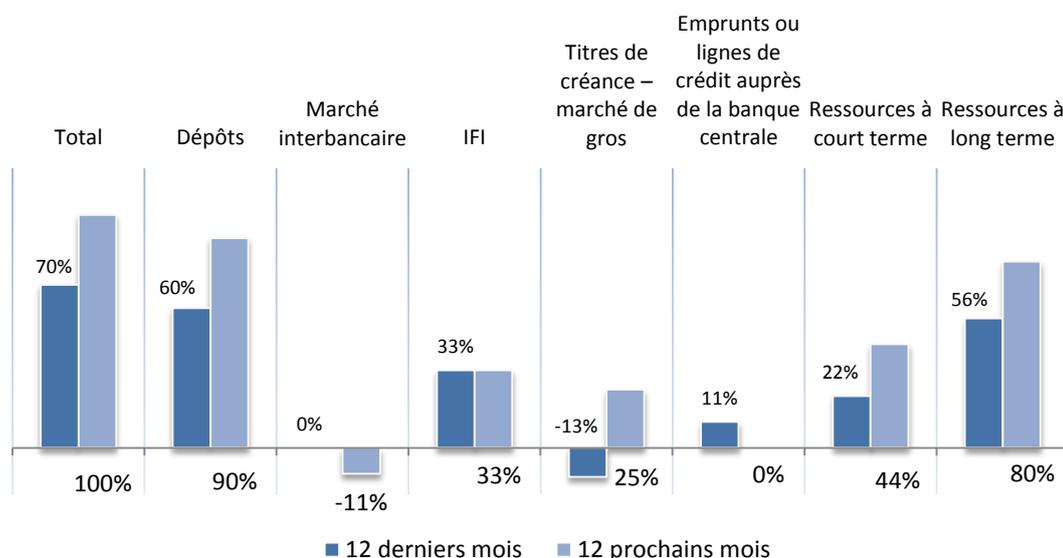
La moitié des groupes bancaires stratégiques composant notre échantillon ont levé des fonds et une majorité d'entre eux envisage de continuer à en lever au cours des douze prochains mois. Certains groupes bancaires panafricains ont enregistré une hausse de leur ratio prêts/dépôts au cours des douze derniers mois, tandis que quelques-uns ont enregistré une baisse. Pour la majorité toutefois, le ratio prêts/dépôts devrait rester inchangé au cours des douze prochains mois. De fait, ils indiquent vouloir financer l'expansion de leurs portefeuilles de prêts principalement par une augmentation de leurs dépôts. Sur les marchés moins concurrentiels, ils font état d'une baisse du coût des ressources via les dépôts. Sur les marchés plus concurrentiels toutefois, les banques ont dû offrir des taux d'intérêt plus élevés aux clients pour attirer les dépôts. Il s'agit là d'un facteur qui dissuade les groupes bancaires panafricains ayant leur siège ou une implantation sur un marché concurrentiel de pénétrer les marchés limitrophes. La plupart des groupes bancaires panafricains font état d'une augmentation du rendement des actifs et des marges bénéficiaires nettes, et ils prévoient qu'elle se poursuivra. Pour la majorité des groupes bancaires panafricains, le coefficient d'exploitation s'est amélioré et cette amélioration devrait se poursuivre. Certains groupes bancaires panafricains indiquent cueillir les fruits du déploiement des services bancaires mobiles et des technologies de banque à distance.

¹⁷ Se reporter à la Q2 en annexe. Chaque barre du graphique 8.b indique le pourcentage net de banques répondant a. « en augmentation », soit après déduction des réponses des banques c. « en baisse » ; les réponses b. « stable(s) » sont comptabilisées au dénominateur, tandis que les non-réponses ne sont pas comptabilisées.

3.B. CONDITIONS DE FINANCEMENT À L'ÉCHELLE DU GROUPE

La collecte de ressources à l'échelle du groupe continue de s'inscrire en hausse, à l'exception du financement sur le marché interbancaire (graphique 8.c). Quasiment tous les groupes bancaires panafricains composant notre échantillon ont enregistré une croissance de leur base de ressources au cours des douze derniers mois, le plus souvent via les dépôts et les financements à plus long terme, parfois grâce au soutien d'IFI. Tous entendent continuer à accroître leur base de ressources, par le recours continu aux dépôts et aux financements à long terme, et pour certains, avec le soutien des IFI. Toutefois, on observe une tendance à privilégier la collecte de ressources à plus long terme au détriment des financements à court terme et des lignes de crédit auprès des banques centrales. Quelques groupes bancaires panafricains prévoient une émission de titres sur le marché des titres de créance de gros. La plupart des groupes bancaires panafricains n'envisagent pas d'accroître le recours au financement interbancaire, tandis que certains prévoient de le réduire.

Graphique 8.c – Accès aux financements des groupes bancaires panafricains¹⁸
(pourcentage net des groupes bancaires panafricains interrogés qui tablent sur une hausse)



Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

3.c. SOURCES DE FINANCEMENT, COÛT ET CONDITIONS POUR LES FILIALES

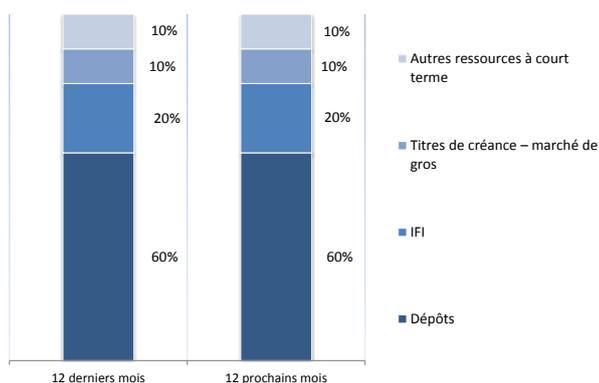
Les filiales des groupes bancaires panafricains considèrent, dans leur majorité, les dépôts comme leur principale source de financement et ne prévoient pas de changement (graphique 8.d à la page suivante). Certains groupes bancaires panafricains ont aussi fait appel aux IFI et au marché de titres de créance de gros pour se financer. Les groupes bancaires panafricains prévoient de maintenir la même structure de financement pour leurs filiales au cours des douze prochains mois. La plupart d'entre eux indiquent que les

¹⁸ Se reporter à la Q3 en annexe. Chaque barre du graphique 8.c indique le pourcentage net de banques répondant a. « en augmentation », soit après déduction des réponses des banques c. « en baisse »; les réponses b. « stable(s) » sont comptabilisées au dénominateur, tandis que les non-réponses ne sont pas comptabilisées.

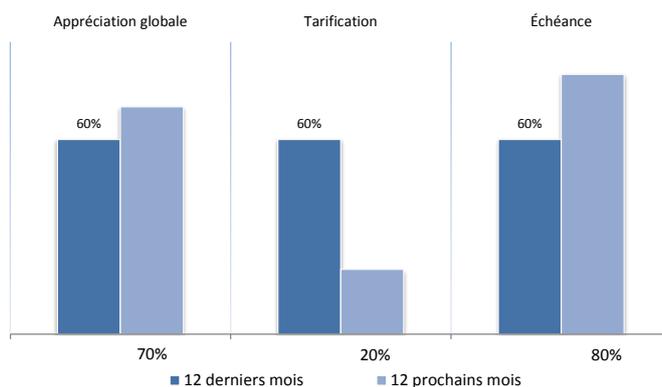
conditions globales de financement de leurs filiales se sont améliorées au cours des douze derniers mois du fait que le coût des ressources et les durées proposées sont plus avantageux. Toutefois, ils se montrent moins optimistes pour les douze prochains mois. Si la plupart des groupes bancaires panafricains tablent sur une amélioration des conditions globales de financement et des durées proposées au cours des douze prochains mois, ils sont divisés sur les attentes concernant le coût des ressources.

Graphique 8.d – Financement des filiales des groupes bancaires panafricains¹⁹

Sources (% des réponses signalant chaque catégorie comme une source de financement prioritaire)



Coût et conditions (% net des réponses signalant une amélioration)



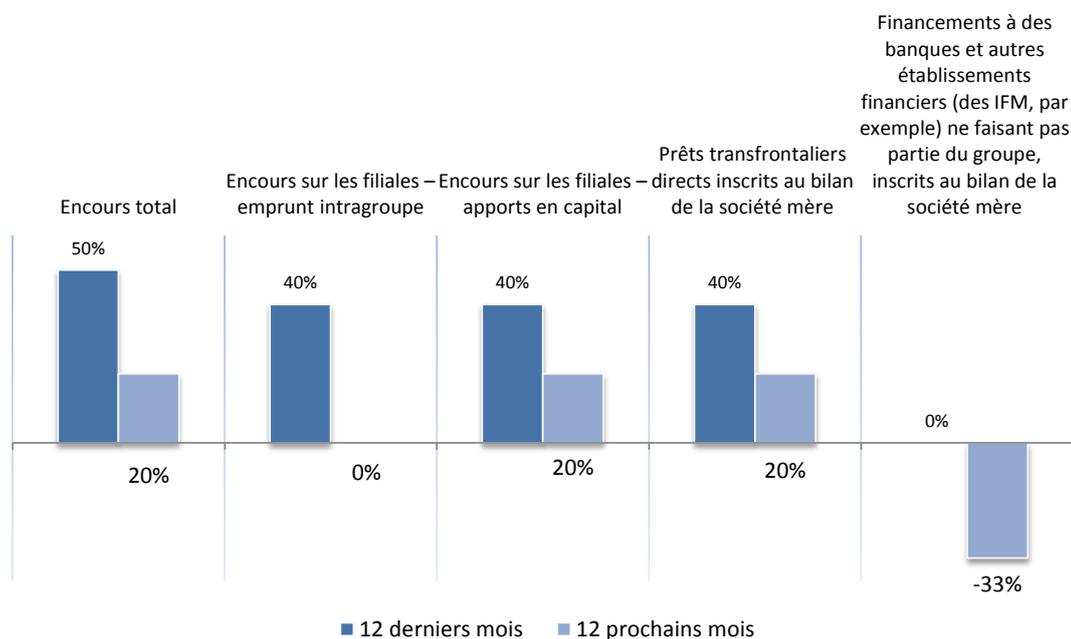
Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

3.D. ENCOURS À MOYEN TERME SUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les groupes bancaires panafricains indiquent en majorité avoir accru leurs encours transfrontaliers globaux en Afrique subsaharienne au cours des douze derniers mois, mais quelques-uns les ont réduit. Certains d'entre eux font état de leur projet d'accroître les encours transfrontaliers, mais il semble que leur propension à l'expansion continue, tout au moins dans sa forme énergique, diminue quelque peu à court terme (graphique 8.e à la page suivante). Plusieurs groupes bancaires panafricains indiquent avoir accru leurs encours transfrontaliers via des filiales financées à la fois par l'emprunt intragroupe et l'apport de capitaux, mais aussi via des prêts transfrontaliers directs inscrits au bilan de la société mère. Certains groupes bancaires panafricains disent vouloir continuer à accroître leurs encours transfrontaliers en augmentant l'encours sur leurs filiales financées à la fois par l'emprunt intragroupe et l'apport de capitaux et, dans une moindre mesure, via des prêts transfrontaliers directs inscrits au bilan de la société mère. Quelques groupes bancaires panafricains entendent réduire les financements en faveur d'autres institutions financières (des institutions de microfinance, par exemple) qui ne font pas partie du groupe, mais figurent au bilan.

¹⁹ Se reporter à la Q8 en annexe. S'agissant des sources, le graphique 8.d montre la part des banques sélectionnant une catégorie particulière de financement. S'agissant des conditions de financement, le graphique 8.d indique le pourcentage net de banques répondant a. « une amélioration », soit après déduction des réponses des banques c. « une détérioration » ; les réponses b. « stable(s) » sont comptabilisées au dénominateur, tandis que les non-réponses ne sont pas comptabilisées.

Graphique 8.e – Encours à moyen terme sur l'Afrique subsaharienne²⁰
(pourcentage net des groupes bancaires panafricains interrogés qui tablent sur une augmentation)



Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

3.E APPROCHE STRATÉGIQUE À LONG TERME

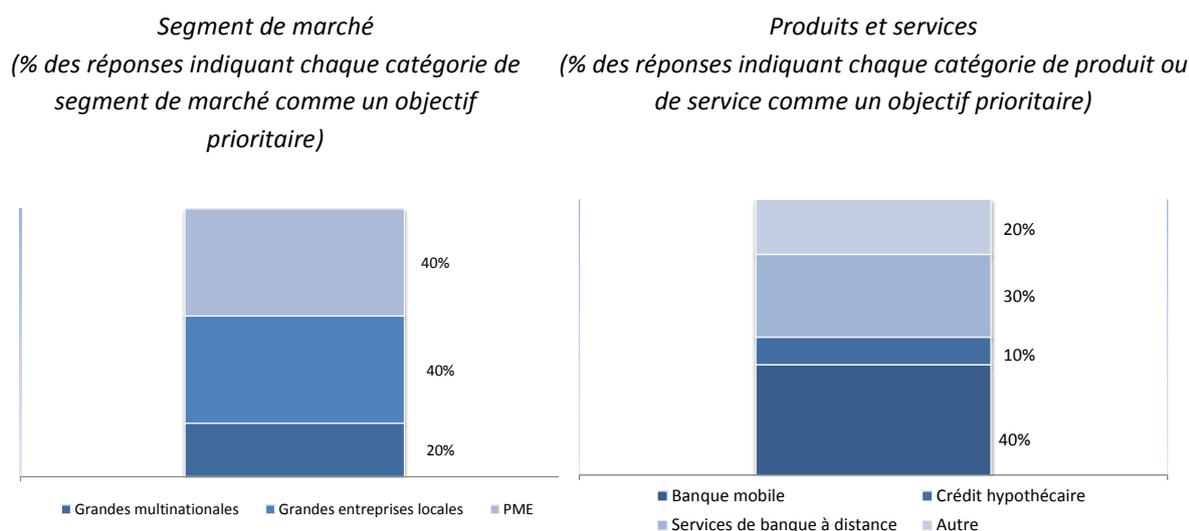
À plus long terme, tous les groupes bancaires panafricains indiquent avoir, globalement, des projets d'expansion. Pour les douze prochains mois, certains groupes bancaires panafricains disent prévoir un retrait de certains marchés moins rentables, d'autres indiquent suspendre leurs projets d'expansion du périmètre d'activité, mais tous tablent sur une augmentation du volume des dépôts collectés et des crédits consentis. Les PME, à l'égal des grandes entreprises locales, sont le plus souvent citées comme la première cible de leur expansion, suivies par les multinationales (graphique 8.f à la page suivante). Il s'agit là d'une tendance relativement récente qui s'explique par une combinaison de facteurs : une concurrence croissante sur les segments de marché traditionnels, la réduction progressive du coût des services destinés aux PME à laquelle sont parvenus les groupes bancaires panafricains et, dans certains cas, les efforts des IFI visant à encourager et aider les groupes bancaires panafricains à étendre plus activement leurs activités dans ce segment.

Si l'on regroupe, en revanche, tous les groupes bancaires panafricains qui entendent cibler les grandes entreprises nationales ou multinationales, on obtient 60 % des réponses, soit une nette majorité. Toutefois, cette observation doit être contrebalancée par le fait que la plupart des banques disent vouloir cibler à la fois les activités de banque de détail et de banque commerciale et que l'accent mis principalement sur les grandes entreprises n'interdit pas de poursuivre l'objectif visant à accroître la couverture des PME. De fait, les

²⁰ Se reporter à la Q5 en annexe. Chaque barre du graphique 8.e indique le pourcentage net de banques répondant a. « une augmentation », soit après déduction des réponses des banques c. « une réduction » ; les réponses b. « un maintien » sont comptabilisées au dénominateur et les non-réponses ne sont pas comptabilisées.

groupes bancaires panafricains composant notre échantillon prévoient de mettre sur pied une vaste gamme de nouveaux produits, les services bancaires mobiles et la banque à distance étant cités comme hautement prioritaires. L'enquête fait toutefois ressortir qu'à l'heure actuelle, la banque de détail, le crédit à la consommation, les cartes de crédit et les programmes de crédit-bail ne sont pas considérés par les groupes bancaires panafricains comme des domaines prioritaires pour le développement de leur activité.

Graphique 8.f – Priorités stratégiques à long terme des groupes bancaires panafricains²¹



Source : enquête de la BEI auprès des groupes bancaires panafricains.

4. Défis et perspectives

Au vu de la profondeur des marchés bancaires d'Afrique subsaharienne, il est certain que l'intermédiation financière doit encore beaucoup progresser dans quasiment tous les pays de la zone (comme indiqué dans la section 1). Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que de grands acteurs comme les groupes bancaires panafricains aient sensiblement accru leurs activités au cours des dernières années (comme exposé dans la section 2). La tendance générale est à l'expansion continue des activités transfrontalières, à la faveur de l'augmentation des portefeuilles de prêts financés, pour l'essentiel, par la collecte de dépôts (voir section 3). Globalement, la taille croissante des groupes bancaires panafricains devrait rendre l'ensemble des secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne plus concurrentiels. Ce renforcement de la concurrence se traduit par un approfondissement des marchés bancaires d'Afrique subsaharienne et l'« importation » de nouvelles séries de produits d'envergure internationale ou africaine. On considère que les groupes bancaires panafricains stimulent l'innovation sur leurs marchés d'implantation. L'amélioration des coefficients d'exploitation et de la rentabilité créent aussi un environnement favorable pour que les groupes bancaires panafricains en viennent à jouer un rôle majeur dans la diffusion des avantages de l'intermédiation financière à un éventail élargi d'entreprises et de particuliers, avec le

²¹ Se reporter à la Q4 en annexe. Chaque barre du graphique 8.f indique le pourcentage net des réponses des banques dans chaque catégorie. Les produits de crédit-bail comme le crédit à la consommation et les cartes de crédit n'apparaissent pas sur le graphique de droite, du fait qu'aucune banque n'a porté son choix sur cette catégorie.

soutien des IFI là où cela s'avère nécessaire. De fait, une forte proportion des groupes bancaires panafricains participant à cette enquête indiquent que les PME sont une cible privilégiée de leur expansion.

Les groupes bancaires panafricains parviennent aussi avec succès à collecter un volume croissant de dépôts, de sorte qu'ils deviennent des banques d'importance systémique sur de nombreux marchés d'implantation. Cette situation a conduit les autorités nationales de réglementation, le FMI et d'autres observateurs à se préoccuper des risques croissants de contagion d'une crise bancaire d'un pays d'Afrique subsaharienne à l'autre. Facteur de risque supplémentaire, les groupes bancaires panafricains insuffisamment contrôlés pourraient entraîner une majoration du niveau de risque systémique sur l'ensemble du continent. Ils relèvent souvent de multiples autorités réglementaires et zones monétaires, ce qui fait naître des possibilités d'arbitrage entre les réglementations et des lacunes en matière de surveillance. La plupart des autorités réglementaires africaines hors Afrique du Sud s'appuient encore sur des déclinaisons du cadre de réglementation bancaire de Bâle I et la mise en œuvre en est médiocre. La structure des groupes bancaires panafricains est souvent complexe et opaque, ce qui rend plus difficile encore la supervision exercée par des autorités réglementaires africaines en sous-effectif. En outre, dans de nombreux secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne, certains des déposants ne détiennent un compte bancaire que depuis très peu de temps. Il est difficile de prévoir comment ces nouveaux déposants réagiraient en cas de survenance d'une crise bancaire d'envergure dans le contexte d'une faible capacité de résolution.

Les clés du renforcement de la résilience et de la transparence des groupes bancaires panafricains reposent sur l'amélioration des échanges d'informations entre les autorités réglementaires et les banques transfrontalières et sur l'assurance d'une surveillance efficace, par les autorités régionales de réglementation, des grandes zones d'échanges commerciaux comme la Communauté de développement d'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Dans la mesure du possible, un certain degré d'harmonisation des réglementations faciliterait les activités transfrontalières des groupes bancaires panafricains selon un bon rapport coût-efficacité. Parmi les solutions proposées figurent des protocoles d'accord entre les autorités nationales de supervision et des collègues de superviseurs ad hoc, avec pour objectif d'assurer le suivi de chacun des grands groupes bancaires panafricains. En pratique, des progrès ont déjà été accomplis en ce qui concerne la supervision consolidée, mais beaucoup reste à faire. À titre d'exemple, lorsque la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) a acquis une participation de contrôle dans Bank of Africa (BoA), la banque centrale du Maroc, Bank Al-Maghrib, est devenue de facto l'autorité de supervision des opérations de BoA sur une base consolidée. De même, United Bank for Africa (UBA) est supervisée sur une base consolidée par les autorités nigérianes de réglementation, et Kenyan Commerce Bank (KCB) par les autorités kényanes de réglementation. Le FMI apporte une assistance technique notable et œuvre à la mise sur pied d'un comité multilatéral de supervision. La BEI, aux côtés de l'UE, est un bailleur de fonds des centres d'assistance technique Afritac du FMI.

En réponse à ce risque de contagion et d'asymétrie d'information, les autorités locales de réglementation incitent ou contraignent les groupes bancaires panafricains à créer des filiales plutôt que des succursales pour mener leurs activités transfrontalières. Cela procure certes un coupe-feu minimal entre les marchés bancaires d'Afrique subsaharienne, mais empêche la mutualisation intégrale des activités centrales. De ce fait, les groupes bancaires panafricains ne peuvent pas réaliser des économies d'échelle et, partant, réduire leurs coûts d'exploitation autant qu'ils le pourraient autrement. Par conséquent, sans cette centralisation, il restera difficile de ramener le prix des services bancaires à un niveau abordable pour un grand nombre de particuliers et PME africains.

Pour que les autorités réglementaires des pays d'origine et d'implantation autorisent une transition des réseaux panafricains de filiales aux réseaux panafricains de succursales, il faudrait une supervision plus efficace et plus crédible sur une base consolidée. Les groupes bancaires panafricains eux-mêmes ont à gagner d'un renforcement de la crédibilité de leurs structures de comptes rendus et de gouvernance. Cela leur permettrait de lever des fonds à plus long terme à des conditions plus favorables et, partant, de proposer à leurs clients les crédits à plus long terme dont ils ont tant besoin. De fait, les bailleurs de fonds à long terme, dont la BEI, ont clairement un grand intérêt à voir se renforcer la supervision et la transparence. Nous espérons que notre enquête contribuera à la somme de connaissances accessibles au public sur les groupes bancaires panafricains et nous apprécions les informations en retour sur la manière de rendre ce processus plus efficace. Le fait que les groupes bancaires panafricains indiquent vouloir s'appuyer plus systématiquement sur des ressources à plus long terme reflète les progrès qui ont déjà été accomplis pour renforcer la crédibilité et la transparence. In fine, le bénéfice devrait en être l'instauration de marchés régionaux des capitaux où les groupes bancaires panafricains seraient en position de lever des fonds pour leurs activités régionales.

Bibliographie

AfDB-OECD-UNDP (2011), « Africa and its Emerging Partners » in *African Economic Outlook*, Paris.

Allen, Franklin, Elena Carletti, Robert Cull, Jun Qian, Lemma Senbet et Patricio Valenzuela (2012). « Resolving the African Financial Development Gap: Cross-Country Comparisons and a Within-Country Study of Kenya », *NBER Working Paper*, N° 18013, avril.

Bykere, Arpitha, Tomás Conde, Felix Huefner et Dongyoon Kim, « Financial Inclusion at a Glance », présentation, juin, Institute of International Finance, Washington D.C.

Beck, Thorsten, Samuel Munzele Maimbo, Issa Faye et Thouraya Triki (2011). « Financing Africa: Through the Crisis and Beyond », publié par la Banque mondiale, Washington D.C.

Beck, Thorsten (2015). « Cross-Border Banking and Financial Deepening: The African Experience ». *Journal of African Economies*, 2015, vol. 24, AERC Supplement 1, pp. i32–i45.

Beck, Thorsten, Michael Fuchs, Dorothe Singer and Makaio Witte (2014), « Making Cross-Border Banking Work for Africa ». Banque mondiale et GIZ GmbH : Eschborn, Allemagne.

Beck, Thorsten et Robert Cull (2013). « Banking in Africa ». *CSAE Working Paper*, WPS/2013-16, août.

Beck, Thorsten (2013). « SMEs Finance in Africa: Challenges and Opportunities » dans *Banking in sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities*. Publié par la Banque européenne d'investissement, Luxembourg.

Banque européenne d'investissement. Enquête sur l'activité de prêt des banques dans les pays d'ECESA. Diverses éditions : S2-2014, S1-2014, S2-2013.

Gulde, Anne-Marie, Catherine Pattillo, Jakob Christensen, Kevin Carey et Smita Wagh, 2006. « Financial Sectors: Issues, Challenges and Reform Strategies. » Technical Chapter in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa* (Washington : Fonds monétaire international, mai).

Fonds monétaire international (2014). « Pan-African Banks – Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight », Staff report, décembre.

Léon, Florian (2015). « Has Competition in African banking sectors improved? » Mimeo. CERDI, Université d'Auvergne.

Annexe 1 – Questionnaire de l'enquête pilote

Q1 | Quel est le positionnement de votre banque dans chaque pays ?²²

	Positionnement actuel	Potentiel de marché perçu	Positionnement stratégique
1 Angola			
2 Bénin			
...			
49 Zimbabwe			

Dans la Q1, pour le positionnement actuel, sont proposées les réponses suivantes : a. « activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale – avec une part de marché importante (parmi les trois premiers acteurs du marché) » ; b. « activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale – avec une part de marché moyenne » ; c. « activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale – avec une position de niche » ; d. « activité par le biais d'un bureau de représentation » ; e. « inactivité ».

Pour le potentiel de marché perçu, sont proposées les réponses suivantes : a. « faible » ; b. « moyen » ; c. « élevé ».

Pour le potentiel de marché perçu, sont proposées les réponses suivantes : a. « accroissement de l'activité par une nouvelle acquisition » ; b. « accroissement de l'activité par de nouveaux apports en capital de la société mère ou par le réinvestissement des bénéficiaires » ; c. « accroissement de l'activité par de nouveaux financements de la société mère » ; d. « accroissement de l'activité par des prêts transfrontaliers » ; e. « stabilité » ; f. « baisse de l'activité par une diminution des prêts transfrontaliers » ; g. « baisse de l'activité par une diminution des ressources de la société mère » ; h. « baisse de l'activité par une cession d'actifs ou de filiales ».

Q2 | Les principaux indicateurs ont été ou devraient être...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Actifs		
Part de marché des prêts		
Part de marché des dépôts		
Ratio prêts/dépôts		
Rendement de l'actif		
Coefficient d'exploitation		
Marge bénéficiaire nette		
Levée de fonds sur le marché		

²² La liste complète des pays couverts par l'enquête est la suivante : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Q3 | Collecte de ressources à l'échelle du groupe : l'accès du groupe aux financements

	Ce qui a changé au cours des 12 DERNIERS mois	Selon vous, comment cela va changer au cours des 12 PROCHAINS mois ?
Total		
Dépôts		
Marché interbancaire		
IFI		
Titres de créance – marché de		
Emprunts ou lignes de crédit		
Ressources à court terme		
Ressources à long terme		

Pour chaque variable dans les Q2 et Q3, sont proposées les réponses suivantes : a. « en augmentation » ; b. « stable(s) » ; c. « en baisse ».

Q4 | Approche stratégique à plus long terme (au-delà de douze mois) : concernant les opérations en Afrique subsaharienne, votre groupe prévoit...

Appréciation globale	
Segment du marché prioritaire	
Nouveau produit ou service	

Dans la Q4, pour l'appréciation globale, sont proposées les réponses suivantes : a. « une expansion des opérations globalement » ; b. « un maintien des opérations au même niveau globalement » ; c. « une réduction des opérations globalement ».

Pour le segment de marché prioritaire, sont proposées les réponses suivantes : a. « en ciblant les grandes multinationales » ; b. « en ciblant les grandes entreprises locales » ; c. « en ciblant les PME » ; d. « en ciblant les particuliers ».

Pour le nouveau produit ou service prioritaire, sont proposées les réponses suivantes : a. « en mettant en place des services bancaires mobiles » ; b. « en mettant en place le crédit hypothécaire » ; c. « en mettant en place le crédit à la consommation et les cartes de crédit » ; d. « en mettant en place des produits de crédit-bail » ; e. « en mettant en place des services de banque à distance » ; f. « aucune des propositions susmentionnées ou autre ».

Q5 | Encours total du groupe à moyen terme en Afrique subsaharienne : concernant les opérations transfrontalières dans les pays d'Afrique subsaharienne, votre groupe a ou prévoit...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Encours total		
Encours sur les filiales – emprunt intragroupe		
Encours sur les filiales – apports en capital		
Prêts transfrontaliers directs inscrits au bilan de la société mère		
Financements à des banques et autres établissements financiers (des IFM, par exemple) ne faisant pas partie du groupe, inscrits au bilan de la société mère		

Dans la Q5, sont proposées les réponses suivantes : a. « une augmentation de l'encours » ; b. « un maintien de l'encours au même niveau » ; c. « une réduction de l'encours ».

Q6 | Rentabilité des opérations réalisées en Afrique subsaharienne : la contribution des activités en Afrique subsaharienne dans le rendement de l'actif total du groupe a connu ou devrait connaître...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q6, sont proposées les réponses suivantes : a. « une augmentation » ; b. « une stabilité » ; c. « une réduction ».

Q7 | Rentabilité des opérations réalisées en Afrique subsaharienne par rapport à l'ensemble du groupe et pondérée en fonction du coût du risque : le rendement de l'actif pour les opérations réalisées en Afrique subsaharienne a été ou devrait être...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q7, sont proposées les réponses suivantes : a. « en baisse » ; b. « égal » ; c. « en augmentation ».

Q8 | Quel a été ou sera le mode de financement le plus pertinent pour vos filiales ?

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q8, sont proposées les réponses suivantes : a. « les dépôts » ; b. « les crédits de la société mère » ; c. « le marché interbancaire » ; d. « les IFI » ; e. « les titres de créance – marché de gros » ; f. « les emprunts et lignes de crédit auprès de la banque centrale » ; g. « d'autres ressources à court terme » ; h. « d'autres ressources à long terme ».

Q9 | Les conditions de financement de vos propres filiales en Afrique subsaharienne ont connu ou devraient connaître...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Appréciation globale		
Tarifification		
Échéance		

Dans la Q9, sont proposées les réponses suivantes : a. « une amélioration » ; b. « une détérioration » ; c. « une stabilité ».

Q10 | Quelle est la part de vos opérations en Afrique subsaharienne qui est réalisée en dehors de votre pays d'origine ?

	Actifs	Recettes

Dans la Q10, sont proposées les réponses suivantes : a. « moins de 10 % » ; b. « 10 - 25 % » ; c. « 25 - 50 % » ; d. « 50 - 75 % » ; e. « plus de 75 % ».

La BEI en Afrique subsaharienne

OSKAR NELVIN ET TIM BENDING

La BEI est la banque de l'Union européenne. En sa qualité de plus grand emprunteur et bailleur de fonds multilatéral au monde, elle apporte ses financements et son savoir-faire à l'appui de projets d'investissement solides et durables dans les États membres de l'UE et dans plus de 130 autres pays. La Banque a pour actionnaires les 28 États membres de l'Union et soutient des projets qui concourent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. À l'extérieur de l'Union, la BEI promeut des projets favorisant le développement économique des pays qui ont signé des accords avec l'UE ou ses États membres. En 2014, le total de ses prêts en Afrique subsaharienne a dépassé 1,1 milliard d'EUR.

La BEI fête ses 50 années d'activité en Afrique subsaharienne

Depuis le début de son activité sur le continent africain en 1963, la BEI a accordé plus de 16 milliards d'EUR de financements en faveur de plus d'un millier de projets de développement répartis dans 47 pays. La Banque appuie des projets porteurs d'avantages durables sur les plans économique, social et environnemental. L'une de ses priorités est le financement d'initiatives privées dans le but de promouvoir une croissance et une création d'emplois durables induites par le secteur privé. Le soutien à l'émergence d'institutions financières plus solides et plus professionnelles s'inscrit au cœur même de cet effort. En outre, la Banque finance des projets portant sur des infrastructures publiques (équipements liés à l'eau et à l'assainissement, routes et centrales électriques), qui sont indispensables à la compétitivité et au développement. Depuis 2003, les activités de la Banque en Afrique subsaharienne relèvent de l'Accord de Cotonou, qui constitue le principal cadre régissant les relations de l'UE avec les pays partenaires d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. L'objectif principal est de soutenir la réduction de la pauvreté, le développement durable, l'action pour le climat et l'intégration progressive de la région dans l'économie mondiale.¹

La BEI est source de valeur ajoutée pour ses partenaires et ses clients

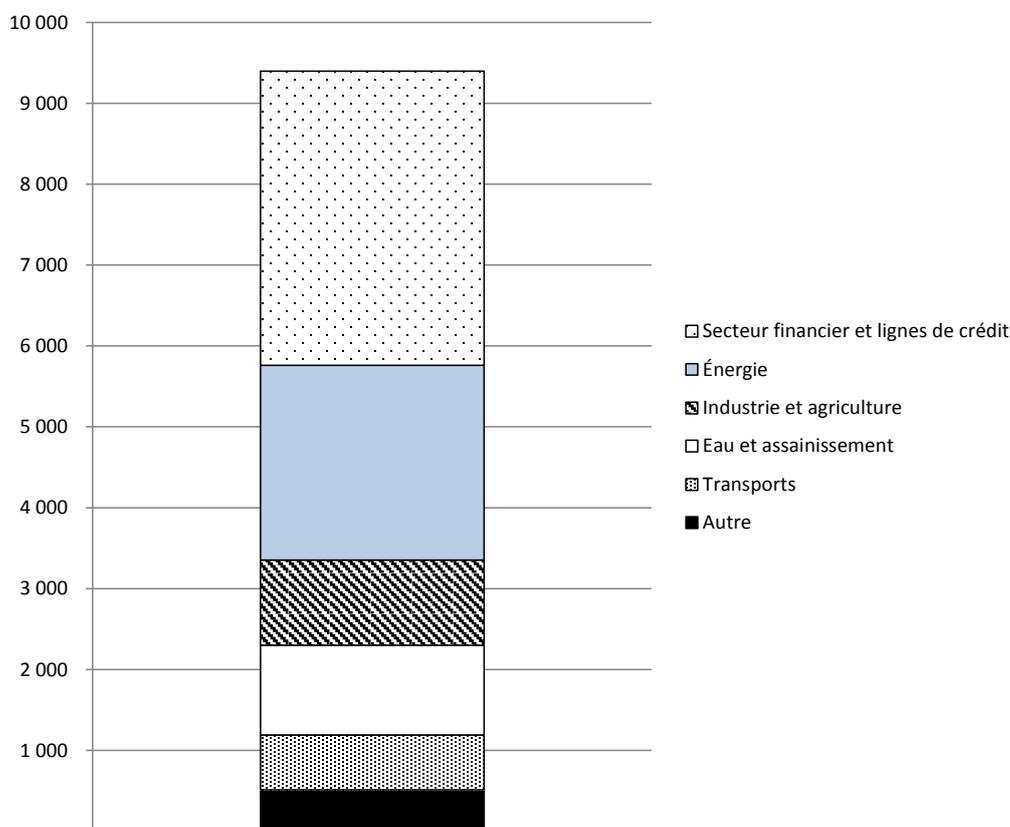
Forte d'une expérience de plus de 50 années, la BEI intervient à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et contribue activement au transfert de connaissances et, par conséquent, à une meilleure conception des projets. Elle propose une large gamme de produits financiers à des taux d'intérêt favorables. En outre, elle offre une assistance technique à la préparation et à la mise en œuvre de projets, en particulier dans les pays hors UE.

Au cours des dix dernières années, la BEI a accordé plus de 8 milliards d'EUR de financements dans plus de 36 pays d'Afrique subsaharienne, ce qui fait d'elle l'un des plus gros bailleurs de fonds multilatéraux dans la région. Cet effort n'aurait pas été possible sans

¹ L'accord de partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE (« Accord de Cotonou ») ne recouvre pas les activités menées en République d'Afrique du Sud (RAS), qui sont régies par l'Accord sur le commerce, la coopération et le développement entre l'UE et l'Afrique du Sud. La BEI intervient en République d'Afrique du Sud depuis 1994. Les priorités pour ce pays sont analogues à celles définies pour les pays ACP.

la coopération étroite instaurée avec des partenaires d'affaires publics et privés de premier rang, notamment des banques locales et régionales.

Graphique 1 – Répartition sectorielle des financements de la BEI en Afrique subsaharienne entre 2003 et 2014 (en millions d'EUR)



Source : BEI/ECON

Un éventail d'instruments financiers souples avec prise en charge du risque

Parallèlement à ses prêts classiques de premier rang, la BEI réalise des investissements sous la forme de garanties de crédit, d'apports de fonds propres, de prêts de second rang et de prêts subordonnés.² Elle a notamment lancé un mécanisme de garantie de crédit à l'échelle des pays ACP, destiné à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à des prêts en monnaie locale. La Banque soutient aussi des fonds de capital-investissement à vocation régionale – y compris des fonds investissant dans la microfinance et les entreprises locales de taille intermédiaire – et peut apporter du capital bancaire subordonné à des banques dans lesdites régions. Des financements en monnaie locale sont également disponibles dans une variété de monnaies africaines. L'assistance technique constitue un autre volet important de l'offre de produits de la Banque dans la région.

Investir dans le secteur financier africain

La BEI investit dans le développement du secteur financier et soutient activement l'accès aux financements pour les entreprises privées et les ménages en Afrique subsaharienne. La

² En Afrique du Sud, l'offre de produits de la Banque se limite aux prêts de premier rang.

difficulté d'accéder aux services financiers et au crédit constitue un frein sévère à la croissance dans de nombreux pays africains. La situation est particulièrement problématique pour les PME et les microentreprises. D'après le classement publié par le Forum économique mondial dans son dernier rapport sur la compétitivité mondiale, dix des vingt pays les moins bien classés en matière de disponibilité de services financiers sont situés en Afrique subsaharienne. Dans cette région, le crédit intérieur au secteur privé s'établit à moins de 20 % du PIB³, tandis qu'il s'élève à près de 50 % en Asie du Sud et en Amérique latine.

La BEI appuie le développement du secteur financier et l'accès aux financements à la fois via des lignes de crédit intermédiées ciblant des secteurs spécifiques et via des prêts directs au secteur financier. Les intermédiaires locaux sont habitués à accorder des financements à des clients qui sont trop petits pour pouvoir bénéficier de prêts directs. La plupart de ces lignes de crédit sont destinées à des PME, mais la BEI a également fait appel à des intermédiaires dans la région pour atteindre des projets de petite dimension dans des secteurs tels que les infrastructures, l'atténuation des changements climatiques et le logement social. Les projets directs dans le secteur financier concernent des opérations qui sont directement liées au renforcement de la disponibilité et de la qualité des services financiers dans la région. Parmi ces projets figurent, par exemple, le financement de l'extension de réseaux d'agences ou des investissements dans de nouvelles technologies, ou encore l'assistance technique apportée dans des domaines spécialisés, tels que la microfinance. Les financements peuvent prendre la forme de fonds propres et de dette subordonnée, ainsi que de prêts de premier rang. Ces dix dernières années, les lignes de crédit et autres financements de la BEI en faveur de banques régionales ou locales et d'autres institutions financières en Afrique subsaharienne ont atteint plus de 3 milliards d'EUR.

Coup de projecteur sur des projets du secteur financier

Soutien à la diversification du secteur agricole au Malawi. La ligne de crédit en faveur d'industries exportatrices du Malawi, mise en place par la BEI en 2013, est un dispositif de 15 millions d'EUR devant s'accompagner d'une contribution équivalente de la part de banques locales. Elle doit permettre de fournir des financements à long terme à quelque 1 400 PME et 20 entreprises de taille intermédiaire intervenant dans le secteur des exportations, en allongeant la durée moyenne du portefeuille de prêts des banques locales pour la faire passer de 1 à 3,5 ans et en proposant une couverture contre le risque de change pour les entreprises exportatrices. En mettant l'accent, entre autres secteurs, sur des entreprises agroalimentaires à forte intensité de main-d'œuvre, le financement de la BEI vise à soutenir 14 800 emplois et à développer la chaîne de valeur du secteur agricole, qui constitue la base de l'économie du Malawi. Dans le contexte de la crise de change qui a frappé le Malawi, la ligne de crédit de la BEI a également une importante dimension macroéconomique : en promouvant une croissance tirée par les exportations, elle soutient les efforts déployés par le Malawi pour améliorer ses performances sur le plan économique

³ Selon les données de la Banque mondiale pour 2013. Hors Afrique du Sud. En Afrique du Sud, le crédit intérieur au secteur privé se monte à environ 150 % du PIB.

et sur celui des exportations dans le cadre de sa stratégie nationale d'exportation et de son plan de croissance et de développement.

Financements en fonds propres pour les entreprises africaines. En 2008, la BEI a investi 20 millions d'EUR dans le fonds de capital-investissement AfricInvest II. Implanté à Tunis, AfricInvest II cible des entreprises africaines bénéficiant d'un bon positionnement sur le marché local et d'un potentiel de croissance élevé, qui leur permettent de saisir les opportunités d'expansion. Pratiquant un suivi des investissements sur le terrain, il apporte de la valeur ajoutée en renforçant les équipes de gestion, en améliorant la gouvernance d'entreprise, la reddition de comptes et la transparence, et en tirant parti de son vaste réseau réparti sur l'ensemble du territoire africain. En complétant les 20 millions d'EUR mis à disposition par la BEI par 123 millions d'EUR provenant d'autres sources, AfricInvest II a investi dans 15 entreprises réparties en Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est et intervenant dans les domaines de l'assurance, des produits pharmaceutiques, des services pétroliers et gaziers, des télécommunications et de l'agroalimentaire. Selon les derniers résultats, ces entreprises sont parvenues à développer leur activité avec succès, puisque leur chiffre d'affaires a globalement augmenté de 37 % pour atteindre 803 millions d'EUR, tandis que l'emploi y a progressé de 42 % au total, pour atteindre 6 678 postes. AfricInvest a également contribué à nettement améliorer les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris pour ce qui est des conditions de travail et du respect de l'environnement.

22 600 emplois soutenus en Afrique orientale et centrale. Dans une nouvelle étude portant sur les lignes de crédit accordées par la BEI aux PME en Afrique orientale et centrale au cours des cinq dernières années, il est estimé que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi financées par la BEI employaient un total de 22 600 personnes. Selon les données relatives aux demandes de prêt communiquées à la BEI, les projets d'investissement des MPME devaient créer quelque 16 613 emplois. Les entreprises soutenues ont bénéficié d'une longue durée de prêt (66 mois en moyenne). D'après les données transmises, cette durée était, en règle générale, plus longue que celle accordée précédemment à ces entreprises. La grande majorité des entreprises soutenues ont obtenu des prêts en monnaie locale, qui étaient en moyenne beaucoup plus petits que ceux accordés en monnaie étrangère par les banques intermédiaires, ce qui montre l'importance de mettre à disposition des financements en monnaie locale pour atteindre les petites entreprises, plus susceptibles d'être confrontées à des contraintes d'accès au crédit.

Le financement des infrastructures en Afrique

La BEI est également l'un des principaux acteurs du financement des infrastructures dans la région et accorde des financements directs aux grandes entreprises africaines. D'après le rapport déjà cité du Forum économique mondial, neuf des vingt pays les moins bien classés en matière de qualité des infrastructures sont situés en Afrique subsaharienne. Le mauvais état des routes et l'insuffisance et la manque de fiabilité de l'approvisionnement électrique

constituent d'importants freins à la croissance sur une grande partie du continent. Depuis 2003, la Banque a consacré plus de 4,6 milliards d'EUR au financement de projets d'infrastructure en Afrique subsaharienne. La plus grande partie de cet effort (plus de 50 %) est allée au secteur énergétique, ce qui témoigne du piètre état de la production et de la distribution d'électricité dans de nombreux pays africains. Une attention particulière a été accordée aux sources d'énergie renouvelables en tant que moyen, à la fois, pour réduire la dépendance à l'égard de l'importation de ressources fossiles onéreuses et pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques. La Banque consacre chaque année un volume de fonds considérable à son activité de prêt direct aux grandes entreprises africaines. Elle finance ainsi des projets de grande dimension dans un large éventail de secteurs, allant de la production manufacturière à l'agriculture.



La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne (UE)

Au titre de ses mandats extérieurs, la BEI contribue à la mise en œuvre du volet financier de la politique étrangère de l'UE. Elle opère principalement dans les pays préadhésion de l'Europe du Sud-Est et dans les pays voisins du Sud et de l'Est, mais également dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en Asie et en Amérique latine. Les activités de financement de la BEI sont centrées sur le développement du secteur privé local, l'amélioration des infrastructures socio-économiques ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

Contacts

Département Analyses économiques

☎ +352 4379-22000

☎ +352 4379-62000

✉ economics@bei.org

www.bei.org/economics

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

☎ +352 437704

✉ info@bei.org

www.bei.org